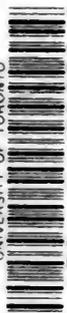


UNIVERSITY OF TORONTO

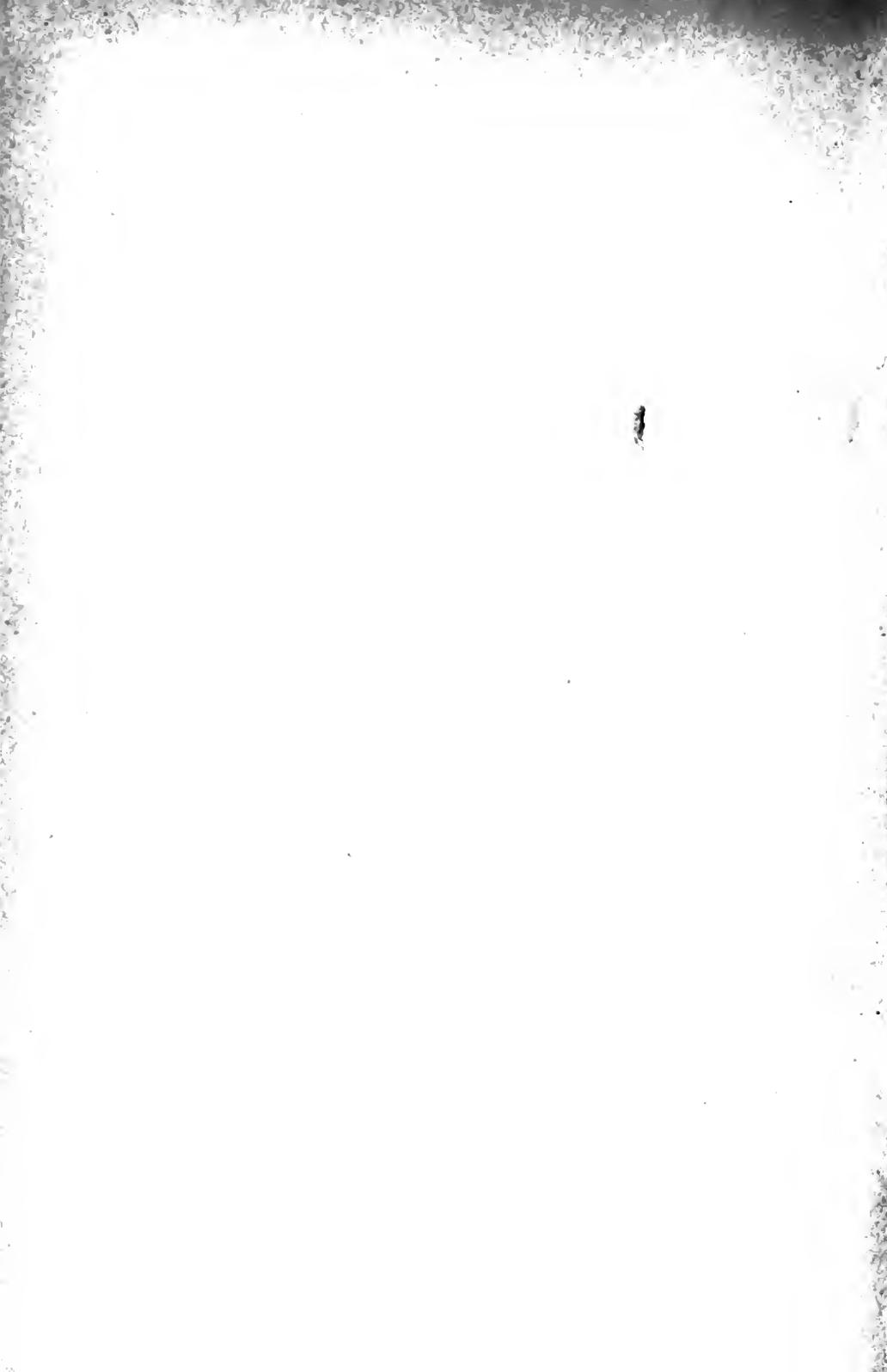


3 1761 01476270 2







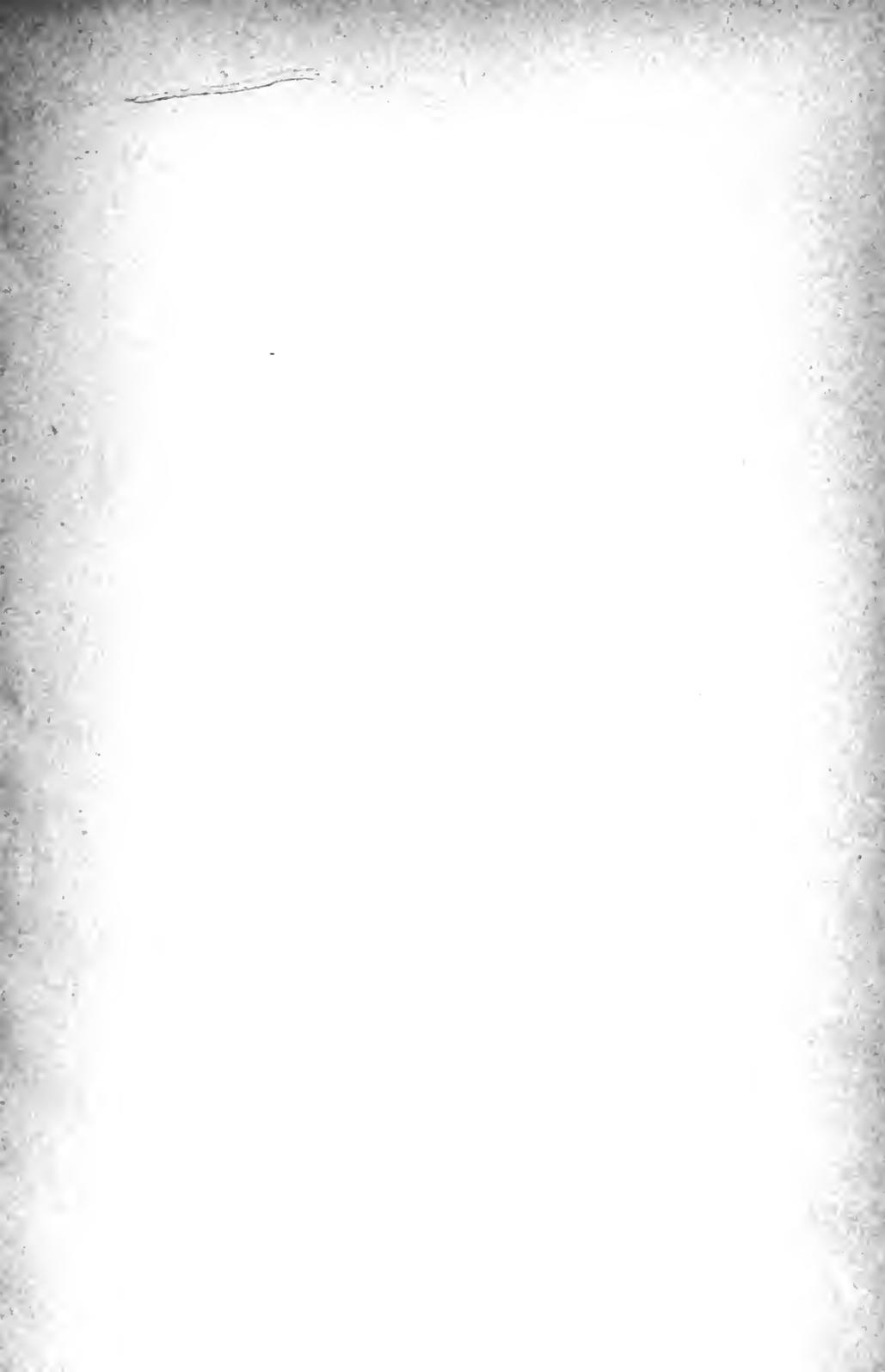


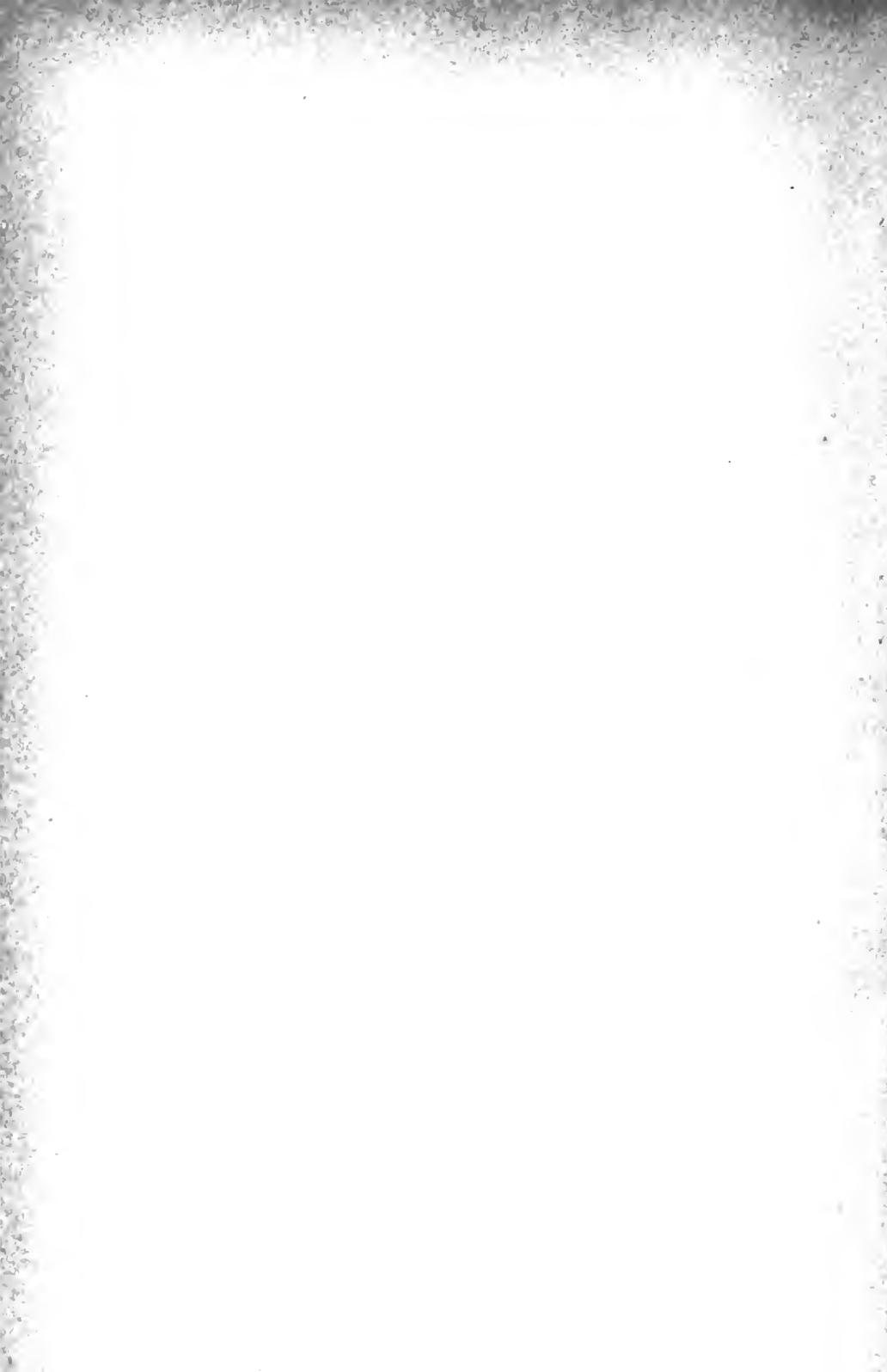
CHIN

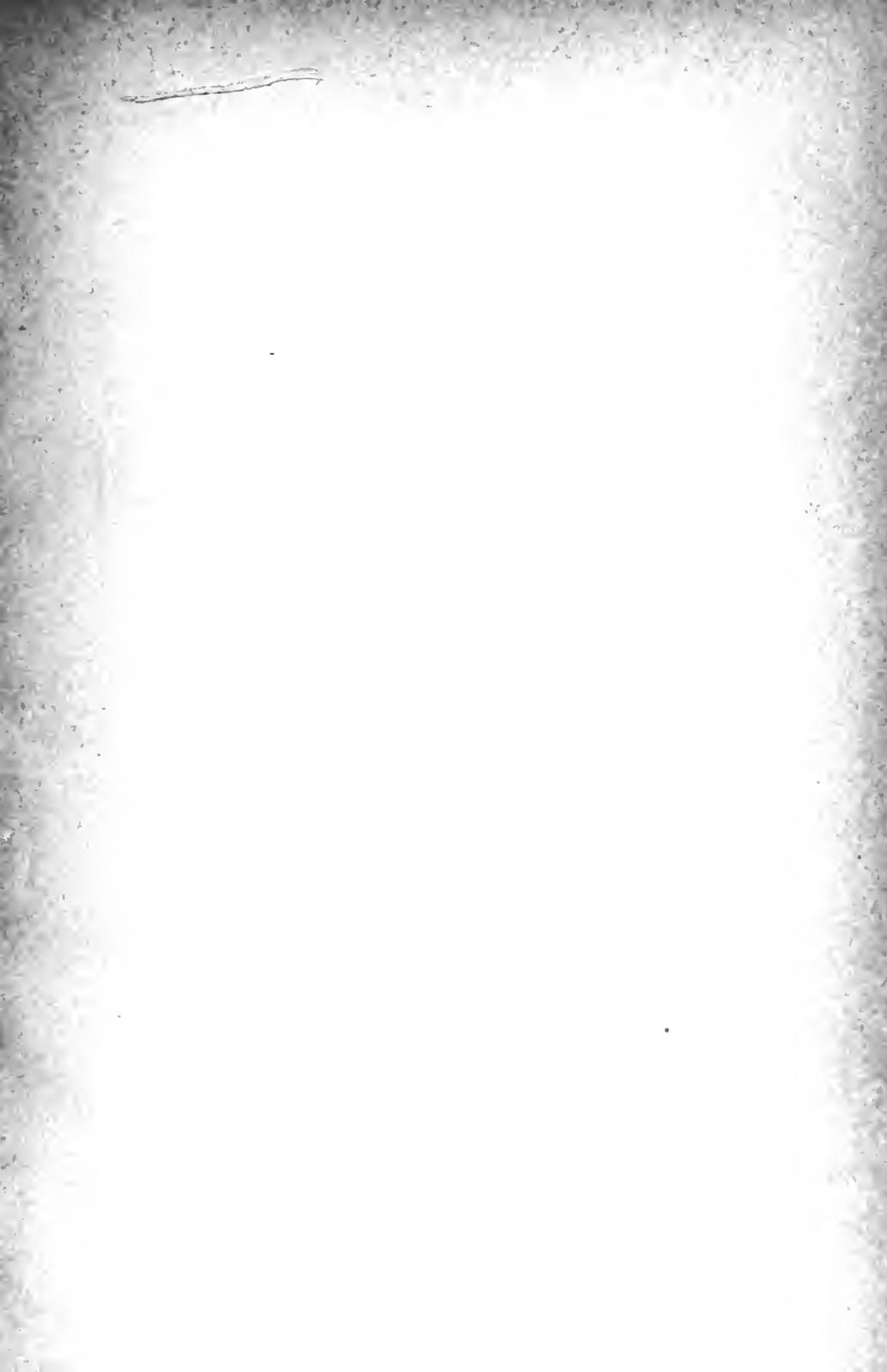
75

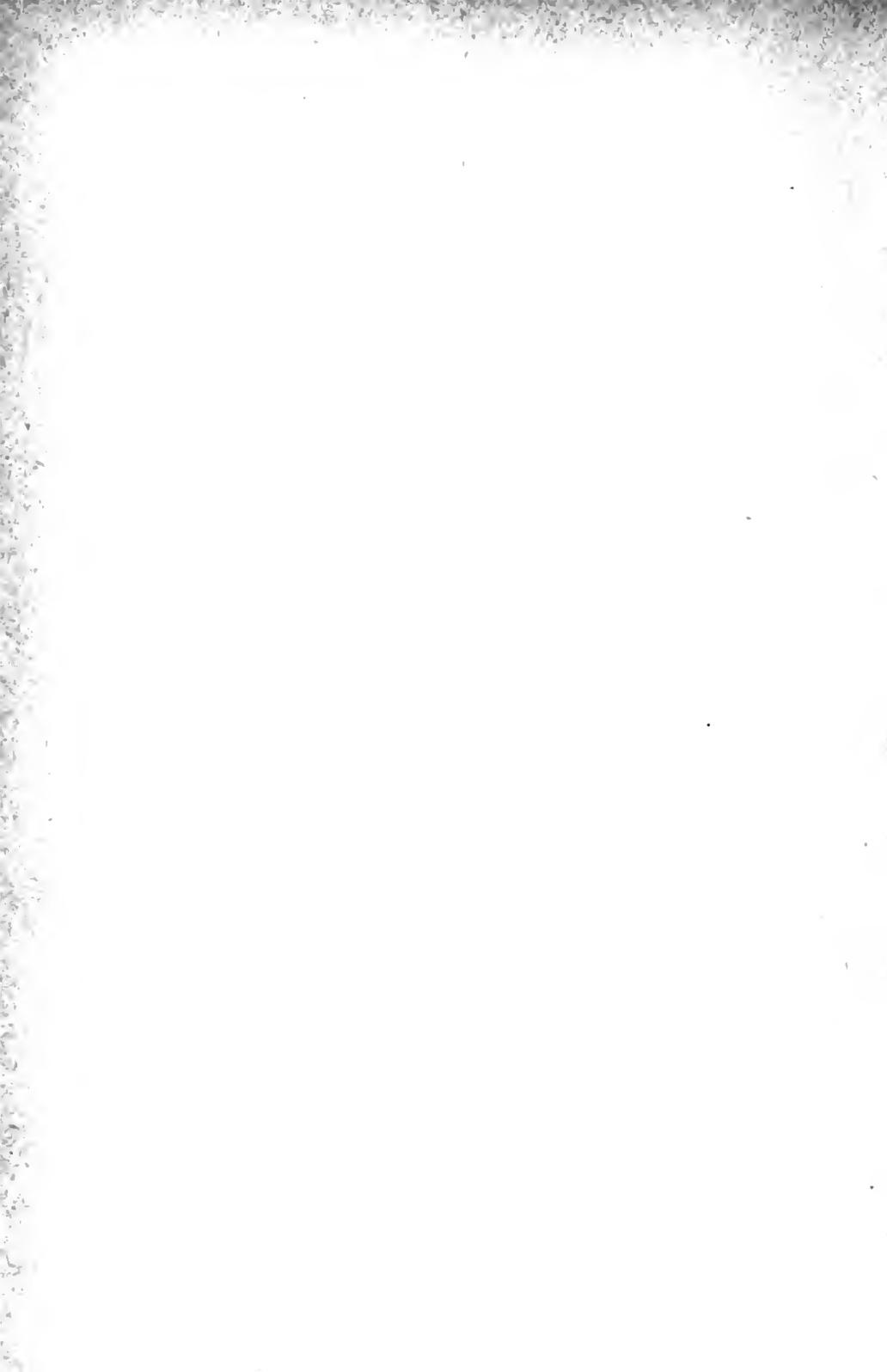
CH. HE2

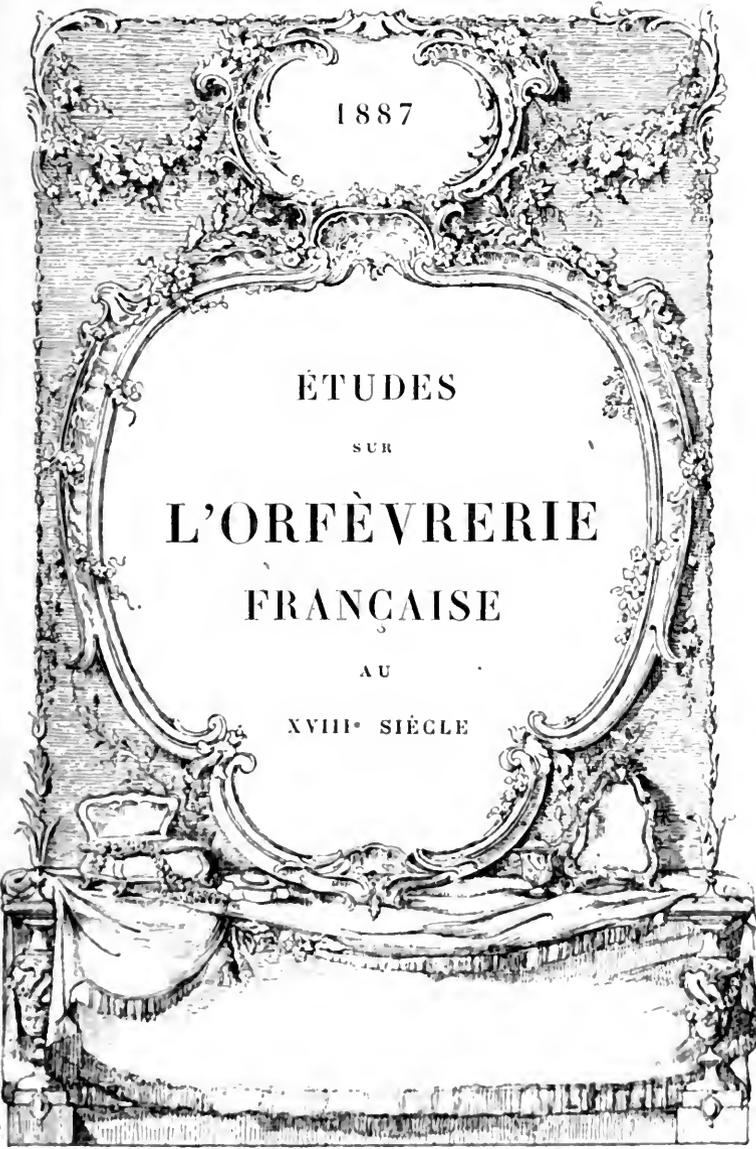












1887

ÉTUDES  
SUR  
**L'ORFÈVRE**  
**RIE**  
FRANÇAISE  
AU  
XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

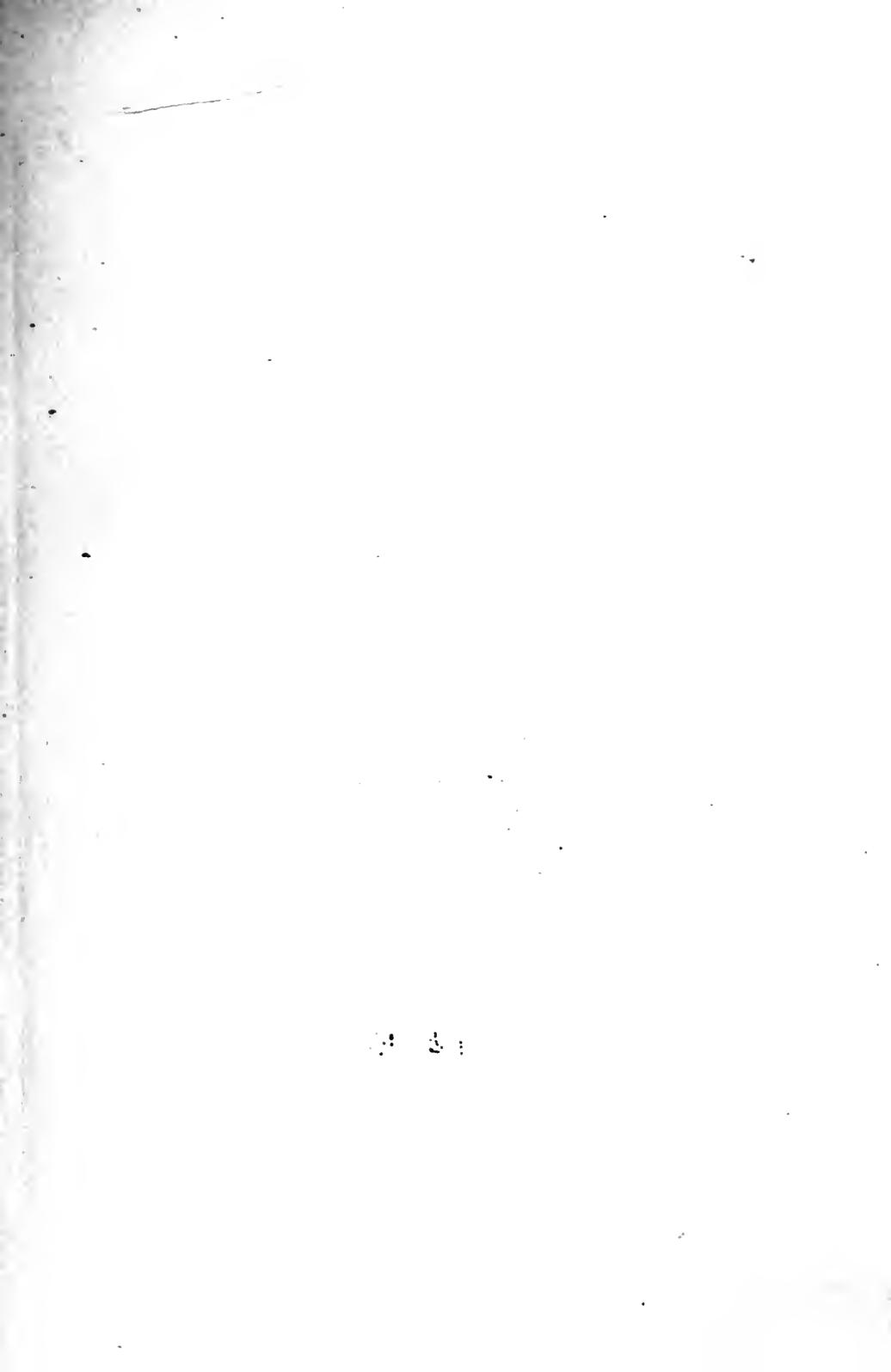
PARIS. — IMPRIMERIE DE L'ART  
E. MÉNARD ET J. AUGRY, 41, RUE DE LA VICTOIRE.

---



NK  
7149  
B3

1120667





ÉTUDES  
SUR  
L'ORFÈVRENERIE  
FRANÇAISE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

LES GERMAIN

*Orfèvres-Sculpteurs du Roy*

PAR

GERMAIN BAPST

---

LIBRAIRIE DE L'ART

PARIS

J. ROUAM, ÉDITEUR

29, CITÉ D'ANTIN

LONDRES



GILBERT WOOD & C<sup>o</sup>

175, STRAND

1887

Droits de traduction et de reproduction réservés.

SEEN BY  
PRESERVATION  
SERVICES

DATE

March / 22

A MONSIEUR LE BARON

JÉRÔME PICHON

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS

*Mon cher Président,*

*En inscrivant votre nom en tête de cette étude, je vous restitue ce qui vous est dû.*

*C'est de vous que j'ai appris le peu que je connais de l'orfèvrerie française.*

*Vous m'avez communiqué les nombreux papiers rassemblés par vous depuis si longtemps, et vous m'avez sans cesse aidé par vos conseils et vos encouragements.*

*Si ce travail a quelque valeur, je tiens à faire savoir qu'à vous seul en revient le mérite.*

*Veillez agréer, mon cher Président, l'hommage de mon entier et respectueux dévouement.*

GERMAIN BAPST.

Paris, 1887.



## INTRODUCTION

---

L'histoire de l'orfèvrerie française n'a pas encore été écrite ; seuls, M. le comte Ferdinand de Lasteyrie et M. Alfred Darcel ont publié, avec une connaissance complète de la question, un abrégé de l'historique de notre industrie.

Aujourd'hui, sans vouloir faire cette histoire, que nous attendons encore d'un maître plus expérimenté que nous, nous présentons au public une étude sur une famille célèbre de l'orfèvrerie parisienne.

La popularité s'est attachée au nom des Germain ; les pièces les plus belles sont attribuées par leurs propriétaires à l'un des artistes de ce nom, mais on ignore généralement le nombre des membres de cette famille. Des critiques d'art les ont confondus et de plusieurs personnalités de nom identique n'ont fait qu'un seul personnage.

Nous tâcherons ici, avec des documents nouveaux retrouvés aux Archives nationales, aux Archives du ministère des affaires étrangères, aux Bibliothèques impériale et royale de Pétersbourg et de Lisbonne, et surtout avec le concours

de notre maître M. le baron Pichon, de rétablir la vérité et de montrer le rôle artistique des différents orfèvres du nom de Germain.

Avant d'aborder la question, nous exposerons ce que fut l'orfèvrerie en France, depuis les temps les plus reculés, et quelles transformations elle dut successivement subir.

Pour décrire l'art d'un peuple, il faut d'abord connaître son histoire, car c'est par les grands faits auxquels il s'est trouvé mêlé qu'on peut arriver à restituer ses mœurs et, partant, son art et son industrie.

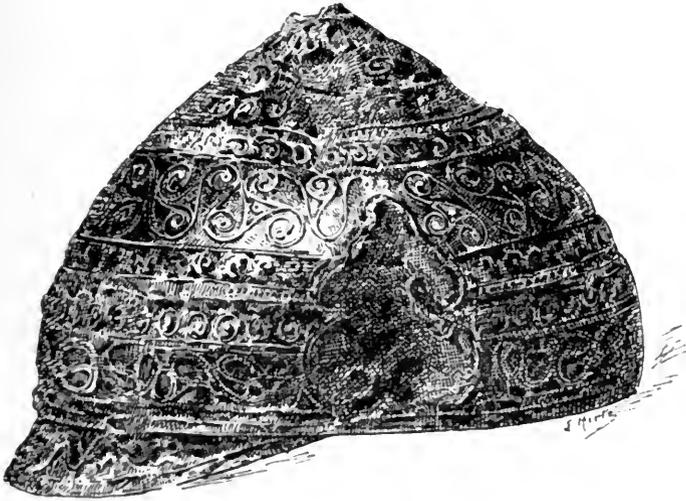
Nous ne savons rien des populations aborigènes de la Gaule; vers le VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, des tribus aryennes appelées par les uns Celtes, par les autres Gaulois, occupèrent une grande partie de l'Occident, particulièrement l'Allemagne et la Gaule, et repoussèrent les premiers occupants.

L'idée de la vie future, répandue chez ces envahisseurs, leur avait donné, comme rite funéraire, l'habitude d'enfouir les objets les plus usuels du mort avec son corps; c'est à cette coutume que nous devons d'avoir recueilli quelques monuments de l'histoire de l'art de nos ancêtres, jusqu'au X<sup>e</sup> siècle de notre ère.

L'orfèvrerie n'existait pas chez ces peuples;

leur goût s'était porté vers un luxe plus personnel.

L'or et l'argent ne décoraient point les tables et les autels : c'était aux monnaies, aux bijoux, aux armes, aux harnais et même aux



N° I. — CASQUE GAULOIS

trouvé à Anfreville (Seine-Inférieure). (Musée du Louvre.)

chars que ces métaux précieux étaient consacrés.

Qu'on ne croie pas que l'art gaulois fût nul ou grossier, au moment de la conquête de César. Les épées, les casques, les bijoux, les monnaies, sont le témoignage éclatant du goût artistique de nos pères.

Le style gaulois était géométrique. Des cer-

cles répétés et inscrits l'un dans l'autre, des pointillés, des S accotés ou réunis en frise, des enroulements, en un mot des dessins simples rappelant ceux de Mycènes, inspirés par des objets continuellement sous la vue, comme des coquillages, des feuilles de plantes, etc., tels sont les motifs principaux du style gaulois, style essentiellement personnel, et charmant de naïveté.

César envahit la Gaule et l'annexa à Rome. La conquête de notre pays ne devait pas être moins complète au point de vue moral qu'elle ne l'avait été au point de vue militaire.

La Gaule politique et artistique ne fut plus sous l'Empire qu'une province romaine.

La trouvaille de Bernay montre que l'exécution d'objets du style romain n'avait pas de secret pour les ouvriers gaulois, et témoigne du degré de perfection auquel ils étaient arrivés dans ces travaux, en quelque sorte nouveaux pour eux.

Les habitudes romaines étaient à un tel point implantées en Gaule, qu'elles ne devaient changer que par suite d'un bouleversement complet.

D'autres tribus aryennes, parties de l'Asie-centrale ou du nord de l'Inde comme les Gaulois, traversèrent toute l'Europe du n<sup>e</sup> au v<sup>e</sup> siècle, laissant partout des traces de leur passage.

Ce fut vers 430 environ que ces nouveaux barbares, appelés de différents noms selon le langage des pays où ils se présentaient, Ostrogoths, Wisigoths, Burgondes, Allemands, Francs, etc., passèrent le Rhin.

Une nouvelle conquête eut lieu, et, au vi<sup>e</sup> siècle, une autre race s'était emparée du pouvoir et maintenait sa domination sur la Gaule.

Ces barbares avaient, comme les Gaulois, une religion qui leur faisait enterrer les morts couverts de tous leurs ornements. Ce sont leurs tombeaux qui nous donnent des renseignements précis sur leur civilisation.

Leur art était encore plus personnel que l'art gaulois : son signe caractéristique est l'incrustation de pierres et de verroteries dans l'or ; il n'y a pas de tombe barbare où l'on ne trouve quelques traces de cette décoration : épée de Childéric, fibules de Normandie ou de Bourgogne, plaques de ceinturons des bords du Rhin et du nord de la France, armure de Ravenne ou évangélique de Monza, patères de Pétrossa et couronnes d'or de Guarrazar ; tous ces objets, décorés de verroterie et de grenats, sont les œuvres de barbares connus dans l'histoire sous différents noms, mais dont l'origine est identique.

Ces verroteries sont serties sur une feuille

d'argent très mince, appelée paillon, souvent gravée de hachures qui suffiraient seules à démontrer l'habileté de main de leurs auteurs.

A l'encontre des Gaulois, les Francs avaient quelques pièces d'orfèvrerie d'or rehaussées de pierreries comme les patères de Pétrossa.

De même que l'art gaulois disparut devant l'art romain, à son tour l'art romain s'éteignit devant l'art barbare, et l'orfèvrerie cloisonnée remplaça entièrement l'orfèvrerie d'argent à figures en ronde bosse.

La trace du dernier ouvrage romain se trouve dans le testament de saint Remi ; même la religion chrétienne avait abandonné le vieux style, et le trésor de Gourdon nous fait voir un calice et un plateau d'or ornés de verroterie rouge.

Les rois francs avaient pris, au contact de



N° II.  
COURONNE  
trouvée à Guarrazar.



N° III. — COURONNE TROUVÉE A GUARRAZAR.

(Les lettres sont en verroteries rouges serties dans l'or.)

leurs vains, des besoins de faste et de goût.

Un de leurs premiers soins fut de s'occuper de l'orfèvrerie.

Grégoire de Tours en est témoin : « A Nogent, dit-il, le roi Chilpéric nous montra un grand missorium fabriqué par son ordre, composé d'or et de pierres précieuses, du poids de 50 livres. « Je l'ai fait, dit le roi, *pour la plus grande gloire et l'honneur de la nation des Francs,* « mais je ferai *bien plus encore*, si Dieu me con- « serve la vie. »

L'application des pierres précieuses est une preuve que c'était de l'orfèvrerie de style barbare que le roi faisait exécuter.

L'usage des verres et des pierres précieuses, en apportant à l'orfèvrerie une décoration plus éclatante, avait porté un coup funeste à l'émaillerie, qui, déjà connue au moment de la conquête de César, était florissante aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.

A partir du V<sup>e</sup> jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, on n'en trouve plus aucune trace en Gaule.

Sous la royauté mérovingienne, l'orfèvrerie était une industrie estimée. La popularité de saint Éloi en est un témoignage certain; malheureusement, les tombeaux qu'il orna de métaux d'or et d'argent et de pierres précieuses ne résistèrent pas aux ravages des invasions normandes,

et le dernier ouvrage qui lui ait été attribué a disparu dans la tourmente révolutionnaire, en 1791.

Charlemagne devait avoir un goût plus raffiné que ses prédécesseurs. La dignité impériale dont il était revêtu montre que toutes ses aspirations politiques ou artistiques devaient se reporter vers la Rome antique.

Peut-être est-ce à son influence qu'il faut attribuer le changement qui s'opéra dans l'orfèvrerie vers le ix<sup>e</sup> siècle.

La verroterie cloisonnée disparaissait, et, au x<sup>e</sup> siècle, on n'en trouve plus aucune trace.

Le reliquaire de Saint-Maurice d'Againe est un des derniers monuments de l'orfèvrerie cloisonnée, et la statue de sainte Foy, du Trésor de Conques, est le premier monument de l'orfèvrerie filigranée et à cabochons.

Mais, comme dans toutes les évolutions politiques et artistiques, on n'avait pas d'un seul coup opéré ce changement. Les filigranes, qui sont rares et grossiers sur les pièces du vi<sup>e</sup> siècle, étaient devenus plus fréquents et mieux exécutés aux vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles.

Le cabochon serti avait commencé, au viii<sup>e</sup> siècle, à être substitué aux verres; au moment où l'on exécutait la statue de sainte

Foy, il n'y avait plus de verroterie cloisonnée; les seules matières appliquées au métal étaient des cabochons de pierres précieuses ou d'imitations rehaussés de filigranes, exécutés avec tout l'art désirable.

Les industries privées avaient des privilèges sous la domination romaine; probablement des communautés s'étaient formées en Gaule, et les rois mérovingiens n'avaient pas brisé ces corporations.

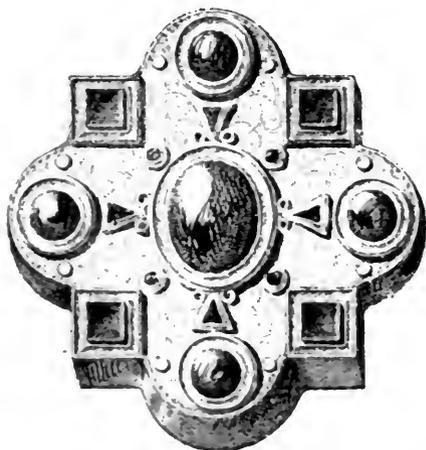
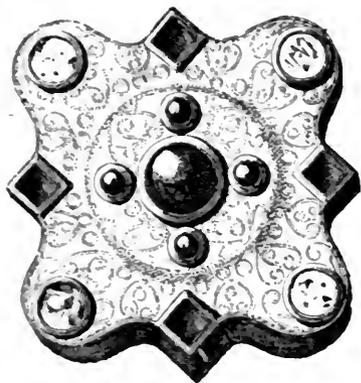
On trouve dans Grégoire de Tours la preuve que les orfèvres et les bijoutiers, à Paris, étaient réunis, au vi<sup>e</sup> siècle, dans un quartier, autour du pont Notre-Dame. Mais, au viii<sup>e</sup> siècle, les invasions normandes avaient tout détruit; seuls, les couvents érigés en forteresses avaient résisté, et c'était dans les cloîtres que les sciences, les arts et l'industrie s'étaient conservés.

Aussi est-ce dans un couvent, l'abbaye de Conques, qu'il nous faut étudier les monuments du premier siècle de la monarchie capétienne.

L'A de Charlemagne (pièce d'orfèvrerie en forme d'A) et la statue de sainte Foy, dont nous avons déjà parlé, en sont les deux objets les plus remarquables.

Vers le xi<sup>e</sup> siècle, une industrie sœur de l'orfèvrerie, perdue depuis quatre cents ans, renaiss-

sait dans le centre de la France : Limoges commençait à émailler des châsses, comme celles de



N° IV. — FIBULES MÉROVINGIENNES.

Epoque de transition. (Filigranes, cabochons, verres rouges.)

Gimel ou d'Ambazac, et, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'émailleur Alpais exécutait le grand ciboire que l'on voit encore à la galerie d'Apollon.

Saint Louis développa l'industrie laïque; s'il ne créa pas les corporations; il les encouragea et leur promulgua des statuts. Ce fut sous son règne que Bonnard, le premier orfèvre parisien dont l'histoire nous ait conservé le nom, exécuta la châsse de sainte Geneviève, le plus célèbre monument de l'orfèvrerie parisienne, qui devait être mêlé à toutes les joies comme à toutes les douleurs de la capitale.

A ce moment, l'orfèvrerie résumait entièrement tous les autres arts. L'orfèvre était souvent sculpteur, graveur et architecte, et Bonnard, dans l'exécution de la châsse que nous reproduisons ici, d'après la restitution que nous en avons faite <sup>1</sup>, avait fait preuve de connaissances artistiques universelles.

L'art français était à son apogée et nos cathédrales gothiques témoignent encore de l'élévation du style et des idées, dans ces temps que certains ignorants persistent à représenter comme perdus dans la barbarie.

Le charme que nous ressentons à voir les objets d'orfèvrerie du xiii<sup>e</sup> siècle provient des règles de leur conception, que nous pouvons définir ainsi : la forme de l'objet est conçue en vue de l'usage qu'il doit avoir ; toute chose artis-

1. *Revue archéologique* de septembre-octobre 1886.

tique est une œuvre de bon sens raisonnée dans toutes ses parties, et qui n'est créée qu'en raison de son utilité.

Mais ce n'est plus comme dans l'antiquité,



N° V. — CIBOIRE D'ALPAIS, ÉMAIL CHAMPLEVÉ.

(Musée du Louvre.)

dans la figure humaine que l'on prend les inspirations ou la forme de la décoration ; c'est à la nature, aux fleurs et aux plantes que l'orfèvre du Moyen-Age demande ses modèles.

Tous les procédés usités de nos jours lui sont connus : il fond, il grave, il repousse. Mais le plus souvent, les figurines des chasses, quand elles sont en matières précieuses, sont faites au coquillé, et si elles sont en cuivre doré et émaillé, elles sont coulées. Les émaux, les pierres précieuses, les filigranes viennent former des jeux de lumière, destinés par leurs chatouillements multiples à produire un ensemble de coloration, aussi agréable que celui des lignes.

A la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle l'émaillerie champléevée, qui régnait en maîtresse en France et en Allemagne, est doublée de l'émaillerie translucide, sur relief ou de basse taille.

C'était, plus que l'émaillerie champléevée, un nouveau procédé d'orfèvrerie, car le champlévé ne s'exécuta guère que sur cuivre doré, tandis que l'émaillerie de basse taille se faisait plus particulièrement sur or, en France, et sur argent, en Allemagne.

Avec les <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles, le style prend plus de puissance, mais sa décoration l'éloigne de sa simplicité première.

L'orfèvrerie civile se développe et l'on retrouve dans les inventaires de longues descriptions des Trésors de Charles V et de ses frères.

La coupe du baron Pichon, en or émaillé de

basse taille, est une des dernières survivantes de ces richesses artistiques.

Au xv<sup>e</sup> siècle, on émailla les figures d'or en



N<sup>o</sup> VI. — CALICE DE SAINT-REMI. XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Cathédrale de Reims.)

ronde bosse et le Rössel d'or d'Altötting est un modèle de ce genre de travail, qui devait être, au xvi<sup>e</sup> siècle, poussé si loin dans la bijouterie.

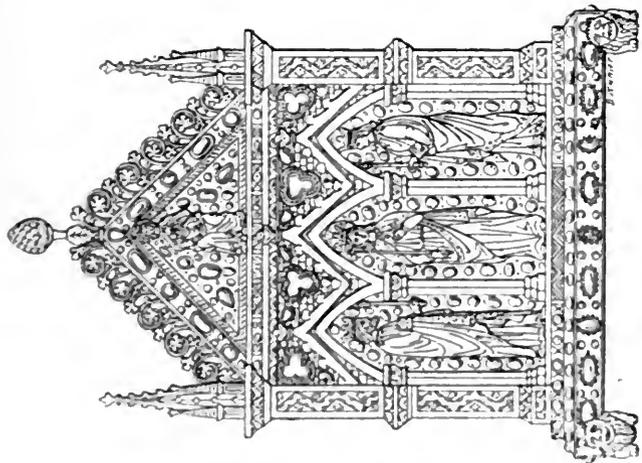
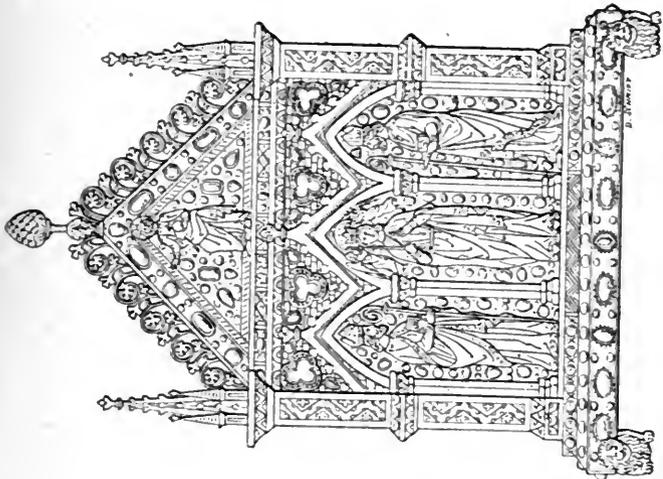
Comme dans l'architecture, les artisans de l'or et de l'argent adoptèrent le style flamboyant et le conservèrent plus longtemps que les architectes. Ce ne fut que sous François I<sup>er</sup>, qu'entraînés par la mode, ils abandonnèrent le vieux style français pour se livrer au style italien.

François I<sup>er</sup>, en arrivant sur le trône, accueillit et encouragea les artistes d'au-delà des Alpes. L'orfèvrerie résista plus longtemps que les autres arts à l'introduction de cette mode étrangère et les premiers inventaires de la Couronne montrent que Benvenuto n'était pas le seul jeune bijoutier de l'époque, et que les pièces les plus belles et les plus riches étaient l'œuvre d'artistes français, moins habileurs et plus sérieux que lui.

Il faut demander à un métal de moindre valeur, au plat et à l'aiguère d'étain de François Briot, ce que le xvi<sup>e</sup> siècle a fait de plus beau.

Les guerres de religion, la Ligue et la guerre de Trente ans, n'arrêtèrent pas l'essor de la joaillerie et de la bijouterie, mais l'orfèvrerie fut moins en honneur et son style subit une évolution complète.

Lorsque Louis XIV prit en main le gouvernement, il s'adressa à ses orfèvres pour rehausser par la richesse de la matière et du travail la splendeur de Versailles.



N<sup>o</sup> VII. — CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE.  
(Revue archéologique, septembre-octobre 1886.)

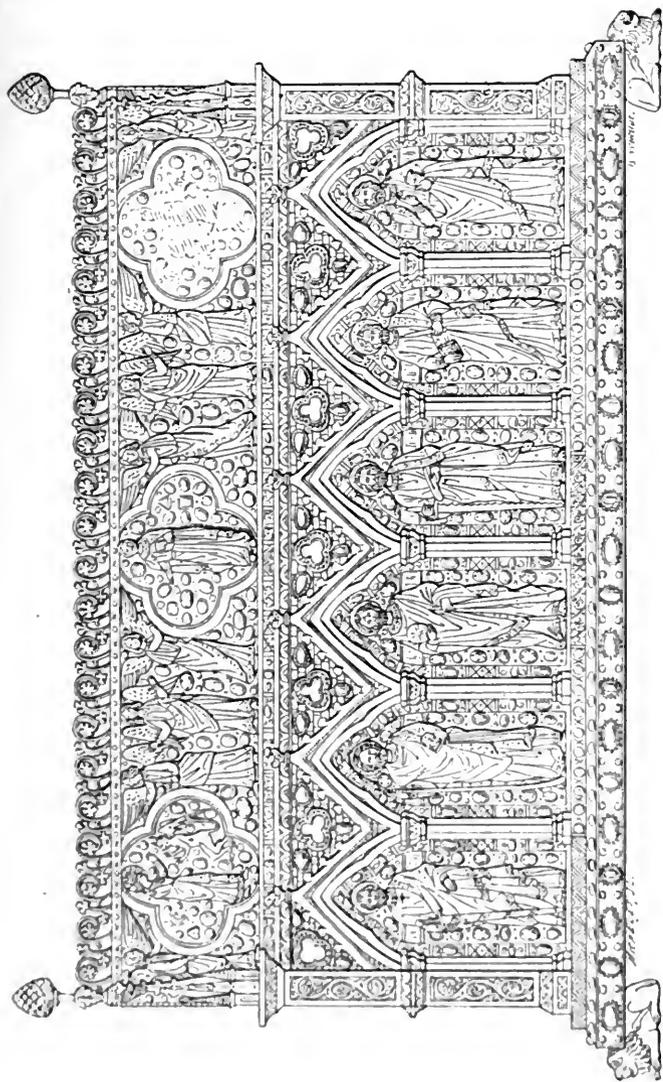
C'est là qu'apparaît, pour la première fois dans l'histoire, le nom des Germain, et ce n'est pas sans un certain bonheur que nous retrouvons, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le second des Germain, Thomas, conservant les traditions du Moyen-Age, et produisant également avec succès des œuvres d'architecture, de sculpture, de gravure et d'orfèvrerie.

Un grand nombre d'orfèvres du nom de Germain ont exercé à Paris, mais quatre d'entre eux seulement ont mérité qu'on rappelât leurs œuvres : Pierre I<sup>er</sup>, l'orfèvre de Louis XIV ; son fils Thomas, le plus célèbre ; enfin François-Thomas, fils de Thomas et le dernier de la famille.

Pierre II, l'auteur du livre : *les Éléments de l'orfèvrerie*, n'était pas leur parent.

Il nous faut, maintenant que nous avons exposé les différentes phases de l'orfèvrerie française jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, moment où la famille des Germain apparut sur la scène, dire aussi quels étaient les procédés en usage dans l'orfèvrerie sous Louis XIV et Louis XV.

Sous Louis XIV, l'orfèvrerie était décorative et destinée à servir d'ornement aux plus belles salles des palais royaux. Avec Louis XV, elle devint plus personnelle, plus intime ; et avec



N<sup>o</sup> VIII. — CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE.

(Revue archéologique, septembre-octobre 1886.)

Louis XVI elle perdit son élégance et se montra plus raide et plus compassée.

Nous verrons se produire chacune de ces modifications, correspondant à un mouvement d'opinion, de causes bien différentes.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, c'est Louis XIV seul qui forme l'opinion, règle le goût et fait la mode. Sous Louis XV, le roi a bien encore un rôle dans la direction des esprits et dans le choix du style, mais c'est surtout la favorite qui dirige les beaux-arts.

Sous Louis XVI, tout est abandonné au public : *la Nouvelle Héloïse* de Rousseau donne des goûts de sentimentalité exagérée. Il n'y a plus de direction de l'esprit public, la fantaisie déraisonnée règne partout ; le mauvais goût commence.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les grandes pièces d'orfèvrerie, celles des appartements de Louis XIV et les surtout de table, étaient coulées et ciselées sur pièces, quelquefois rehaussées de gravures.

On travaillait aussi au marteau, mais les objets en usage n'exigeaient pas le repoussé, et on ne trouve presque pas d'exemple de ce procédé avant la fin du règne de Louis XVI.

Souvent encore, la ciselure était faite à part et rapportée au moyen d'une soudure que l'on



PROFIL DE CHANDELLIER EN CIRE

D'après le tableau de Thomas Germain par Largillière - collection Odot



cachait avec des fonds en pointillé faits au ciselet.

Les statuettes en argent étaient faites comme au Moyen-Age, au coquillé.

Ces termes de technique demandent quelques explications.

La ciselure est l'art de *modeler* le métal au moyen de certains outils.

Par gravure on entend l'art de dessiner, avec des traits à coupures vives, différents sujets sur un métal.

Le repoussé est une ciselure en relief obtenue par des coups répétés en dessous du métal, de façon à former en dessus des surfaces plus ou moins saillantes reproduisant le dessin et la forme que l'on veut représenter.

Pour obtenir le repoussé, on applique une plaque de métal sur une matière élastique, quoique solide, telle qu'un ciment composé de résine, de cire et de brique pilée. Au moyen d'un traçoir ou d'un pointeau, on dessine au trait ou au pointillé, sur le dessus de la plaque, le contour du dessin que l'on doit exécuter.

On se sert le plus souvent du pointeau; le pointillé est assez énergique pour laisser paraître au revers de la plaque les lignes du dessin. Le tracé fait, on retourne la plaque, et on l'applique sur le ciment.

Alors, au moyen de ciselets ou outils, dont l'extrémité arrondie varie depuis la grosseur d'une tête d'aiguille jusqu'à celle de l'extrémité du petit doigt de la main, on repousse à coups de marteau les parties du métal qui doivent former en relief le sujet à reproduire.

Ce n'est que lorsque les saillies sont obtenues et forment un modelé satisfaisant qu'on le reprend en dessus, pour lui donner la dernière ciselure.

Le coquillé est une variété du repoussé; on l'employait souvent au Moyen-Age pour toutes les figures de saints en or, argent ou cuivre, que l'on retrouve encore sur les châsses et autres ornements religieux.

Il consiste à faire épouser à une plaque de métal la forme d'un moule et à faire pénétrer le métal de la plaque dans tous les creux de ce moule : c'est en quelque sorte un estampage à la main; une figure se faisait en une ou plusieurs parties, que l'on soudait ensuite.

Souvent on faisait un coquillé spécial sur une figure sculptée en bois; on appliquait au marteau, ou avec une spatule en bois, des lames de métal sur la figure, on les fixait ensuite au moyen de petits rivets et on obtenait ainsi une statuette de métal précieux dont le dessous



L. Libentis

N° IX. — PLAT ET AIGUIÈRE EN ÉTAIN, DE FRANÇOIS BRIOT.

*Revue des Arts décoratifs, novembre 1883.*

était une sculpture en bois et l'extérieur une variété de dorure.

La Vierge de Jeanne d'Évreux, conservée au Louvre, est faite au coquillé.

Le fond au pointillé, que l'on remarque sur presque tous les dessins gravés ou ciselés, est un procédé destiné à mettre en valeur la décoration.

Ce pointillé était souvent obtenu au moyen d'un poinçon en forme de petit cerele.

De nos jours, les petits points destinés à servir de fond à la ciselure sont généralement faits avec un perloir, procédé déjà employé quelquefois au xviii<sup>e</sup> siècle.

Les Germain ciselaient sur le métal fondu. Leurs figures étaient coulées dans des moules de sable en plusieurs parties, généralement, les bras et les jambes à part; le tout était soudé et raccordé, et l'orfèvre reprenait chacune de ces figures avec ses différents instruments, pour en pousser l'exécution à fond.

Nous ignorons si Pierre I<sup>er</sup> Germain modelait lui-même, en cire ou en terre, les grandes pièces qu'il fit; toujours est-il que c'était sur les dessins de Le Brun que les guéridons, les vases, les candélabres et autres pièces du grand siècle étaient exécutés par les Ballin, les Loir, les de Villers et les Germain.

Son fils Thomas Germain, au contraire, fut élève de l'Académie, et son talent en sculpture lui valut une médaille.

Largillière le montre modelant un grand vase décoré de mascarons et de feuilles d'acanthé.

Derrière, sur son buffet, sont des cires de flambeaux décorés de figures.

Notre orfèvre était donc sculpteur.

Quant à son fils, François-Thomas, on verra par la suite, malgré les éloges qu'il se décerne, que nous émettons de forts doutes sur son talent de sculpteur.

Nous ne terminerons pas cette Introduction sans remercier tous ceux qui nous ont aidés :

Notre confrère M. Odier, qui a mis à notre disposition le portrait de Thomas Germain et de sa femme ; S. E. le secrétaire d'État, M. Polowtsoff, M. le marquis da Foz, M. Gerbaut, M. de Laigue, M. Dussieux, M. Babelon, M. Guiffrey, et M. Calametti.

Nous remercions également les dessinateurs, MM. Profit, Deville et Hirtz, de la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.



# LES GERMAIN

---

## LIVRE PREMIER

### PIERRE GERMAIN

---

#### CHAPITRE PREMIER

Pierre Germain I<sup>er</sup> était né en 1645<sup>1</sup>, de François Germain, reçu maître orfèvre en 1643<sup>2</sup>.

Un autre orfèvre portant les mêmes noms et prénoms que ce dernier fut reçu maître orfèvre de la Trinité<sup>3</sup>, en 1655<sup>4</sup>.

Nous supposons, par suite des dates, que le premier des deux François devait être le père de Pierre I<sup>er</sup>, mais nous

1. L'abbé Lambert, dans son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV* (Paris, 1771, tome III, page 281), indique comme date de sa naissance 1647.

D'après le *Dictionnaire de Biographie et d'histoire* de Jal, page 638, son acte de décès du 23 septembre 1684 le dit âgé de trente-neuf ans, ce qui nous donne comme date de sa naissance 1645.

2. A. N. — S 7203. — Document communiqué par M. le baron Pichon.

3. L'hôpital de la Trinité, situé rue Grenéta, jouissait du droit de donner la maîtrise tous les huit ans à deux ouvriers sans qualité, travaillant l'un en or et l'autre en argent, « pourvu qu'ils soient choisis par ledit hôpital, agréés sur leur chef-d'œuvre par les gardes orfèvres, et qu'ils aient appris le métier à un enfant dudit hôpital ».

4. A. N. — S 7203. — Document communiqué par M. le baron Pichon.

n'avons trouvé sur ces deux premiers Germain aucun autre renseignement que celui de leur date de réception ; ni leur œuvre, ni leur parenté mutuelle, si elle existait, ne nous sont connues.

Celui des deux François qui fut le père de Pierre avait épousé Hélène Flamant et habitait sur la paroisse Saint-Barthélemy ; il mourut le 7 janvier 1676 <sup>1</sup>.

Pierre I<sup>er</sup> fit évidemment son apprentissage chez son père et reçut à son tour la maîtrise en 1669 <sup>2</sup>.

Si l'histoire est muette sur le compte de François Germain, au contraire, le *Mercur*, les *Mémoires de Louis XIV* de l'abbé Lambert, le *Dictionnaire des Artistes* de Lempereur, les diverses pièces de la Maison du Roi aux Archives nationales, à Paris, et les actes notariés conservés dans les études de la capitale, donnent des indications sur l'œuvre de Pierre Germain I<sup>er</sup>.

Nous ne connaissons de lui aucun objet existant, excepté un dessin dont la paternité est douteuse ; aussi, pour suppléer à la figuration de ces monuments perdus, avons-nous reproduit en entier les descriptions des contemporains, quelque longues qu'elles soient.

Il nous a paru d'autant plus utile d'insister sur les œuvres disparues de l'orfèvrerie des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, que les documents qui en donnent de rares et de vagues indications sont dispersés et peu connus.

La période de l'histoire de l'orfèvrerie française qui correspond au règne de Louis XIV est encore plus favorisée que celle qui l'a immédiatement précédée. Car on peut reconstituer quelques-unes des merveilles exécutées sous les ordres du grand roi ; tandis qu'il serait presque impossible de décrire les pièces d'art du xvi<sup>e</sup> et du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

1. Voir Jal, déjà cité, page 639.

2. A. N. — S 7203. — Document communiqué par M. le baron Pichon.

Les guerres de religion, les insurrections de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les édits de Louis XIV et de Louis XV, enfin les missions des commissaires de la Convention et l'ignorance générale des propriétaires de ces objets, tout a contribué à faire disparaître la plus grande partie des monuments qui nous occupent, de quelque époque qu'ils fussent, et à rendre difficiles les recherches sur la famille des Germain.

Pierre Germain était âgé de dix-sept ans et déjà Colbert avait apprécié son talent<sup>1</sup>. Charles Le Brun, suivant toute probabilité, l'avait fait valoir auprès du ministre. Tous deux le présentèrent au roi, et, à la demande de Colbert, il fut désigné pour faire la couverture des livres précieux où étaient inscrites les conquêtes de Louis XIV. Le jeune artiste chercha à justifier ce choix en exécutant un travail en or, digne de figurer dans la collection du grand roi.

« Il représenta Louis XIV, appuyant la main droite sur un bouclier et la gauche sur une massue : une colonne, occupant le centre, était flanquée de deux palmiers, ornés de petits amours qui y attachaient des trophées d'armes et des guirlandes de fleurs : des esclaves se prosternaient devant le roi<sup>2</sup>. »

A la suite de cet ouvrage, Germain reçut du ministre une importante gratification, et en même temps, un brevet de logement aux galeries du Louvre<sup>3</sup>.

On sait combien était recherchée de tous les artistes cette distinction, non seulement par l'autorité que chaque titulaire

1. Ces renseignements, que nous avons puisés dans le *Dictionnaire des Artistes* de Lempereur (3 vol. in-4<sup>e</sup> ms.), diffèrent légèrement de ce que l'abbé Lambert nous apprend de Pierre Germain. Nous avons adopté la version de Lempereur parce qu'il avait personnellement connu la famille Germain, et en second lieu parce qu'à la façon dont les choses sont présentées, l'abbé Lambert paraît avoir pris ses sources dans Lempereur, mais quelquefois avec de légères inexactitudes.

2. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 282.

3. *Ibid.*

acquérait dans sa corporation par ce seul fait, mais encore parce qu'à un point de vue moins spéculatif, elle comportait le titre d'orfèvre du roi, qui se justifiait par des commandes considérables et suivies.

Par brevet du 19 octobre 1679, le roi accordait « le logement qu'occupait feu Bourzon <sup>1</sup> à Germain, orfèvre en or » <sup>2</sup>.

Avant de se fixer au Louvre sous ce titre, son atelier avait subi certaines vicissitudes, et les documents de l'époque nous le signalent comme ayant été successivement établi, en 1676, quai des Orfèvres, à la Samaritaine, et, en 1678, au cloître Saint-Thomas <sup>3</sup>.

En 1677, Pierre avait fait le cadre d'un portrait de Louis XIV, peint par Bénard : il était déjà, à cette époque, orfèvre ordinaire du roi. Ce portrait fut présenté au souverain, au mois de novembre, par l'abbé Le Houx. Nous avons trouvé, dans le *Mercur* de 1677 <sup>4</sup>, la description de ce travail, et nous la reproduisons telle qu'elle y figure, quelque amphibologique qu'elle puisse paraître aujourd'hui :

« Le dessein, la cizelure et l'art en sont admirables ; dans le haut est la Renommée, toute de relief. Elle montre le Roy d'une main et tient une trompette de l'autre. Un lambeau d'argent y est attaché, avec des mots latins qui font connoistre que si cet Auguste Monarque est grand par la gloire que ses belles qualitez luy ont acquise, il l'est encore dauantage par sa valeur et par ses conquêtes. Aux costez de la bordure sont deux enfans qui tiennent des fleurs et des fruits. Il n'y a rien de mieux dessiné. On voit au bas la triple Alliance. Elle

1. Ce Bourzon est probablement Francisco-Maria Borzoni, peintre paysagiste, né à Gènes en 1618, mort en 1672, reçu à l'Académie de peinture et sculpture le 28 avril 1663. (*Archives de l'Art français*, tome I<sup>er</sup>, page 363.)

2. A. N. — O<sup>1</sup> 23, page 380.

3. Jal, *op. cit.*, page 638.

4. *Mercur de France*. Novembre 1677, page 122.

L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 282.



№ 1. — CAFETIÈRE EN ARGENT, STYLE LOUIS XIV.

paroist soumise à la France, qui est représentée par un grand coq. D'un costé, il tient l'aigle de l'Empire enchainé, et, de l'autre, deux lions fuyant le coq. L'Espagne est marquée par l'un et la Hollande par l'autre; sous la forme d'un lyon marin. » (*Sic.*)

En 1680, Pierre Germain reçut l'ordre d'exécuter plusieurs des grandes pièces d'orfèvrerie destinées à décorer la galerie et les grands appartements du château de Versailles : ses travaux excitèrent, au dire de l'abbé Lambert, « l'admiration des connaisseurs » <sup>1</sup>.

L'année suivante, l'habile artiste fit encore, pour le compte du roi :

« Une croix et six chandeliers d'argent cercelez, gravez aux armes du Roy, destinez pour servir à la grande chapelle de Fontainebleau <sup>2</sup>. »

Il livra ensuite, le 25 mars 1683, « une cuvette d'argent nuy a deux auces, gravée des armes royales » <sup>3</sup>, et dans laquelle le Roi Soleil eut probablement l'occasion de faire ses ablutions.

Le 4 septembre 1683, Germain apporta au Garde-Meuble de la Couronne « deux chandeliers d'argent à six branches en demy consoles et cornets cizelés, avec une grenade au-dessus » <sup>4</sup>.

Un peu plus tard, le 30 décembre 1683, c'est « un chandelier d'argent », au poinçon de Germain, qui entre à Versailles. « Il était à huit branches carrées en consoles qui se peuvent

1. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 282.

2. Pesant 174<sup>m</sup> 3<sup>o</sup> 7<sup>s</sup>. — *Journal du Garde-Meuble de la Couronne et Maisons Royales* (A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 75 r<sup>o</sup>). — Le même fait a été relevé dans un autre document par M. J. J. Guiffrey, dans son livre intitulé : *les Comptes des Bâtimens du Roy* (collection de documents inédits de l'histoire de France), déjà cité.

3. « Pezant 29<sup>m</sup> 2<sup>o</sup>. » — Même journal. A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 126 v<sup>o</sup>.

4. « Pezant l'un 60<sup>m</sup> 7<sup>o</sup> et l'autre 60<sup>m</sup> 6<sup>o</sup> 1<sup>s</sup>. » A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 126 v<sup>o</sup>.

démonter, posées sur huit termes de masques en demy consoles, le corps en cul-de-lampe, et au-dessus un vase ciselé de quatre termes d'hommes et femmes, et entre lesdits termes deux armes de France et deux cornets d'abondance, et au hault une grenade enveloppée de feuilles <sup>1</sup>. »

Cousinet, Merlin et de Launay remirent en même temps chacun un chandelier semblable, exécuté par eux <sup>2</sup>.



N<sup>o</sup> 2. — CUVETTE EN ARGENT,  
d'après la tapisserie d'un des châteaux royaux.

Quoique les recueils de Bérain, de Lepautre et de Daniel Marot contiennent un certain nombre de chandeliers et qu'on

1. « Pezant 207<sup>m</sup> 6<sup>s</sup> 7<sup>s</sup>. » A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 132 r<sup>o</sup>.

2. « Pezant le 1<sup>er</sup> 218<sup>m</sup> 4<sup>s</sup>, le second 215<sup>m</sup> 9<sup>s</sup>, et le dernier 203<sup>m</sup> 6<sup>s</sup>. » — *Journal du Garde-Meuble de la Couronne*, déjà cité. A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 132 r<sup>o</sup>.

Il s'agit évidemment des quatre chandeliers à douze girandoles, exécutés par les orfèvres ci-dessus nommés et dont M. J. J. Guiffrey parle dans son ouvrage *les Comptes des Bâtimens du Roy*, déjà cité, tome II, pages 172 et 401.

On remarquera que, bien qu'ils n'eussent que huit branches, ils pouvaient très bien être ornés de douze girandoles, en supposant que

puisse également en voir un ou deux sur quelques-unes des tapisseries des Gobelins, nous n'avons trouvé nulle part aucun candélabre dont la composition rappelât, même de loin, les objets que nous venons de décrire.

Les grandes pièces d'orfèvrerie étaient alors si nombreuses,



N<sup>o</sup> 3. — POT A EAU,

d'après une mosaïque de marbre de Versailles.

(Cabinet des Estampes. Versailles, vol. VIII.)

qu'on ne gravait pas toutes celles dont les modèles étaient dignes d'être conservés.

On avait adapté une girandole à quatre branches et deux aux quatre autres.

MERLIN (THOMAS), reçu maître orfèvre en 1671, orfèvre du roi en 1688, admis aux galeries du Louvre en 1690.

COUSINET (RENÉ), reçu maître orfèvre en 1653, était décédé en 1698.

A. N. — S 703 et Z 2971, 2988, 3131.

DE LAUNAY (NICOLAS), reçu maître orfèvre en 1672, orfèvre ordinaire du roi, directeur du château du Louvre pour la fabrication des bijoux et médailles en 1697.

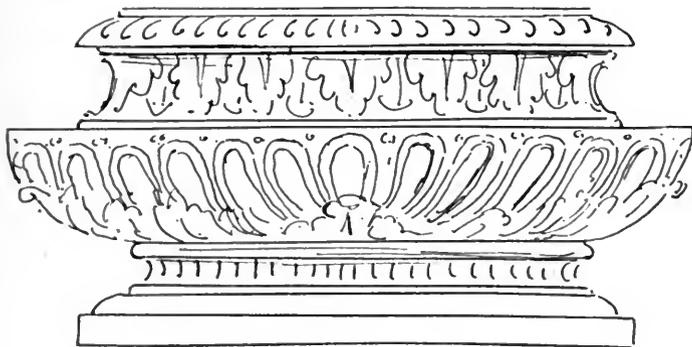
A. N. — S 7212, K 1047, Z 2985, Z 2986, Z 3144, Z<sup>1b</sup> 655.

*Mercure de France*, 1697, page 193.

Nous ne connaissons rien de Pierre I<sup>er</sup>, si, comme nous le verrons, une mention des *Comptes des Bâtimens* ne permettait de lui attribuer une torchère représentée sur une des tapisseries des Gobelins.

Le *Mercur* de France de décembre 1682 fait une longue description des merveilles accumulées dans la grande galerie de Versailles et les pièces avoisinantes.

On y voit un certain nombre de candélabres placés sur des guéridons en bois doré, semblables à ceux que possède l'École



N<sup>o</sup> 4. — CUVETTE,

d'après une mosaïque de marbre de Versailles.

(Cabinet des Estampes. Versailles, vol. VIII.)

des Beaux-Arts; mais le *Mercur* ne fait aucune description de ces candélabres.

Ils étaient du reste relativement peu nombreux : les salles étaient principalement éclairées par des girandoles de cristal de roche<sup>1</sup>.

Monicart, dans les *Merveilles parlantes de Versailles*, n'oublie pas de citer les candélabres placés sur des guéridons; mais il n'entre dans aucun détail à ce sujet.

1. Monicart, *Versailles immortalisé*, tome I<sup>er</sup>, page 296. Dussieux, *Histoire du château de Versailles*, tome I<sup>er</sup>, pages 142 à 180.

Les gravures d'Herissey, qui se trouvent dans ce volume, sont trop grossières pour donner aucune indication ; seule, une gravure de Dolivart<sup>1</sup> nous présente un certain nombre de pièces d'argenterie qui devaient certainement se rapporter à la description d'un texte, mais nous n'avons pu retrouver le volume d'où a été tirée la gravure en question<sup>2</sup>. Aucun écrit ne vient donc fournir des indications sur ce qu'étaient les candélabres de Germain et sur la place qu'ils occupaient.

Germain ne travaillait pas seulement pour le roi, il exécuta pour le grand Dauphin la vaisselle courante, livrée le 4 février 1684<sup>3</sup>, pour la chambre de ce prince.

On sait que monseigneur était un amateur passionné des œuvres d'art anciennes et modernes. Son appartement à Versailles (aujourd'hui les salles des Maréchaux)<sup>4</sup> était considéré comme le plus beau du palais. Ce fut là que Louis XIV reçut Jacques II la première fois qu'il vint à Versailles. Il avait cru ne pouvoir montrer à son frère d'Angleterre rien de plus somptueux et de plus propre à frapper son imagination<sup>5</sup>.

L'appartement<sup>6</sup> était complètement tendu de marqueterie

1. B. N., Cabinet des Estampes, *Versailles*, vol. VIII.

2. Nous nous sommes adressé, pour cette recherche, à l'écrivain le plus compétent, M. Dussieux, le charmant auteur du *Château de Versailles*, qui, avec son obligeance habituelle, nous a répondu qu'il avait comme nous cherché le livre d'où avait pu être extraite cette gravure, mais, aussi peu heureux que nous, il n'avait pu arriver à le découvrir.

3. « Pezant 23<sup>m</sup> 2<sup>o</sup> 6<sup>e</sup>. » (*Journal du Garde-Meuble de la Couronne*. — A. N. — O<sup>l</sup> 3305, page 142 v<sup>o</sup>.)

4. Daugean, édition Soulié et Dussieux ; Paris, Didot, 1854 (1684, 14 juin), tome I<sup>er</sup>, page 27.

5. Voir Dussieux, *Histoire du château de Versailles*, tome I<sup>er</sup>, page 295.

6. Félibien (*Description du château de Versailles*, page 59) les décrit ainsi : « C'est chez Monseigneur que, dans les deux grands cabinets de son appartement, l'on voit un amas exquis de tout ce que l'on peut souhaiter de plus rare et de plus précieux, non seulement pour les meubles nécessaires, pour les tables, les cabinets, les porcelaines, les lustres et les girandoles, mais encore pour les tableaux des plus excellents maîtres, pour les bronzes, les vases d'agate, pour les camaïeux et

de Boule. Le parquet était un autre chef-d'œuvre du même artiste <sup>1</sup>.

La superbe armoire du marquis de Vogué et le portrait du

pour d'autres ouvrages et bijoux faits des métaux les plus précieux et des plus belles pierres orientales. Le troisième de ces cabinets, qui a une issue dans la galerie basse du milieu du château, a de tous côtés et dans le plafond des glaces de miroirs avec des compartiments de bordures dorées sur un fond de marqueterie d'ébène. Le parquet est aussi fait de bois de rapport et embelli de divers ornements, entre autres des chiffres de Monseigneur et de Madame la Dauphine. »

1. Le prince, en véritable connaisseur, faisait exécuter par Ballin une table en argent massif ciselée, supportée par quatre enfants assis sur des dauphins, du prix de 68,259 livres. (*Comptes des Bâtimens du Roi*, de 1685. Cité par Dussieux, *Histoire du château de Versailles*, tome I<sup>er</sup>, page 295.)

BALLIN (CLAUDE), reçu maître orfèvre en 1688, logé aux galeries du Louvre en 1703, orfèvre du roi, décédé en 1754.

A. N. — Z 80, 2977, 2987, 2989, 3027, 3046, 3049, 3141 et 3142 et O<sup>1</sup> 67.

A. N. — Z<sup>1</sup> 655.

*Mercur de France*. — 1688, juillet, page 175 ; 1751, juin, page 153 ; 1757, janvier, page 195.



N<sup>o</sup> 5. — GUÉRIDON.

Dessin de Le Brun. (Musée du Louvre.)

grand Dauphin que possède le baron Pichon, portrait où le prince est représenté assis à son bureau, sont des documents certains à l'aide desquels on peut se faire une idée de la magnificence de la chambre et de la richesse de l'ameublement du Dauphin.

Ce fut ce prince qui demanda à Pierre Germain « une balustrade en argent surmontée de deux vases à godrons antic, avec une flamme dessus et deux pommettes d'argent »<sup>1</sup>.

Il serait difficile de supposer quelque chose de plus riche que cette dernière fantaisie.

Germain termina son œuvre par un grand chandelier qu'il livra le 19 août 1684, « il étoit à branches d'argent qui se démontent et s'attachent sur huit testes de vieillards »<sup>2</sup>.

Ces objets faisaient partie de cette collection d'orfèvrerie du château de Versailles dont Louis XIV étoit si fier et qu'il avoit commandée à l'apogée de sa gloire, dans tout l'orgueil de sa puissance. Mais bientôt cette prospérité et cette gloire disparurent; avec la vieillesse du roi survinrent les malheurs de la France.

Pressé de besoins d'argent, et par un sentiment de dégoût inexplicable chez le grand roi, celui-ci ordonna tout d'un coup la destruction et la mise à la fonte de ces chefs-d'œuvre si coûteux, dont la matière n'étoit qu'une partie minime de leur valeur<sup>3</sup>.

1. « Pezant 41<sup>m</sup> 7<sup>s</sup>. » (Même journal déjà cité. A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 158 r<sup>o</sup>.)

2. « Pezant 214<sup>m</sup> 1<sup>o</sup> 6<sup>s</sup>. » (Même journal déjà cité. A. N. — O<sup>1</sup> 3305, page 148 r<sup>o</sup>.)

M. J. J. Guiffrey cite dans les *Comptes des Bâtimens du Roi* (tome II, pages 405 et 481) deux chandeliers exécutés par Germain et de Launay. (De Launay livra le sien le même jour.)

Celui que nous venons de décrire est certainement l'un de ces chandeliers.

3. Dangeau (3 décembre 1689), tome III, page 33. « Le Roi veut que dans tout son royaume on fasse fondre et porter à la Monnoie toute l'argenterie qui servoit dans les chambres, comme miroirs,

Il nous faut déplorer et blâmer ces mesures de destruction toujours inutiles. Ce n'est pas la matière précieuse de pièces d'art qui sauve un État de sa ruine.

Ces ressources factices, jetées dans le budget d'un grand État, ne comblent pas son déficit, mais privent le pays de richesses beaucoup plus grandes, qu'il est souvent impossible de remplacer; en même temps elles font disparaître le témoignage de sa gloire, et deviennent un crime par la destruction qu'elles causent d'une des parties vivantes de sa splendeur et de son histoire.

Ces faits ne sont pas uniques en France; cet amour de détruire appartient à tous les régimes, et les motifs invoqués en sont souvent bien différents.

N'a-t-on pas vu Charles IX ordonner la destruction du Cabinet du Roi<sup>1</sup>, dont quelques pièces font encore notre admiration à la galerie d'Apollon, pour faire resservir leur matière à l'exécution de nouveaux objets plus beaux et plus appropriés à la mode du jour?

Plus tard, le gouvernement du Directoire ordonnera, dans un besoin d'argent, la destruction de cent quatre-vingts tapisseries<sup>2</sup> de la Renaissance, pour en extraire les fils d'or dont elles étaient tissées. Ces faits sont une haute leçon, et l'historien a le devoir de les signaler et d'apprendre aux générations futures que le culte de l'histoire nationale est le culte même de la patrie.

chenets, girandolles et toutes sortes de vases, et pour en donner l'exemple, il fait fondre toute sa belle argenterie, malgré la richesse du travail; il fait fondre même les filigranes; les toilettes de toutes les Dames seront fondues aussi, sans en excepter celle de Madame la Dauphine.»

1. « Afin de les faire rompre, fondre et mettre en lingots d'or qui s'en tirera, pour icelluy estre employé ez lieux et ez effectz. » (B. N., ms. fonds français. — N° 4648, f° 183 et 186.)

2. Ce document nous a été communiqué par M. J. J. Guiffrey, qui en a retrouvé toute la correspondance aux Archives nationales. M. J. J. Guiffrey publiera incessamment ces documents dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*.

En 1691, ce ne furent que les pièces d'art d'or et d'argent qui furent jetées à la fonte, les pièces d'orfèvrerie usuelles furent conservées; le roi croyait obtenir six millions de livres <sup>1</sup>, on ne put s'en procurer que trois millions; le tout avait peut-être coûté cinq fois autant et il en vaudrait aujourd'hui vingt fois plus <sup>2</sup>.

Ainsi furent détruites les œuvres des Germain, des de Villers, des Loir, des Cousinet, des Ballin, des Merlin, des Bain <sup>3</sup>; faites pour la plupart en 1684 ou 1685, elles étaient fondues en 1691; elles n'avaient eu que cinq ans d'existence <sup>4</sup>.

1. Dangeau (12 décembre 1689), tome III, page 38. « Le Roi nous a dit ce soir qu'il avait cru tirer plus de 6,000,000 de l'argenterie qu'il fait fondre, mais qu'il n'en auroit guère plus de 3,000,000. »

2. Voir J. J. Guiffrey, *les Orfèvres de Paris en 1700*. Paris, Detaille, 1879.

3. DE VILLERS (CLAUDE), le jeune, reçu maître orfèvre en 1670, admis aux Gobelins en 1675, orfèvre du roi en 1687, décédé en 1688.

A. N. — Z 2971, 2976, 2977, 2978, 3136, 3141.

A. N. — S 7212.

DE VILLERS (FRANÇOIS), reçu maître orfèvre en 1673, admis aux Gobelins la même année, orfèvre du roi en 1710, décédé en 1715.

A. N. — S 7212.

A. N. — Z 2971, 3005, 3006, 3135, 3136.

A. N. — S 7212.

A. N. — Z 2971, 2977, 2979.

BAIN (PIERRE), logé aux galeries du Louvre et orfèvre du roi en 1689, décédé en 1700.

A. N. — Z 2990 et 2995.

LOIR (ALEXIS), reçu maître orfèvre en 1669, admis aux Gobelins en 1682, garde de l'Orfèvrerie en 1698, consul en 1699.

A. N. — S 7212. — Z 2871, 2896 et 3133.

Le Roy. — *Statuts des Orfèvres*.

LOIR (ALEXIS), fils du précédent, reçu maître orfèvre en 1689, décédé en 1713.

A. N. — Z 2984 et 3133.

Pour Cousinet et Merlin, voir page 8.

Pour Claude Ballin, voir page 11.

4. *Dictionnaire de Lempereur*, ouvrage déjà cité, au mot *Germain*.  
*Le Mobilier de Louis XIV*, de J. J. Guiffrey, préface des deux volumes.

Les pièces d'orfèvrerie d'usage courant, épargnées en 1691, furent à leur tour fondues dix ans plus tard.

S'il est un motif qui puisse atténuer notre regret, pour la perte de ces chefs-d'œuvre, c'est de penser que peut-être ils furent pour quelque chose dans l'entretien de nos soldats, qui nous valurent les victoires de La Marsaille et de Steinkerque.

Durant la période des victoires du grand siècle, Pierre Germain n'avait pas été seulement orfèvre, il s'était occupé aussi de gravure.

On lui attribue plusieurs médailles représentant les conquêtes de Louis XIV ou retraçant les événements principaux du règne, pièces qui semblent avoir disparu, comme le reste de son œuvre.

Le Dictionnaire de Lempereur et Henrich Bolzenthall<sup>1</sup> donnent à Germain le qualificatif d'habile graveur. Tous les biographes, après eux, le lui ont maintenu jusqu'au moment où Jal lui contesta cette qualité, en s'appuyant sur le fait que les conservateurs du Cabinet des médailles ne connaissaient aucune pièce à son nom.

Nous avons été assez heureux pour retrouver dans les *Comptes des Bâtimens* les deux quittances suivantes, qui ne laissent aucun doute sur la véracité du dire de Lempereur.

« Le 8 juillet 1679, à Germain, à compte des poinçons qu'il grave. . . . . 250 l.

« Le 23 may 1680, à Germain, graveur, parfait payement de 853 l. 2 s. pour les poinçons carrez et médailles qu'il fait pour l'histoire du Roy. . . . . 603 l. 2 s. »

Mais il existe encore une preuve plus positive : M. d'Affry de la Monnoye, dans ses recherches sur les jetons de l'Échevinage parisien, cite un jeton de l'Extraordinaire des Guerres de 1682, sur lequel on voit d'un côté l'effigie de Louis XIV, « au revers, un soleil brillant et sans nuages, et autour :

1. Henrich Bolzenthall, *Skizzen zur Kunstgeschichte der modern Medaillen-Arbeit*, Berlin, in-8°, 1840, page 233.

*Et felmen sine nybe parat*, pour faire connoître que le Roy, estant au milieu de sa Cour et luy faisant préparer de nouveaux divertissements, se rend de Fontainebleau à Strasbourg. On lit sous l'exergue : « Extraordinaire des Guerres, 1682. Cette gravure est de Germain et la devise est de M. de Santeuil. »

Au moyen de cette description, M. Babelon, avec une courtoisie parfaite, a bien voulu guider nos recherches au Cabinet de France, à la Bibliothèque nationale, et, grâce à lui, nous avons trouvé le jeton en question, qui porte sur sa face l'effigie de Louis XIV, avec la signature G.



n° 6.

MÉDAILLE DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES (1682).

Gravure de Pierre Germain.

Cette découverte était pour nous d'une grande importance, parce que, d'abord, elle tranche définitivement la question : Pierre Germain était *graveur en médailles*; et en second lieu, parce que c'est la seule œuvre de cet artiste qui, croyons-nous, subsiste encore.

S'il nous a été impossible de donner aucun dessin des autres œuvres de Pierre Germain, du moins pouvons-nous essayer d'en définir le style en renvoyant aux tapisseries des Gobelins qui forment la série des châteaux de France et surtout à celle où Louis XIV est représenté visitant la manufacture des Gobelins.



N° 7. — GUÉRIDON

exécuté par Loir, les frères de Villers et Pierre I<sup>er</sup> Germain,  
d'après un dessin d'Alexis Loir (?). (Collection de M. Beurdeley.)

Les grandes pièces, telles que les girandoles, étaient ornementales et faites sur les croquis de Le Brun, avec toute l'exubérance de son génie décoratif.

Les pièces courantes, au contraire, la vaisselle et les objets usuels d'orfèvrerie, étaient d'une décoration plus sobre et d'un dessin plus simple.

La pendule ci-après donnera une idée assez exacte du style de l'orfèvrerie courante, et le guéridon dessiné par Le Brun indiquera le style des grands objets.

Le poinçon de Pierre 1<sup>er</sup> était P. G. et entre les deux lettres un triangle.

Il avait pris pour apprenti, en 1680, François Vincent <sup>1</sup>, qui, peu après, devint son beau-frère, par son mariage avec sa sœur Françoise Germain : l'un des enfants de Vincent fut tenu sur les fonts baptismaux par une fille de Bérain, dessinateur du roi, le 11 décembre 1684.

Pierre Germain mourut le 24 septembre 1684<sup>2</sup>, âgé de trente-neuf ans et dans toute la vigueur de son talent ; L'empereur nous dit que le travail auquel il s'était livré l'avait

1. Contrat passé devant M<sup>e</sup> Vatel, notaire à Paris, le 24 juillet 1680. (A. N. — Z 2969.) Communiqué par M. le baron Pichon.

Jal rapporte que François-Vincent avait épousé en 1682 Françoise Germain, mais il néglige de faire connaître le degré de parenté qui existait entre elle et Pierre Germain. L'acte constitutif de la tutelle dressé après la mort de Pierre et qui porte la date du 16 septembre 1685 (A. N. — Y 4004) nous a fixé à cet égard. François Vincent y est désigné comme mari de Françoise Germain, sœur de Pierre, et par conséquent oncle paternel de ses enfants. Il fut nommé en cette qualité subrogé tuteur, et Marguerite Décour, veuve de Pierre, tutrice de ses enfants mineurs.

François Vincent fut reçu maître en 1688 par privilège des galeries du Louvre ; il demeurait quai des Orfèvres.

2. Le 22 décembre, suivant l'abbé Lambert. Cette date est contredite par l'acte de décès en date du 23 septembre 1684 que cite Jal dans son *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*. L'inventaire dressé après la mort de Pierre, le 5 octobre 1685, fixe la date du décès au 24 septembre 1684 (en l'étude de M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, qui a bien voulu nous le communiquer).

complètement épuisé. Il avait épousé Marguerite Décour et en avait eu sept enfants <sup>1</sup>, tous en bas âge au moment de sa mort ; l'aîné, Thomas, était appelé à lui succéder dans la faveur des ministres d'alors.

Il n'existe, croyons-nous, aucun portrait de Pierre I<sup>er</sup>, et aucune de ses œuvres, même les plus simples, comme nous l'avons déjà dit, ne semble lui avoir survécu.

Grâce à l'inventaire fait après son décès <sup>2</sup>, on connaît son intérieur.

Il n'y avait chez lui, à son service, qu'un seul valet ; ses meubles étaient des plus modestes. Sept tableaux, estimés vingt-sept livres, six chaises, un fauteuil en noyer recouvert de tapisserie et dix aunes de tapisserie de verdure, le tout estimé quarante-sept livres, constituaient l'ameublement de la pièce la plus riche.

Dans son cabinet de travail, une vieille tapisserie de Bergame (dix livres), c'était probablement là qu'il recevait ses trois amis : Bideau, peintre du roi ; Grenier, sculpteur du roi, et le dessinateur Bérain <sup>3</sup>.

La lingerie paraît au contraire avoir été mieux montée et plus soignée que les meubles.

Il y avait entre autres douze paires de draps, mais si l'on pense au nombre considérable des membres de sa famille, on verra que c'était fort modeste.

Du reste, Pierre Germain mourut presque sans fortune <sup>4</sup>.

1. Jal n'en cite que six, mais l'acte constitutif de tutelle déjà cité nous donne les noms des sept enfants de Pierre et l'âge qu'ils avaient le 11 septembre 1685. Ce sont : Thomas, âgé de douze ans, Marie-Nicolle, dix ans, Charles, neuf ans, Pierre, cinq ans, Françoise, trois ans, François-Alexis, dix-huit mois, et Nicolas, cinq mois.

2. Inventaire en date du 5 octobre 1685, dressé par M<sup>r</sup> Vatel, notaire à Paris, en l'étude de M<sup>r</sup> Bazin, également notaire à Paris.

3. Ces trois artistes furent appelés par Germain en différentes circonstances comme témoins pour des actes ou des contrats de famille.

4. L'inventaire déjà cité constate que « sa veuve, en présence de s<sup>r</sup> Vincent et de François Germain, sa femme, sœur du défunct, a été

Ce détail est intéressant ; car son collègue de Launay, décédé quelque temps après, laissa au contraire à ses héritiers un patrimoine considérable.

En outre de ses travaux pour le roi, il fit nombre d'ouvrages pour des particuliers ; mais nous n'avons retrouvé, dans ses papiers, que les noms de deux de ses clients, le duc de Bouillon et la maréchale d'Estrées.

La partie de l'inventaire qui parle de son établissement artistique et relate la liste de ses outils doit être citée entièrement :

« Marchandises, outils, modèles, estampes et autres choses concernant la profession d'orphèvrerie dont la prisée et estimation a été faite par le sieur Guillyot, Sergent, de l'avis en commun de la veuve du sieur Germain et du sieur Vincent.

« 1<sup>o</sup> Une grille de six pièces d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant 15<sup>m</sup> 2<sup>o</sup>.

« Item, deux esguières aussy d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant ensemble 18<sup>m</sup> 7<sup>o</sup> 5<sup>r</sup>.

« Item, la façon desdites deux esguierres estimées à la somme de soixante dix livres.

« Item, un porte-mouchette, et sa mouchette, pesant 2<sup>m</sup> 5<sup>o</sup> 2<sup>r</sup>.

« Item, un porte-mouchette et deux petites souscoupes, pesant ensemble 3<sup>m</sup>.

« Item, plusieurs poinçons, plusieurs tas à moulures, un tas à planer, deux grandes paires de cizoires, six filières à escroux, dix filières à tirer du fil, trois lingotières, trois paires de molletz et une pesle, prisé le tout ensemble douze livres.

« Item, deux paires de balances et un pied de 4 livres, prizez ensemble cent sols.

obligée de vendre plusieurs meubles, hardes et ustensiles de ménage pour acheter les marchandises d'orphèvrerie nécessaires à l'achèvement des pièces comprises dans ledit inventaire ».

« Item, quatre paires de cizoires, un mortier, un grand banc à tirer, la tenaille et la sangle, prisé le tout ensemble dix livres.

« Item, un estably garny, cinq morceaux de claye, un tour de laveur en argent, une grande cuve reliée de trois cerceaux de fer, servant à blanchir.

« Item, trois soufflets de forge, garnys de douze creusets.

« Item, trois petits outils, un petit banc à tirer, deux scelles à modeler, un chevalet et une grille de fer.

« Item, ung autre livre de vase de Stella et Charmeton.

« Item, ung livre de portraicture de Jean Cousin.

« Item, ung gros recueil de plusieurs ornements et estampes.

« Item, ung livre de vignolle en quatre langues.

« Item, ung livre d'architecture de Sébastien Celio.

« Item, ung autre livre d'architecture de Léonard de Vinci.

« Item, ung autre livre des Entrées de Monseigneur François.

« Item, ung recueil d'estampes.

« Item, ung autre livre de parchemin de du Cerceau.

« Item, ung autre livre des entrées de Charles IX.

« Item, ung petit recueil de plusieurs ornements de Plutarque.

« Item, deux livres ; un de l'usage du compas, et l'autre, des tours d'anneaux.

« Item, ung autre livre de divers portraits de thermes.

« Item, ung autre petit livre de petits ornements.

« Item, la quantité de quatre-vingt estampes de différents auteurs et grandeurs.

« Item, quantitez de modèles de cuivre, plomb, et profils de bois.

« Item, quatre alphabets et deux boîtes garnyes de cizeletz.

« Item, une aiguille garnye d'argent.

« Item, un volume de la Bible et huit autres volumes de diverses qualitez et sujets. »

La veuve de Pierre Germain garda trois mois encore son appartement au Louvre après la mort de son mari, continua à surveiller l'exécution des commandes et s'occupa surtout d'opérer le recouvrement des sommes qui lui restaient dues, soit par la Couronne, soit par le fils de Louis XIV.

Le 19 août 1685, elle avait livré « trois grands guéridons d'argent, dont la tige est à trois figures de femmes » <sup>1</sup>.

Trois pièces semblables avaient été exécutées également par Loir et les frères de Villers ; l'une d'elles semble être reproduite dans une des grandes tapisseries des Gobelinus dont nous avons parlé plus haut.

Ce sont trois femmes, dont l'une est casquée, qui forment cariatides et soutiennent le plateau destiné à faire table. Le pied est formé de rinceaux se terminant en trois supports.

Le dessin de cet objet appartient aujourd'hui à M. Beurdeley. Il est fait au trait avec beaucoup de netteté et sécheresse, ce qui fait supposer qu'il est l'œuvre d'un ciseleur. A coup sûr, il n'est point de Le Brun ; on peut donc l'attribuer à l'un des quatre orfèvres : Loir, l'un des frères de Villers, ou bien Germain <sup>2</sup>.

On aura remarqué, dans ce dessin, qu'il paraît n'y avoir que deux femmes au lieu de trois ; peut-être dans l'exécution aura-t-on modifié le projet.

1. « Pezant sçavoir celui marqué : 1 — 432<sup>m</sup>, le 2 — 423<sup>m</sup> 3<sup>e</sup>, et le 3 — 408<sup>m</sup> 2<sup>e</sup>. » (Même journal déjà cité. A. N. — O1 3305, page 173 v<sup>o</sup>.)

M. J. J. Guiffrey, dans les *Comptes des Bâtimens du Roy*, parle de six guéridons exécutés par Germain, Loir et les frères de Villers : les trois premiers sont ceux dont nous venons de parler ; les trois autres, exécutés par Loir et les frères de Villers, avaient été livrés par eux, le 20 novembre 1684. (*Comptes des Bâtimens du Roy*, déjà cités, tome II, pages 273, 375, 480 et 481.)

2. M. Georges Duplessis, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, y voit un dessin d'Alexis Loir.



N° 8. — PENDULE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, EN ARGENT,  
d'après le Recueil de de Cotte. (B. N. — Département des Estampes.)

Nous ignorons ce que devint sa veuve et si elle eut, durant la vie de son mari, un rôle dans sa carrière artistique; nous savons seulement qu'elle mourut à quatre-vingt-sept ans, de nouveau réintégrée dans la galerie du Louvre, où son fils, Thomas Germain, à son tour orfèvre et sculpteur du roi, avait été installé par brevet de Louis XV.

Si Pierre Germain est mort sans fortune, Marguerite Décour avait de son père, établi depuis longtemps chapelier à Paris, une grande aisance. Le sieur Décour se chargea, après la mort de son gendre, par un acte en date du 6 décembre 1684, de conserver dans son domicile tous les enfants de Pierre Germain et de leur donner, à ses frais, toute l'éducation désirable <sup>1</sup>.

L'aîné de ces enfants, Thomas, devait pousser encore plus loin que son père la réputation du nom de Germain.

Ce fut lui qui exécuta l'épée du Dauphin, les girandoles d'or de Louis XV, le lampadaire de l'abbaye de Sainte-Genève, et qui mit le comble à sa réputation en construisant l'église de Saint-Louis-du-Louvre.

---

1. Voir acte passé, le 6 décembre 1684, chez Leboucher, notaire à Paris, étude de M<sup>e</sup> Yver; malheureusement cette pièce n'a pu être retrouvée; nous n'en avons les détails sommaires que dans l'inventaire déjà cité de Pierre Germain.

## LIVRE II

# THOMAS GERMAIN

---

### CHAPITRE PREMIER

Sa jeunesse. — Son séjour à Rome. — Les travaux qu'il y a exécutés.  
Son arrivée à Paris. — Son premier travail présenté à Louis XIV.

Lorsque Pierre mourut, Thomas n'avait que onze ans. Louvois, alors directeur général des bâtiments, qui avait protégé son père, décida que la veuve Germain et son fils Thomas continueraient à habiter le logement du Louvre quelque temps encore <sup>1</sup>, en compagnie de son oncle l'orfèvre François Vincent. Cet artiste, nommé son subrogé tuteur, se chargea de lui donner les premiers principes du dessin.

Comme nous l'avons vu, ce fut son grand-père Décour qui prit chez lui tous les enfants de Pierre Germain <sup>2</sup>, et Thomas, en quittant le Louvre, se retira chez lui. Pendant qu'il était élevé par son grand-père, François Vincent, considérant que les leçons du peintre Boulongne lui seraient plus profitables que les siennes, l'envoya chez ce maître, à l'atelier

1. Nous avons adopté cette version, qui est donnée par Lempereur (*Dictionnaire des Artistes*) et qui a le grand avantage pour nous d'être rendue vraisemblable, par un document tiré des Archives nationales, qui nous apprend que la veuve Germain dut quitter le logement que son mari occupait au Louvre, trois mois après la mort de ce dernier.

D'après Jal, le jeune Germain aurait été maintenu dans le logement de son père, sur l'intervention de Louvois. (Jal, *op. cit.*, page 638.)

2. Acte passé par Anmont le 6 décembre 1684 (étude de M<sup>e</sup> Yver, notaire à Paris).

duquel il obtenait, en 1686<sup>1</sup>, une médaille décernée par l'Académie<sup>1</sup>.

Frappé de ses heureuses dispositions, Louvois fit conduire notre jeune artiste à Rome, en 1688, par le sous-directeur de l'Académie que le roi y avait établie<sup>2</sup>.

Thomas Germain apprit, en 1691, la mort de son protecteur : il n'eut plus d'autre ressource que de se placer en apprentissage chez un orfèvre italien qui lui permit, sur sa demande, de prendre chaque jour quelques heures pour aller dessiner au Vatican.

C'est alors que les jésuites, qui faisaient de grands travaux à l'église du Gesu à Rome, mirent au concours la construction et l'ornementation de l'autel de saint Ignace, placé sur l'un des bas-côtés de cette église<sup>3</sup>.

Un des amis de Germain, Pierre Legros, vit son projet préféré<sup>4</sup>.

L'autel composé dans le style des jésuites demeure encore, malgré les dégradations, un des plus beaux monuments de l'architecture de cette époque. Au centre de l'autel s'élevait la statue en argent de saint Ignace, haute de 9 pieds<sup>5</sup>. De chaque côté de l'autel, étaient des groupes représentant des allégories.

1. J. F. Blondel, *Architecture française*, tome III, page 64.

2. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*. Paris, 1876, 3<sup>e</sup> édition, page 483.

Voir l'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, pages 282 et 283.

*Mercure de France*, septembre 1748, page 229.

3. *Le Gesu de Rome*. Notice descriptive et historique, par Victor de Beck, de la Compagnie de Jésus. (Bruxelles, Van de Reydt, 1871.)

4. D'après le *Mercure de France* et l'abbé Lambert, ce serait Germain qui aurait donné les modèles de saint Ignace. Le Dictionnaire de Lempereur est cependant formel pour restituer ce mérite à Legros. Voir l'article de Germain, soit celui de Legros.)

Du reste, il résulte de toute l'étude de Germain, qu'il n'était pas assez habile, et qu'il n'avait pas encore la science nécessaire pour faire en sculpture une figure de cette importance.

5. Cette statue fut détruite lors de l'occupation de Rome par les Français sous le Directoire. (Victor de Beck, *le Gesu à Rome*, déjà cité.)

A propos de ce concours, Legros eut recours à une supercherie singulière.

Craignant, en raison de sa jeunesse, d'être écarté et remplacé par des artistes dont l'âge et la notoriété assureraient le succès, Legros, sur le conseil d'un ami, composa ses modèles dans le plus grand secret, les emballa lui-même et les fit porter à la chambre du jury comme s'ils arrivaient de Gênes.

Cette petite supercherie était-elle nécessaire au succès de Legros ; le fait est que son projet fut accepté et que, lorsqu'il fallut désigner l'artiste qui aurait à réparer et à ciseler la statue, les jésuites n'hésitèrent pas à choisir Germain. Ils avaient eu déjà, nous dit le graveur Lempereur, l'occasion d'apprécier son talent, ils s'étaient rendu compte de sa valeur et l'avaient immédiatement désigné pour ciseler les pièces fondues sur les modèles de Legros<sup>1</sup>.

D'après Blondel, Thomas Germain aurait aussi ciselé les bas-reliefs qui se voient encore sur les piédestaux et sur le retable de l'autel de la même église et qui passent pour autant de chefs-d'œuvre<sup>2</sup>.

Au dire de ses biographies, Germain ne manqua pas d'ouvrage pendant tout le temps qu'il passa à Rome, et sa réputation allait grandissant, puisque le grand-duc Cosme III lui commanda, outre des médaillons et des trophées, les bassins<sup>3</sup> qui décorèrent longtemps le palais des grand-ducs de

1. On sait que Pierre Legros était un sculpteur protestant dont le père avait fui la France, lors de l'édit de Nantes.

Un autre sculpteur protestant, nommé Theudon, travaillait au *Gesu* en même temps que Legros.

Tous deux se convertirent au catholicisme après avoir exécuté les pièces d'art que les Jésuites leur avaient commandées.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance du P. Clair, de la Société de Jésus.

2. J. F. Blondel, *Architecture française*, tome III, page 65.

3. Le *Mercur*e dit que ces bassins étaient ornés de bas-reliefs représentant l'Histoire des Médicis.

Voir l'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, pages 283 et 284.

Toscane à Florence et dont les bas-reliefs racontaient l'histoire des Médicis.

Il était parti de Paris depuis treize ans et sa mère le sollicitait vivement de rentrer auprès d'elle : il se mit en route, mais il séjourna encore dans quelques villes, où le bruit de sa réputation l'avait précédé.

A Livourne, il fut chargé de bâtir une église qu'on croit être celle des Arméniens <sup>1</sup>.

Ce n'est qu'en 1706 que l'on constate la présence de Germain à Paris; il exécute alors pour la chapelle de Fontainebleau « un encensoir d'argent, fait en forme de cassolette

L'auteur sur lequel l'abbé Lambert semble avoir puisé ses sources, est toujours le *Dictionnaire des artistes*, de Lempereur.

1. J. F. Blondel, *Architecture française*, tome III, page 64.

Dans le but d'obtenir quelques renseignements précis sur la construction de cette église par Thomas Germain, nous nous sommes adressé à M. de Laigue, consul général de France à Florence, autrefois consul à Livourne, qui a bien voulu nous transmettre la lettre suivante qu'il a reçue de M. Ougourlyan, curé de l'église des Arméniens, à Livourne :

Livorno, 29 octobre 1886.

Stimatissimo Signore,

Alla sua gentile lettera data nel di 27 del corrente rispondero con piacere colla presente.

Dall' Archivio della chiesa e stata costruita nell' anno 1701 sul disegno fatto da S. A. R. il Principe Ereditario Ferdinando de Medici, figlio di Cosimo III gran duca di Toscana ed eseguita dall' architetto Giovanni del Fantasia.

Dalle ricerche fatte da me nell' Archivio suddetto non mi è riescito di trovare il nome del Sig. Thomas Germain. — Esiste fra le carte solamente il disegno della pianta e non di tutto l'edifizio.

Mi pregio di avere soddisfatto il desiderio di V. S. con queste poche righe. E con più alta stima e rispetto mi è grato di dirmi

Di V. S. stimatissima

Devoto servo,

M. OUGOURLYAN.

Nous devons ajouter que, de l'avis même de M. de Laigue, la décoration de l'église arménienne de Livourne manque de goût.

fleurdelisée à jour, enrichi des armes de France, couronnées et rapportées, soutenues de trois chérubins, les chaînes quadrées, le pavillon qui tient les chaînes ciselé d'une campanne <sup>1</sup> et orné sur le bord de godrons » <sup>2</sup>. Quand ce travail fut présenté à Louis XIV, le roi fut si satisfait de l'exécution qu'il dit à l'auteur : « qu'il se souvenait encore avec plaisir du mérite de son père » <sup>3</sup>.

Malheureusement la prospérité de la France, que nous avons vue disparaître en 1691, n'était pas revenue; nos armées n'étaient plus victorieuses, le pays était à bout de ressources; l'État ne pouvait plus encourager les arts, l'argent passait à l'entretien des armées.

L'orfèvrerie du roi et celle des particuliers avait été fondue <sup>4</sup>. Partout des saisies avaient été ordonnées chez les orfèvres; les grands seigneurs ne mangeaient plus dans la vaisselle plate : la faïence avait remplacé l'argenterie <sup>5</sup>. De toutes parts des usines de céramique se créaient comme à Rouen, et une nouvelle industrie, dont la France devait être fière aussi, venait substituer ses produits à ceux de la vieille corporation de saint Éloi.

Le *Journal du Garde-Meuble*, si chargé pendant les années de la prospérité de Louis XIV, est presque muet sur les commandes du commencement du xviii<sup>e</sup> siècle; ce n'est que sous le règne de Louis XV que de nouveaux travaux sont commandés à Thomas Germain; sa première fourniture à la cour est du 5 juin 1725. Nous verrons plus tard combien elles se multiplièrent jusqu'à l'époque de sa mort.

1. Crépine de fil d'or.

2. *Journal du Garde-Meuble*, déjà cité. A. N. — O<sup>1</sup> 3308, page 31 r<sup>o</sup>.

L'abbé Lambert parle aussi de cet encensoir, qu'il indique comme ayant été fabriqué en or, mais nous aimons mieux adopter la version du Journal, qui le représente en argent. (Voir l'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 285.

3. Voir l'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 285.

4. J. J. Guiffrey, *les Orfèvres de Paris en 1700*, page 6 et suivantes.

5. Voir *Musée retrospectif du métal*. Paris, Quantin, 1881, page 89.

## CHAPITRE II

Ses travaux d'orfèvrerie religieuse. — Son admission comme maître orfèvre dans la corporation des orfèvres parisiens. — Le roi lui accorde un brevet de logement aux galeries du Louvre.

Depuis son retour en France, jusqu'en 1725, Germain paraît s'être occupé surtout d'orfèvrerie religieuse ; en 1708, lors de l'anniversaire du vœu de Louis XIII, il prit part à la décoration de l'église Notre-Dame, en exécutant des trophées destinés à orner l'un des piliers du chœur <sup>1</sup>.

Quelques années après, en 1716, il fut encore chargé, par le chapitre de Notre-Dame, d'un important travail. Le grand soleil de vermeil, donné par le chanoine Delaporte en 1710, et exécuté par Balliu, ne pouvant être porté dans les processions, à cause de sa grande dimension et de son poids, les chanoines jugèrent qu'il y avait lieu d'en faire un autre d'un plus petit modèle. Aux termes du marché <sup>2</sup> passé avec Messieurs les chanoines de l'église de Paris, ce soleil devait être adapté sur le pied d'un ancien calice, précédemment donné par le cardinal de Gondy. Conformément aux conventions arrêtées, Germain livra son travail en 1718.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1719, le chapitre se décida à faire refaire à neuf le pied de l'ostensoir ; par suite, le pied du calice de monseigneur de Gondy <sup>3</sup> fut rendu à sa première destination.

L'inventaire de 1723 <sup>4</sup> du Trésor de Notre-Dame décrit ainsi l'ostensoir :

« Ce sont des épis de bled et grapes de raisin qui forment

1. *Mercur de France*, septembre 1748, page 229.

2. A. N. — L. 511. Marché en date du 20 août 1716.

3. A. N. — L. 511. Marché en date du 20 juin 1719.

4. A. N. — L. L. 200, page 28. *Inventaire du Trésor de Notre-Dame de 1723*.

la branche dudit soleil d'argent; la gloire d'où sortent les rayons est ornée tout autour de nuages et de testes de chérubins devant et derrière, le cercle du milieu est de la mesme grandeur que celui du grand soleil, estant le mesme cristal, le mesme croissant d'or et la mesme hostie du grand soleil, qui doit servir au petit. Ledit soleil, pesant avec sa gloire, sa branche et son pied, ensemble, trente-deux mares. »

(On trouvera ci-contre le dessin d'un soleil qui n'est pas signé, mais qui se rapporte à la description du *Mercur* : ce dessin porte en marge les mots : « Tige ronde ou à gerbe de bled et raisins ».)

Il est probable que le chapitre fut satisfait de l'exécution de cette commande, puisque, peu de temps après, Thomas Germain fut appelé à faire, pour l'église Notre-Dame, une croix et six grands chandeliers de cuivre destinés au maître-autel.

Le marché passé entre Thomas Germain et l'abbé Passart, intendant du chapitre<sup>1</sup>, spécifiait que : « Lesdits chandeliers devront être de forme triangulaire à pans, de la hauteur de quatre pieds pour le plus grand, depuis son bassinnet jusqu'au pied; dans l'une des faces du pied triangulaire, sera inséré un bas-relief représentant une Vierge en champ semé d'étoiles et de fleurs de lys; dans la seconde, sera un Saint Denys, et dans la troisième, un Saint Marcel, qui sont les patrons de l'église; comme aussi, dans les deux panneaux du pied de la croix, dans celui de la face principale sera inséré une Notre-Dame de Pitié, et dans celui de derrière, un Christ portant sa croix; les jointures de tout l'ouvrage seront à soudure forte et le tout bien armé d'une branche de fer, qui passera en dedans de tout l'ouvrage et sera arrêtée par dessous avec de bons écrous à oreilles pour porter et soutenir l'ouvrage. Tout l'ouvrage sera

1. A. N. — L. 511. — Il nous a paru utile de reproduire entièrement cet intéressant document, parce qu'il explique d'une façon fort claire et dans le langage de l'époque, les procédés d'exécution des modèles et les pièces elles-mêmes.

mis en couleur d'or matte et bruni aux endroits qui le requerront, par le plus habile maître doreur au choix du secrétaire du chapitre. »

Cette œuvre, dont le dessin fait en double avait été parafé par les deux parties, devait être, lors de sa livraison, examinée par de Launay <sup>1</sup>, directeur de la Monnaie et orfèvre ordinaire du roi, expert du chapitre, et Coysevox, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, expert de Germain.

Les chandeliers étaient destinés à être mis sur le maître-autel, les jours de messes solennelles, avec six autres grands chandeliers d'argent. Germain s'obligeait à en livrer trois modèles successifs : l'un en terre, l'autre en plâtre et le dernier en bois, peint couleur de bronze, qu'on placerait chacun pendant quinze jours sur le maître-autel pour qu'ils pussent être appréciés en connaissance de cause; le Christ devait être de Delagarde ou Girardon.

Germain avait un an pour exécuter ce travail; le prix était fixé à quatre mille livres, non compris la valeur du cuivre que fournissait la fabrique de Notre-Dame; les frais de modèles et de dessins demeuraient à la charge de l'artiste.

Ce paraît être le seul ouvrage de cuivre qu'il exécuta.

Thomas Germain exerçait depuis longtemps, on vient de le voir, la profession d'orfèvre, et cependant il n'avait pas encore été reçu maître.

Ce ne fut que le 30 janvier 1720 qu'il fut admis maître orfèvre de Paris, sous la caution de Léonard Lagneau <sup>2</sup>,

1. Jusqu'en 1715, de Launay avait fourni une grande quantité de vaisselle au Garde-Meuble. A cette date, son gendre, A. Besnier, prit en main la suite de ses affaires d'orfèvrerie, tandis que lui dut se consacrer exclusivement à la direction de la Monnaie.

2. Thomas-Léonard Lagneau avait épousé Marie-Nicole Germain, sœur de Thomas, et était par conséquent son beau-frère. Il avait été reçu maître orfèvre en 1694. Échevin en 1730, il fut un des électeurs de Thomas Germain lorsque ce dernier, à son tour, fut élu échevin en 1738. Il mourut en 1750. Le fils de Thomas-Léonard Lagneau, Léo-



№ 9. — OSTENSOIR DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

son beau-frère, également orfèvre (sur le quai de l'Horloge); il eut pour poinçon T. G. et une toison <sup>1</sup>.

Il entra dès lors officiellement dans la corporation des orfèvres parisiens, car jusqu'alors il n'avait été qu'orfèvre ordinaire et sculpteur du roi <sup>2</sup>, et c'est cette qualité qui lui avait sans doute permis d'exercer.

Il se maria, le 20 avril de cette même année, avec Anne-Denise Gauchelet, fille d'un orfèvre <sup>3</sup> de la rue du Roule; Thomas habitait alors rue de la Monnaie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois <sup>4</sup>.

En 1722, lors du couronnement de Louis XV, il exécuta un soleil en argent doré, qui fut donné par le roi à l'église métropolitaine de Reims <sup>5</sup>.

nard Lagneau, reçu maître orfèvre en 1722, était conséquemment neveu de Thomas Germain, ainsi que cela résulte d'une lettre d'invitation, au bout de l'an, de Marguerite-Françoise Germain, sœur de Thomas, en septembre 1744.

Thomas-Léonard Lagneau fut garde en 1720, quartenier de la ville en 1726. Il servit également de caution à François-Thomas Germain, fils de Thomas, comme nous le verrons plus loin.

A. N. — Z 3134, 3138, 3040, 65, 3136, 3018, 3044. H 1858. F<sup>o</sup> 1.

B. N. ms., dossier n<sup>o</sup> 1316. Germain. *Lettre de bout de l'an*.

1. A. N. — Z 3136. Communiqué par M. le baron Pichon.

2. Nous n'avons pu retrouver trace de sa nomination, comme orfèvre-sculpteur du roi, qui dut avoir lieu peu de temps après son retour d'Italie. Nous regrettons d'autant plus l'absence de document à cet égard qu'il est singulier de voir : Germain, orfèvre du roi, pendant plusieurs années, avant d'être reçu maître de la Corporation de Paris; ceci n'avait pu avoir lieu qu'en vertu d'une disposition spéciale : *Lettres patentes* ou *Arrêt du Conseil*.

3. François Gauchelet, reçu maître orfèvre en 1692, décédé en 1715. A. N. — Z 3133, 3005, 2997.

Nous n'avons pu retrouver son contrat de mariage, mais, dans le cours de nos recherches, nous avons découvert celui de Anne-Marguerite Germain, sa fille, avec Andrieu, suivant contrat passé le 6 août 1747 devant M<sup>e</sup> Thouvenot. (Étude de M<sup>e</sup> Bezanson, notaire à Paris.)

4. Au moins depuis 1716. (A. N. — L. 511.)

5. Journal du voyage du roi à Reims, dans le *Mercur*e de novembre 1722, tome I<sup>er</sup>, page 84.

« Sans l'éclat emprunté des pierres précieuses qui l'ornent », dit le *Mercur de France*, « ce soleil est d'un prix inestimable et pèse cent vingt-cinq marcs ; sa hauteur est de trois pieds huit pouces, et la base de vingt-sept pouces sur dix-huit de largeur. Il porte deux anges, dont l'un, représentant saint Michel, protecteur de la France et de l'ordre de ce nom, offre à Dieu l'épée royale, et l'autre présente la couronne. Au milieu s'élève un socle auquel est agrafé un cartouche aux armes de France. De l'autre côté, un pareil cartouche contenant l'inscription qu'on verra ci-dessous.

« Louis XV, Roy de Fr. et de Nav. couronné à Reims, en la VIII<sup>e</sup> année de son Règne, le XXV d'octobre MDCCXXII, par Armand Jules de Rohan, archevêque, Duc de cette Ville, Premier Pair de France, fit au jour de son sacre ce don à l'Église de Reims. »

« L'arche d'alliance est représentée en bas-relief sur la face antérieure du pied du soleil, et à l'opposite les pains de proposition. Les attributs des Évangélistes font l'ornement des quatre angles. Sur ce pied s'élève une colonne de nuées, représentant celle qui précédoit le peuple de Dieu. On y voit les symboles des deux espèces de l'Eucharistie, figurez par des épis et par des grappes.

« Le Saint-Esprit, l'âme des actions saintes, préside au haut de cette nuée, qui semble se partager pour former une gloire d'anges et de chérubins autour du soleil, tout éclatant de rayons.

« On ne sauroit donner qu'une idée très légère de l'exécution de cet ouvrage. Les figures sont vivantes et d'un sçavant goût de dessein, les draperies sveltes et légères, les nuages bien fondus et pour ainsi dire vaporeux et transparens, les rayons lumineux, les ornemens ménagés avec sagesse, les fonds avec art.

« Tout y est d'accord et lié ensemble, par rapport à la composition. On diroit à examiner chaque objet en parti-

culier que la matière a changé de nature, pour en exprimer le vrai caractère, et que la peinture, d'intelligence avec la sculpture, lui ait prêté l'effet de ses lumières et de ses dégradations.

« C'est, au sentiment des connoisseurs, en quoi consiste le dernier degré de perfection en ces sortes d'ouvrages, dont on doit la première invention au cavalier Bernin <sup>1</sup>. »

C'est le *Mercur* qui parle, et certes nous sommes loin de partager son engouement pour le style italien du xvii<sup>e</sup> siècle, qui devait entraîner le goût français dans l'exagération.

Le *Journal de Verdun*, dans son troisième article du mois de décembre 1722, s'étant avisé de dire que ce soleil était fait sur le modèle de celui de Notre-Dame de Paris, le *Mercur de France* <sup>2</sup> lui réplique aussitôt en ces termes : « L'excellent ouvrier qui a exécuté ce beau morceau d'après ses modèles, bien loin de copier personne, passe pour ne s'être jamais répété lui-même. On connoît assez le génie fécond du sieur Germain, qui traite l'orfèvrerie en habile sculpteur, et dont le père, employé avec distinction sous le règne de Louis-le-Grand, se trouve fort bien remplacé par le fils ; il a passé une partie de sa vie à Rome, à étudier les beaux restes de l'antiquité, et y a laissé des monuments de ses études. »

Nous déclarions un peu plus haut ne pas partager l'avis du *Mercur* ; cette fois, nous nous rangeons complètement à l'opinion qu'il exprime sur Thomas Germain, dont le goût fut en contradiction avec le style boursoufflé de l'Italie, et tout porte à croire que, loin d'avoir fait un ostensor dans le genre de Bernin, cet artiste produisit comme toujours un objet à contours naturels et sans exagération.

Ce soleil fut conservé jusqu'en 1790 dans la cathédrale de Reims.

Dans l'*Almanach de Reims* de l'année 1776, on lit cette

1. *Mercur de France*, janvier 1723, page 76 et suivantes.

2. *Mercur de France*, janvier 1723.

phrase intéressante à rapporter : « Ce soleil. . . . .  
ouvrage du fameux Germain, n'est point achevé; si l'artiste  
eût pu y mettre la dernière main, on pourrait citer cet osten-  
soir comme l'un des plus beaux qu'il y ait en France. »

L'inventaire de la cathédrale de Reims de 1790 est plus  
bref : « Le soleil de Louis XV en vermeil, ouvrage de Ger-  
main », pas un mot de plus.



N° 10. — FLAMBEAU DE BUREAU,  
par Thomas Germain. (Collection de M. le baron Jérôme Pichon.)

Dans l'inventaire de 1792, il n'est plus signalé<sup>1</sup>; il avait  
disparu.

1. Ces divers renseignements sont extraits de l'*Histoire et description de la cathédrale de Reims*, 2 volumes in-8°, par le chanoine Cerf. Nous tenons à remercier M. l'abbé Compant, secrétaire particulier de Son Éminence l'archevêque de Reims, de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu nous donner tous les renseignements qu'il possédait sur la matière.

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, a bien voulu également faire des recherches dans les archives confiées à sa direction, et n'a pu rien trouver. Il nous a seulement exprimé son avis, qui est conforme au nôtre.

En vertu des lois de l'Assemblée constituante sur les églises, on ne devait y conserver que les objets indispensables au culte, les plus simples et les moins précieux. Il est donc presque certain que, durant l'année 1791, le soleil en question fut jeté à la fonte.

À la suite de ce travail, Germain obtint un logement dans les galeries du Louvre. Le brevet qui lui fut délivré le 2 août 1723 <sup>1</sup> lui accordait cet appartement en survivance de la veuve Noret, qui devait le garder sa vie durant <sup>2</sup>. Il ne l'attendit pas longtemps, car il y était installé le 28 septembre suivant <sup>3</sup>.

Le sieur de Launay, que nous avons vu nommé expert pour le compte du chapitre de Notre-Dame, était depuis longtemps déjà directeur de la Monnaie, et le 1<sup>er</sup> septembre 1723, il avait représenté à Sa Majesté « qu'après avoir servy pendant quarante-deux ans en qualité d'orfèvre du Roy, son âge et ses infirmités ne lui permettant plus de donner à ce dernier employ l'application qu'il y a toujours eüe, il supplioit Sa Majesté de l'en décharger pour pouvoir donner tous ses soins à la direction de ses médailles ».

Le roi accepta la démission de de Launay et décida que les trois « orfèvres du Roi » déjà en fonctions, Nicolas Besnier, Claude Ballin et Thomas Germain, « seraient désormais seuls orfèvres du Roi et de sa maison, qu'ils travailleraient alternativement et par année, savoir le s<sup>r</sup> Besuier pour l'année courante qu'il a commencée, le s<sup>r</sup> Balin pour la prochaine, et le s<sup>r</sup> Germain pour l'année 1725. Veut et entend néanmoins que chacun d'eux achevera les ouvrages qu'il aura commencés et en cas de besoin qu'ils se réuniront tous les soirs pour concourir à l'exécution de ceux qui seront pressés pour son service. Veut et ordonne qu'ils jouissent en ladite qualité de tous les avantages attribués à pareil employ, et puissent se

1. A. N. — O<sup>1</sup> 1063, f<sup>o</sup> 204.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 1087, page 236, et 1063, page 204.

3. Jal, *op. cit.*, page 638.

dire et qualifier en tous actes publics et particuliers orfèvres de Sa Majesté, en vertu du présent brevet que pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner <sup>1</sup>. »

### CHAPITRE III

Ses commandes pour la cour de France et pour les cours étrangères.

Thomas Germain avait exécuté ses premiers travaux pour les églises, sur l'ordre du roi de France. Leur beauté amena promptement des commandes des cours de l'Europe à l'orfèvre du roi.

Il fit d'abord, en 1725, un calice d'or pour le Grand Électeur de Cologne. Le *Mercure de France* <sup>2</sup> raconte la visite que lui firent les princes de Bavière, accompagnés du comte de Charolais : « Ils eurent l'occasion, dit ce journal, d'admirer, entre plusieurs pièces d'orfèvrerie, un calice d'or <sup>3</sup> presque achevé qui avait été ordonné par feu le Grand Électeur de Cologne, oncle de ces princes. Ce morceau fait beaucoup d'honneur à cet excellent maître et peut satisfaire le goût des plus délicats et des plus habiles. »

Parmi les inventions du luxe au xviii<sup>e</sup> siècle, il faut citer les garnitures de toilettes en argent, en vermeil et même en or. Il était naturel qu'on s'adressât au plus habile orfèvre du temps pour en obtenir le modèle et l'exécution.

1. A. N. — O<sup>1</sup> 67.

2. *Mercure de France*, novembre 1725, page 2684.

3. Dussieux, *op. cit.* Ce calice était-il le même que celui que termina son fils François-Thomas et dont nous parlons ci-après, livre III, chapitre I<sup>er</sup> ? Nous l'ignorons.

Dans tous les cas, il a dû disparaître pendant l'invasion française de 1795, de l'avis de M. l'abbé Leutzen, du chapitre de Cologne, auquel nous nous sommes adressés pour en retrouver la trace.

La reine et les princesses ne pouvaient hésiter dans leur choix, et c'est ainsi que nous avons à énumérer les pièces de ce genre que fit Thomas Germain.

En 1725, il composa sa première toilette pour le roi de Portugal; deux ans plus tard, il en livrait une autre à la princesse du Brésil; en 1728, à la reine d'Espagne, femme de Philippe V; en 1732 et 1733, au roi et à la reine des Deux-Siciles; il apportait en plus, à ces deux derniers souverains, deux cadenas et deux couverts d'or<sup>1</sup>.

Par suite d'une bizarrerie des textes, la description de cette dernière toilette n'a pas survécu, tandis qu'au contraire nous connaissons jusque dans ses moindres détails le coffre qui la renfermait.

« L'extérieur de ce coffre, dit le *Mercur de France*<sup>2</sup>, est décoré de bronzes sur-dorés et doublé de velours vert, enrichi de galons d'or, le tout d'un goût admirable. Il est accompagné d'un tapis de velours couleur de cerise qui renferme dans ses ornements divers sujets gracieux et allégoriques à l'hymen, très bien exécutés en broderie.

« La toilette de la reine, dont toutes les pièces sont de vermeil, a été envoyée précédemment à Naples. Le même orfèvre achève actuellement les ouvrages en or pour la table de Leurs Majestés siciliennes. »

Afin de permettre au lecteur de se rendre compte de ce qu'étaient les toilettes, il nous a paru utile de reproduire, quelque longue qu'elle soit, la description de celle qui fut livrée par Germain, en 1726, à la reine Marie Leczińska, au lendemain de l'arrivée de cette princesse en France.

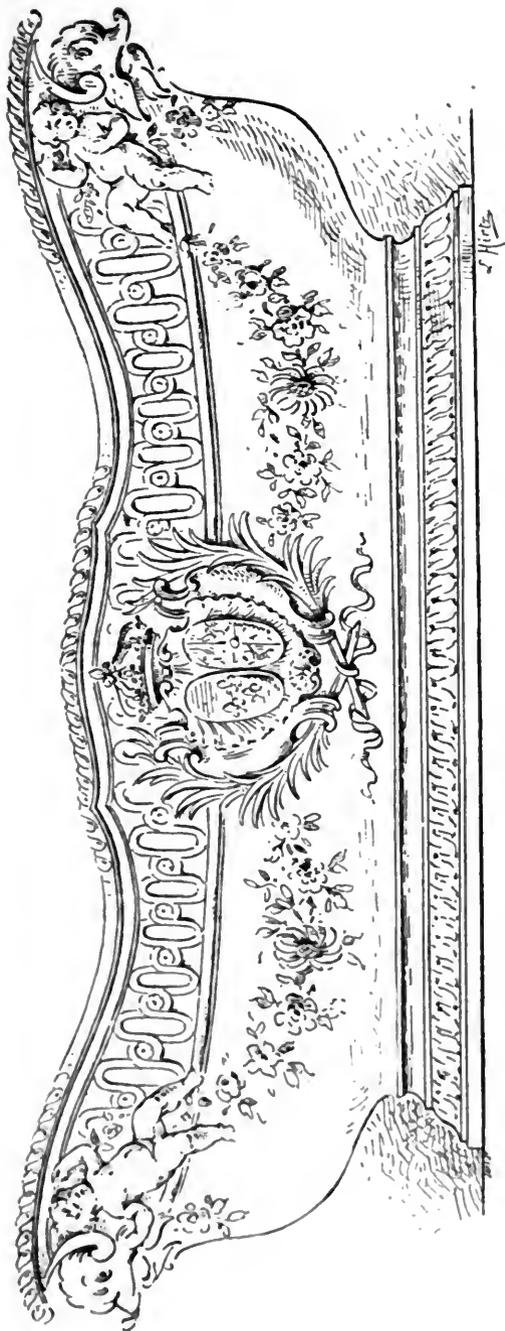
« Deux ferrières ou flacons à mettre des eaux de senteur.

« Une soucoupe ovale et deux gobelets couverts.

« Une nef, forme de navire, à mettre les racines pour les dents, terminée par une couronne fermée.

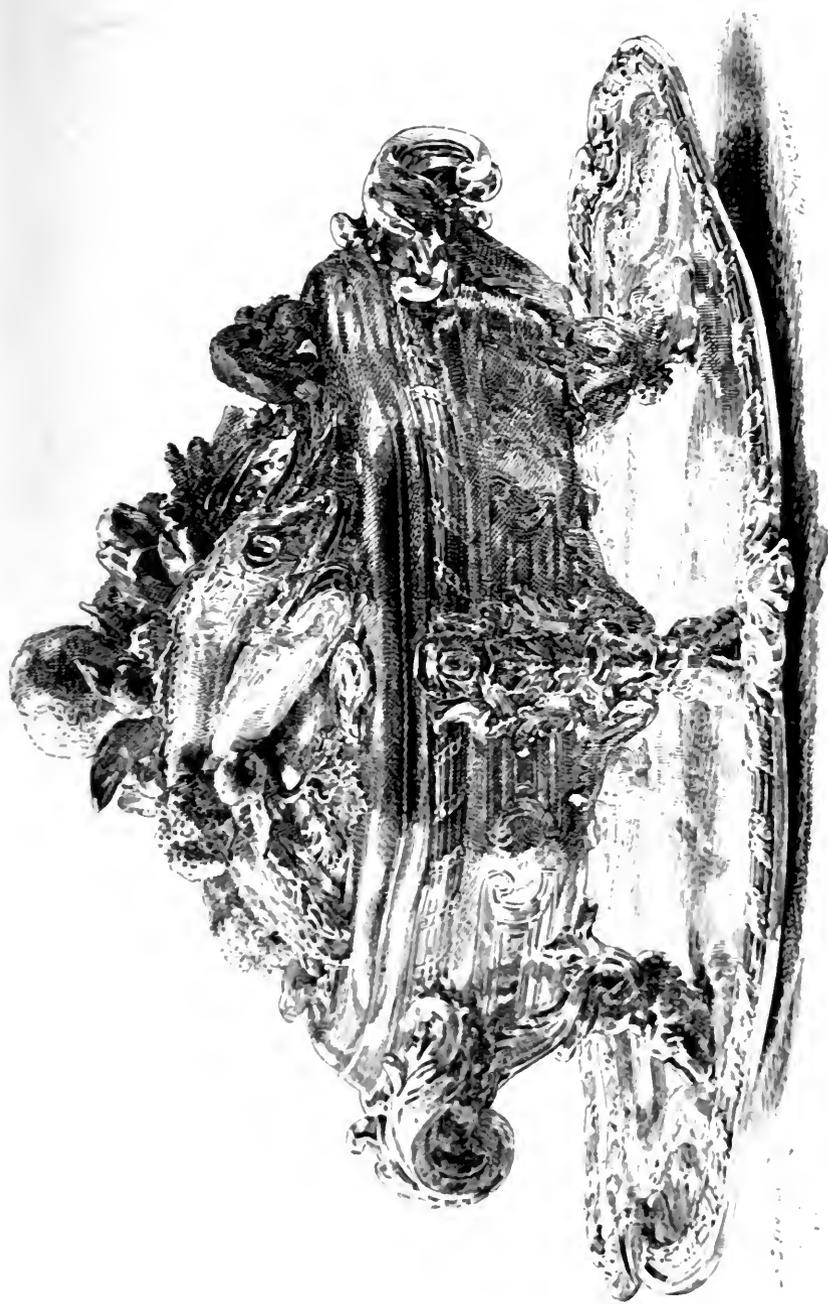
1. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, pages 284 et 286.

2. *Mercur de France*, juillet 1738, page 1607.



N<sup>o</sup> 11. — CUVETTE DE LA TOILETTE DE MARIE LEZINSKA,  
par Thomas Germain, d'après un dessin du Cabinet des Estampes.

- « Un vase pour la pâte d'amande.
- « Une soucoupe et une tasse couverte.
- « Deux boîtes à poudre.
- « Deux boîtes à mouches sur lesquelles on voit des mouches voltiger.
- « Deux plombs.
- « Deux bougeoirs.
- « Un soleil et sa mouchette. (On appelle soleil une espèce de porte-mouchette antique en usage dans la maison du Roy.)
- « Une campanile ou clochette d'un son singulier.
- « Deux jattes ; dans l'une, une éguière à paus, couverte d'une coquille, et dans l'autre un pot à l'eau. Les jattes sont pareilles, faites en nacelles dont la poupe et la proue sont ornées d'enfans qui lient un dauphin avec des festons, lesquels règnent sur tout le bord de la jatte.
- « Le corps de l'éguière, d'une forme singulière, est orné d'une espèce de cuirasse, au milieu de laquelle Thétis, sur les eaux, paroît en bas-relief, accompagnée de tritons, de nayades, de divers animaux et autres ornemens aquatiques. Du dessous de l'armure, s'élève dans chaque pan un roseau qui fait un effet agréable.
- « Le pot à l'eau est d'une très belle forme, avec les armes du Roy et de la Reine en bas-relief, etc.
- « Deux carrez de toilette, de mêmes dimensions, avec des ornemens très considérables.
- « Un coffre à bijoux et une pelotte de même grandeur ; sur le devant du coffre est un bas-relief, dans lequel on voit des tritons et des néréides apporter à Neptune toutes les richesses de la mer.
- « Deux gantières, espèces de corbeilles presque ovales, ornées de bas-reliefs servant à présenter les gants à la Reine.
- « Une grande soucoupe, sur laquelle on présente les différens atours.
- « Quatre flambeaux, en forme de lyre triangulaire.



N<sup>o</sup> 12. — SOUPIÈRE EN ARGENT D'ÉPOQUE LOUIS XV,  
par un orfèvre du Roy. (Collection de M. le baron Jérôme Pichon.)

« Douze grands flambeaux, dont le corps est formé par trois cariatides.

« Deux brosses à peignes.

« Vue vergette.

« Un couteau pour ôter la poudre, dont la lame est d'or et le manche enrichi de diamans et d'émaux » <sup>1</sup>.

De 1706 à 1722, Thomas Germain n'avait reçu aucune commande pour la cour; ce n'est que le 5 juin 1725, date qui correspond bien à celle indiquée dans le brevet signé de Louis XV, cité plus haut, que l'on retrouve son nom inscrit sur le *Journal du Garde-Meuble*, à propos d'un encrier, d'un poudrier et d'une boîte à éponge, d'argent, gravés des armes de ce souverain <sup>2</sup>.

Deux ans après (le 27 septembre 1727), ayant eu pour collaborateur Ballin, il livrait, pour l'usage particulier du roi, un petit service d'argenterie, appelé *nécessaire*, composé de vingt-six pièces (pesant ensemble vingt-cinq marcs, quatre onces, sept gros et demy), gravé aux armes du roi avec trois couronnes <sup>3</sup>.

Le 28 novembre 1727, il apporta au palais trois objets d'or, ainsi décrits dans le journal déjà cité :

« Une saucière d'or en gondolle, à deux anses fixes et deux becs, godronnée autour du bord, ornée à chaque bout des armes du Roi, de relief entre deux palmes et sous les anses d'un compartiment où sont les trois couronnes, aussy de relief entre deux branches de laurier; pesant deux marcs, sept onces, vingt-quatre grains.

« Une autre saucière pareille à la précédente, pesant deux marcs, cinq onces, sept gros, vingt-quatre grains.

1. *Mercur de France*, septembre 1726, page 20.

2. A. N. — *Journal général du Garde-Meuble*, *op. cit.* O<sup>l</sup> 3310, page 33 v<sup>o</sup>.

3. A. N. — *Journal général du Garde-Meuble*, *op. cit.* O<sup>l</sup> 3310, page 124, r<sup>o</sup>. O<sup>l</sup> 3315, page 17 v<sup>o</sup>.

« Un moutardier de forme ovale, porté sur quatre consoles cannelées, à mufles de lion, avec son couvercle en coquille, ciselé de deux branches de feuilles et graines de moutarde de relief et terminé d'une fleur de lys double; le moutardier est posé sur un plateau ovale à deux anses fixes par les bouts, ciselé d'oves et de cannelures et orné de deux écussons des armes du Roy et de deux compartiments où sont les trois couronnes; le tout de relief, pesant avec une petite cuillier à moutarde, quatre marcs, cinq onces, quatre gros et demy »<sup>1</sup>.

La description de ces pièces est importante, parce qu'elle correspond au style et à la décoration que nous avons retrouvés sur toutes les œuvres de Germain; on peut résumer le caractère de ces ouvrages dans ces deux mots : forme naturelle et décoration simple; aucun objet de Germain ne paraît avoir été trop surchargé ni exagéré.

Un peu plus tard, le 15 décembre 1728, il fournit les pièces de l'apothicairerie du roi<sup>2</sup>.

Il livre ensuite l'argenterie destinée à la petite écurie de Louis XV<sup>3</sup>; à ce moment, les commandes se multiplient : tous les mois le journal enregistre des entrées d'un certain nombre de pièces provenant de son atelier; nous voyons alors apparaître dans ce journal un objet dont l'exécution semble appartenir spécialement à la famille des Germain : ce sont les hochets destinés à l'amusement des princes et princesses de la famille royale. A chaque naissance, depuis 1726 jusqu'en 1767, nous verrons Thomas Germain, et plus tard son fils François-Thomas Germain, faire des hochets qui serviront à chacun des enfants de France.

Le 14 août 1727, la reine Marie Leczinska avait donné le jour à deux jumelles, qui s'appelèrent : Mesdames Louise-

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3310, journal déjà cité, page 128 r°. O<sup>1</sup> 3515, page 17 v°.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 3310, journal déjà cité, page 170 r°.

3. A. N. — O<sup>1</sup> 3310, journal déjà cité, page 175 r°.

Élisabeth et Anne-Henriette. Le 27 mars suivant, Germain livra deux hochets en vermeil, de six pouces et demi de long, ornés par le haut de huit petites consoles, d'où pendaient huit grelots également en vermeil; une dent de cristal ornait le milieu; le bas était terminé par un petit sifflet garni d'un anneau<sup>1</sup>.

Il faut croire que la matière employée à la confection des premiers hochets ne résista pas suffisamment, car les dents de Mesdames de France en rendirent bientôt l'usage impossible.

Les princesses devinrent probablement plus raisonnables, on leur en donna deux en or le 12 juin 1728; une dent de corail remplaçait la dent de cristal, et douze grelots (six grands et six petits) furent mis à la disposition de Mesdames<sup>2</sup>.

Lorsque le peuple, longtemps inquiet de ne pas voir naître d'héritier mâle du roi, apprit enfin que ses vœux étaient comblés par la naissance du Dauphin (le 4 septembre 1729), ce fut encore Germain qui présenta à ce prince le hochet d'or destiné à l'amuser<sup>3</sup>.

Madame Marie-Adélaïde, née le 23 mars 1732, eut aussi son hochet; il était en or, à six consoles garnies de douze grelots, et à tige torse, mais semblable pour le surplus à ceux qui avaient été livrés en 1728<sup>4</sup>.

Ce fut ensuite le tour de Madame Marie-Louise-Thérèse-Victoire, qui, née le 11 mai 1733, reçut le sien le 8 février 1734. Il était aussi en or comme celui de Madame Adélaïde, mais comme les princesses étaient fort tapageuses, et qu'on trouvait que le bruit de douze grelots était excessif, le hochet de Madame Victoire n'eut plus que sept grelots<sup>5</sup>.

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3310, journal déjà cité, page 154 r<sup>o</sup>.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 3310, journal déjà cité, page 154 v<sup>o</sup>.

3. A. N. — O<sup>1</sup> 3311, journal déjà cité, page 3 r<sup>o</sup>.

4. A. N. — O<sup>1</sup> 3311, journal déjà cité, page 110 v<sup>o</sup>.

5. A. N. — O<sup>1</sup> 3311, journal déjà cité, page 181 r<sup>o</sup>.

On revint aux douze grelots pour les hochets de Mesdames Philippine-Élisabeth-Justine et Louise-Marie, nées, la première le 27 juillet 1734, et la seconde le 15 juillet 1737.

Comme les précédents, ceux-ci étaient en or, à six consoles avec une dent de corail et un sifflet. Le premier fut livré le 27 octobre 1736<sup>1</sup>, et le second le 18 avril 1738<sup>2</sup>.

Là s'arrêtent, avec la longue liste des Enfants de France qui survécurent, les fournitures de hochets.

Notre orfèvre faisait aussi des pommes de caunes. Il en avait un assortiment complet, à en croire l'anecdote suivante :

« En 1730<sup>3</sup>, la reine Marie Leczinska, se rendant à la messe, trouva le vieux maréchal de Villars appuyé sur une béquille de bois qui ne valait pas trente sous ; elle l'en plaisanta et le maréchal lui dit qu'il s'en servait depuis une blessure qui l'avait forcé de faire cette emplette à l'armée. La reine, en souriant, lui dit qu'elle trouvait sa béquille si indigne de lui qu'elle espérait bien en obtenir le sacrifice. Reutrée chez elle, Sa Majesté fit partir M. Campan pour Paris, avec ordre d'acheter chez le fameux Germain la plus belle canne à béquille en or émaillé qu'il pût trouver, et lui ordonna de se rendre de suite à l'hôtel du maréchal de Villars et de lui porter ce présent de sa part. Il se fit annoncer et remplit sa commission ; le maréchal de Villars, en le reconduisant, le pria d'exprimer toute sa reconnaissance à la reine, et lui dit qu'il n'avoit rien à offrir à un officier qui avoit l'honneur d'appartenir à Sa Majesté, mais qu'il le prioit d'accepter son vieux bâton ; qu'un jour peut-être ses petits-fils seroient bien aises de posséder la canne avec laquelle il commandoit à Marchiennes et à Denain. On retrouve dans cette anecdote le caractère connu du maréchal de Villars ; mais il ne se trompa pas sur le

1. A. N. — OI 3312, journal déjà cité, page 49 v°.

2. A. N. — OI 3312, journal déjà cité, page 113 r°.

3. *Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette*, par M<sup>me</sup> Campan, page 405, collection Barrière.

prix que l'on mettroit à son bâton. Il a été conservé depuis ce temps avec vénération par la famille de M. Campan. Au 10 août 1792, une maison que M<sup>me</sup> Campan occupoit sur le Carrousel, à l'entrée de la Cour des Tuileries, fut entièrement pillée et en grande partie brûlée, la canne du maréchal fut jetée sur le Carrousel, à raison de son peu de valeur..... »

Quand le Dauphin parvint à l'âge où il devait passer des mains des femmes en celles de son gouverneur, M. de Chatillon, on organisa sa maison.

Germain fut chargé de l'exécution de toutes les pièces d'orfèvrerie, composant l'argenterie de chambre, l'argent blanc, la chapelle, la table et les offices, la bouche, etc.

Ce service entier se composait de soixante-dix-neuf articles, dont quelques-uns étaient très chargés. Il fut livré le 7 janvier 1736<sup>1</sup>. Une cantine en argent lui fut encore fournie le 6 juin 1736<sup>2</sup>.

Cinq ans plus tard, Germain apporte au jeune prince un jeu de cavagnole<sup>3</sup>, avec un chandelier d'argent extraordinaire, en girandole à trois branches et quatre bobèches, enrichi de cannelures et autres ornements, gravé aux armes du fils de France<sup>4</sup>, et une jatte ovale en vermeil<sup>5</sup>.

Le dernier objet fait par Germain pour le Dauphin, durant son enfance, fut une bouilloire façon du Levant<sup>6</sup>.

Mesdames de France n'étaient pas non plus oubliées : lorsqu'elles allèrent habiter l'abbaye de Fontevault, Germain leur livra le 25 mai 1740 : « Trois palettes à saigner, dont les mains sont terminées par un cœur; une soucoupe destinée

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3312, journal déjà cité, page 23 v<sup>o</sup>.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 3312, journal déjà cité, page 45 v<sup>o</sup>.

3. Jeu de hasard, qui est une sorte de biribi, où tous les joueurs ont des tableaux et tirent les boules à leur tour. (Extrait de l'inventaire de Marie-Josèphe de Saxe. Paris, Lahure, in-4<sup>o</sup>, 1883.)

4. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 55 v<sup>o</sup>.

5. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 65 r<sup>o</sup>.

6. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 200.



N° 13. — FLAMBEAU,  
par Thomas Germain. (Collection de M. le baron Jérôme Pichon.)

à servir sous les palettes et quatre cafetières, le tout en argent <sup>1</sup>. »

Le 20 mai de l'année suivante, Thomas fournit encore pour la chapelle des filles de Louis XV, à Fontevrault, une croix, deux chandeliers, un calice avec sa patène, un bassin, deux burettes, un bénitier avec son goupillon et une sonnette <sup>2</sup>.

Mesdames de France eurent besoin, les 23 et 27 octobre 1741, d'une boîte en argent pour Fontevrault; et d'une autre boîte de même métal pour Versailles <sup>3</sup>.

Le 12 août 1746, on trouve encore une facture de lui, pour Mesdames, et, les années suivantes, Germain livra des objets divers en or, en vermeil et en argent, dont il nous paraît inutile de donner ici le détail; tous ces objets étaient d'un usage courant <sup>4</sup>.

Aucune commande d'orfèvrerie n'eut lieu lors du mariage du Dauphin avec Marie-Thérèse d'Espagne; mais, lorsque Madame la Dauphine fut à la veille de mettre au monde Marie-Thérèse, Germain fut chargé d'exécuter un service complet d'or, de vermeil et d'argent pour la maison de cette princesse. Ce service, dont il fut fait livraison le 6 mai 1746, se composait de couteaux, d'assiettes, d'écuelles, de tasses, de flambeaux, de boîtes, de poêlons, de bassinoires, et, en outre, de tous les instruments du culte destinés à la chapelle particulière de la princesse <sup>5</sup>.

Germain exécuta aussi quelques menus travaux d'art, pour le château de la Muette.

Mais il nous faut revenir quelque peu en arrière.

En travaillant pour les princes et les princesses, il ne cessait pas non plus de produire pour le roi; dans le détail des

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 13 v<sup>o</sup>.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 51 v<sup>o</sup>.

3. A. N. — O<sup>1</sup> 3313, journal déjà cité, page 65 v<sup>o</sup>.

4. A. N. — O<sup>1</sup> 3314, journal déjà cité, pages 41, 50 r<sup>o</sup>, 70 v<sup>o</sup> et 98 v<sup>o</sup>.

5. A. N. — O<sup>1</sup> 3314, journal déjà cité, page 13 v<sup>o</sup>.

commandes journalières, nous relevons le plus souvent des chandeliers, des bougeoirs, des coquetiers, des éteignoirs, des cuillers, des eucriers, de la vaisselle plate, etc. <sup>1</sup>

1. 23 octobre 1731. — A. N. O<sup>1</sup> 3311, page 66 v°. — Soixante dix flambeaux, brunis à pied carré, la tige cannelée.

29 novembre 1731. — A. N. O<sup>1</sup> 3311, page 72 r°. — Un plateau ovale, chantourné, cerclé d'oves dans des feuilles autour du bord, le rond du plateau uny est orné de cannelures dans les costez, dans un étui de maroquin rouge.

5 janvier 1732. — A. N. O<sup>1</sup> 3311, page 77 r°. — Un encrier, un poudrier et une boîte à éponge, en argent ciselé de quatre fleurs de lis, avec tous les accessoires.

6 décembre 1732. — A. N. O<sup>1</sup> 3311, page 128 r°. — Un encrier, un poudrier et une boîte à éponge, semblables.

6 février 1733. — A. N. O<sup>1</sup> 3311, page 140 r°. — Une cuvette d'argent à éponge pour la Reine.

7 avril 1736. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 47 v°. — Un encrier, un poudrier et une boîte à éponge avec les garnitures.

30 avril 1737. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 68 v°. — Un encrier, poudrier et boîte et deux bobèches unies.

6 août 1737. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 87 v°. — Un encrier, etc.

25 avril 1738. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 115 r°. — Un encrier, etc.

17 juillet 1738. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 143 v°. — Un encrier, etc.

14 novembre 1738. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 160 v°. — Une mouchette en argent pour servir avec quatre flambeaux qu'il avait gravés aux armes du Roy.

24 novembre 1739. — A. N. O<sup>1</sup> 3312, page 189 r°. — Un bougeoir et deux lampes de nuit en argent.

9 mars 1740. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 8 v°. — Une boîte à savonnnette en argent blanc.

25 juin 1740. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 19. — 17 pièces argenterie pour garniture de table.

12 novembre 1740. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 31. — Quatre girandolles en argent blanc.

13 janvier 1741. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 36. — Deux petites girandolles en argent blanc et douze binets ornés de cannelures.

14 janvier 1743. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 106. — Une plaque d'argent.

31 août 1743. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 126. — Douze assiettes en argent.

3 mars 1744. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 144 v°. — Huit cuillers à moutarde.

Il importe, dans ces commandes, de distinguer les pièces qui le méritent. En 1736, par exemple, il compose un service de table pour le roi.

« Vne très belle et très riche écuelle <sup>4</sup> couverte, posée dans une soucoupe qui tient à son plateau. Le plateau de forme ovale, chantourné, cizelé d'oves dans des feuilles autour du bord; le rond du plateau est orné de godrons, chargé et enrichi de quatre écrevisses et de plusieurs légumes de différentes couleurs d'or; les armes du Roy, entourées des ordres, sont à un bout, les trois couronnes à l'autre, entre des branches de laurier, le tout de relief dans une coquille godronnée.

« La soucoupe, qui se tient au plateau et qui se lève, est chantournée et environnée de feuillages et graines de laurier et portée sur quatre petits pieds d'architecture à consolle ornés de feuilles et de graines.

« L'écuelle, qui n'a qu'une simple moulure autour du bord, les oreilles en forme de cartouches à jour sont cizelées de feuilles et moulures avec une graine dans une espèce de palmette.

« Le couvercle est cizelé d'oves dans des feuilles autour du bord, orné de godrons par dessus avec deux branches de lys qui recherchent la couronne qui termine les armes du Roy d'un côté; les trois couronnes de l'autre sont en

15 juin 1745. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 119. — Une sonnette.

10 septembre 1745. — A. N. O<sup>1</sup> 3313, page 190. — Six palettes à saigner.

11 août 1747. — A. N. O<sup>1</sup> 3314, page 58 r°. — Deux cuilliers à sucre cizelées d'un branchage et repercées d'ornemens et des trois couronnes, le manche à filets orné de coquilles tressées et de relief.

Nous avons trouvé, en outre, dans l'état des divers objets précieux qui ont servi au sacre de Louis XVI, un « cademat qui est d'or aussy d'une belle forme, mais l'on reconnoit bien la main, c'est de Germain le père; cette pièce sert à mettre le sel et le poivre qui sert au Roy. » — A. N. — O<sup>1</sup> 3328.

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3312, page 33 r°. O<sup>1</sup> 3515, page 14 v°.

L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 286.

relief sur des cartouches qui soutiennent aussi la couronne <sup>1</sup>. »

Le 12 mai suivant, la vaisselle en vermeil de la cantine des Enfants de France était apportée au roi. Ce service se composait de six assiettes chantournées, ciselées d'oves autour du bord, de deux ferrières avec la chaîne et le double bouchon, de trois petites tasses en gondoles, de deux cuillers de table, de deux fourchettes et de deux couteaux <sup>2</sup>.

Dans le courant du même mois, il apporta encore au palais, pour le service des Enfants de France, deux petits pots de chambre d'argent gravés aux armes du roi et de la légende ordinaire : « Eufans de France <sup>3</sup>. »

Les encriers d'argent étaient autant de mode que les toilettes, et, à ce titre, ils méritent aussi une mention spéciale.

La fourniture d'un bureau par un ébéniste royal, soit Gaudreau, soit Joubert, était toujours suivie d'une commande faite à un orfèvre du roi d'une écritoire d'argent, de vermeil ou d'or destinée à garnir le meuble.

A certaines époques de l'année, la Compagnie des Indes offrait au roi un bureau en laque *verniss de la Chine*. Les orfèvres du roi étaient également chargés d'exécuter les différents ustensiles qui devaient l'ornier. C'est ce qui explique la grande quantité d'encriers fournis par Germain au Garde-Meuble.

L'inventaire de l'*Orfèvrerie d'or et de vermeil du Roi* (volume sans date <sup>4</sup>), qui paraît remonter au commencement

1. Le tout pesant ensemble 18<sup>m</sup> 5<sup>e</sup> 7<sup>s</sup> 18<sup>z</sup>, savoir :

Le plateau : 12<sup>m</sup> 6<sup>e</sup> 3<sup>s</sup> 36<sup>z</sup>.

La soucoupe comprise dans ce poids.

L'écuelle : 2<sup>m</sup> 6<sup>e</sup> 6<sup>s</sup> 42<sup>z</sup>.

Le couvercle : 3<sup>m</sup> 0<sup>e</sup> 5<sup>s</sup> 12<sup>z</sup>.

2. A. N. — Journal déjà cité, O<sup>l</sup> 3311, page 3 r<sup>o</sup>.

3. A. N. — O<sup>l</sup> 3311, *Journal du Garde-Meuble*, page 8 r<sup>o</sup>.

4. Conservé aux Archives nationales, O<sup>l</sup> 3516, page 11 v<sup>o</sup> et 12 r<sup>o</sup>.

N<sup>o</sup> 347. « Vne belle écritoire composée d'un plateau carré long chantourné par les bouts, cizelé par dessus de quatre cartouches dont deux ovales et deux ronds représentant les quatre parties du monde,

du règne de Louis XVI, porte deux belles écritoires en vermeil avec des figures ciselées en ronde bosse.

Nous aurions voulu mettre une signature à ces objets, mais leur entrée n'existant pas dans le *Journal du Garde-Meuble*, nous n'avons pu indiquer le nom de leur auteur. Quoique ces pièces proviennent, à notre avis, de cadeaux faits par des souverains étrangers, il nous a paru utile de les signaler en raison de leur style.

Nous passons sous silence une liste d'objets ciselés par Germain de 1730 à 1747, pour arriver aux présents offerts en 1742 par Louis XV au sultan Mahmoud I<sup>er</sup> : c'était « une table d'argent de trois pieds et demi de diamètre avec les pieds de même métal, douze belles soucoupes, une grande cuvette ovale avec un double fond orné d'une riche repersure, un grand vase et un superbe pot à hoil <sup>1</sup> ».

ornée autour de six têtes de philosophes aiant un tiroir par devant sur le plateau s'élèvent quatre thermes qui représentent aussi les quatre parties du monde et suportent trois vases couverts dont deux ovales dans lesquels sont l'enercier et le poudrier et celui du milieu quarré pour une éponge est terminé de deux tourterelles; l'écritoire, gravée des Armes du Roy trois couronnes, pèse 9<sup>m</sup> 2<sup>e</sup> 7<sup>s</sup>.

« Dans un étuy de chagrin noir fermant à clef, garny de deux crochets, entrées de serrures anneaux et portant par dessus, le tout de cuivre doré, doublé en dedans de velours cramoisy avec un petit passe-poil d'or.

N<sup>o</sup> 348. « Une autre écritoire quarrée longue chantournée par les bouts, enrichie de quatre diamans sur les coins avec un tiroir garni d'un diamant qui sert de bouton pour le tirer, sur le plateau est un bout de campanne émaillée de bleu sur laquelle il y a un globe émaillé de même, chargé des quatre côtés de trois fleurs de lys de diamans accompagnés de deux tiges d'or, l'une de grenadier, l'autre de tournesol. Le globe surmonté d'un soleil a rayons d'or et de diamans avec la légende : *Nec pluribus impar*, à côté des tiges sont deux lions couchés, dont les têtes se démontent à vis et servent à placer l'enercier et le poudrier; pesant le tout 6<sup>m</sup> 1<sup>e</sup> 6<sup>s</sup>. Dans le tiroir il y a un canif et un cachet à trois faces. »

1. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 286.

Pour le mot *Hoil* ou plutôt *Oille*, le *Dictionnaire de Trévoux*, de 1771, nous donne la définition suivante : « Il faut prononcer *Olle*, en

La valeur de ces objets s'élevait à 16,281 livres 19 sols, et la valeur totale des présents faits à la Porte Ottomane atteignait 237,960 livres <sup>1</sup>.

Avant 1728, la maison de Braganee confiait aux orfèvres anglais l'exécution de ses commandes les plus riches <sup>2</sup>; en 1724, notamment, le roi de Portugal avait demandé à Londres une baignoire d'argent du poids de 900 mares. Mais la réputation de Germain s'était répandue en Europe, et le s<sup>r</sup> Mendès, commissionnaire du roi de Portugal à Paris, l'avait signalé à son maître. Ses premiers envois ayant satisfait le roi, les commandes ne cessèrent plus d'affluer aux galeries du Louvre. En 1728, il eut une première commande de 6,000 mares d'argent et 8 mares d'or <sup>3</sup>.

En 1744, Germain avait fait pour cette cour six couronnes d'or, une croix de neuf pieds six pouces de hauteur et sept grands chandeliers de verneil; le tout du poids de deux mille mares : « d'une forme toute nouvelle », dit le *Mercur de France*, « et dans le goût romain, comme M. Germain en avait fait à Rome ». Ces pièces existent encore à Lisbonne

mouillant les // et sans faire sentir l'i. C'est un ramas des plus excellentes viandes que l'on fait cuire dans un pot ou terrine avec toutes sortes de beutilles, quantité d'herbes fortes et aromates. L'oille est remplie de toutes sortes de bon gibier et autres viandes, comme faisans, perdrix, cailles, bécasses, bécassines, ortolans, pigeons, beefigues et autres que l'on y met en entier. L'oille est le mets favori des seigneurs espagnols : c'est de là qu'elle est venue en France. Ce fut le cuisinier Asmach que Philippe V fit passer en Espagne pour instruire les cuisiniers de ce pays-là qui n'appretoient rien à son goût, qui rapporta chez nous la manière de faire des oilles. Le pot à oille que l'on sert sur la table du Roi est d'argent. Plusieurs seigneurs en ont aujourd'hui de même. » Il a été publié un livre sur la question : « *La Oille, mélange ou assemblage de divers mets pour tous les goûts, par un vieux cuisinier gaulois*. Constantinople, l'an de l'ère chrétienne 1755, in-12. »

1. Archives du ministère des affaires étrangères. — Présens du Roi. Volume n<sup>o</sup> 423, page 31.

2. *Mercur de France*, août 1724, page 1780.

3. A. N. — OI 72, folio 116.

dans la chapelle Saint-Roch, et on les croit de travail italien <sup>1</sup>.

Le s<sup>r</sup> Mendès lui avait commandé, en outre, peu de temps avant sa mort, les figures des douze apôtres qu'il devait exécuter en argent. Thomas n'avait fait que les modèles quand la mort le surprit, et avait déjà reçu à compte la somme de 10,000 livres. A ce moment il lui était encore dû une certaine somme pour un service complet qu'il avait envoyé à Lisbonne.

On peut encore, pour compléter les détails concernant le Portugal, citer les deux candélabres que possède M. Tissen-Hammerst et qui ont été achetés dernièrement à Lisbonne.

Voilà tout ce que les textes nous apprennent sur les fournitures de Germain pour le Portugal; nous sommes certain qu'elles avaient dû être beaucoup plus nombreuses, malheureusement les archives de Lisbonne, détruites lors du tremblement de terre de 1755, ne nous ont pas permis d'en retrouver trace.

L'orfèvre du roi ne travaillait pas exclusivement pour les souverains, mais, on le comprendra facilement, les documents concernant les travaux exécutés pour les particuliers ne se retrouvent que difficilement et pour ainsi dire par hasard.

Nous ne savons guère que par des lettres adressées au secrétaire du roi, qu'il exécuta de la vaisselle d'argent pour le compte de Lord Ballimbrock, et, pour le duc d'Arenberg en 1726 <sup>2</sup>, l'autorisation de faire de l'orfèvrerie pour l'étranger ayant été mentionnée dans les papiers de la Maison du Roi.

Un arrêt du Parlement nous apprend encore qu'il travaillait pour le duc de Boufflers.

Enfin, l'inventaire dressé après la mort du comte d'Hoyu, ambassadeur de Saxe à Paris, en 1737, nous indique les fournitures qu'il avait faites pour ce personnage <sup>3</sup> :

1. *Mercure de France*, juin 1744, page 4451.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 70, folio 437.

3. *Vie de Charles-Henry, comte de Hoyu*, par le baron J. Pichon tome I<sup>er</sup>, page 194, et tome II, pages 120 et 170.



N° 14. — CANDÉLABRE D'ARGENT.  
par Thomas Germain, dessiné d'après le tableau de Largillière  
appartenant à M. Odot.

N° 610. Deux plats ronds contournés, 9 marcs 3 onces 2 gros. Payés à Germain le 31 décembre 1726. (Hoym paya en même temps à Germain 265 livres pour diverses gravures et raccommodages.)

N° 612. Vingt-quatre assiettes contournées, 63 marcs 5 onces 7 gros. Rendues au sieur Germain suivant le mémoire arrêté avec lui le 31 décembre 1727, partant il faut déduire, à raison de 51 livres le marc pour 63 marcs 5 onces 7 gros, 3,250 livres 9 sols 1 d.

N° 661. Un couvert de voyage dont la cuillère, fourchette et manche de couteau pèsent ensemble 6 marcs 5 onces 1/2 cy 43 livres.

N° 887. Une boucle de ceinture de manchon d'or poli pesant 2 onces 1/2. (Elle avait été payée à Germain, le 10 mars 1731, 464 livres.)

Le 13 octobre 1730, Germain avait reçu à compte 10,000 livres, puis, le 10 mars 1731, 9,587 livres 1 sol pour solder son compte.

Nous n'avons malheureusement pas le détail de toutes les pièces qu'il fournit à Hoym, mais il est probable que celles qui se trouvent en plus sur l'inventaire de 1737 représentaient à peu de chose près ce que Germain avait fourni en 1729 et 1730.

Depuis la mort de Louis XIV, les usages s'étaient modifiés, un sentiment nouveau s'était manifesté dans la société française ; c'était un besoin de détente qui se traduisait dans le langage, dans la tenue, dans le costume ; une recherche de liberté et de bien-être, une aspiration à jouir de plus d'aise, qui dans les choses du mobilier allait emprunter à la langue anglaise un mot nouveau : le confortable.

Avec les mœurs, le goût s'était aussi modifié et Louis XV ne demandait plus à ses artistes ce que Louis XIV avait exigé d'eux au moment de sa gloire. L'ampleur du style, la majesté des formes n'existaient plus. L'art français s'était fait plus

facile et ce qu'il avait perdu en grandeur, il l'avait gagné en grâce et en finesse.

Thomas Germain n'avait donc pas au même degré que son père l'occasion de révéler ses qualités d'invention, d'aborder le grand style ornemental et de mettre à profit les enseignements qu'il avait puisés à Rome dans sa jeunesse. Il lui fallut faire une évolution et assouplir son talent aux exigences de son temps.

Son goût lui inspira les formes simples et arrondies qui conviennent à l'argent, il modela le métal comme une cire, il combina les reliefs pour allumer des jeux de lumière, mais son caprice n'alla jamais jusqu'aux exagérations qui marquèrent après et à côté de lui, certaines productions de l'époque dont les défauts furent encore dépassés dans les autres pays de l'Europe.

Les compositions de Thomas Germain sont restées un modèle parfait de grâce, le type le plus spirituel, le plus achevé de ce style si français, et surtout le plus naturel. De là cette renommée si méritée qui lui valut d'être chanté par Voltaire.

Et toute votre orfèvrerie  
Et ces plats si chers que Germain  
A gravés de sa main divine <sup>1</sup>.

.....  
Et cet argent fut poli par Germain <sup>2</sup>.

.....  
A son souper un surtout de Germain  
Et trente plats chargeaient sa table ronde <sup>3</sup>.

1. Épître XXVIII<sup>e</sup>, connue sous le titre des *Vous* et des *Tu*.

2. La satire, *Le Mondain*, de 1736, tome X, page 86.

3. *Le Pauvre Diable*, même tome, page 112.

## CHAPITRE IV

La toilette de la Dauphine. — Les candélabres d'or de Versailles.

La toilette de la Dauphine et les deux candélabres d'or de Louis XV semblent avoir été ses deux œuvres capitales. Aussi, nous nous sommes attaché à rapporter ici tout ce qui existe sur l'histoire de ces deux pièces.

Lorsque le Dauphin épousa en premières noccs Marie-Thérèse d'Espagne, de nombreuses commandes furent faites pour son ameublement et son service, les pièces du Garde-Meuble ne suffisant pas pour la constitution complète de sa maison.

Cette union fut de courte durée et deux ans après le Dauphin épousait Marie-Josèphe de Saxe, une des plus charmantes figures de la cour de France au xviii<sup>e</sup> siècle.

On fit peu de frais pour la seconde Dauphine ; la maison qui avait été constituée pour Marie-Thérèse fut conservée pour Marie-Josèphe de Saxe. Le *Journal du Garde-Meuble* n'enregistre en 1747 aucune nouvelle commande. On n'avait même pas changé les tentures de la chambre à coucher<sup>1</sup>.

Aussi croyons-nous que la toilette dont nous allons nous occuper fut exécutée par Germain pour Marie-Thérèse d'Espagne, et remise ensuite à Marie-Josèphe de Saxe lorsqu'elle devint à son tour Dauphine de France.

La commande n'avait pas été faite directement par le roi, ni sous le contrôle de l'intendant général du Garde-Meuble ; nous n'avons donc pu connaître exactement la date de sa livraison.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était déjà livrée en 1748, comme nous le verrons par les ordonnances de paiement

1. Voir *l'Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe*, in-4<sup>e</sup>, page 21. Paris, Lahure. 1883.

ci-dessous. Elle avait été commandée par M<sup>me</sup> la duchesse de Brancas, surintendante de la maison de la Dauphine, qui avait le droit d'ordonner directement sans passer par le service du Garde-Meuble<sup>1</sup>.

Le duc de Luynes<sup>2</sup> l'indique comme ayant été exécutée en 1745 pour Marie-Thérèse d'Espagne et coûtant soixante mille livres.

Deux ordonnances de paiement, peu précises, existent aux Archives nationales<sup>3</sup>, ce sont les seuls documents de compta-

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3745.

2. De Luynes. *Mémoires sur la cour de Louis XV*, publiés par Dusieux et Soulié. Paris. 1860. Tome VI. Lundi 10 mai 1745, page 438.

3. A. N. — O<sup>1</sup>\* 392, folio 375. — O<sup>1</sup> 493, folio 14 v<sup>o</sup>.

A. N. — O<sup>1</sup> 392, folio 375. Dépêche 630.

A Paris le 1<sup>er</sup> Aoust 1747. M. de Chalus de Verin.

Le sieur Germain ayant M. besoin de fonds a compte de la depeuse de la toilette de M<sup>me</sup> la Dauphine, vous voudrés bien lui payer la somme de 20000 l. sur le produit de la vente des charges soit sur ce que vous devés sur la vostre ou de ce que vous pourés avoir entre les mains provenant de ce qui est encore dû il vous sera tenu compte de cette somme en rapportant quittance du S<sup>r</sup> Germain. Je vous suis M. très entièrement devoue.

A. N. — O<sup>1</sup> 393, folio 14 v<sup>o</sup>. Dépêche 28.

A M. Chalus Trésorier de Madame la Dauphine.

A Versailles, le 18 janvier 1748.

L'Etat de toutes les depenses qui ont M. esté faites par le S. Germain orphevre du Roy pour la toilette de M<sup>me</sup> la Dauphine et argenterie de la garderobbe ont été arretées par M<sup>me</sup> la D<sup>ne</sup> de Brancas à la somme de 176168 l. 2<sup>s</sup> 4<sup>d</sup> sur quoy vous luy aves payé sur le produit de la vente des charges 125000 l. ainsi il ne luy reste plus dû que 51168 l. 2<sup>s</sup> 4<sup>d</sup> que vous voudrés bien encore lui payer sur le restant du prix de la vente des charges et comme vous pourrés ne pas avoir encore tout ce fond entre les mains vous vous arrangerés s. v. p. avec luy de manière qu'il soit entièrement payé au plus tard le 15 d'Aoust et qu'indépendamment de 8000 l. que vous lui donnerés dans le cours de ce mois il recoive le 15 de chaque mois suivant jusques à celuy d'Aoust prochain ce quy luy restera dû par portion égalle il eut même désiré que ce payement eut put estre un peu accleré le S<sup>r</sup> Germain ayant attendu longtemp en rapportant ses quittances cette somme sera passée

bilité que nous ayons eu sous les yeux, concernant le prix de cette toilette ; nos grands dépôts publics n'en contiennent aucun qui puisse faire connaître le nombre des pièces qui la composaient ainsi que leur décoration.

Le *Mercur de France*<sup>1</sup> signale l'existence de la toilette en question et ne donne aucun détail.

Dans son journal de novembre 1759, Barbier raconte que « Marie-Josèphe de Saxe voulut envoyer à la Monnoie, dans le courant de la même année, une toilette d'argent toute neuve, dont les façons coutoient très cher. Le Roy lui a défendu de le faire. »

Était-ce celle de Germain? Aucun document<sup>2</sup> ne nous en a encore fourni la preuve, mais tout nous porte à le croire, car nous n'avons rien trouvé qui permit d'attribuer à un autre orfèvre cette merveille de travail et de goût. La princesse en voulait faire le sacrifice, le roi ne se borna pas à la sauver de la fonte, en 1759, car, lors du décès de Marie-Josèphe de Saxe, l'intendant général du Garde-Meuble ayant fait l'inventaire des bijoux de la Dauphine, le roi écrivit en marge de la note : « Réservez la grande toilette et les bijoux ».

C'est ensuite de la décision dont il s'agit, que Louis XV rendit l'ordonnance<sup>3</sup> qui prescrivait la conservation de ladite

en dépense dans vostre compte du produit de la vente des charges. On ne peut vous estre M. plus parfaitement dévoué que je le suis.

1. *Mercur de France*, septembre 1748, page 229. *La Toilette de Madame la Dauphine* est un des ouvrages les plus estimés de ce célèbre artiste.

2. Dans notre *Étude sur Marie-Josèphe de Saxe* nous sommes tombé dans quelques erreurs, relativement à l'histoire de cette toilette. Les nouveaux documents que nous avons eu le bonheur de découvrir nous ont permis de rétablir la vérité.

3. Ordonnance du 20 avril 1767. — A. N. — O1 3326, publiée dans *l'Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe*. Paris, Lahure, 1883, page 131.

De par le Roy,

Sa Majesté voulant pourvoir à la conservation des Pierreries et Bijoux qui appartenoient à feste Madame la Dauphine, tant de ceux



N° 15. — CANDÉLABRE EN OR.

Dessin de Thomas Germain (Collection de M. le baron Jérôme Pichou)

toilette au Garde-Meuble avec les bijoux de la couronne.

Nous ignorons ce qu'elle devint depuis, mais on peut supposer qu'elle y demeura jusqu'à la Révolution et que la toilette signalée par Hébert dans son *Almanach de 1780*<sup>1</sup>, comme étant à cette date au Garde-Meuble et ayant appartenu à la princesse des Asturies, était probablement celle de la Dauphine. La toilette de la princesse des Asturies avait été expédiée en Espagne, le 25 novembre 1765 ; il en existe un accusé de réception, en date du 2 janvier 1766<sup>2</sup> ; il est invraisemblable qu'elle fût retournée de Madrid à Paris à une époque postérieure.

quelle a aporte en venant en France, que ceux dont Sa Majesté lui a fait présent lors et depuis son mariage, a ordonné et ordonne que lesdites pierreries qui ont été remises, par ladite Duchesse de Lauragais, dame d'atours de feue Madame la Dauphine, au sieur comte de S<sup>r</sup> Florentin, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Ministre et Secrétaire d'État et des Commandemens de Sa Majesté, Commandeur de ses Ordres, pour en être fait en sa présence un Etat et Description, et ensuite l'estimation par le Sieur Jacquemin, Jouaillier du Roy et le Blanc Jouaillier de feue Madame la Dauphine, que Sa Majesté a commis et commet à cet effet : voulant que ledit État et Estimation soit déposé entre les mains du Secrétaire d'État de la Maison de Sa Majesté, pour lui être représenté lorsqu'Elle le jugera à propos, et que lesdites pierreries soyent remises ez-mains du Sieur de Fontanieu, Intendant et Contrôleur général des Meubles de la Couronne, ainsi que la grande Toilette de vermeil de feue Madame la Dauphine, pour rester sous sa garde au Gardemeuble, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, veut pareillement Sa Majesté, qu'il soit fait un État estimatif, par les Jouailliers susdits de ce qui reste de Bijoux d'or et autres appartenant à feue Madame la Dauphine et dont elle n'a pas disposé par son Testament, pour être lesdits Bijoux vendus et le prix d'iceux employé au payement de quelques sommes dûes par feue Madame la Dauphine.

Fait à Versailles, le 20 avril 1767.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : PHELYPEAUX.

1. Hébert, *Almanach pittoresque de 1780*, tome II, page 22.

2. *Mercur de France*, avril 1766, page 159.



N° 16. — PROJET DE CANDÉLABRE EN OR.

Dessin de Thomas Germain. (Collection de M. le baron Jérôme Pichon.)

Au contraire, au moment où écrit Hébert, en 1780, la toilette de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe devait être au Garde-Meuble en vertu de l'ordonnance de Louis XV du 20 avril 1767, ci-dessus reproduite.

Nous arrivons au « dernier ouvrage de Germain : *les girandolles d'or*, qui suffisent, dit l'abbé Lambert, pour éterniser sa mémoire<sup>1</sup>. Ces girandoles sont composées d'un arbre qui sort d'un enroulement posé sur le sol, soutenu de quatre rouleaux. Sur la plate-forme est une riche mosaïque de fleurs de lys, et de là sortent des enroulements qui forment des cartels, où sont représentées les armes du Roy, avec les colliers de ses ordres. De ce même enroulement, s'élève un arbre ou tourbillon de feuilles, où l'on voit quatre petits amours, occupés à attacher une guirlande de lauriers, qu'ils entrelacent dans les branches, tandis qu'ils arrangent les mêmes branches, pour qu'elles puissent recevoir les soleils qui portent les lumières. »

*Le Journal du Garde-Meuble* vient à l'appui de la description de l'abbé Lambert : « Deux très belles girandolles de dix-huit pouces et demy de haut à cinq branches terminées en tournesols. »

« Le plateau chantourné sur le rond et semé de fleurs de lys en mosaïques et soutenu d'enroulemens qui portent quatre espèces de consolles qui s'y agraffent, entre lesquelles sont quatre cartouches pictoresques dont deux cizelés des Armes de France, entourés des Ordres et les deux autres des trois Couronnes, le tout de relief.

« La tige formée d'un grand enroulement est accompagnée et ornée de graines, fleurs, feuilles et branchages de relief, d'après nature, et de quatre amours de différentes attitudes.

« Les deux d'en bas arrangent et supportent une guirlande de laurier; ceux d'en haut se donnent la main, l'un

1. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 288.

range une branche, l'autre contient le tournesol qui termine la girandole.

« Il y a des graines mobiles de tournesol, qui se posent le jour sur les bassinets et s'ôtent pour faire place aux bobèches qui reçoivent les bougies.

« Les girandolles avec leurs graines mobiles et bobèches pesent l'une cinquante trois mares une once neuf gros et demy, et l'autre cinquante deux mares cinq onces et demy gros.

« Lesdites girandolles dans leurs étuis de maroquin rouge, enrichis d'Armes et ornemens dorez <sup>1</sup>. »

Après le Garde-Meuble, le Dictionnaire de Lempereur nous donne à son tour une description suivie d'une réflexion *philosophique* <sup>2</sup>.

« Dans cette paire de girandolles d'or à cinq branches, qu'il fit pour le Roy en 1748, des enroulements qui embrassent les cartels où sont les Armes de la France s'élèvent de dessus une riche plate-forme, et dans ces mesmes touffes de feuillages, se jouent des amours occupés d'y joindre une guirlande de laurier et d'oranger; ces fleurs que l'on nomme soleils destinées à recevoir les bougies. Jamais l'orfèvrerie n'a rien produit d'une aussi étonnante perfection et l'on peut dire de ce dernier chef-d'œuvre de Germain, *materiam superabat opus. Mais ni la richesse de l'invention, ni la beauté du travail n'empêcheront la cupidité de détruire les ouvrages de ce grand artiste, assujetti par état à n'employer que des matières précieuses.*

Nous les retrouvons, en 1779, dans le *Dictionnaire historique de la Ville de Paris* <sup>3</sup> et enfin Dulaure <sup>4</sup> les vit encore en 1786.

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3314, page 70 v°.

2. *Dictionnaire des artistes*, de Lempereur; voyez Germain.

3. *Dictionnaire historique de la Ville de Paris*, édition de 1779, page 789. (Hurtant et Magny.)

4. *Nouvelle Description des environs de Paris*, édition de 1786, tome II, page 275. (Dulaure.)

Mais les descriptions ci-dessus empruntent aux deux dessins que nous donnons ici et que possède le baron Pichon un intérêt plus vif.

Ces dessins sont de la main de Germain, et il n'est pas douteux que l'artiste, faisant en cela comme il est toujours de coutume, proposait au choix du roi divers arrangements, et corrigeait ses esquisses suivant la volonté de son royal maître.

Il y a tant d'analogie entre les deux dessins originaux du baron Pichon, et les descriptions que nous venons de reproduire, que nous ne faisons aucun doute sur l'origine de ces dessins et qu'on serait tenté de s'en servir pour reconstituer, avec le texte, les candélabres tels qu'ils ont dû être faits.

Les amours y sont moins nombreux que dans la pièce exécutée, mais également occupés à attacher des guirlandes, tandis que d'autres soutiennent des fleurs de lis, les fameux tournesols sont à leur place et, ce qui devient une preuve irréfutable, ce sont les armoiries fleurdelisées qui prouvent par leur présence que ces projets avaient été dessinés pour Louis XV.

Nous n'avons pas à insister sur l'élégance, ni sur le bon goût de ces pièces, ce serait superflu. Rien ne fut épargné pour les rendre dignes de figurer dans les appartements du roi.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1746, nous dit le *Journal du Garde-Meuble*<sup>1</sup>, « le Roy a remis à M. de Fontanieu, à Versailles, un lingot d'or pesant 13 marcs, 5 onces, 4 gros pour être délivré au s<sup>r</sup> Germain, Orfèvre du Roy, à compte des deux Girandoles d'or à lui ordonnées pour servir au grand couvert du Roy ».

Ce n'est que le 10 février suivant que M. de Fontanieu remit ce lingot à Germain qui lui en délivra un certificat daté du même jour, et, le 2 octobre 1747, nous trouvons une autre livraison de 11 marcs 4 onces 6 gros 18 grains « d'or pour

1. A. N. — O1 3314.

subvenir à l'augmentation et déchet des matières d'or indispensables dans la confection des deux girandoles d'or à lui ordonnées pour servir au grand couvert du Roy, et en même temps paier les frais du contrôle ».

Nous savons que ces girandoles sont entrées au Garde-Meuble<sup>1</sup>, sous les nos 2809 et 2810, pour un poids total de 105 marcs 6 onces 1 gros. Elles figurent pour le même poids dans les inventaires<sup>2</sup> de la nouvelle chambre du roi en hiver, à Versailles, des années 1767, 1769, 1770, 1779, 1785, 1787 et enfin 1789.

Ce dernier inventaire donne la valeur à laquelle elles furent estimées au moment de les livrer à la fonte :

Les girandoles. . . . .	110,000 livres.
Les châssis en glace . . . . .	600 —
Ensemble . . . . .	110,600 livres.

Ce prix n'était nullement exagéré, à en juger par le poids de l'or que ces pièces contenaient, et surtout par la valeur artistique qu'elles représentaient.

Dans son livre *Versailles*<sup>3</sup>, que nous avons en déjà l'occasion de citer, M. Dussieux dit que ces girandoles ornaient la chambre de Louis XIV. C'est une erreur; lorsqu'on refit les appartements royaux, cette pièce devint, comme de nos jours, une salle d'apparat, sans usage domestique, dans laquelle on avait rassemblé de nombreux objets d'art.

Ces deux candélabres avaient été placés par Louis XV dans sa nouvelle chambre d'hiver. Ils se trouvaient à côté des deux sucriers d'or de Roëttiers, et, en raison de leur grande valeur, candélabres et sucriers étaient recouverts de gaines de glace montées en cuivre doré.

1. A. N. — OI 3314. 1<sup>er</sup>. OI 3515, page 14 v<sup>o</sup>.

2. A. N. — OI 3475. OI 3451 et 3452, premier volume, page 14.

3. Dussieux. *Versailles*, tome I<sup>er</sup>, page 243.

Les inventaires de 1767, 1769, 1770, 1779, 1785, 1787 et 1789<sup>1</sup> le constatent.

C'est la dernière fois qu'on parle de ces candélabres, ils furent fondus au commencement de la Révolution. Ainsi s'était réalisée la prédiction de Lempereur : « Ni la richesse de l'invention, ni la beauté du travail n'empêcheront la cupidité de détruire les ouvrages de ce grand artiste<sup>2</sup>. »

#### CHAPITRE V

Son intérieur, ses élèves. — Il est nommé successivement conseiller de ville, puis échevin. — Ses travaux pour la ville de Paris. — Sa mort. — Thomas Germain architecte. — La construction de l'église Saint-Louis-du-Louvre. — Différents jugements portés sur lui.

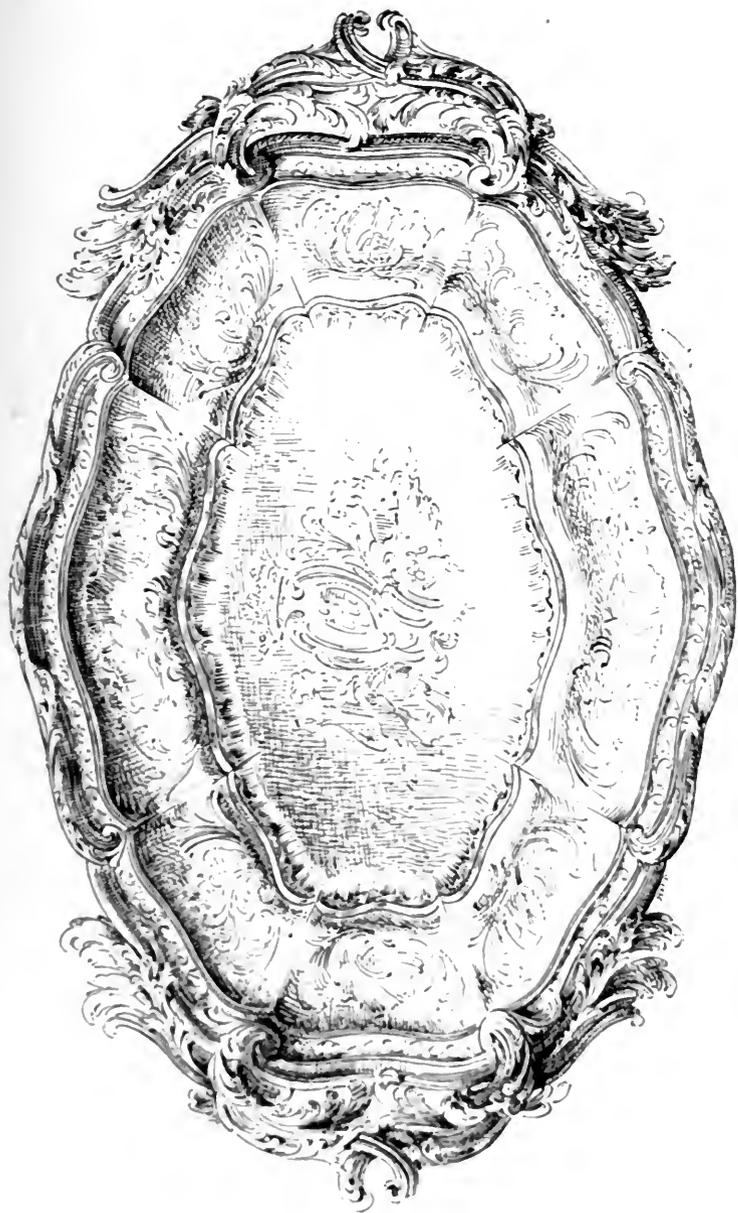
Thomas vivait en famille au Louvre avec ses nombreux enfants, dans un intérieur modeste. Ses meubles étaient sans luxe. Seule l'argenterie de table dont il se servait lui-même, dénotait une recherche. Les services étaient en vieux Japon, en Villeroy, en Saxe, mais sans intérêt. Quelques tableaux ornaient les murs, mais, à en croire l'expertise du peintre Delaunay, trois seuls avaient de la valeur; deux vues de Rome, prisées 500 livres, et une toile représentant la Modestie, 400 livres; les autres n'atteignent même pas ensemble 500 livres. La bibliothèque était mieux fournie, elle comptait quatre cent cinquante volumes et un lot assez considérable de gravures. Le recueil le plus estimé est le volume des *Loges* de Raphaël. Le volume de Meissonnier est évalué 60 livres<sup>3</sup>.

À voir l'ensemble de l'inventaire, on ne peut supposer

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3475. O<sup>1</sup> 3451. O<sup>1</sup> 3452.

2. *Dictionnaire des Artistes*, de Lempereur, déjà cité; voir *Germain*.

3. L'inventaire de la succession Thomas Germain, — étude de M<sup>e</sup> Bezanson, notaire à Paris, — désigne huit tableaux et pastels de famille sans aucune distinction.



N<sup>o</sup> 17. — PLATEAU,  
par Baron, aux armes de Bragance. (Appartient à M. le marquis da Foz.)

que, malgré sa grande situation et les nombreuses relations que Germain avait parmi les artistes, il pût recevoir d'une façon quelque peu suivie. Sa vie devait être entièrement consacrée à l'éducation de ses enfants.

C'est au Louvre, dans son appartement, avec sa femme Anne-Denise Gauchelet, que le représente Largillière dans le magnifique tableau que nous reproduisons en tête de cette étude.

Son atelier était établi dans une maison qu'il avait achetée <sup>1</sup> le 3 avril 1743, et qui était située rue des Orties, au coin de la rue Matignon.

Il donna dans cet atelier les premiers éléments d'orfèvrerie à trois de ses élèves : à François-Thomas, son fils, dont nous suivrons tout à l'heure la carrière, à Louis-Joseph Lenhendrick et à Pierre-Étienne Buron.

Lenhendrick entra en apprentissage chez Germain le 23 août 1738 <sup>2</sup>, et ne le quitta que neuf ans après quand il fut reçu maître par privilège des galeries du Louvre en 1747 <sup>3</sup>. Il ne reçut pas seulement chez son maître les leçons de son art et les enseignements du métier, il y puisa aussi les principes d'honneur et de probité qui lui firent tenir dans la corporation un rang élevé. Il fut successivement garde, puis grand garde de l'orfèvrerie parisienne. Il avait pour poinçon L. L. et une colonne.

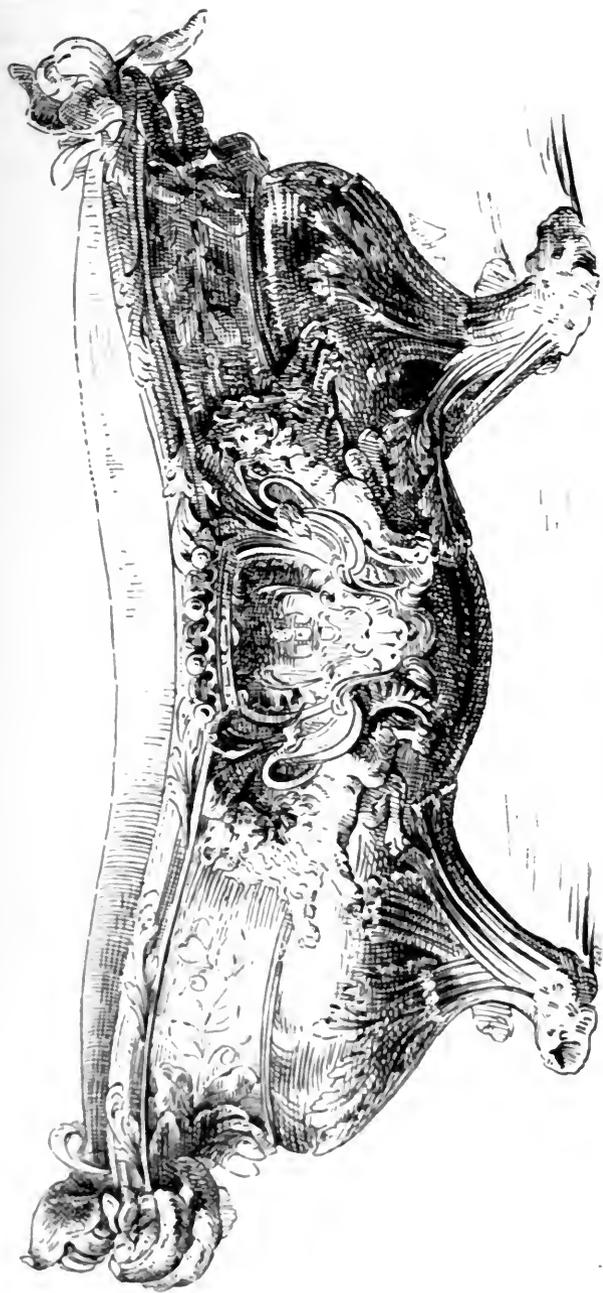
Parmi les œuvres assez nombreuses qui existent encore de lui, on peut signaler le flambeau de la collection Eudel <sup>4</sup> et

1. Contrat de vente à cette date pour une somme de 14,000 livres comptant et 1,200 livres de rente viagère. (Étude de M<sup>e</sup> Bezanson, notaire à Paris.)

2. A. N. — Z 39. Les actes de l'état civil de la ville de Paris ne possèdent aucune pièce le concernant.

3. A. N. — (10 A 80.) K 1042. Grand garde le 10 octobre 1777.

4. Nous devons à l'obligeance de M. Eudel de reproduire la gravure de ce flambeau. (Cette planche est extraite des *Éléments d'orfèvrerie* déjà cités.)



N<sup>o</sup> 18. — JARDINIÈRE,

par Baron, aux armes de Brugence. (Appartient à M. le marquis de Foz.)

le service en vermeil de M. Chabrières-Arlès <sup>1</sup>, un des objets les mieux conçus dans le style imité de l'antique mis en faveur par Soufflot, et connu depuis sous le nom de style Louis XVI.

Lenhendrick et François-Thomas furent les continuateurs de Thomas, en ce qu'ils conservèrent toujours la pureté des lignes dans les pièces qu'ils exécutèrent, et parce qu'ils ne voulurent jamais subordonner la forme d'un objet à sa décoration. Buron entra en apprentissage chez l'orfèvre du roi en 1725; il y séjourna dix ans et fut reçu dans la corporation en 1735, présenté par son maître, qui lui servit de caution. Son atelier fut successivement rue de la Fromagerie, rue Notre-Dame et quai Pelletier. Buron travailla encouragé et recommandé par Germain. En 1745, il exécutait pour la famille de Bragance <sup>2</sup> un plateau et une jardinière fort jolie <sup>3</sup>. Son poinçon était P. E. B. et une étoile.

L'œuvre de Germain et celle de ses élèves contrastent étrangement avec celle de Roëttiers <sup>4</sup> qui, succédant à Meissonnier <sup>5</sup> dans la mode du jour, faisait déborder son imagina-

1. Régent de la Banque de France et receveur général de Lyon.

Voir catalogue Eudel, n° 25, flambeaux de Lenhendrick au baron Pichon.

2. Un membre de la famille de Bragance portait des armoiries identiques : il est fort difficile de désigner celui pour qui étaient faits ces objets.

3. Ces objets ont été achetés depuis peu par M. le marquis de Foz, à l'obligeance de qui nous devons de les reproduire.

4. Jacques Roëttiers, né en 1707, fils de Norbert Roëttiers, graveur général des monnaies de France, reçu maître orfèvre par privilège du Roy, en vertu d'un arrêt du Conseil en date du 23 septembre 1733, orfèvre du Roy, marié en 1734 à Marie-Anne Besnier, fille de l'orfèvre Nicolas Besnier, Garde et Doyen Grand Garde de l'orfèvrerie en 1754. Décédé le 17 mai 1784, aux galeries du Louvre. A. N. — Z 256, 3139, 3025, 3031, 3066, 3142. K 1045. *Almanach Dauphin*, 1772.

5. Juste-Aurèle Meissonnier, reçu maître orfèvre par brevet du roi en date de 1725, habitait rue Fromenteau, avait comme poinçon J. O. R., devenu architecte et dessinateur du cabinet du roi.

tion trop vive, et noyait les lignes architecturales dans l'exubérance des formes et les contours du style rococo.

Mais l'œuvre de Thomas Germain n'était pas destinée à disparaître avec ses trois élèves : Auguste <sup>1</sup>, le plus habile des orfèvres de la fin du siècle, devait recueillir et continuer la grande tradition de l'orfèvrerie française dont Germain avait été le chef au xviii<sup>e</sup> siècle.

Un quatrième apprenti, Jean-Louis Tourteau <sup>2</sup>, s'est plus spécialement occupé de la joaillerie et de l'étude des pierres. Associé plus tard avec Aubert, joaillier de la Couronne, il retailla complètement les diamants du Trésor royal et réalisa dans cette opération une fortune considérable <sup>3</sup>.

Il exécuta aussi durant cette association un grand nombre de bijoux, dont nous possédons encore les dessins de ceux qui

1. Robert-Jacques Auguste, reçu maître orfèvre par privilège du Roy, en vertu d'un arrêt du Conseil le 15 janvier 1757, était avant sa nomination un ciseleur distingué. Il exécuta un grand nombre de pièces pour toutes les cours d'Europe, fit un chiffre considérable d'affaires, et eut son fils comme successeur. (Réception du 12 avril 1785.)

A. N. — Papiers de la cour des Monnaies, discours de bacheliers de l'école de dessin, 1779. Archives de l'état civil.

Avait comme poinçon : R J A et une palme.

2. Jean-Louis Tourteau, fils de Jean-Baptiste, orfèvre à Beaucaire, reçu maître orfèvre le 12 janvier 1757, par privilège des Gobelins, à l'âge de vingt-huit ans. Il demeurait quai des Orfèvres, où il faisait le commerce des diamants et la banque. (*Almanach Dauphin* de 1772.)

A. N. — Z 93, 3051, 3054, 3057, 58. K 1020, 1021. Extrait des registres de baptême de l'église Saint-Barthélemy, en la Cité à Paris, constatant la naissance de son fils Jean-Baptiste, né de son mariage avec Marie-Anne Étienne.

3. A. N. — K 1020, 1021. Sa fortune fut évaluée par Lenoir, chargé de prendre des informations sur lui, à plusieurs millions. Il avait acheté la charge de receveur général des finances, en 1775, avait fondé deux autres maisons d'orfèvrerie sur le quai des Orfèvres, et avait acheté l'hôtel de Livry dont il avait fait sa demeure.

De plus, il avait acquis deux titres de la succession du comte d'Eu, ceux d'Orvilliers et de Septeuil, dont ses deux fils portaient le nom. L'aîné d'entre eux devint premier valet de chambre du roi.

furent exécutés pour le comte d'Artois lors de son mariage.

La haute situation de Germain, l'estime dont il était entouré, le firent successivement désigner par les électeurs parisiens pour remplir les fonctions de conseiller de ville et celles d'échevin. Il fut nommé à cette haute fonction le 16 août 1738<sup>1</sup> par 42 voix sur 75 votants, puis réélu, le 20 août 1741, par 66 voix sur 71 votants. C'est en cette qualité qu'il fut anobli et créé écuyer; ses fils continuèrent après lui de porter ce titre<sup>2</sup>.

Sa position à la municipalité parisienne lui procura l'exécution de nombreux objets. On sait qu'en diverses circonstances, la ville de Paris représentée par le prévôt des marchands et les échevins faisait exécuter des œuvres d'art, le plus souvent en matières précieuses, destinées à servir d'*ex-voto* dans les chapelles de Paris, ou bien à être remises en cadeau à des princes ou à des personnages éminents.

En 1734, les échevins de la ville de Paris ayant décidé d'offrir une épée d'or au Dauphin, alors âgé de cinq ans<sup>3</sup>, demandèrent à Germain d'en faire un projet. Germain présenta le dessin que nous reproduisons ci-contre<sup>4</sup>.

Le 3 février 1734, les prévôt des marchands et échevins approuvèrent à l'unanimité le projet et chargèrent son auteur de l'exécuter, en vertu d'une décision stipulant que « l'Épée dont la lame et la poignée ou garde seront d'or ensemble un fourreau avec sa garniture aussi d'or cizelez et travaillez et ornez », sera payée 6,472 livres « tant pour le prix de l'or que

1. A. N. — H 1858 \*, folio 1<sup>er</sup>.

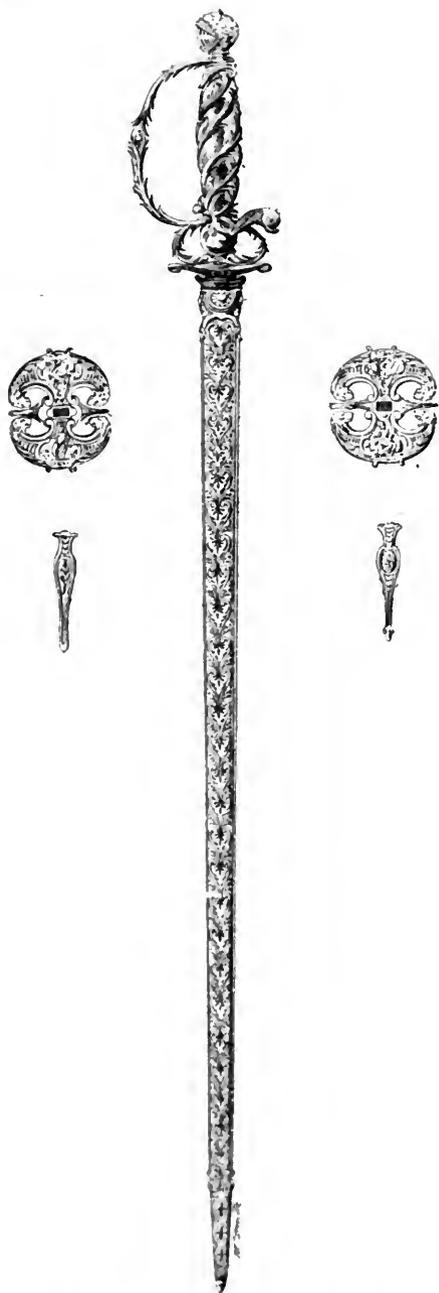
2. Nous possédons l'original de cette seconde nomination signée de la main de Taitbout.

Jal, *op. cit.*, au mot *Germain*.

*Mercure de France*, août 1738, page 1824.

3. Fils de Louis XV; voir l'étude que lui a consacrée M. Emmanuel de Broglie.

4. D'après l'original même signé Germain, que nous avons retrouvé aux Archives nationales, K 1019.



N° 19. — ÉPÉE DU DAUPHIN.

Dessin et projet de Thomas Germain. (Collection des Archives nationales.)

façon et généralement pour toutes choses, et devra être terminée le 31 mai suivant <sup>1</sup> ».

« Elle fut livrée le 4 juin, ainsi que le constate le procès-verbal de réception joint à la délibération ci-dessus, et « reconnue bien et dûement faite, parfaite et entièrement conforme audit dessin et marché ».

Le dessin qui est joint au marché n'est que le projet; il paraîtrait qu'au cours de son exécution, l'artiste y apporta quelques modifications. Aussi, en regard du croquis de Germain, croyons-nous utile de donner la description de l'épée publiée dans le *Mercur de France* <sup>2</sup> :

« La garde de l'épée est composée de deux boucliers sur lesquels sont cizelés en bas-reliefs représentant les vertus attachées au Dauphin à sa naissance et des têtes de lion : Hercule terrassant l'hydre et tenant les pommes d'or du jardin des Hespérides représente les vertus héroïques; une femme richement vêtue, la tête couronnée, tient dans sa main une couronne de laurier; à ses pieds, une corne d'abondance semble personnifier la gloire et la générosité. Puis Minerve et Pallas; puis au-dessus de ces boucliers qui forment les gardes s'élève au milieu d'un faisceau de palmes la massue d'Hercule supportant un casque à la visière levée ornée d'un mufle de lion; des palmes et des lys forment les branches de la poignée, du bas de laquelle sort un dauphin.

« La lame est d'or et à moulures; le fourreau est d'écaille noire piquée en or d'un très riche dessin. »

La matière employée pour l'exécution du fourreau est bien à l'avantage de l'épée, car l'écaille établit un contraste avec l'or de la poignée. La ciselure sur métal n'aurait pas convenu au fourreau d'une épée si petite — ne mesurant que 50 centimètres environ — elle l'eût alourdi. L'écaille piquée, au

1. A. N. — K 1019. Marché passé avec Thomas Germain, orfèvre du roi.

2. *Mercur de France*, juin 1734, page 1339.

contraire, permettait à l'artiste de dépenser son goût dans une décoration en rapport avec le caractère de l'objet.

La poignée est bien conçue, très fouillée et bien équilibrée dans sa forme; ses ornements, quoique très multiples, n'altèrent pas l'ensemble de l'objet et font de cette arme de cour un bijou d'art.

Ce fut le duc de Gèvres, alors gouverneur de Paris, qui fut chargé de présenter au jeune prince l'épée « travaillée avec beaucoup de délicatesse et proportionnée à son âge ». Le président Turgot, prévôt des marchands, le complimentait; mais le Dauphin était beaucoup plus frappé du brillant de l'arme que « des compliments flatteurs auxquels elle donnait occasion. Il ne se lassait point de l'admirer ». Pendant que le duc de Gèvres lui ceignait sa petite épée : « Ah ! » s'écria-t-il, « que je suis content de la Ville de Paris; je l'aime de tout mon cœur<sup>1</sup>. »

Le *Dictionnaire historique de Paris*<sup>2</sup> signale l'épée existant encore en 1779 au Garde-Meuble, où elle avait été déposée; elle ne paraît plus y être au moment de la Révolution.

En 1740, alors qu'il était échevin, Thomas Germain fut chargé d'une œuvre non moins importante.

Le froid excessif qui avait sévi pendant l'hiver de cette année, et qui durait depuis plus de six mois, avait cruellement éprouvé la population parisienne. Le Parlement, sur les instances des prévôt et échevins de la ville, ordonna que la chasse de sainte Geneviève serait découverte et que des prières publiques seraient adressées à la patronne de Paris pour obtenir la cessation du fléau<sup>3</sup>.

Le temps s'étant presque aussitôt radouci, les prévôt et échevins de la ville, assistés du procureur du roi, crurent de

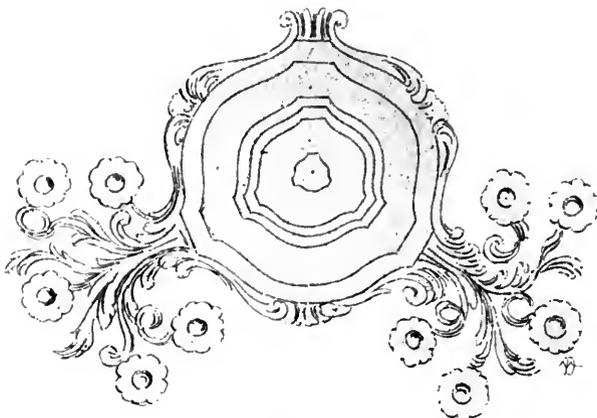
1. L'abbé Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, page 7

2. Hurtout et Maguy, page 115.

3. Voir pour l'histoire de la Chasse de sainte Geneviève la *Revue archéologique*, année 1886, numéro de septembre.

leur devoir de transmettre à la postérité un témoignage consacrant ce miraculeux événement, et, par délibération du 30 mai 1740, ils résolurent d'offrir à sainte Geneviève « un lampadaire d'orfèvrerie travaillé avec tout l'art dont notre siècle est capable, pour estre placé à perpétuité dans le chœur de ladite église, devant l'autel<sup>1</sup> ».

Au dire du *Mercur*<sup>2</sup>, Louis XV lui-même aurait souhaité,



N° 20.

COUPE HORIZONTALE DU LAMPADAIRE EN ARGENT,  
dessiné par Thomas Germain pour l'abbaye de Sainte-Geneviève.

« pour la dignité de l'objet, que sa fabrication fût confiée à l'habileté de Germain, ci-devant orfèvre du Roi ».

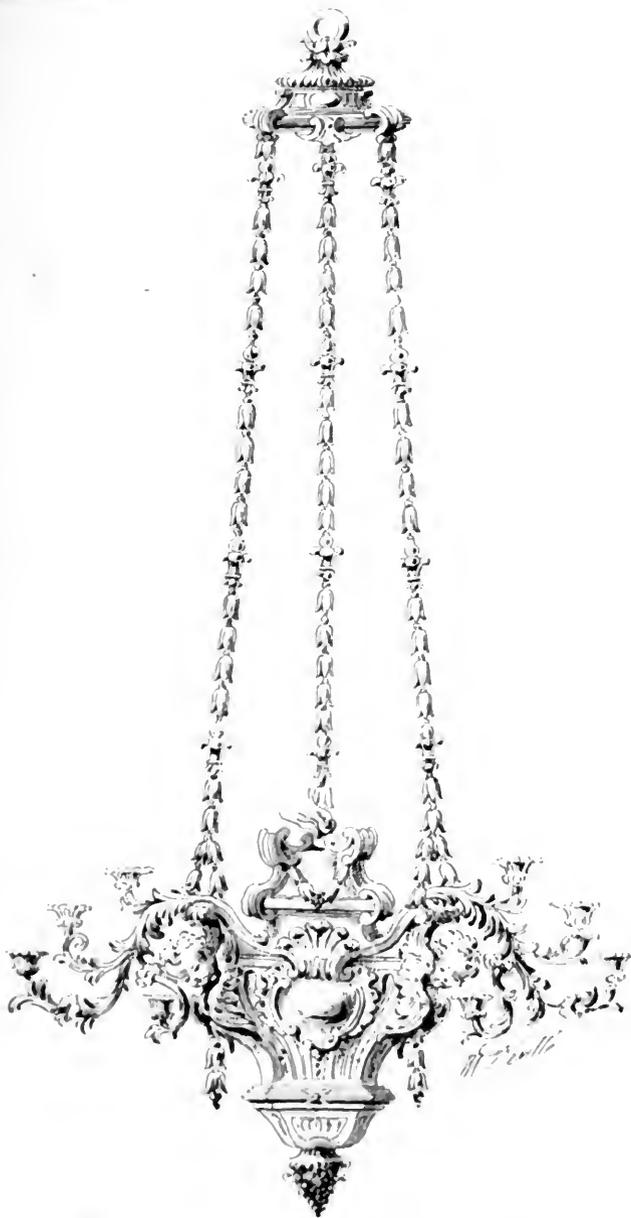
On demanda donc à Germain de dresser le plan du lampadaire, et le croquis qu'il exécuta fut soumis à l'approbation des prévôt et échevins le 3 juin suivant<sup>3</sup>.

Nous avons eu la bonne chance de retrouver aux Archives

1. *Mercur de France*, juin 1740, page 1235. Le *Mercur* est mal informé, car en 1740 Thomas Germain était échevin.

2. A. N. — H 1858, folio 420.

3. A. N. — H 1858, folio 426 et K 1004.



N° 21. — LAMPADAIRE EN ARGENT,  
dessiné par Thomas Germain pour l'abbaye de Sainte-Genève.

nationales ce dessin joint aux pièces de la ville de Paris, et nous sommes heureux d'en donner ici une fidèle reproduction.

Le dessin de cette pièce d'art, dont le goût et les qualités seront remarqués, rend toute description superflue.

L'exécution lui en fut confiée sur son projet, et aux termes du marché conclu le même jour : « Le sieur Germain, écuyer, orfèvre ordinaire du Roy, échevin de cette ville, a promis de faire un lampadaire d'orfèvrerie du poids de deux cent cinquante mares d'argent ou environ, avec tous les ornements portés au dessein et plan qui est demeuré annexé au présent marché, après avoir été paraphé dudit sieur Germain, de nous et du procureur du Roy et de la Ville; sera néanmoins permis audit sieur Germain d'y faire les changements qu'il trouvera nécessaires pourveu qu'ils soient pour la plus grande perfection de l'ouvrage<sup>1</sup>. »

Germain apporta dans la confection de cette pièce tout le soin dont il était capable, le prix en avait été convenu à 21,572 livres 10 sols<sup>2</sup>.

Le modèle était déjà fait en 1741 et notre orfèvre reçut à cette occasion, dans le salon du vieux Louvre, le bureau de la ville, ayant à sa tête M. Aubry de Vastan, auquel il en fit les honneurs.

Le lampadaire portait seize bougies, la chaîne avait dix-huit pieds de hauteur, et trois médaillons présentaient les armoiries du roi, de la ville et de l'abbaye de Sainte Geneviève. Le tout était couronné d'un chapiteau surmonté d'une flamme<sup>3</sup>.

Lorsque Germain mourut, le candélabre n'était pas encore fini et cependant la dépense qu'il avait occasionnée avait dépassé de plus de neuf mille livres le prix convenu. Thomas Germain,

1. A. N. — H 1858, folio 428 r°.

Il lui était permis en outre d'augmenter ou de diminuer de cinq à six mares le poids de l'argent qui devait entrer dans la composition du lampadaire.

2. A. N. — H 1858, folio 428 r°. — Q1 1099 127, folio 372 v°.

3. A. N. — H 1863, folio 145 r°.

par un excès de délicatesse, avait tenu à justifier entièrement le choix que ses collègues avaient fait de lui.

La ciselure comme la matière précieuse était bien supérieure à ce qu'exigeait le marché et cependant il n'avait jamais parlé à ses confrères de la municipalité d'aucune augmentation de prix. Son fils, François-Thomas, lorsqu'il prit la suite de ses affaires, ne suivit pas les mêmes errements que son père et il adressa au prévôt des marchands une requête réclamant une augmentation de vingt mille livres pour l'exécution complète du lampadaire. Le bureau de la ville s'y refusa par une délibération du 10 juillet 1749<sup>1</sup>.

Il s'ensuivit une procédure dirigée par le procureur du roi et de la ville contre la veuve Germain et les héritiers de Thomas.

Les choses traînèrent en longueur et, enfin, le 4 décembre 1753, un accord survint entre les héritiers de Thomas Germain, représentés par François-Thomas, son fils et son successeur<sup>2</sup>.

La ville confiait de nouveau l'exécution du lampadaire à François-Thomas; il était modifié dans les parties non exécutées et ne comportait plus que dix bougies au lieu de seize; le centre et la chaîne restaient les mêmes.

Un second dessin fait par François-Thomas était annexé au nouveau contrat et le lecteur pourra le comparer avec le projet primitif de Thomas Germain<sup>3</sup>.

Enfin, le 25 mai 1754, M<sup>me</sup> veuve Germain faisait remettre au bureau de la ville la pièce suivante<sup>4</sup> :

« Mémoire d'un Lampadaire livré au Bureau de la Ville, par Germain, Sculpteur Orfèvre du Roy.

1. A. N. — H 1863, folio 145 r<sup>o</sup>.

2. A. N. — K 1004.

3. A. N. — K 1004. Délibération du bureau de la ville, du mardi 4 décembre 1753.

4. A. N. — K 1006.

« Du 25 May 1754.

« Le Lampadaire pèse 237 <sup>m</sup> 2 <sup>o</sup> . . . . .	
« Montant a 52 <sup>l</sup> 5 <sup>s</sup> le marc, a cy. . . . .	12.396 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup> 3 <sup>a</sup>
« Le Controlle a 3 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup> d <sup>o</sup> . . . . .	830. 7. 6.
« Façon. . . . .	7.635. » »
	20.861 <sup>l</sup> 13 <sup>s</sup> 9 <sup>a</sup>

« La veuve Germain vous supplie, Messieurs, de faire attention a la perte considerable quelle fait sur cet ouvrage les 7635<sup>l</sup> de façon du lampadaire suffisent a peine pour rembourser a son fils les frais qu'il vient de faire pour le finir, elle s'en rapporte à l'équité du Bureau. »

Ce lampadaire fut livré à l'abbaye de Sainte-Geneviève le 30 mai 1754.

Nous trouvons, en effet, dans un manuscrit <sup>1</sup> en partie déchiré et longtemps égaré dans la commune de La Varenne, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sous le titre : *Usage du Trésor de Sainte-Geneviève*, les lignes suivantes : « Chapitre IV, Donations faites au Trésor. — Le 30 may 1754, la Ville de Paris fit présent à l'église du candélabre d'argent qui est au milieu du chœur ».

Le 14 août de la même année, une délibération déclarait le bureau de la ville satisfait, félicitait vivement le jeune artiste de la manière dont il avait mené à bonne fin l'œuvre qui lui avait été confiée, et constatait que, depuis que l'objet était exposé à Sainte-Geneviève, il avait reçu l'approbation de tous les fidèles.

On réglait le compte de la famille Germain en payant l'argent au poids, tel qu'il avait été fixé dans le premier marché, et on lui accordait un supplément considérable sur le prix de la façon. Le prix total du lampadaire revenait donc à 24,587 l. 1 s. 3 d. au lieu de 21.572 l. 10 s.

1. Bibliothèque Sainte-Geneviève. M S. — H<sup>o</sup>, in-folio 48z.

Il est évident que, pour arriver à une aussi forte diminution de prix que celle qui résulte du mémoire de François-Thomas Germain, après la mort de son père, il avait fallu que, par suite d'un accord avec les échevins, il fit tous ses efforts pour que les branches du lampadaire fussent aussi minces que possible. Il en résulta que, malgré qu'on eût allégé le poids des cierges autant qu'on avait pu le faire, les branches finirent par céder et elles étaient complètement brisées en 1777<sup>1</sup> ; on avait dû les réparer et les maintenir par des raccommodages grossiers faits en fil de fer.

Les pères génovéfains firent connaître l'état de délabrement du lampadaire au bureau de la ville. Les échevins prirent immédiatement une délibération dans l'objet et ordonnèrent que le sieur Moreau<sup>2</sup>, orfèvre ordinaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, serait chargé de la réparation et de la consolidation dudit lampadaire, ce qu'il exécuta pour une somme de 3,514 livres 14 sols.

En 1744, lors de la maladie de Louis XV à Metz, au désespoir universel qui se manifesta parmi le peuple, succéda bientôt un enthousiasme d'actions de grâces, à la nouvelle du rétablissement du roi.

A en croire certains auteurs, la ville de Paris aurait voulu consacrer par un souvenir l'heureux rétablissement du souverain en offrant à Sainte-Geneviève un magnifique candélabre d'argent. D'après Hébert, Millin et Thierry, il aurait existé à Sainte-Geneviève un candélabre portant les armes du roi, de la ville et de l'abbaye, donné en souvenir de ce fait.

Voici ce que dit Hébert<sup>3</sup> : « Le candélabre d'argent au

1. A. N. — K 1006. Délibération du bureau de la ville, du 9 janvier 1778.

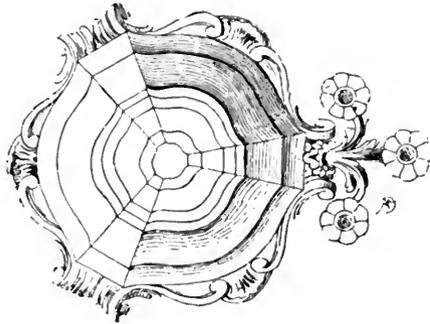
2. Étienne Moreau, reçu orfèvre en 1733 par une déclaration en faveur des pauvres de la corporation, habitait quai Pelletier en 1782, à l'enseigne de la *Croix d'or*, avait pour poinçon E. M., un ciboire ; il s'occupait d'ornements d'église et dorait lui-même ses ouvrages.

3. *Almanach pittoresque de 1780*, tome II, page 96.

milieu du chœur est l'accomplissement du vœu que fit le corps municipal de Paris, pour le rétablissement de la santé du feu roi Louis XV, lors de sa maladie à Metz. »

Millin <sup>1</sup> en fait un pompeux éloge : « C'était le plus beau, dit-il, qu'il y eût dans Paris, où il était encore plus estimé par sa forme, ses ornements et son travail que par la richesse de sa matière. Ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie du fameux Germain avait été donné par la Ville, lors de la convalescence de Louis XV, après sa maladie. »

Et enfin Thierry <sup>2</sup>, dans sa description de Paris, est encore



n° 22.

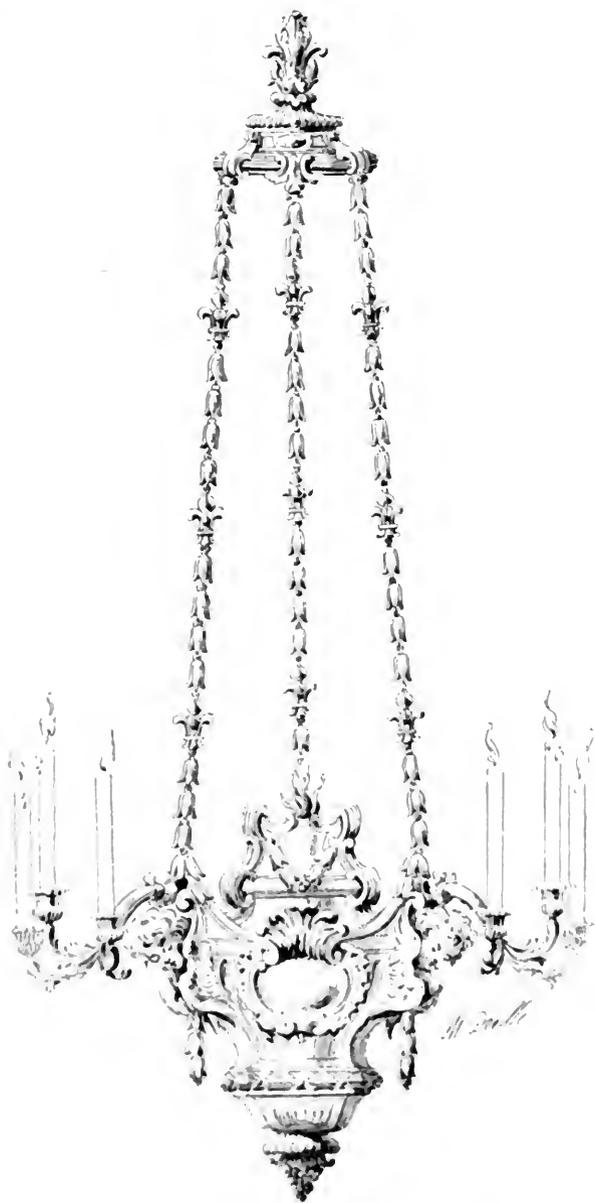
COUPE HORIZONTALE DU LAMPADAIRE EN ARGENT,  
dessiné par François-Thomas Germain pour l'abbaye de Sainte-Geneviève.

plus explicite : il fait remarquer que ce candélabre est orné des armes du roi, de celles de la ville et de l'abbaye.

Ce fait est en contradiction avec le manuscrit déjà cité de l'*Usage du Trésor de Sainte-Geneviève*, dans lequel il est fait mention, sous le n° 33 et sous le titre de *Donations faites au Trésor*, non de deux candélabres, mais « d'un seul donné par la Ville, lequel est au milieu du chœur ».

1. Millin, *Antiquités nationales*, tome V, page 85.

2. Thierry, *Guide des amateurs et des étrangers à Paris*, tome II, page 237.



N° 23. — LAMPADAIRE EN ARGENT,  
dessiné par François-Thomas Germain pour l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Mais la vérité est encore rendue plus claire par les documents contenus dans les nombreux dossiers de la ville de Paris, intitulés *Convalescence du Roi*<sup>1</sup>, après sa maladie à Metz, existant encore aux Archives nationales. En effet, on y voit que la ville fit à cette occasion un cadeau à l'église de Sainte-Geneviève, mais c'est un tableau qu'elle offrit et non pas un lampadaire.

Si l'on considère que la description qu'en fait Thierry se rapporte bien à celle que nous avons donnée plus haut; que les trois médaillons blancs du dessin étaient destinés, comme nous l'indique le *Mercur*, à recevoir les armoiries du roi, de la ville et de l'abbaye; il y a donc lieu de rectifier l'erreur commise par ces trois historiographes de la ville de Paris. C'est ce que nous avons fait.

Nous passons sous silence les nombreuses commandes journalières de la ville, telles que les encriers que la municipalité offrait en différentes circonstances, et qui, en raison du prix considérable qu'ils coûtaient, devaient être des pièces d'art importantes; témoin celui qui fut offert à l'avocat général d'Ormesson<sup>2</sup>, et qui fut payé 4,154 livres 14 sols.

Il en fit encore un pour M. Gilbert des Voisins, également avocat général au Parlement<sup>3</sup> (12 août 1740), du prix de 4,239 livres.

Il avait fourni, en 1739, quatre douzaines d'assiettes que la ville avait offertes au fameux architecte Gabriel, auquel nous devons la place de la Concorde<sup>4</sup>.

Il ne nous reste plus maintenant, pour donner une idée complète du genre de travail de Germain, qu'à faire connaître le résultat de l'inventaire que dressèrent dans son atelier ses confrères Léonard et Rigal<sup>5</sup>.

1. A. N. — K 1016 et K 1017.

2. A. N. — Q<sup>1</sup> 1099<sup>119</sup>, page 792 v<sup>o</sup>.

3. A. N. — Q<sup>1</sup> 1099<sup>117</sup>, page 372 v<sup>o</sup>.

4. A. N. — Q<sup>1</sup> 1099<sup>117</sup>, page 372 v<sup>o</sup>.

5. Noël Léonard, orfèvre, reçu maître en 1714, rue de l'Arbre-Sec.

Quoiqu'il s'occupât peu du commerce des diamants, il en possédait un assortiment assez considérable pour l'époque. Il les montait en bagues, en boucles d'oreilles et sur les tabatières.

L'inventaire nous signale les pièces suivantes : des seaux, des poêlons, des réchauds, des tasses avec leurs soucoupes, des écritoires, des sonnettes, des boîtes à thé, des montardiers, des plats, des assiettes, des saladiers, des fourchettes, des cuillers de toute nature (à sucre, à olives, etc.), des couteaux, des tire-moelles, des chandeliers à plusieurs branches ou à éventails, des flambeaux, des girandoles, des bougeoirs, des éteignoirs, des mouchettes, des saucières, des huiliers, des sucriers, des cafetières, des bouillottes, des chocolatières, des théières, des boucles de souliers pour hommes et pour femmes, des paires de boutons, des dés, des portecol, des agrafes, des hochets, des tire-bouchons, des cachets, des ciseaux, des pots à oille; enfin de l'orfèvrerie religieuse, des ciboires, des soleils, des bénitiers; et quelques pièces de plus haute importance, des alambics, un surtout de table représentant des sujets militaires, estimé 11,000 livres; un autre surtout, sans désignation : 10,000 livres; puis des épées, avec différents ustensiles en or : des étuis, croix d'évêques, croix de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Christ, des bracelets, des pommes de canne, le tout en or, ainsi qu'un calice en or estimé 12,000 livres.

Les modèles en plomb, en cuivre et en argent étaient estimés 1,500 livres; quant aux outils, nous en reproduisons l'estimation telle qu'elle a été faite; elle est de nature à intéresser.

plus tard rue Saint-Louis. A. N. — Z 3135, 269, 3138, 3032. Z<sup>14</sup> 655.

François Rigal, orfèvre, reçu maître en 1720, rue de la Ferrerie, grand garde de la corporation des Orfèvres. A. N. — Z 3142, 3025, 3136.

Ces renseignements nous ont été communiqués en partie par M. le baron Pichon.

« Cinq enclumes, cinq tas, dix-sept bigornes, six lingo-tières, huit pincettes, deux soufflets, trois tenailles à jeter, la forge complète, une poêle à souder, cent marteaux tant grands que petits, dix-sept boules, treize tenailles, une filière à vis, une filière à taraud, quatorze tenailles, cinq étaux à mains, trois scies, cinq vrilles, huit cizoires, un étau, cinq établis, une forge, deux soufflets et sept pincettes, trois poches à feu, une à thuiot et ferraille, forge et soufflet, un banc à tirer avec toutes ses dépendances, quatre étaux à limer ; « prisés le tout « ensemble comme tel quel mille neuf cent quatre-vingt-huit « livres, quatorze sols. »

Il ne manquait à Germain qu'un seul titre : celui de membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, quand il mourut presque subitement le 14 août 1748, à l'âge de soixante-quinze ans.

Il fut une des victimes de la fameuse dispute des médecins et des chirurgiens alors pendante devant le Conseil du roi.

Tout en se plaignant des lenteurs de la justice, ceux-là, sous prétexte de sauvegarder leurs prérogatives, laissaient énergiquement leurs malades devancer, faute de soins, l'issue du procès.

Germain avait été frappé d'une attaque d'apoplexie ; le vieux Dumoulin, un des médecins les plus illustres d'alors, fut appelé aussitôt, il prescrivit deux saignées. Le chirurgien, mandé après lui, ne voulut pas les faire et le malade expira bientôt après <sup>1</sup>. Cette mort donna un désagréable retentissement aux discussions de la Faculté.

Thomas fut enterré dans l'église Saint-Louis-du-Louvre, qu'il avait construite ; ses restes furent déposés dans un caveau,

1. Les chirurgiens, séparés des barbiers en 1743, par une déclaration obtenue par M. de la Peyronie, prétendaient avoir le droit de former une corporation distincte, indépendante de celle des médecins, ceux-ci soutenaient au contraire qu'ils devaient leur être soumis, et qu'ils ne pouvaient refuser de saigner quand un médecin l'avait ordonné. Il résulta de ce différend un procès qui fut porté devant le Roi en son

sous la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry. Le caveau et la chapelle lui avaient été cédés par les chanoines de Saint-Louis <sup>1</sup>.

« La Communauté se trouvant extrêmement pénétrée de tout ce qu'a fait M. Germain pour la nouvelle église, qu'il a fait construire par ses soins et ses desseins, ses modèles et ses travaux personnels, dans un état de beauté et de perfection qui rend cet édifice un des plus beaux et des plus parfaits en son genre qu'il y ait à Paris, ne sait comment elle pourrait lui marquer sa reconnaissance, d'autant qu'il a joint à un désintéressement parfait des marques visibles d'une générosité sans exemple, puisque non seulement il a donné tous ses soins gratuits mais qu'il lui en coûte encore considérablement du sien <sup>2</sup>. Dans ces circonstances, elle croit devoir répondre à ses bontés d'une manière assortie au zèle et à l'esprit de religion qui l'a fait agir. A cet effet elle lui a unanimement concédé et concède, dans la nouvelle église de Saint-Louis tant au nom des prévost et chanoines actuellement existants que celui de leurs successeurs, la chapelle la plus proche du sanctuaire du côté nord et le *cavot*, qui en dépend, pour en jouir lui et ses descendants à perpétuité de tout le sol de la chapelle, jusqu'à l'extrémité du degré qui la sépare de la nef, en sorte néan-

Conseil. Louis XV n'avait pas encore statué quand survint l'incident qui eusa la mort de Thomas Germain.

Ce procès fit beaucoup de bruit, et l'on rapporte que Dumoulin, Vernage et d'autres grands médecins avaient déclaré qu'ils renonceraient à l'exercice de leur profession, s'il était jugé contre eux.

1. Registres de Saint-Louis — Saint-Thomas, cités par Jal, *op. cit.*, page 638.

Cette église fut construite en 1740 sur l'emplacement de Saint-Thomas-du-Louvre, qui s'était écroulé le 15 septembre 1739. La moitié du chapitre ayant été ensevelie sous les ruines, on réunit les deux chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas-du-Louvre en un seul qui prit le nom de Saint-Louis-du-Louvre.

La nouvelle église fut consacrée en 1744. (Hurlant et Maguy, *op. cit.*, tome III, pages 419 à 424.

A. N. — L. 547.

moins que ladite chapelle puisse être toujours ouverte au chapitre pour y célébrer la messe, et de tout l'intérieur du cavit pour servir de sépulture a mondit sieur Germain et sa famille. En outre elle lui a unanimement concédé, concède non seulement pour la vie durant de Monsieur Germain et de Madame Germain, son espouse, mais à perpétuité et tant qu'il y aura de ses descendants à portée dans le quartier de l'occuper la tribune qui est destinée de celle-a œil de bœuf en entrant à gauche par le portail. Et elle a nommé MM. Artaud et Bonnet pour faire du chapitre des remerciemens bien sincères à M. Germain lui présenter cette délibération et cette concession à faire dresser à cet effet tous actes qui seront jugés nécessaires. »

Le Dictionnaire de la ville de Paris, de 1779, y consacre seulement quelques lignes que nous reproduisons intégralement<sup>1</sup> :

« Le Dimanche 20 mars 1740, les chanoines de S<sup>t</sup> Thomas prirent place selon leur rang d'ancienneté au chœur de S<sup>t</sup> Nicolas en attendant que la nouvelle église fût achevée. Le célèbre Thomas Germain, Orfèvre du Roi, en eut la conduite et en a donné les plans et les desseins. On y reconnoit son goût et ses talents.

« La voûte est riche, et peut-être trop chargée d'ornemens, que le brun, qui n'a pas lieu en architecture, ne sauroit faire valoir. Au jugement des connoisseurs, l'accord et l'harmonie de toutes les parties se feroient plus sûrement admirer si on avoit suivi, comme on peut le faire encore, le projet de l'excellent artiste, en cannelant les pilastres qui ont entr'eux une proportion qui plait à l'œil.

« La reconnaissance a porté le chapitre à céder à Thomas Germain la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry et le caveau qui est au-dessus : toute la décoration de cette cha-

1. Hurtaut et Mugay, *Dictionnaire historique de la Ville de Paris*, 1779.



*Fig 1<sup>re</sup>*

N° 24. — PORTAIL DE SAINT-LOUIS-DU-LOUVRE.  
D'après Blondel

pelle a été exécutée d'après les desseins de cet habile artiste. »

Hébert est plus sobre<sup>1</sup> : « Cette nouvelle église, dit-il, est d'une noble simplicité et sa construction d'une forme élégante. »

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède encore, dans les cartons de la topographie de Paris, deux projets d'autel pour Saint-Thomas-du-Louvre ; mais, à voir la façon dont ils sont traités, il est impossible d'y reconnaître la même main qui a exécuté l'épée et le lampadaire que nous avons reproduits ici.

Heureusement le Recueil<sup>2</sup> de J. F. Blondel nous a initié à la construction de l'église, et a conservé les dessins du chœur, du portail et de la nef.

En 1739, après l'écrönement de l'église Saint-Thomas-du-Louvre, qui avait coûté la vie à sept chanoines, le cardinal de Fleury chargea Thomas Germain de faire les dessins d'une nouvelle église qui devait être placée sous l'invocation de saint Louis.

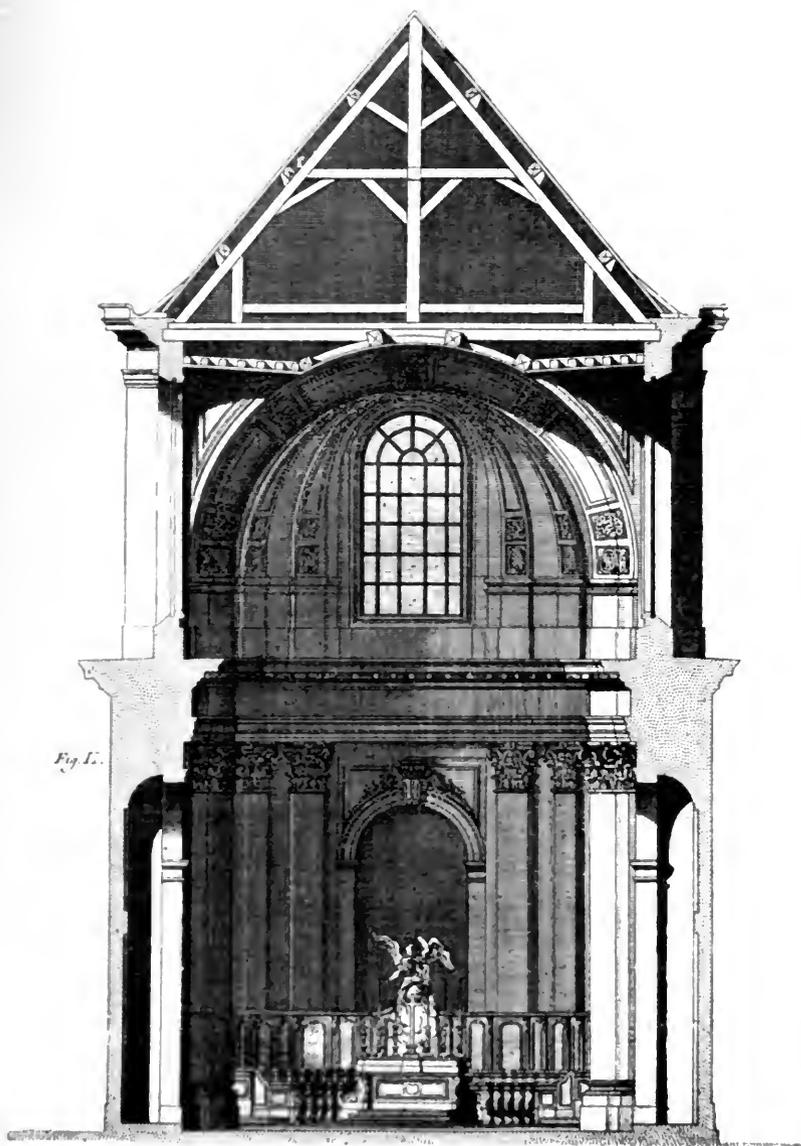
Les travaux commencèrent en 1740, et les sieurs Bonneau et Couvers, entrepreneurs des Bâtimens du Roi, furent chargés du gros œuvre et de la maçonnerie.

« La composition en est fort ingénieuse, dit Blondel ; on remarquera trop de mouvement dans certaines parties, mais M. Germain, doué d'un génie fécond et voulant sortir des formes ordinaires, a préféré une sorte d'élégance à cette retenue du ressort des édifices sacrés, dont il a cru pouvoir s'écarter d'autant plus volontiers que le monument dont nous parlons ne peut guère être considéré que comme une chapelle particulière. En effet, toute cette église est composée d'une seule nef et d'un sanctuaire dans lequel est placé le chœur des chanoines.

« Ce chœur est fermé d'une grille basse qui en laisse décou-

1. Hébert, *Dictionnaire de la Ville de Paris*, 1776. Tome I<sup>er</sup>, page 280.

2. J. F. Blondel, *Architecture française*. Paris, 1754, tome III, page 63.



N° 25. — CHŒUR DE SAINT-LOUIS-DU-LOUVRE.

D'après Blondel,

vrir la décoration. Aux deux côtés de la nef sont distribuées quatre chapelles. Entre ces chapelles sont pratiqués deux renforcements formant deux autres chapelles, dont l'une, celle de la Vierge, est destinée à la famille de M. le cardinal de Fleury, qui la fait décorer à grands frais.

« Le frontispice est composé d'un avant-corps en tour ronde, enrichi d'un ordre de pilastres ioniques dont l'entablement est modillonnaire et couronné d'un fronton circulaire. De chaque côté de cet avant-corps est une tour creuse qui vient racheter, aux deux extrémités de ce portail, un pilastre, aussi ionique, mais dont l'entablement est denticulaire.

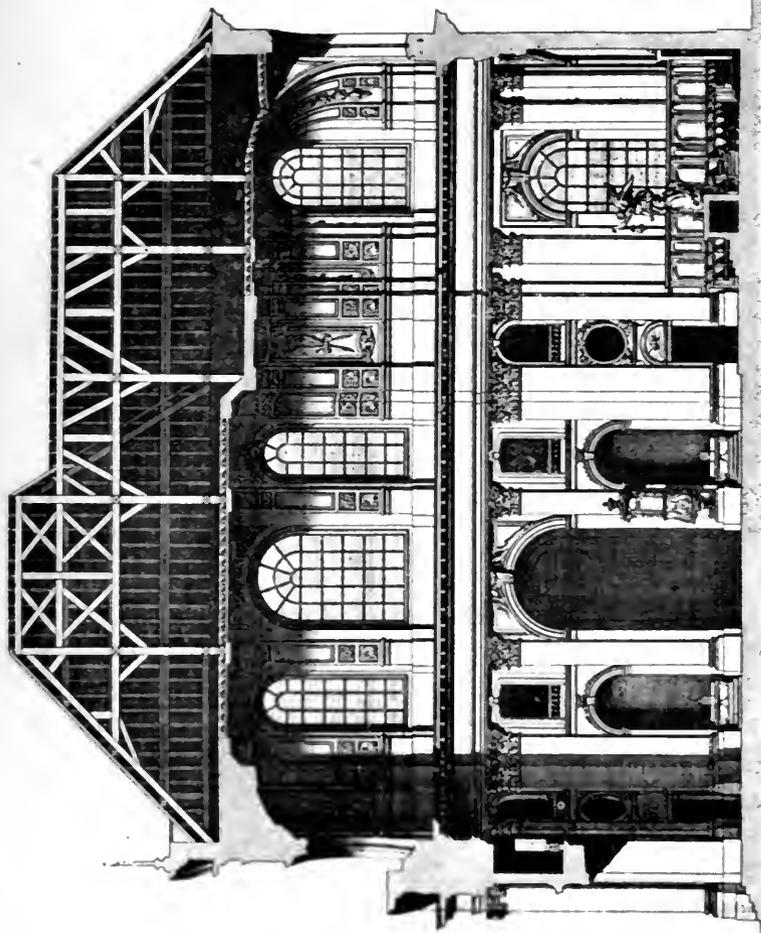
« Dans les entre-pilastres de ces tours creuses sont des médaillons servant de croisées pour éclairer les escaliers qui montent aux tribunes pratiquées dans les murs collatéraux de la nef.

« Ces médaillons, au nombre de trois de chaque côté, sont liés ensemble par des branches de palmier en forme de trophées ; le bas-relief du dessus de la porte est de Pigalle, et les ornements, du sieur Robillon, qui a exécuté aussi ceux de l'église, sous la conduite de M. Germain.

« Dans ce frontispice sont pratiqués deux frontons circulaires : l'un contient un cartel ; l'autre est amorti d'une croix.

« M. Germain avait voyagé longtemps en Italie ; il y avait puisé le goût de Michel-Ange, du cavalier Bernin, de Borromini, tous d'un génie rare et excellent, mais qui, par la fécondité de leur imagination, sont souvent sortis des règles de l'art pour produire des monuments d'une composition aussi singulière que bizarre, entr'autres le cavalier Borromini.

« Notre artiste, plein de ces merveilles, et, d'après ces grands maîtres, s'était cru autorisé à les imiter, sans réfléchir néanmoins que ce qu'il avait retenu de ces hommes illustres ne pouvait pas toujours s'employer dans nos bâtiments français, ou du moins que les formes pittoresques ne peuvent être hasardées que dans de très grands édifices, où la grandeur



N° 26. — NEF DE SAINT-LOUIS-DU-LOUVRE

D'après Blondel.

des masses fait souvent décider de la quantité des parties, aussi bien que du choix de leur forme et de leur situation.

« La voûte de cette église est, pour la grande partie, en charpente couverte de maçonnerie, et le reste en pierre; mais ces deux parties sont si bien accordées l'une avec l'autre, que cet artifice, mis en œuvre par économie, ne s'aperçoit pas d'en bas.

« Les compartiments de la voûte, quoique chargés, peuvent être regardés comme un chef-d'œuvre.

« Enfin, la sculpture se trouve si bien mariée avec l'architecture, et le choix des ornements est si judicieux, que ce morceau seul ferait l'éloge de cet artiste, si chaque production sortie de ses mains n'était déjà reconnue pour autant de merveilles.

« La décoration intérieure des côtés de l'église se compose d'un grand ordre de pilastres corinthiens, couronné d'un entablement régulier qui orne tout le pourtour au rez-de-chaussée. Cet ordre corinthien est d'une proportion très régulière, et ses chapiteaux faits à l'imitation du Val-de-Grâce.

« La nef est décorée dans son milieu d'une grande arcade dans laquelle on érige la chapelle de la Vierge. Cette arcade symétrise avec celle qui lui est opposée. Le chœur est aussi décoré de pilastres corinthiens, au bas desquels règne seulement un lambris où sont adaptées les stalles. Vers le milieu, se voit le maître-autel, isolé et décoré à la romaine.

« Cette église est fort éclairée, ainsi qu'on peut le remarquer par les vitraux pris dans la voûte, et, quoique d'une grandeur inégale, ils ne pèchent en rien contre la simétrie, leurs opposés étant semblables et paroissant assujettis à l'ordonnance de dessous.

« Nous finirons cette description en remarquant qu'à l'exception des formes tourmentées du portail, le plan de ce monument, les décorations intérieures, la distribution des ornemens, l'élégance des contours, les attributs, les allégories,



N° 27. — CANDÉLABRE DU COMMENCEMENT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

et enfin le goût exquis qui règne dans plusieurs de ses parties, sont autant d'exemples à imiter, malgré ce que la jalousie de quelques-uns en a publié jusqu'ici, dans l'opinion où ils sont, qu'il suffit d'être décoré du titre d'architecte pour être infail-  
lible, et que tous ceux qui n'en exercent pas ouvertement la profession ne peuvent mériter quelque estime. »

Germain était dessinateur ; nous avons déjà, au cours de cette étude, rapporté plusieurs de ses dessins. Paignon-Dijonval, dans son catalogue, prétend avoir possédé un certain nombre de dessins de lui ; nous les citons en entier, tels qu'il les décrit. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus aujourd'hui.

N° 3155. — Deux dessins : d'une grille ou feu anglais servant à contenir le charbon de terre ; elle est décorée d'ornements et de deux figures représentant Cybèle et Junon.

Une autre grille décorée d'ornements et de vases.

Ces deux dessins sont à la plume et lavés d'aquarelle.

N° 3156. — Deux autres : l'un décoré d'armures et de bombes qui éclatent ; l'autre, de vases avec des figures de satyres ; on y a joint un plan ou vue en dessus d'une de ces grilles. Ces trois dessins coloriés de même.

N° 3157. — Vingt dessins pour flambeaux, salières, plats, soupières, cassolettes, à la plume, lavés d'encre et coloriés d'aquarelle.

A en juger par cette description, il ne nous semble pas impossible qu'ils fussent de Thomas ; mais cependant, malgré le classement de Paignon-Dijonval, nous émettons de forts doutes sur leur origine, parce que cet auteur a confondu Thomas Germain avec son homonyme Louis Germain (qui naquit en 1733) dans l'attribution de certains dessins, entre autres « les figures des Cris de Paris ».

Paignon-Dijonval parle encore, sous le n° 7958<sup>1</sup>, d'un intérieur d'un temple richement décoré, « gravé à l'eau-forte

1. Page 277.

par lui-même ». Cette pièce nous paraît fort douteuse, car nous n'avons rien trouvé qui pût faire soupçonner que Germain était graveur à l'eau-forte.

M. le baron Portalis cite un certain nombre de dessins appartenant à M. Beurdeley, qu'il attribue à Thomas Germain. Selon nous, cette attribution est erronée.

On relève dans le *Journal du Garde-Meuble* deux mentions qui prouvent que Germain faisait des dessins pour des industries différentes de la sienne. « Le 28 avril 1732, parmi les objets retirés de la douane, dans une caisse d'étoffes pour la Cour, fabriquées à Lyon par le sieur Barnier, se trouvait (nous laissons la rédaction et l'orthographe du rédacteur de la note telle qu'elle est dans le *Journal du Garde-Meuble*) :

« Un pilastre cannelé, d'ordre corinthien, dessein de Germain, de riche brocat, broché d'or, fond cramoisy, chargé au milieu d'un trophée d'armes, sur lequel il y a un bouclier aux Armes de France, le trophée surmonté d'un casque avec lauriers et autres ornemens, le tout brun, nué de musc ; le pilastre haut de douze pieds. » <sup>1</sup>

Le 22 juillet suivant, on retirait également de la douane trois autres pilastres, dessinés par Germain et copiés par Barnier « sur les étoffes qu'il fabriquait » <sup>2</sup>.

Nous venons de voir quelle situation les travaux de Thomas Germain lui avaient procurée en France : sa réputation n'était pas moins brillante en Portugal, car le roi de ce pays, en apprenant la mort de l'orfèvre auquel il devait tant de chefs-d'œuvre, ordonna qu'on lui fit, à ses frais, dans la cathédrale un service solennel, auquel assistèrent tous les artistes de Lisbonne <sup>3</sup>.

Le décès de Germain força sa veuve à quitter le logement qu'ils occupaient en commun aux galeries du Louvre : celle-ci

1. A. N. — O<sup>1</sup> 3311, page 103 v°.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 3311, page 107 v°.

3. L'abbé Lambert, *op. cit.*, page 289.

se retira dans le Marais et alla habiter la rue des Vieilles-Haudriettes.

Quand elle mourut, elle fut enterrée à l'église Saint-Louis-du-Louvre et ses restes furent inhumés dans le caveau où reposaient déjà les cendres de son mari<sup>1</sup>.

Ce grand artiste dut produire un nombre considérable d'œuvres ; « nous devons d'autant plus en déplorer la perte que toutes portaient, paraît-il, le seau de sa puissante originalité ».



N<sup>o</sup> 28. — ÉCUELLE EN VERMEIL.

par Thomas Germain.

(Collection Eudel. — Gravure extraite des *Éléments d'orfèvre. ic.*)

Celles, en bien petit nombre, qui sont parvenues jusqu'à nous révèlent une connaissance approfondie du dessin et de l'architecture. L'exécution et la ciselure sont soignées, les détails sobres, tout enfin est raisonné et d'un goût parfait.

Nous ne connaissons que trois pièces authentiques de cet orfèvre, subsistant aujourd'hui :

1<sup>o</sup> Une écuelle en vermeil à deux oreilles plates, finement ciselées, à ornements rocaille et portant en relief les armes

1. Jal, *op. cit.*, page 638.

du cardinal Farnèse. Le couvercle, décoré d'ornements gravés et de canaux creux en spirale, est surmonté d'un artichaut.

Son plateau, de forme oblongue et à contours, présente un décor analogue à celui de l'écuelle et porte au centre les mêmes armoiries gravées<sup>1</sup>; cette pièce date de 1733.

2° Deux flambeaux avec trois têtes de béliers et des croisés de rubans d'ornementation simple<sup>2</sup>, datant de 1737;

3° Un flambeau d'étude en vermeil à deux lumières, avec tige se divisant et destinée à recevoir un abat-jour : les bassinets représentent des vases à godrons sortant de deux coquilles; il fut fait en 1747<sup>3</sup>.

Après avoir décrit les quelques œuvres de Thomas Germain qui lui ont survécu, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire l'éloge qu'en ont écrit ses contemporains.

Voici l'appréciation que fait de son talent Mariette dans l'*Abecedario*<sup>4</sup> :

« M. Thomas Germain, à mon avis, est, depuis le célèbre Ballin, le plus excellent orfèvre que la France ait eu. Ce n'est pas que M. Meys-



N° 29. — OREILLE  
DE L'ÉCUELLE EN VERMEIL  
de Thomas Germain.

(Gravure extraite des *Éléments  
d'orfèvrerie*, par P. Eudel.)

1. Ce légumier, passé de la collection *Leopold Double* dans celle de *Paul Eudel*, est actuellement dans celle du prince *Demidoff*. *Catalogue de la collection Paul Eudel*, Paris, 1884, page 24.

2. Ces flambeaux, ayant appartenu au comte de la *Beraudière*, sont aujourd'hui à M. le baron *Pichon*.

3. Ce flambeau a été la propriété de M. le baron *Pichon*. (Voir le n° 60 du catalogue de sa collection.)

4. *Abécédaire* de Mariette, publié par Ph. de *Chennevières* et A. de *Montaignon*. *Archives de l'Art français*, Paris, 1853-1854, tome II, page 298.

sonier ne puisse le lui disputer en certaines parties, mais, à tous égards, je trouve M. Germain supérieur. Son goût d'ornement est plus sage, ses compositions moins fantasques, et quant à l'exécution, la sienne n'est pas moins brillante. Si M. Germain ne copie pas tout juste l'antique, et si, pour se prêter au goût régnant, il se livre à des formes singulières, il ne donne jamais dans des écarts blâmables, et autant qu'il le peut il emprunte de l'antique et des bons maîtres ce qu'ils ont de beau, et il en embellit sa manière. On voit plusieurs de ses ouvrages où il a représenté des légumes, des fruits, des animaux et même des figures qui sont merveilleusement bien touchés et ciselés avec art. Tout cela s'est fait sur ses desseins et sur ses modèles, et dans les morceaux d'une plus grande importance on peut compter qu'il y a donné les derniers coups et qu'il y a mis l'âme. Cela se remarque principalement dans cette superbe vaisselle d'or qu'il a faite pour le roy, et dont il étoit d'usage depuis plusieurs années de fournir à S. M. une pièce au jour de l'an. Il commença par une écuelle couverte, et il a fini par deux magnifiques chandeliers ornés de guirlandes. Il sembloit que ce dernier morceau devoit couronner tout ce qu'il avoit fait de beau jusqu'alors. »

« On sera sans doute surpris, » dit l'abbé Lambert, son contemporain, « que la vie de ce grand homme ait pu suffire à ce nombre infini d'ouvrages; mais on le sera bien davantage lorsqu'on saura qu'il ne laissoit rien paroître qui ne fût de sa composition et qui n'eût été dessiné, modelé et ciselé de sa main<sup>1</sup>. »

Le *Mercure de France*<sup>2</sup> de septembre 1748 lui consacre un article biographique très élogieux.

J. F. Blondel<sup>3</sup>, dans un ouvrage sur l'architecture fran-

1. L'abbé Lambert, *op. cit.*, tome III, page 288.

2. *Mercure de France*, septembre 1748, page 229.

3. J. F. Blondel, *Architecture française*, Paris, 1754, tome III, page 64.



FLAMBEAU EN ARGENT.

par Thomas Germain. Appartient à M. Andrest



çaise déjà cité, s'exprime ainsi : « Il n'y a point de Cour en Europe qui ne possède des ouvrages d'orfèvrerie de ce grand homme. Il portait si loin la perfection de son art, qu'il lui est arrivé plus d'une fois de recommencer un ouvrage parce que les ouvriers qu'il employait, quoiqu'il choisit ce qu'il y avoit de plus habile, en avoient négligé quelque partie.

« Aux talents qu'il avoit reçus de la nature pour sa profession, Germain joignoit une profonde connoissance du dessin, de la sculpture et de l'architecture. »

En 1788, un ancien garde de l'Orfèvrerie, du nom de Lecain<sup>1</sup>, se fit un devoir de rendre hommage à ses prédécesseurs dans les termes suivants<sup>2</sup> :

« Claude Ballin, orfèvre du Roi sous Louis XIV, exécuta pour ce prince les superbes meubles en argent qui furent fondus à la paix de Risvick. Il eut pour successeur Pierre Germain, qui fut également orfèvre du Roi; mais l'homme le plus remarquable dans cette partie fut Thomas Germain, orfèvre du Roi et fils de celui que l'on vient de citer.

« Cet artiste fut le créateur de la belle orfèvrerie, et ses ouvrages serviront éternellement de modèles à tous ses successeurs. C'est donc une justice de rendre à cet homme illustre, à cet artiste inestimable le tribut de louanges qui lui est dû. Il est inconcevable que le portrait ou le buste d'un si grand homme, en qualité d'artiste et d'ancien garde-orfèvre, ne se trouve point placé dans la maison commune et bureau des orfèvres. »

Enfin l'appréciation de Lempereur, à laquelle nous nous

1. Lecain ou Lequin, Jean Malquis, reçu maître orfèvre le 8 janvier 1748, ancien garde de la corporation des orfèvres, demeurant en 1777 quai Pelletier, à l'enseigne *Aux Anneaux d'or*. A. N. — Z 3142, 3057, 3143, 3073.

L'*Almanach Dauphin* de 1777 le signale au nombre des artistes célèbres.

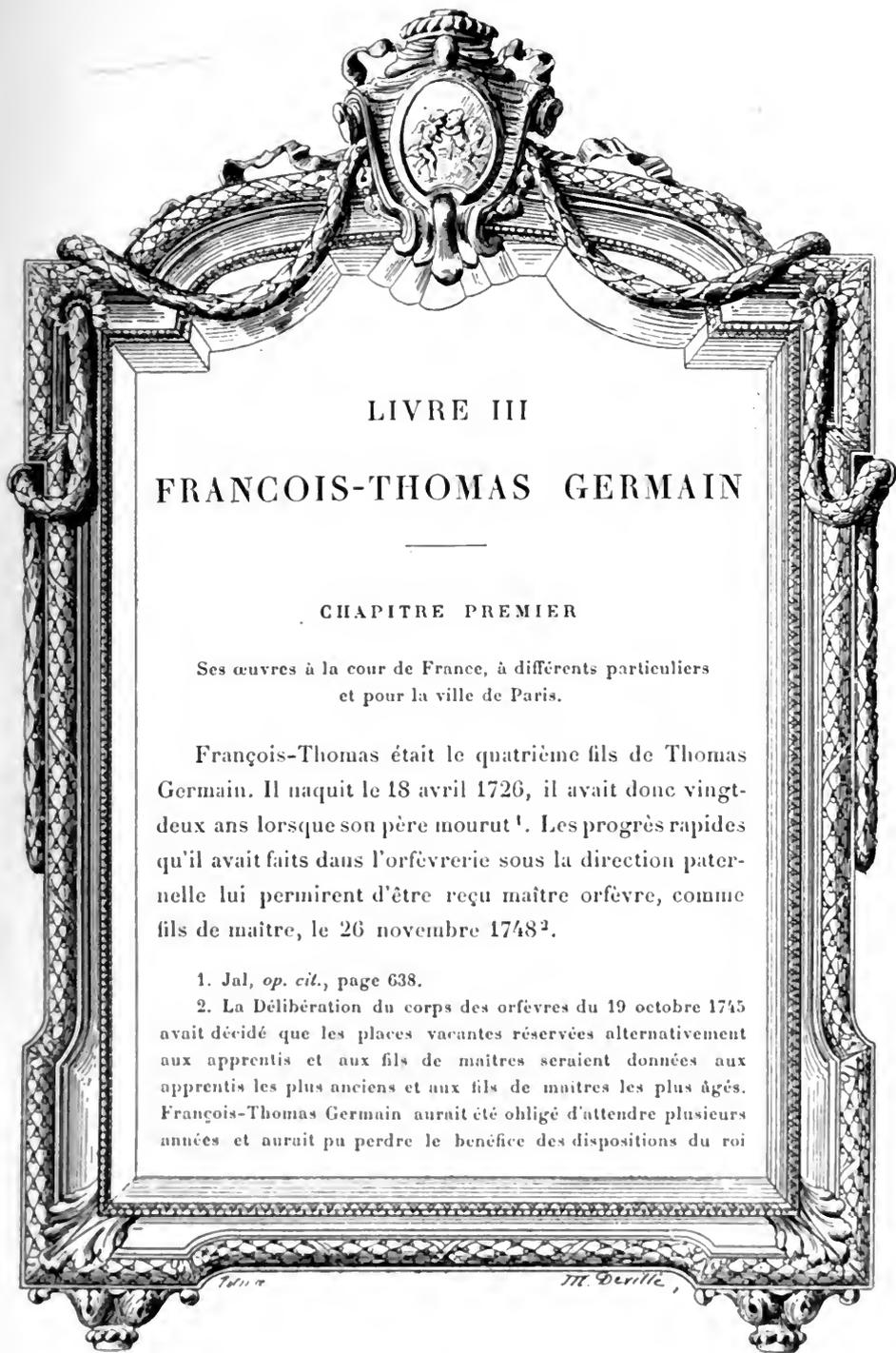
2. *Encyclopédie méthodique des arts et métiers mécaniques*, tome V, pages 410 et 411. Paris, 1788.

attachons plus qu'à toute autre; car il était à même de juger Thomas Germain, qu'il avait connu.

« Germain inventoit facilement et sans se répéter, il traitait les figures en habile sculpteur. Son goût d'ornemens est pur, sage; ses formes sont agréables, riches et élégantes sans être tourmentées et son exécution est telle que le travail du ciselet disparaît et ne laisse appercevoir que la nature et le vrai caractère de l'objet représenté. Uniquement occupé de son art et de ce qui y était relatif, il négligea tout autre soin et ne fit point une fortune proportionnée à son mérite et à ses longs travaux. Ce serait aux puissants de la terre à réparer le tort qu'un homme rare se fait à lui-même, par la noble passion d'exceller; ils le pouroient en connoissant les graces dont ils favorisent des talents frivols ou dangereux. »

Ces éloges se passent de commentaires; il nous suffira de rappeler que l'histoire, à son tour, a porté son jugement, et que Thomas Germain est resté la personnification artistique la plus complète de l'orfèvrerie française.

---



LIVRE III

FRANÇOIS-THOMAS GERMAIN

CHAPITRE PREMIER

Ses œuvres à la cour de France, à différents particuliers  
et pour la ville de Paris.

François-Thomas était le quatrième fils de Thomas Germain. Il naquit le 18 avril 1726, il avait donc vingt-deux ans lorsque son père mourut<sup>1</sup>. Les progrès rapides qu'il avait faits dans l'orfèvrerie sous la direction paternelle lui permirent d'être reçu maître orfèvre, comme fils de maître, le 26 novembre 1748<sup>2</sup>.

1. Jal, *op. cit.*, page 638.

2. La Délibération du corps des orfèvres du 19 octobre 1745 avait décidé que les places vacantes réservées alternativement aux apprentis et aux fils de maîtres seraient données aux apprentis les plus anciens et aux fils de maîtres les plus âgés. François-Thomas Germain aurait été obligé d'attendre plusieurs années et aurait pu perdre le bénéfice des dispositions du roi

Six mois auparavant, Louis XV lui avait donné par brevet du 1<sup>er</sup> mars 1748, et sur la demande de Thomas Germain, la survivance de son logement au Louvre<sup>1</sup>. Ce logement était situé dans la grande galerie en face de la rue Saint-Thomas-du-Louvre; c'était le plus vaste et le plus élégamment décoré de tous ceux occupés par les artistes.

En même temps qu'il s'installait au Louvre, François-Thomas était nommé sculpteur orfèvre du roi. Léonard Lagneau<sup>2</sup>, orfèvre que nous avons déjà vu servir de caution à son père et qui depuis avait été successivement garde et grand garde de l'orfèvrerie parisienne, lui servit à son tour de caution lors de sa réception à la maîtrise.

Le poinçon de François-Thomas était presque semblable à celui de son père : F. T. G. et une toison<sup>3</sup>.

Il a été donné à peu d'artistes, à peu de commerçants d'entrer dans la vie sous de plus heureux auspices. François-Thomas Germain était l'héritier d'un nom glorieux, il succédait à son père dans la plus haute situation commerciale qui fût alors, il avait reçu de lui les meilleurs enseignements, il se

en sa faveur, logement et brevet. Les orfèvres consentirent à ce qu'il fût reçu avant son tour. (Arrêt du Conseil du 22 novembre 1748.) La cour le dispensa de solliciter des lettres patentes sur l'arrêt du Conseil. (Communiqué par M. le baron Pichon.)

1. Voici la lettre par laquelle Thomas Germain demandait cette faveur au Roi. « 13 février 1748. Le sieur Germain, orfèvre du roy, logé aux galleries du Louvre depuis longtemps, supplie Sa Majesté d'agrèer qu'il se démette en faveur de son fils (qu'il élève dans ses talents) du logement qu'il occupe aux dites galleries. Bon du Roi le 30 janvier 1748. » En marge : « A M. de Gilet faire expedier le brevet pour le Sieur Germain fils, 10 février 1748. » A. N. — O1\* 1191, page 1017.

Le brevet porte « don d'un logement aux galleries du Louvre en faveur de François Germain, le 1<sup>er</sup> mars 1748. » « Le Roi lui accorde la jouissance du logement qu'occupe présentement son père aussi sculpteur orfèvre de Sa Majesté. Versailles, 5 mars 1748. Signé : Lenormant. » A. N. — O1\* 1058, page 123.

2. Voir la note le concernant, page 34.

3. A. N. — Z 3040, 3142. (Communiqué par M. le baron Pichon.)

trouvait jeune homme, dans la position la plus enviée, connu du monde entier, ayant les chances les plus belles, les protections les plus puissantes ; il lui suffisait d'imiter l'exemple laissé par un père et un aïeul dont l'honnêteté avait égalé le talent.

Cette situation, ces avantages, ces merveilleuses promesses de succès et de fortune devaient griser le jeune orfèvre et nous le verrons se compromettre, aboutir à la faillite et tomber dans des désastres commerciaux qu'on a regardés comme les plus scandaleux de ce temps et qui ont appelé sur lui le jugement sévère de ses contemporains.

Nous n'aurons pas cette sévérité ; il nous plaît de nous montrer plus clément pour l'artiste, et s'il fut léger, imprudent et malheureux, de dégager de tous ces mécomptes d'argent ce qui reste inattaquable, son talent<sup>1</sup>.

François-Thomas s'occupa d'abord de terminer quelques ouvrages commencés par son père. Nous l'avons déjà vu finir le lampadaire que le bureau de la ville offrait à l'abbaye de Sainte-Geneviève ; nous avons raconté comment il modifia le dessin de son père et comment il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction des échevins.

En novembre 1751, il présenta au roi, à Fontainebleau, un calice d'or<sup>2</sup> que son père n'avait pu achever et qui était destiné à l'archevêque grand électeur de Cologne.

« C'est un ouvrage fort cher, dit le duc de Luynes, qui en fait honneur à l'un et à l'autre. Il est orné de plusieurs médaillons

1. Il nous suffira de noter que c'est surtout la question financière qui perdit François-Thomas, et il est utile de tenir compte, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que son père était mort presque sans fortune, et que les affaires considérables que fit François-Thomas furent engagées et soutenues par lui sans qu'il ait eu un fonds de roulement indispensable. Ce fut là le point de départ de ses malheurs.

2. C'était le second calice que Thomas Germain faisait pour le grand électeur. Nous avons recherché la trace de ce second calice, mais, comme pour le premier, nous n'avons rien pu savoir ; les archives de la cathédrale de Cologne ayant été détruites.

qui représentent différentes circonstances de la Passion de Notre-Seigneur. Il n'y a d'or que pour 15,000 livres, mais la façon monte à 35,000 livres<sup>1</sup>. »

L'année suivante, Louis XV envoya au nabab de Golconde divers présents; Germain fut chargé de l'orfèvrerie comprise dans cet envoi : il présenta son œuvre au roi et à la cour, le 9 novembre 1752, à Choisy.

« Ces pièces, dit le *Mercur* de 1752<sup>2</sup>, consistoient en un grand surtout, pots à oilles et terrines. On a vu avec plaisir la beauté des formes et l'élégance de l'exécution.

« Les terrines sont d'une forme ovale et d'un beau profil, les pieds qui s'y agrafent sont des consoles ornées de guirlandes; elles sont posées sur un plateau artistement fait, leurs couvercles sont décorés d'un groupe d'artichauts négligemment jettés; ces artichauts accompagnés de leurs feuilles imitent parfaitement la nature.

« Les pots à oilles représentent une forme qui tient du rond et de l'ovale et profilée dans le même goût des terrines, ces dernières pièces étant pour aller avec les premières; leurs couvercles sont ornés d'un bouquet d'orange, si parfaitement imité qu'on y découvre aisément avec quel soin l'artiste a imité la nature.

« Les pots à oilles de vermeil représentent des espèces de caisses ornées d'architecture et décorées de guirlandes, ainsi que les gorges qui en accompagnent les pieds; ces pots à oilles se posent dans un grand plat, dont les ornements sont aussi riches que recherchés.

« Sur leurs couvercles règnent aussi des cadres ornés d'architecture, dont les différentes faces forment des panneaux ornés de palmes et de lauriers et dont le cizelé est tellement fini que, malgré l'ingratitude du vermeil, il ne perd rien de sa beauté; sur ces ornements sont posés différents

1. De Luynes, *op. cit.*, tome XI, page 264; tome XII, page 17.

2. *Mercur de France*, décembre 1752, page 148.

légumes comme choux-fleurs, cornichons, morilles, truffes, persils, petits pois, etc. La ressemblance de tous ces légumes semble le disputer aux productions de la nature.

« Toutes sortes de figures ayant été défendues à l'artiste, il a pris comme sujet du surtout un rocher qui par différents endroits, répand des eaux avec beaucoup d'abondance; dessus cette roche s'élève une pyramide du pied de laquelle on voit sortir des eaux qui sont la source de celles dont est inondé le



N° 31. — BOITE A POWDRE EN ARGENT,  
par François-Thomas Germain. (Appartient à M. le comte de Ménard.

rocher; sur cette pyramide est un vase décoré de branches en guirlandes; dans les différents côtés de cette pyramide, on découvre des ruptures et des fractures, suite ordinaire de la vétusté. Ce rocher paraît sortir d'une mer et sa baze porte sur un plateau d'un beau contour; on voit dans les deux bouts de ce surtout, sortir avec beaucoup d'art des branches qui portent douze lumières; et pour donner à ce sujet une apparence de vérité, l'artiste a représenté dans le milieu et au dessous du rocher une espèce d'isle d'où sortent quatre arbres différents qui indiquent les quatre parties du monde;

sur les bords de ce surtout l'on voit régner des guirlandes de fleurs et de fruits. »

A cette même époque, il prétendit avoir découvert, pour la fabrication de ses ouvrages, des procédés tout nouveaux qu'il voulait tenir secrets <sup>1</sup>.

Ces procédés, qu'il mit en œuvre pour pouvoir exécuter plus rapidement les nombreuses commandes qu'il recevait de la cour, « consistaient à faire des moules conformes aux objets qui lui viennent à exécuter, qu'il fait cuire au point de résister à la chaleur des matières qu'il doit y couler. A cet effet, il obtint la permission de faire un fourneau à côté de la cave où il faisait ses modèles, à la charge de ne s'en servir que pour ses grandes opérations. »

A lire ces lignes, on pourrait croire à une mystification, car il n'y a rien de nouveau dans la méthode soi-disant découverte par François-Thomas Germain.

Cependant, en approfondissant, on peut l'expliquer d'une façon plausible. Il nous faut pour cela entrer dans quelques détails sur la fonte des objets d'or ou d'argent.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme aujourd'hui, le métal était mis en fusion dans un creuset fait en terre réfractaire, puis versé dans le moule dont, en refroidissant, il épousait la forme.

Le moule était fait de sable fin, en deux parties distinctes se rapportant exactement au moyen de points de repère ; le tout maintenu dans des châssis de fer pour empêcher toute disjonction au moment de la coulée.

On chauffait fortement le moule avant la coulée, puis on y versait lentement le métal fondu dès que celui-ci était jugé *doux* et dans les conditions que sait apprécier l'ouvrier habile.

1. A. N. — Z 3046. « Il tient à dérober sa découverte à ses ouvriers, il n'y a qu'un seul affidé qui fasse cuire ses moules, il ne peut les remonter dans sa fonderie sans risquer de les casser et sans faire voir à ses ouvriers comment ils sont faits. » (Communiqué par M. le baron Pichon.)

S'il s'agissait d'un objet creux à fabriquer, le moule contenait dans sa partie évidée un noyau, c'est-à-dire la représentation exacte façonnée en sable de la cavité que devait contenir la pièce après la fonte. Ce noyau était isolé dans le moule par des tiges de laiton ou de fer.

Telle était et est encore la façon dont on opère le moulage des pièces d'or, d'argent et de bronze.

Ce que Germain fit n'était pas vraisemblablement une découverte, mais plutôt une application plus soignée des principes que nous venons d'indiquer.

Il devait choisir son sable pour les moules, le tamiser avec beaucoup de soin, en vérifier la composition et en détacher rigoureusement tout corps étranger. Ayant obtenu un moule d'une matière supérieure à ceux antérieurement employés, il pouvait lui faire subir des températures beaucoup plus fortes et par conséquent, au moment du coulage, obtenir dans le moule une température identique à celle du métal en fusion.

Le métal n'avait plus ces parties grumeleuses qui se produisent lorsqu'il rencontre, dans les parois du moule, une température différente de celle qu'il a lui-même. C'était donc vraisemblablement un soin tout particulier qu'il apportait à sa fonte, et ce soin avait pour résultat la production d'objets mieux réussis.

C'est là, croyons-nous, la meilleure manière d'expliquer la prétendue découverte de François-Thomas Germain, qui ne manquait pas, dans les réclames, où il faisait son éloge, d'une certaine hablerie.

A la cour, François-Thomas n'avait pas cessé, depuis la mort de son père, de faire des objets d'orfèvrerie courante, de vaisselle, etc.

Nous donnons ci-dessous en appendice un résumé, d'après le *Journal général du Garde-Meuble*, des commandes exécutées par lui, tant pour le Roi que pour les Enfants de France,

c'est-à-dire pour les filles de Louis XV, pour le Dauphin, la Dauphine et le duc de Berry (plus tard Louis XVI), pour les comtes de Provence et d'Artois et pour Madame Élisabeth de France.

Les objets en question comprenaient surtout : des encriers avec leurs accessoires, des couverts, des flambeaux, des bobèches, de la vaisselle d'or et d'argent, des cachets d'or, des instruments de mathématiques, les accessoires d'une chapelle, tels que croix, chandeliers, calices et patènes, bénitiers, sonnettes, etc., des chocolatières, des coquetiers, des bougeoirs et des hochets, etc.

La réputation de Germain était alors universelle. De toutes parts on s'adressait à lui pour tout ce qui avait rapport à l'orfèvrerie. Lorsque M. Bouguer, membre de l'Académie des sciences, fit, en janvier 1758, devant cette illustre Compagnie des expériences sur les moyens de mesurer la lumière, il demanda à Germain des « platines d'argent dont les surfaces furent mâtées avec soin et blanchies par de l'eau seconde dans les ateliers de l'orfèvre du Roi »<sup>1</sup>.

1. *Mercure de France*, janvier 1758, page 132. Mémoire de M. Bouguer, lu à l'Académie Royale des Sciences, le 12 novembre 1757, ayant pour titre : *Remarques sur les moyens de mesurer la lumière, avec quelques applications de ces moyens.*

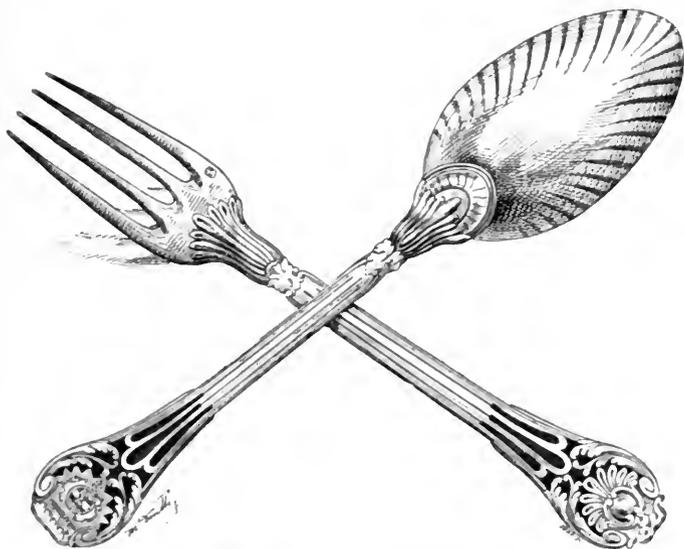
Nous avons trouvé dans les scellés et inventaires d'artistes français des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, tirés des documents inédits des Archives nationales par la Société de l'histoire de l'art français, la déposition suivante faite par F. Th. Germain, le 17 août 1758, dans l'enquête sur l'état mental d'André Rouquet, peintre en émail du Roi, devant Pierre-Charles Davoust, lieutenant-général de la Prévôté.

Nous la reproduisons à titre de curiosité :

« Est aussi comparu sieur François Thomas Germain, Ecuyer, Sculpteur et Orfèvre du Roy, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, âgé de 30 ans ou environ. Dépose avoir vu le sieur Rouquet, il y a encore deux mois, avancer hors de la fenêtre de son appartement, du côté de la rue, un papier volant sur lequel étoit écrit : Meubles à vendre; qu'il a pareillement vu le sieur Rouquet se faisant suivre dans les rues par le ridicule de ses habillements, et qu'un jour entr'autres, il étoit suivi de plusieurs petits poligons, l'un desquels étoit sur le point

En 1765, François-Thomas fit des flambeaux pour le roi de Pologne<sup>1</sup> et livra en 1766 :

« Une magnifique écritoire en argent pour le même prince que son goût pour les arts porte à occuper presque tous nos grands artistes dans tous les genres. Cette écritoire a la forme d'un vase antique. Aux deux bouts sont deux enfants, dont la partie inférieure se termine en feuilles : elle entoure et décore



n° 32. — COUVERT,

par François-Thomas Germain. (Modèle appartenant au baron Piehou.)

le vase. Il est lui-même terminé dans la partie supérieure par un couronnement qui forme une sonnette que l'œil ne soupçonne pas y être. Ce couronnement est surmonté d'un aigle de luy lancer des pierres, si luy déposant ne l'en eut empêché ; et a ouy dire led. partout le voisinage que led. s<sup>r</sup> Rouquet donnoit dans l'intérieur de son logement, des marques fréquentes de folie et de frénésie, et est tout ce qu'il a dit scavoir.

« Signé : F. GERMAIN. »

1. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, page 529.

de la plus extrême vérité. A chaque côté de cette écritoire sont deux serre-papier qui représentent les armes du prince. Ils ont chacun la forme d'un rocher sur lequel est un taureau d'après l'antique. L'un des deux est imité du taureau Farnèse <sup>1</sup>. »

La ville de Paris avait aussi recours à François-Thomas. On sait que lorsqu'un avocat général entrait en fonctions, le bureau de la ville lui offrait une écritoire d'argent. François Thomas paraît en avoir fait plusieurs. Nous citerons notamment celle qui fut offerte, en 1759 <sup>2</sup>, à M. Le Pelletier de Saint-Fargeau <sup>3</sup>, nouvellement reçu avocat général au Parlement. C'était une écritoire d'argent avec une sonnette, du prix de 1,262 livres 17 sols.

Signalons encore une fourniture de couverts qu'il fit à Massé :

Douze très beaux couverts en vermeil qui furent appréciés de tous les amateurs auxquels les soumit « cet *artiste oublié* » <sup>4</sup>. Aussi les payait-il avec satisfaction 1,684 livres 17 sols 6 deniers.

Il avait également le mois précédent payé 96 livres pour douze couteaux en nacre, manche d'or et lame d'acier. Le tout avait été fait sous la conduite et les dessins de M. Briant, dont Massé avait déjà eu divers dessins généralement loués des connaisseurs.

Ajoutons encore que le baron Pichon possède un couvert qui est la reproduction exacte d'un modèle de F. T. Germain, que nous sommes heureux de reproduire.

1. Journal *l'Avant-Coureur*, 8 novembre 1766.

2. A. N. — Q<sup>1</sup> 10991<sup>30</sup>, page 1820. Le Mémoire de Germain, en date du 2 mars 1759, lui fut réglé le 31 du même mois.

3. A. N. — H 1868, page 183. Délibération du bureau de la ville en date du 13 mars 1759.

4. Probablement le père du conventionnel qui fut assassiné le 20 janvier 1793.

4. Émile Campardon. *Jean-Baptiste Massé, peintre de Louis XV*, page 172.

Et enfin il existe, sous le n° 65 de la collection Endel <sup>1</sup>, provenant de la collection de M. le baron Jérôme Pichon, deux flambeaux de François-Thomas Germain ainsi décrits : « Deux très beaux flambeaux d'un excellent goût et de la meilleure ciselure. Le haut du panache orné d'ondes et de guirlandes de lauriers. Au pied, de belles agrafes. Bassinet orné de feuilles d'acanthé. »

Nous allons voir ce qu'il fit pour les cours de Russie et de Portugal, et les différents ouvrages exécutés par lui pour des particuliers, que les papiers de sa faillite nous ont fait retrouver.

## APPENDICE

### AU CHAPITRE 1<sup>er</sup> DU LIVRE III

#### FOURNITURES FAITES PAR FRANÇOIS-THOMAS GERMAIN

##### A LA COUR

Extraites du *Journal du Garde-Meuble*. — A. N. O1 331<sup>4</sup>, p. 112 v°  
du 11 octobre 1748.

Pour servir par remplacement dans la toilette de campagne. (Vermeil aux armes du Roy.) Une soucoupe ovale à pied pezant 2<sup>m</sup> 7<sup>e</sup> 4<sup>s</sup>.

Du 5 février 1749.

Pour servir à l'apotiquaiererie de Sa Majesté à Versailles. — N° 2836, Un coquemard tenant trois chopines, pesant avec son anse et son couvercle terminé d'une graine  $\frac{1}{2}$  2<sup>e</sup>.

P. 150 r°, du 8 novembre 1749.

Pour servir à Trianon dans un secrétaire et une table de marqueterie. (Argent blanc aux armes du Roy, trois couronnes.)

Grande argenterie : N° 402, 1 encrier pesant 5<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>, 1 poudrier pesant

1. Paul Endel. *Soixante planches d'orfèvrerie*, page 7, n° XXIV. Ce livre fait suite aux *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain II, dont nous parlons plus loin.

3° 5<sup>e</sup> 1/2, et 1 boîte à éponge pesant 5° 1/2<sup>e</sup>; N° 403, 1 encrier pesant 5° 2<sup>e</sup>, 1 poudrier pesant 4° 1<sup>e</sup> 1/2, et 1 boîte à éponge pesant 5° 1<sup>e</sup>.

P. 151 v°, du 14 novembre 1749.

Pour le service de Madame Victoire de France. — Un cachet d'or, gravé des armes de France, dans un écu de lozange pesant 5° 1/2, 13 grains.

P. 154 r°, du 24 décembre 1749.

Pour servir dans deux terrines de porcelaine de Saxe, dont la Reine a fait présent au Roy, pour son service au château de Choisy. — Deux doubles fonds et leurs plaques d'argent pesant ensemble 7<sup>m</sup> 3° 6<sup>s</sup>.

P. 159 v°, du 31 décembre 1749. (Livraison faite en commun avec Ballin.) Partie de la vaisselle et argenterie de chambre du Roi, portant les n° 2863 à 2882 inclus.

P. 174 r°, du 25 mars 1750. (Livraison en commun avec Langlois.)

Pour servir dans la table de campagne de Madame Infante Duchesse de Parme :

2 flambeaux à pieds ronds qui se demontent pesant ensemble . . . . .	3 <sup>m</sup> 6° 7 <sup>s</sup> 1/2
2 couriers ou chandeliers bas. . . . .	3 4 1 1/2
1 bougeoir à queue. . . . .	1 » 4 1/2
1 mouchette portée sur trois petits pieds . . . . .	» 3 3 1/2
1 éteignoir. . . . .	» 1 3 1/2
1 briquet à compartiment et couvercle dessus et dessous . . . . .	» 5 3 »
1 encrier et poudrier pesant ensemble . . . . .	1 2 6 »
1 boîte à éponge couverte . . . . .	1 » » 1/2
1 cuvette longue pour les plumes et la cire d'Espagne. . . . .	1 » 7 »
1 sonnette. . . . .	» 3 » »
1 boîte ronde pour les pains à cacheter avec pelotte dessus. . . . .	» 2 3 »
1 autre boîte avec un devoir à non pareille. . . . .	» 2 5 1/2
1 masse à papier . . . . .	1 6 4 1/2
1 boîte aux crayons à compartimens et couvercles . . . . .	» 5 6 1/2
1 boîte longue aux pinceaux. . . . .	1 4 » »
1 boîte aux pinceaux de remonte. . . . .	» 4 7 »
1 boîte à l'encre de la Chine. . . . .	» 4 2 »
1 boîte aux couleurs. . . . .	» 6 3 »
1 couteau à poignée et lame d'argent. . . . .	» 1 4 »

*Instruments de mathématiques.*

- 1 compas de proportion de 6 p° à niveau.
- 1 equierre à charniere de 6 p° et son plomb.
- 1 porte-crayon de 6 p° à deux anneaux.
- 1 d° de 4 p° d°

1 compas de 6 p° qui change de pointes avec 3 pointes à genouils et 1 pointe à l'encre simple.

1 compas de 4 p° simple.

1 d° de 3 p° qui change de pointes.

2 rapporteurs, l'un d'argent, l'autre de corne.

1 poinçon d'argent à manche d'ébène.

4 pinces à papier.

1 plume d'or emmanchée de bois de la Chine, ayant un porte-crayon par l'autre bout.

1 pied d'ébène garni d'argent.

2 règles d'ébène, dont une d'un pied, l'autre de 8 p°.

*Autres pièces.*

1 cachet d'or aux armes de M<sup>me</sup> la duchesse de Parme.

1 grande paire de ciseaux à papier.

1 paire de ciseaux pour les ongles.

1 gratoir.

1 canif.

1 bouteille de cristal à sandarâque.

1 petit flacon pour la couleur d'eau.

1 gobelet de cristal pour la couleur simple.

*Divers outils.*

1 maillet de bois satiné.

1 scie à main à manche de bois des Indes et virole d'argent.

1 rape à manche id.

1 autre rape à queue de rat à manche id.

2 petites vrilles à tête de bois des Indes.

3 pinces d'acier de différentes grandeurs.

1 fermoir à manche de bois des Indes.

1 ciseau d° d°

1 paire de tenailles d'acier.

1 marteau à hache, le manche de bois des Indes.

1 petit étau d'acier à main.

2 tourne-vis d'acier.

1 gouge à manche de bois des Indes.

1 petite boîte de bois des Indes garnie de tire-bouchons, crochets d'acier, vis et clous d'épingles.

P. 175 v°, du 26 mars 1750.

Pour servir au château de La Muette : argent blanc aux armes du Roy, trois couronnes.

N° 2883, 1 bougeoir à queue et double bobèche. . . . . 2<sup>m</sup> 2<sup>s</sup> 5<sup>c</sup>

N° 2884, 1 sonnette. . . . . 1 2 1

P. 185 v°, du 15 may 1750.

Pour le service du Roy à La Muette.

N° 2890, 1 bassin à barbe d'argent, gravé des armes du Roy, trois couronnes, pesant. . . . . 3<sup>m</sup> 7<sup>e</sup> 7<sup>s</sup>

Où 3315, p. 33 r<sup>a</sup>, du 31 octobre 1750.

Pour le service de Mesdames Sophie et Louise.

2 gobelets de vermeil pezant ensemble. . . . . 1<sup>m</sup> 3<sup>e</sup> 7<sup>s</sup>

2 cachets d'or . . . . . » 1 4<sup>e</sup> 12 grains.

P. 35 v<sup>a</sup>, du 14 novembre 1750.

Pour le service de Mesdames Sophie et Louise au château de Choisy.

N° 406, 2 bénitiers de 8 p<sup>a</sup> de haut, la croix à moulures, le vase carré long, cannelé et terminé d'une graine, pezant chacun . 1<sup>m</sup> 1<sup>e</sup> 2<sup>s</sup>

P. 36 v<sup>a</sup>, du 2 décembre 1750.

Pour servir à Madame fille de Monsieur le Dauphin.

1 hochet d'or de 5 p<sup>a</sup> de long à six consolles et douze grelots, dont 6 grands et 6 petits, la tige torse et cannelée de filets creux et de reliefs avec un sifflet par en bas; un anneau et une dent de corail par l'autre bout, pezant net. . . . . 2<sup>e</sup> 5<sup>s</sup> 1/2 5 grains.

P. 38 v<sup>a</sup>, du 31 décembre 1750.

Vaisselle d'or aux armes du Roy, trois couronnes.

N° 2915, 2 cuillers à café pezant . . . . . 0<sup>m</sup> 2<sup>e</sup> 1/2 18 grains.

Du n° 2946 au n° 2973 inclus. — Vaisselle d'argent aux armes du Roy, trois couronnes.

Page 86 v<sup>a</sup>, juillet 1751.

Pour le service du Prince ou de la Princesse dont Madame la Dauphine doit accoucher.

#### ARGENTERIE ET VAISSELLE DE CHAMBRE.

*Or gravé des Armes du Roy et de la légende : Enfants de France.*

1 garniture de cuillier, fourchette et couteau pezant . 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 17 grains.

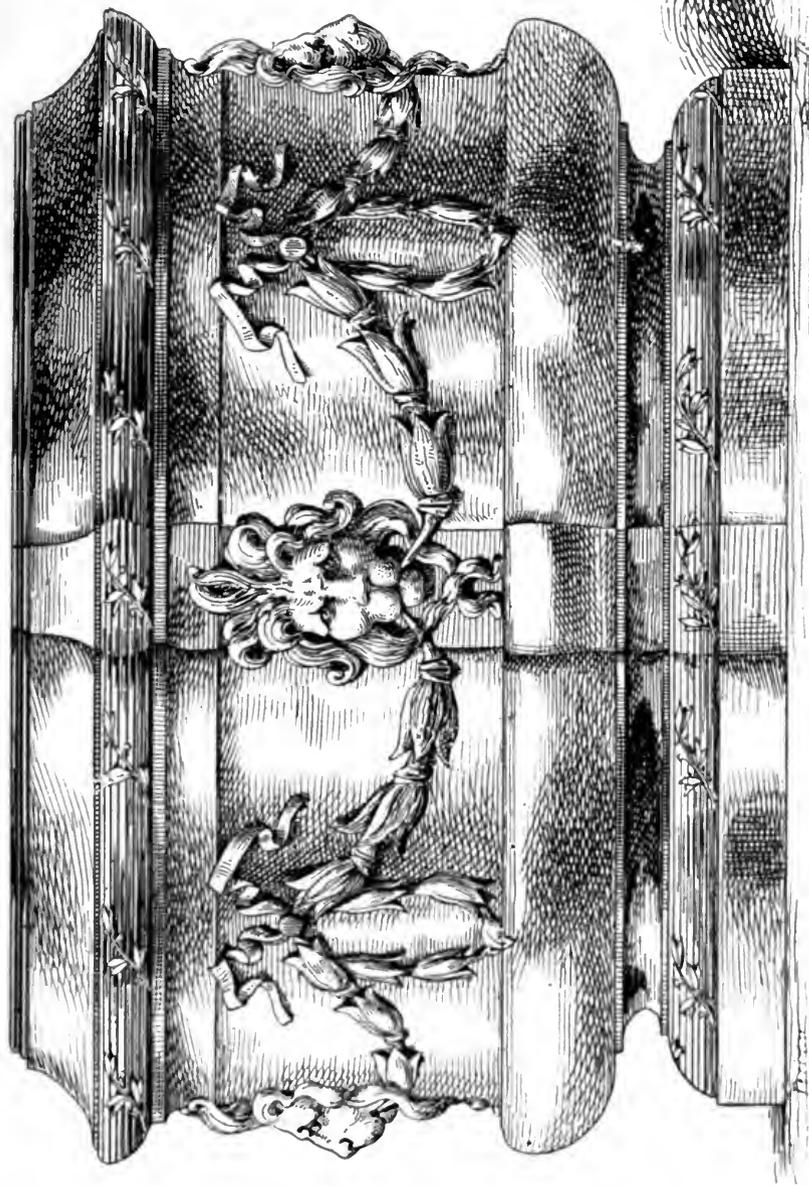
*Vermeil gravé des Armes du Roy et de la légende : Enfants de France.*

6 assiettes, 1 aiguière, 1 bassin ovale, 1 ecuelle, 1 soucoupe, 1 grande tasse ronde à 2 anses, 1 petite tasse, 2 cuillers, 2 fourchettes, 1 autre petite cuiller, 4 grands flambeaux à guaine, 1 bougeoir à queue, 1 portemouchette et sa mouchette, 1 benitier de 8 p<sup>a</sup> de haut. Le tout pezant ensemble . . . . . 67<sup>m</sup> 1<sup>e</sup> 0<sup>s</sup>

*Argent blanc gravé des Armes du Roy et de la légende :*

*Enfants de France.*

6 assiettes, 2 saucières, 1 pot à bouillon de 6 p<sup>a</sup>, 2 pots au lait de 5 p<sup>a</sup>, 1 boîte à la farine, 1 boîte au sel, 1 ferrière, 1 coquemard, 1 réchaud, 1 réchaud à esprit de vin, 1 poelon à bouillir, 1 bassinoiner,



N<sup>o</sup> 33. — BOÎTE A POUDDRE EN VERMEIL, AUX ARMES DE PORTUGAL,  
par François-Thomas Germain. (Appartient à M. Leclerc.)

1 mortier, 1 spatule, 1 moyen pot de chambre rond, 1 petit pot de chambre rond et 1 pot de chambre ovale non gravé pour Madame la Gouvernante, le tout pesant. . . . . 78<sup>m</sup> 4<sup>o</sup> 7<sup>o</sup> 1/2

*Autre argent blanc pour la Nourrice.*

1 ecuelle, 1 tasse à 2 anses, 1 pot à l'eau, 1 salière, 1 flambeau, 1 cuiller, 1 fourchette et 1 couteau, le tout pesant 14<sup>m</sup> 1<sup>o</sup> 4<sup>o</sup>.

Page 104 v°, du 15 janvier 1752.

Pour servir à M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne :

Vn hochet d'or de 5 p° de long a six consolles et douze grelots dont 6 grands et 6 petits, la tige torse et cannelée de filets creux et de relief avec son sifflet par en bas et un anneau.

Page 113 v°, du 8 avril 1752.

Pour la chapelle de M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne. (Vermcil gravé des Armes du Roy et de la légende : Enfants de France.)

1 Croix avec son christ de 27 p° de haut, dont les croisillons sont terminés d'une fleur de lys double, portée sur un pied quarré à 4 consolles, ciselé sur la face du devant d'une figure de Pelican, et ayant sur l'autre face, les armes du Roy en relief, les faces des côtés ont une fleur de lys, pesant. . . . . 11<sup>m</sup> 2<sup>o</sup> 2<sup>o</sup>

2 chandeliers a balustre de 17 p°, ciselés de cannelures et godrons, le pied quarré a quatre consolles ornés sur les deux faces des armes du Roy en relief et d'une fleur de lys sur chacune des deux autres faces, pezzant net l'un 5<sup>m</sup> 4<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>; l'autre 5<sup>m</sup> 4<sup>o</sup> 7<sup>o</sup>.

Vn calice de 11 p° de haut avec sa patène, pezzant . . . 4<sup>m</sup> 4<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>

Vne petite cuvette ovale avec les deux burettes de 5 p° de haut chacune ciselées de fleurs de lys en lozanges . . . 4 3 2

Vn bénitier de 6 p° 1/4 de haut avec son goupillon . . . 4 1 1

Vne sonnette . . . . . 1 3 2

Vne boîte ronde pour les pains. . . . . 1 2 4

Page 133 r°, du 27 septembre 1752. (Livraison en commun avec Roettier.)

Vaisselle de Campagne du Roy, du n° 3055 au n° 3147.

Page 200 v°, du 12 May 1753.

Pour servir aux flacons de la Cantine du Roy à Marly.

Six bouchons d'argent, pesant ensemble . . . . . 3<sup>m</sup> 3<sup>o</sup> 9<sup>o</sup> 1/2

Page 210 r°, Juillet 1753.

Pour le service du Prince ou de la Princesse dont Madame la Dauphine.

Même détail qu'en juillet 1751.

Page 213, v° du 3 août 1753.

Pour servir dans les Maisons Royales.

N° 3151. 12 grands flambeaux de table de 11 p° de haut.

N° 3152. 36 flambeaux de chambre de 8 p° de haut.

Page 223 v°, du 6 octobre 1753.

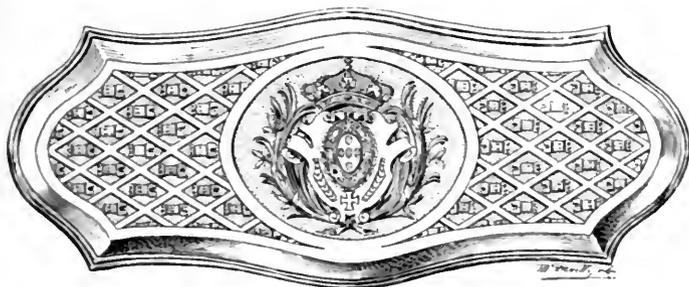
Même livraison que ci-dessus.

O<sup>1</sup> 3316, page 2 v°, du 27 janvier 1754.

Pour servir au Roy à Versailles. (Argent blanc aux Armes du Roy, 3 couronnes.)

N° 3155. Deux marmites servant l'une dans l'autre pour faire du bouillon au bain Marie la plus grande de 7 p° de diamètre a auses mobiles d'argent, l'autre qui est dans la grande ayant des anses fixes, partie d'argent, partie d'ébène; pezant ensemble avec leurs couvercles terminés d'une boule d'ébène et un trépied . . . . . 12<sup>m</sup> 5<sup>s</sup> 2<sup>c</sup>

N°. Il y a un réchaud à esprit de vin de fer tourné, et sa lampe à deux couvercles, l'un à cinq mèches, l'autre à trois, à l'usage desdites marmites.



N° 34. — BROSSÉ EN VERMEIL,  
par François-Thomas Germain. (Appartient à M. Leclerc.)

Page 3 r°, du 1<sup>er</sup> février 1754.

Vn moulin pour brûler du caffè de 8 p° de haut sur 4 p° de diamètre, pezant avec son couvercle. . . . . 5<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 6<sup>c</sup>

Page 3 v°, du 5 février 1754.

Pour le Service de M. le Duc d'Aquitaine. (N°. A été retiré après le décès de M. le Duc d'Aquitaine et fourni au mois de décembre pour M. le Duc de Berry.)

Vn hochet d'or de 5 p° de long a six consolles et douze grelots, dont six grands et six petits, la tige torse et cannelée de filets creux et de relief, avec un sifflet, par en bas un anneau et garny d'une dent de corail pezant net. . . . . 0<sup>m</sup> 2<sup>s</sup> 1<sup>c</sup>

P. 5 r°, du 16 février 1754.

Vne chocolatière de six tasses pesant. . . . . 2<sup>m</sup> 5<sup>s</sup> 2<sup>c</sup>

Vn coquetier de vermeil pour M. le Duc de Bourgogne . . . 4<sup>s</sup> 4<sup>c</sup>

P. 22 r°, du 11 juin 1754.

Pour servir dans un flambeau aux Jeux du Roy au palais Trianon.

N° 3166. Une boberche d'argent a trois donilles pezant . . . 2<sup>m</sup> 3<sup>e</sup> 2<sup>s</sup>

P. 28 v°, du 16 juillet 1754.

N° 3158. Douze flambeaux de table.

P. 30 v°, du 6 août 1754.

Pour servir à la nourrice de l'Enfant Royal dont Madame la Dauphine accouchera. (Argent blanc aux Armes du Roy avec la légende : Nourrice.)

Vne écuelle couverte . . . . . 3<sup>m</sup> 6<sup>e</sup> 2<sup>s</sup> »

Vne tasse a deux anses couverte. . . . . 1 7 4 »

Vn pot à l'eau convert . . . . . 3 6 4 »

Vn flambeau à pied rond . . . . . 1 5 » »

Vne salière ronde. . . . . » 6 » »

Vne cuilier, une fourchette, un couteau ensemble . . . 1 » 7 1/2

P. 41 v°, du 19 novembre 1754.

Pour servir dans une table à écrire, n° 1956 du nouveau Cabinet du Roy à Versailles. (Argent blanc aux Armes du Roy, trois couronnes.)

N° 410. Vn encrier, poudrier et boîte a éponge pezant ensemble . . . . . 3<sup>m</sup> » 4<sup>s</sup>

P. 42 r°, du 19 novembre 1754.

N° 411. Même livraison pour une table pareille, n° 1957.

P. 42 v°, du 19 novembre 1754.

Même livraison que ci-dessus pour mettre dans un pupitre pour Madame à Versailles.

P. 45 v°, du 31 décembre 1754.

Même livraison que les précédentes pour servir dans un secrétaire pour le Roy à Choisy.

P. 56 v°, du 31 mars 1755.

Pour servir a M. le Duc de Bourgogne.

Vn coquetier vermeil gravé des Armes du Roy et de la légende : Enfants de France, pezant . . . . . 0<sup>m</sup> 3<sup>e</sup> 7<sup>s</sup> 1/2

N°. Ce doit être pour Madame, ainsy que l'ordre le porte, celui pour M. le duc de Bourgogne ayant été fourny dez le mois de Février 1754.

P. 60 r°, du 3 may 1755.

Pour le Château de Trianon.

N° 3167. 24 cuilliers }  
N° 3168. 24 fourchettes } pezaant ensemble . . . . . 19<sup>m</sup> 1<sup>e</sup> 6<sup>s</sup>

N° 3169. 24 manches de couteaux . . . . . 5 5 7

P. 77 r°, du 30 août 1755.

Pour servir dans le Cabinet de Madame de Pompadour à Choisy.

N° 3170. 2 flambeaux de 5 p°.

N° 3171. 1 bougeoir à quette.

P. 83 v°, septembre 1755.

*Argenterie et vaisselle de chambre destinée à M. le comte de Provence  
et à sa nourrice.*

Mêmes descriptions que pour les autres Eufans de France.

P. 92 r°, du 7 décembre 1755.

Pour le service de Monsieur le Dauphin.

N° 3176. Six flambeaux de vermeil avec leurs binets gravés des Armes du Roy couronnées.

P. 102 v°, du 31 mars 1756.

N° 3183. Quarante huit flambeaux de table, le pied à pans, orné en plein ainsi que la tige de godrons creux et de relief ayant 9 p° 1/2 de haut, du poids de trois mares environ, pezzant ensemble. . . . . 149<sup>m</sup> 7° 2<sup>s</sup>

P. 110 r°, du 1<sup>er</sup> juin 1756.

Pour servir à Monsieur le Duc de Berry.

Un coquetier de vermeil pezzant. . . . . 0<sup>m</sup> 3° 6<sup>s</sup>

P. 127 r°, du 27 septembre 1756.

Pour servir à Monsieur le Comte de Provence.

Un hochet d'or, même description que le précédent.

P. 128 v°, du 15 novembre 1756.

Pour servir dans l'un des nécessaires du Roy.

Une passoire à thé pezzant. 0<sup>m</sup> 1° 4<sup>s</sup>

P. 134 v°, du 9 février 1757.

N° 3187. Une petite casserolle de 6 p°.

Page 142 v°, du 22 juin 1757.

Pour le service de M. le Comte de Provence :

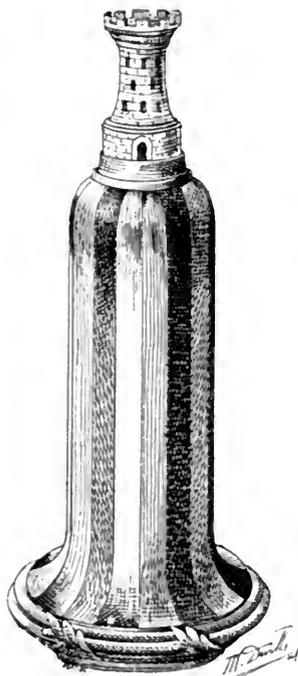
Un coquetier de vermeil cizelé avec feuillages et godrons gravés des Armes du Roy et de la légende : *Eufans de France*, pezzant. 3° 3° 1/2

Page 155 r°, du 31 août 1757.

Pour Monsieur le Comte d'Artois et sa Nourrice :

Même argenterie et vaisselle de Chambre que celles mentionnées pour les autres *Eufans de France*.

Page 189 r°, du 11 mars 1758.



N° 35.

POIGNÉE DE HOUPETTE  
EN VERMEIL,  
par François-Thomas Germain.

Pour servir avec le nécessaire du Roy. N° 1737.

Vaisselle d'argent.

Page 209 v°, du 27 may 1758.

Pour servir à M. le Duc de Bourgogne :

Un couvert de vermeil.

Six couverts d'argent.

Composés chacun de cuillier, fourchette et couteau.

Le tout aux Armes du Roy, trois couronnes.

Page 216 r°, du 10 juin 1758.

Vne petite passoire d'argent.

Page 218 r°, du 17 juin 1758.

Deux couverts comme ci-dessus en argent et deux cuilliers a caffè ordinaires.

Page 227 v°, du 18 aout 1758.

Pour servir à la Chapelle de M. le Duc de Bourgogne. (Vermeil aux Armes de Bourgogne.)

Vne Croix avec son christ de 18 p° de haut, dont les croisillons sont terminez par des fleurs de lys, portée sur son pied quarré à 4 consolles cizelé sur les faces devant et derrière des Armes de Bourgogne et sur les côtés d'une fleur de lys ; la croix pezant . . . . . 11<sup>m</sup> 5° 4<sup>s</sup>

Deux Chandeliers a balustres de 18 p° de haut eizelez de cannelures et godrons le pied quarré à 4 consoles ornez sur les deux faces des Armes de Bourgogne et sur les côtéz d'une fleur de lys, pezant ensemble . . . . . 11<sup>m</sup> 4° 1<sup>s</sup>

Vn Calice d'un pied de haut eizelé de godrons creux et de relief, pesant avec sa patène gravée des Armes de Bourgogne et d'un nom de Jésus. . . . . 5<sup>m</sup> 2° 5<sup>s</sup>

Vne Cuvette ovale de 8 p° 1/2 de long eiselée en plein de mosaïques et fleurs et gravée sur les deux faces des Armes de Bourgogne, pezant . . . . . 2<sup>m</sup> 2° 1<sup>s</sup>

Deux burettes de 5 p° 1/2 de haut, à côtéz le couvercle en forme de coquilles, pesant ensemble. . . . . 1<sup>m</sup> 6° 0<sup>s</sup>

Vn bénitier de 7 p° de haut en forme de vase a anse mobile, gravé sur le corps de mosaïque et fleurs de lys, pesant avec son goupillon . . . . . 4<sup>m</sup> 0° 3<sup>s</sup>

Vne sonnette eizelée de mozaïques et fleurs de lys terminée d'une fleur de lys de relief, pezant avec son battant . . . . . 1<sup>m</sup> 4° 5<sup>s</sup>

Page 228 r°, du 18 août 1758.

Pour servir aux collations de M. le Duc de Bourgogne :

*Argent blanc aux Armes de Bourgogne.*

Vne Cantine composée de quatre assiettes, deux flacons, deux gobellets, deux cuilliers, deux fourchettes et deux couteaux, pesant 15<sup>m</sup> 2° 6<sup>s</sup>

Page 228 v°, même date.

Pour servir dans le pupitre de M. le Duc de Bourgogne :

Vne garniture d'enerier, poudrier et boîte à éponge, gravée des Armes de Bourgogne, le tout d'argent ainsi que les ferrures et charnières, pesant le tout ensemble . . . . . 4<sup>m</sup> 7<sup>s</sup> 4<sup>s</sup>

Page 236 r°, du 15 novembre 1758.

Pour servir à M. le Duc de Bourgogne, à Versailles :

Vne cuisinière couverte de 8 à 9 p° de long sur 5 p° de large et 3 p° 1/2 de haut, pesant. . . . . 4<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 6<sup>s</sup>

(Dans une boîte de noyer doublée de tôle, avec une brique garnie en dehors d'équerrées de fer poli fermant à clef.)

O<sup>t</sup> 3317. Page 1, du 11 janvier 1759.

Pour servir à M. le Duc de Bourgogne, dans la Fruiterie :

Quatre flambeaux cizelez d'ornemens, pesans ensemble. . . 13<sup>m</sup> 7<sup>s</sup> 6<sup>s</sup>

Dans le Serdeau :

Quatre flambeaux unis, pesans ensemble . . . . . 10<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 3<sup>s</sup>

Page 1 v°, du 15 février 1759.

Pour servir par augmentation dans le Nécessaire du Roy. N° 1737.

Deux assiettes, pezant. . . . . 4<sup>m</sup> 5<sup>s</sup> 1<sup>s</sup>

Vne grande casserolle, pezant avec la vis du manche . . . . . 2 6 5

Deux couvertz composez de cuillier et fourchette . . . . . 1 3 4

Deux cuilliers à caffè . . . . . 0 2 0

Vne cuillier a ragoust . . . . . 0 6 4

Suprimé dans ledit Nécessaire, un plateau pesant 4<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 4<sup>s</sup> donné en poids au sieur Germain.

P. 5, du 16 mars 1759.

Pour servir à M. le Comte d'Artois :

Vn coquetier vermeil ciselé et gravé des Armes du Roy et de la légende « Enfants de France », pesant. . . . . 0<sup>m</sup> 3<sup>s</sup> 6<sup>s</sup>

P. 6, du 24 mars 1759.

Pour servir au Roy sur un réchaud à esprit de vin :

Vne grande caffetière couverte, pezant. . . . . 4<sup>m</sup> 4<sup>s</sup> 6<sup>s</sup>

P. 98, du 24 avril 1760.

Pour le service de Madame, fille de M. le Dauphin :

Vn hochet d'or de 5 p° de long, à six consoles et douze grelots dont six gros et six plus petits, la tige torse et cannelée de filets creux et de relief par en bas et un anneau, terminé d'une dent de corail, pesant net. . . . . 0<sup>m</sup> 2<sup>s</sup> 1/2<sup>s</sup> 20<sup>s</sup>

Du 6 septembre 1760.

Pour le service de M. le Duc de Berry, qui doit passer entre les mains de son gouverneur. (Argenterie de chambre, Vermeil aux Armes de Berry.)

Quatre grands flambeaux, quatre petits, un bassin ovale, une égüierre, une tasse couverte, un bougeoir à queue, un bénitier, une écuelle couverte, un flacon avec ses chaînes, une assiette à soleil avec

sa mouchette, pesant ensemble. . . . . 63<sup>m</sup> 1° 1/2<sup>s</sup>  
(Argent blanc aux Armes du Roy.)

Vne bassinoire, un pot de chambre, deux petits flambeaux, un coquemard, un crachoir et un mortier, pesant ensemble. . . 24<sup>m</sup> 7° 4<sup>s</sup> 1/2  
P. 176, du 22 juillet 1762.

Pour servir à M. le Comte de Provence :

Vne garniture de pupitre, composée d'enerier, poudrier et boîte à éponge d'argent, gravez des Armes du Roy, 3<sup>m</sup> 3° 2<sup>s</sup>, compris les charnières, serrures et la clef d'argent.

P. 196, du 1<sup>er</sup> juin 1763.

Pour l'étude de Madame fille de M. le Dauphin :

Vne garniture de pupitre semblable à celle ci-dessus.

Ol, 3318, p. 20 v°, avril 1764.

L'Argenterie et vaisselle de Chambre destinée au service de Madame Elisabeth et de sa nourrice. Même composition que pour les autres Enfants de France.

31 octobre 1764.

Pour servir à M. le Comte de Provence. (Vermeil aux Armes du Roy, trois couronnes.)

Vn couvert composé de cuillier, couteau et fourchette. . . . 5° 1<sup>s</sup>

Pour servir à M. le Comte d'Artois :

Vn couvert pareil à celui ci-dessus. . . . . 5° 1/2<sup>s</sup>

P. 53 r°, du 9 novembre 1764.

Pour le service de M. le Comte d'Artois :

4 flambeaux . . . . . 23<sup>m</sup> 4° 1<sup>s</sup> 1/2

4 petits . . . . . 8 0 1 1/2

2 petits . . . . . 2 5 4 »

1 bassin . . . . . 7 1 0 »

1 aiguire . . . . . 7 4 0 1/2

1 tasse avec son couvercle . . . . . 2 3 2 1/2

1 bougeoir. . . . . 1 6 7 »

1 benitier . . . . . 1 6 2 1/2

1 écuelle avec son couvercle . . . . . 5 4 4 »

1 flacon à esprit de vin . . . . . 3 4 7 »

1 assiette à soleil avec sa mouchette . . . . . 3 0 5 »

1 bassinoire . . . . . 9 2 0 »

1 coquemard. . . . . 5 5 3 »

1 pot de chambre . . . . . 2 5 3 1/2

1 crachoir. . . . . 2 7 2 1/2

1 mortier uni . . . . . 2 4 1 »

P. 58 r°, du 5 mars 1765.

Pour servir à Madame Elisabeth de France :

Vn hochet d'or garni de six grelots terminé d'une dent de corail, pezant. . . . . 0<sup>m</sup> 3° 5<sup>s</sup> 1/2.

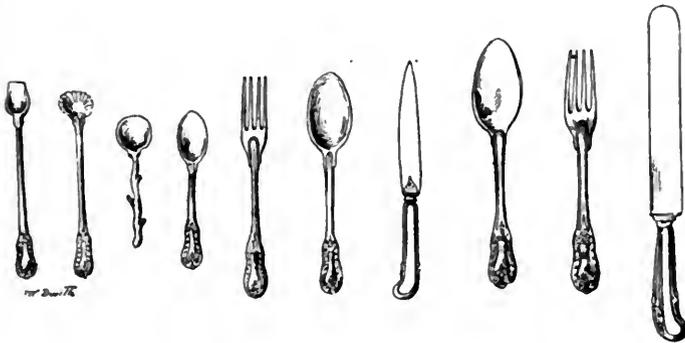
P. 63 r°, du 11 avril 1765.

Pour servir aux Jeux de S. M. au Château de Marly. (Argent blanc gravé des Armes du Roy, trois couronnes.)

Deux chandeliers ronds a double bobeches ornés ainsi que le pied d'un cordon d'oves et de feuillages ciselés ayant une tige pour porter un gardevue ovale a ressort garni en dehors de taffetas vert et en dedaus de taffetas blanc terminée d'une graine, laquelle tige se démonte à vis pour faire servir les chandeliers sans gardevue, hant en tout de 23 p°, le pied garni de plomb en dessous pour le rendre solide, pesants : l'un 5<sup>m</sup> 4°, l'autre 5<sup>m</sup> 2° 5' 1/2.

Pour servir à M. le Comte d'Artois :

2 Couverts composez de cuilliers, fourchettes et couteaux, et deux cuilliers a caffè, pesant ensemble . . . . . 2<sup>m</sup> 2° 2'



N° 36. — SERVICE EN VERMEIL,  
appartenant à S. M. le roi de Portugal.  
Fait par François-Thomas Germain.

## CHAPITRE II

### Ses fournitures à la cour de Russie.

La couronne de Russie n'avait rien demandé à Thomas Germain, sans doute parce que sa réputation avait mis plus de temps pour arriver à Saint-Pétersbourg et à Moscou qu'aux autres cours d'Europe; mais la gloire du père avait rejailli sur le fils, et, à partir de 1760, l'impératrice Élisabeth lui adressa de nombreuses commandes.

L'armée russe avait été victorieuse dans la campagne de 1759, le prince Soltikoff, oncle de la czarine, avait battu, à Kunersdorf, l'armée prussienne commandée par Frédéric le Grand en personne <sup>1</sup>.

Fière du succès de ses armes et de la victoire de son parent, l'impératrice commanda trois surtouts de table en argent à l'orfèvre français. Celui-ci se mit à l'œuvre et produisit trois groupes en argent dont nous donnons les dessins des deux moins importants, mais les mieux réussis.

Ce sont des objets considérables par leur grandeur; tous les trois peuvent avoir environ 70 centimètres de hauteur, et celui du milieu a près d'un mètre de largeur.

L'orfèvre dut y travailler longtemps, car les trois surtouts ne furent terminés qu'en 1766, et voici en quels termes *l'Avant-Coureur* <sup>2</sup> engageait le public à venir les admirer dans les ateliers de François-Thomas :

« L'orfèvrerie en France est portée au plus haut degré de perfection. Nos artistes dans ce genre ne sont pas moins employés par l'étranger que par le national. C'est ce que prouvent différents morceaux, que vient de finir M. Germain,

1. Nous devons ces renseignements à S. E. M. Polowtsoff.

2. *Avant-Coureur*, 8 septembre 1766, page 565.

*Mercure de France*, février 1766, page 160.

sculpteur et orfèvre du Roi. Presque tous sont destinés pour des cours étrangères; ils consistent :

« 1<sup>o</sup> Dans un magnifique surtout représentant Bacchus et l'Amour assis sur un rocher. Bacchus veut enivrer l'Amour, qui de son côté paroît avoir son dessein. L'artiste n'a point placé le dieu du vin sur un tonneau, mais sur une outre. On sait que l'outre servoit également à transporter le vin et d'ailleurs elle devient pour Bacchus un siège moins usé que le tonneau. Les deux bouts du surtout représentent : l'un, une petite fille avec les attributs de la folie, l'autre, un petit garçon avec deux tourterelles qui figurent la tendresse. »

M. Polowtsoff a retrouvé un document constatant la réception de ces trois surtouts en 1767.

Depuis, ces objets passèrent par succession de la famille Soltikoff à la famille Miatlieff, et c'est de cette dernière que Sa Majesté les a achetés dernièrement pour la somme de 300,000 roubles !<sup>1</sup>

Quelque considérable que paraisse ce prix, nous ne le trouvons pas trop élevé en raison de l'importance et de la beauté de ces chefs-d'œuvre de François-Thomas Germain; car, nous sommes heureux de le constater, ce sont les plus belles et les plus décoratives de toutes les pièces d'orfèvrerie française que nous ayons rencontrées.

La réclame de Germain dans *l'Avant-Coureur*, comme la reproduction de l'objet que nous en donnons ci-contre, nous dispense d'en faire une nouvelle description; mais à voir le charme et la valeur des sujets, on ne peut s'empêcher de rechercher quel peut avoir été le sculpteur qui a produit d'aussi jolis groupes, et le nom de Pigalle vient immédiatement à l'esprit.

Rien, dans les nombreux documents concernant François-Thomas, ne nous a indiqué ce nom, c'est une pure supposition de notre part, elle se justifie par la supériorité de l'objet.

1. Soit 740,000 francs.

François-Thomas, bien qu'il fût sculpteur du roi, n'était pas, croyons-nous, assez habile dans son art pour modeler les figures de cette façon; il aurait été incapable de faire une pareille création, et nous devons être dans le vrai en disant qu'il s'adressait à des sculpteurs de mérite, dont il prenait un soin jaloux de cacher les noms à ses contemporains.

A voir la perfection du ciselé, on se demande aussi quels furent les artistes qui l'ont exécuté. Là du moins pouvons-nous répondre avec certitude, et prononcer des noms jusqu'ici inconnus.

Les papiers de la faillite de François-Thomas citent quatre ciseleurs qui travaillaient dans ses ateliers et auxquels il était dû des sommes importantes. Ce sont les sieurs Colezon, Meunier, Leitz et Descour. Aux ciseleurs, joignons le nom de ses autres collaborateurs : Colart, Olivier et Nicol, graveurs; Peletier, planeur; Prieur, gainier; Sellier, perceur<sup>1</sup>.

Ajoutons que le fameux Gouthière avait aussi fourni pour 19,006 livres 6 sols 3 deniers de travail à François-Thomas, mais M. le baron Pichon nous fait observer que rien n'a démontré jusqu'à présent que Gouthière ciselait l'argent; au contraire, les documents nous le présentent travaillant le bronze et le cuivre, et n'indiquent à son nom aucune œuvre de ciselure de métaux précieux.

L'étude des papiers de la faillite de François-Thomas vient corroborer cette dernière opinion. On y voit continuellement les rapports existant entre lui et Gouthière; on fait porter fréquemment chez ce dernier, quai Pelletier, des objets à dorer, mais nulle part il n'est question de *ciselure*. Toutes les fois que le nom de Gouthière est cité, le qualificatif de *doreur* est seul prononcé, jamais celui de *ciselleur*. Aussi, il est difficile d'affirmer et même impossible de supposer que le doreur le plus populaire a travaillé à l'exécution de ces pièces.

1. Tribunal de commerce de la Seine. — Pièces du bilan de la faillite de F. T. Germain.

Nous verrons plus loin que le travail qu'il exécuta pour François-Thomas était de la dorure.

Quoique moins célèbres, les ciseleurs dont nous avons cité les noms : Colezon, Meunier, Leitz et Descour, devaient être



N<sup>o</sup> 37. — CANDÉLABRE,

par François-Thomas Germain.

(Appartenant à S. M. l'empereur de Russie; palais d'Hiver.)

plus adroits que Gouthière dans l'art de modeler le métal précieux. Mais ainsi va le monde; la renommée s'attache souvent à une médiocrité bruyante, comme à Benvenuto Cellini, et laisse dans l'ignorance de tous, le nom de travailleurs de talent, modestes et laborieux.

Le surtout du milieu a été fondu en un certain nombre de morceaux ; actuellement, il se compose de trois parties rattachées au moyen de vis et d'écroux.

Les figures sont bien traitées, mais la base ou le support laisse à désirer. Le fleuron du centre est trop simple, trop découpé, sans rapport avec la décoration générale. Les deux vœux marins aux deux extrémités sont, au contraire, rendus finement. La mer est mal simulée, comme toutes les mers reproduites en argent.

Le second surtout représente un Amour jouant des castagnettes et du tambour de basque. Le troisième, une petite fille jouant avec deux tourterelles. La base de ces deux derniers est supérieure au premier.

Après avoir longuement examiné ces trois grands sùrtouts, on peut féliciter S. M. l'empereur de Russie d'avoir enrichi de ces chefs-d'œuvre le trésor impérial, et nous lui envions la possession de ces pièces d'art, les plus importantes de l'orfèvrerie française du xviii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

Deux salières commandées à la même époque par l'impératrice Élisabeth, et dont *l'Avant-Coureur* nous donne la description, sont aussi au palais de Gatchina.

« On doit remarquer deux salières ayant la forme de salines, et qui représentent la manière de faire du sel en Franche-Comté. »

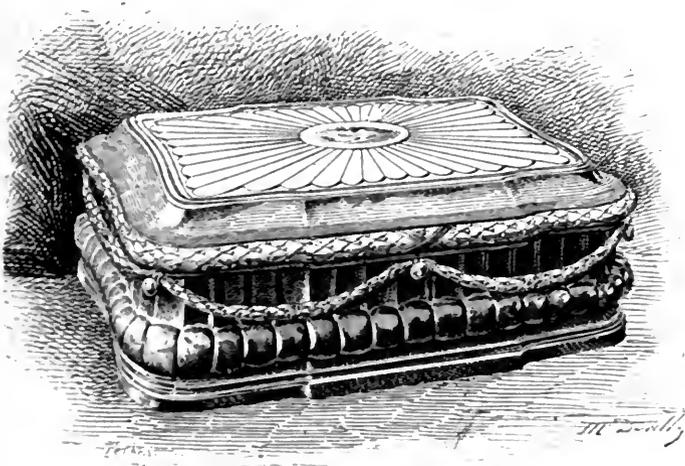
Ajoutons qu'elles furent terminées antérieurement à l'époque indiquée par ce journal, attendu qu'elles portent gravée la date de 1762.

Ce sont de petits amours qui s'amuse à faire sécher le sel dans des baquets. Tout y est complet ; le pied est simple et laisse toute sa valeur au sujet ; en dessous, les armes de la

1. Il existe un service de vermeil qui est certainement plus joli en tant qu'orfèvrerie, mais qui est loin d'avoir l'importance et la valeur des pièces ci-dessus. Ce service, exécuté en 1769 par Thomas Cousinet pour Marie Leczinska à propos de la naissance du Dauphin, appartient aujourd'hui à M. le baron de Quercis.

famille Miatlieff montrent qu'elles avaient une origine commune et qu'elles passèrent dans les mêmes mains que les trois surtouts. Nous renvoyons pour les détails à la figure, que nous reproduisons également.

Vers la même époque, Germain livra aussi un miroir, actuellement conservé dans une des grandes salles du palais



N° 38. — BOÎTE A POWDRE EN VERMEIL,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. A. I. le grand-duc Alexis.)

de Peterhoff. Quoique la signature de François-Thomas Germain y soit en toutes lettres, la date n'y est point.

Ce miroir est en forme d'ogive. La partie supérieure est dominée par les armoiries et la couronne de Russie ; de chaque côté, des amours maintiennent des guirlandes de fleurs retombant sur les côtés du miroir, qui sont faits de rinceaux rocaille finement traités.

Tandis que certaines parties sont ciselées, d'autres sont reprises en gravure. Le dessous est en soie verte ornée de

broderies d'argent, et les armoiries qui couronnent le miroir se répètent également derrière.

Il existe encore, au palais d'Hiver, un service, dit le *service de Paris*. Ce sont des objets courants, des assiettes, des plateaux, des réchauds, des cloches, des chandeliers, etc., de François-Thomas. Les chandeliers en argent seuls méritent une mention particulière; ils sont lourds, peu soignés comme ciselure, mais d'une bonne ligne générale et décoratifs sur la table.

Sa Majesté possède, dans ce même palais, d'autres pièces françaises d'une plus grande valeur. Il nous suffit de citer le service Orloff, exécuté par Roëttiers, un deuxième d'Auguste et le troisième fait à Turin en 1782.

Ces deux services étaient la propriété d'émigrés français; ils furent achetés, vers 1796, à Mittau et à Yekatarinoslaw. Qu'il nous soit permis de regretter qu'après avoir été en France, ils ne soient pas maintenant dans nos musées.

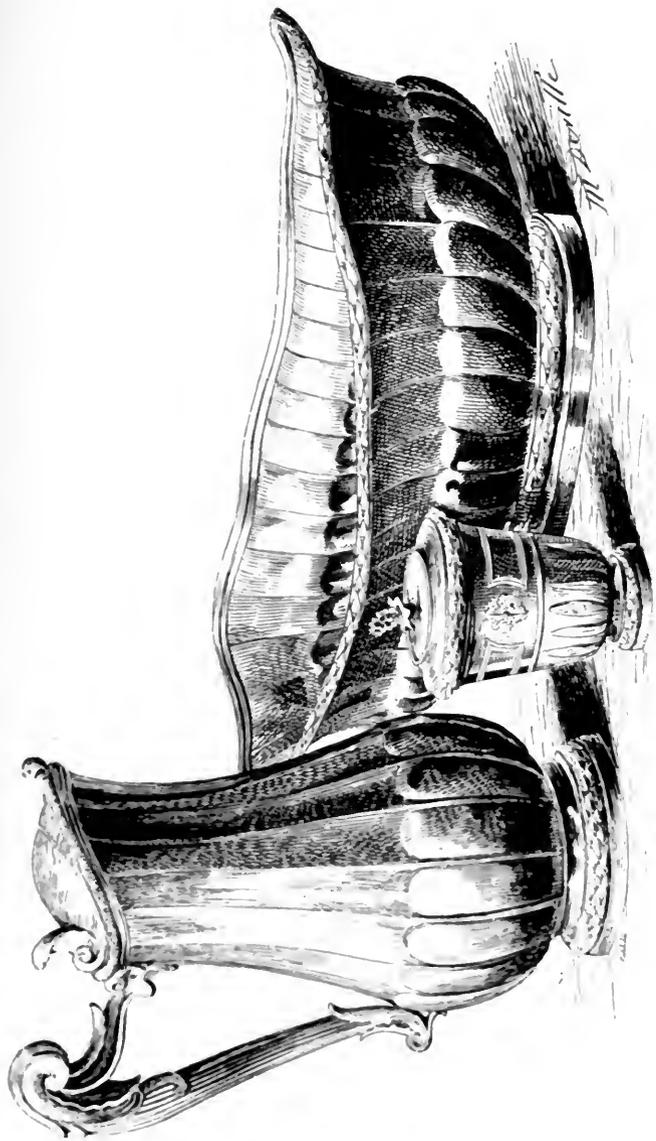
Pour terminer, nous citerons deux soupières en argent semblables à celles que nous verrons un peu plus loin encore conservées chez S. M. le roi de Portugal.

Celle de S. M. l'empereur porte de chaque côté les armoiries de la famille impériale; elle est bien ciselée; les figures qui servent de bouton au couvercle sont bien amenées.

A voir cette soupière seule à Pétersbourg, on doit supposer qu'elle faisait partie d'un service dont tout le reste a disparu, ou bien qu'elle a été commandée comme essai, sans que les pièces qui devaient l'accompagner aient jamais été livrées pour une cause aujourd'hui inconnue.

A ces objets, qui appartiennent à S. M. l'empereur de Russie, joignons la charmante toilette en vermeil de S. A. I. le grand-duc Alexis.

Très simple, d'un beau dessin, ferme et gracieux, sans maniérisme, ce service de toilette peut être rangé au nombre des meilleures pièces d'argenterie. Nous sommes heureux



N<sup>o</sup> 39. — SERVICE DE TOILETTE EN VERMEIL,  
par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. A. I. le grand-duc Alexis.)

d'en reproduire les principaux objets, dont Son Altesse Impériale a bien voulu nous faire parvenir les épreuves photographiques.

Il se compose de : un miroir, une aiguière et son plateau, quatre cassettes, deux boîtes à poudre rondes, une boîte à savon ovale, une autre boîte ovale, cinq pots à pommade, dont trois grands et deux plus petits, un crachoir, une pelote à épingles, deux chandeliers.

Lors de la débâcle de François-Thomas, sa réputation d'artiste s'écroula en même temps que sa fortune, et la cour de Russie ne lui continua pas les commandes qu'elle lui adressait continuellement depuis 1759. Ce fut Auguste qui hérita de la faveur dont il avait joui auprès de l'impératrice. Un grand nombre d'objets furent demandés par la grande Catherine à ce nouvel artiste.

Le palais d'Hiver possède de nombreux seaux à rafraîchir qui sortent de ses ateliers, et le palais de Gatchina, des soupières et des saucières dans le style de Delafosse.

C'est également Auguste qui fit la toilette que l'impératrice Catherine lui commanda pour un comte Bobrinskoy, et qui est actuellement la propriété de M<sup>me</sup> la comtesse Alexis Bobrinskoy.

### CHAPITRE III

#### Ses fournitures à la cour de Portugal.

La cour de Portugal, qui avait demandé tant de chefs-d'œuvre à Thomas Germain, continua ses commandes à son fils :

« Le 17 mai 1752, écrit de Luynes, Germain, fameux orfèvre de Paris, fit voir au Roi et à la Reine un coquemar et une cuvette d'argent qu'il a faits pour l'apothicaire du roi de Portugal. Il y a, à ces deux pièces, 250 mares d'argent et

elles sont de la plus grande beauté. La façon seule, sans compter les frais de l'étui et du transport, coûtera plus de 20,000 livres; elles doivent être embarquées incessamment sur un vaisseau portugais qui les attend à Marseille. C'est la vingt-quatrième ou la vingt-cinquième pièce faite à Paris, tant par le père de Germain que par lui-même, pour ce prince. Les ornements du coquemar sont la figure d'Esculape, dont



N° 40. — THÉIÈRE,

par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

le couvercle fait le bonnet; ceux de la cuvette, qui a un faux fond percé à jour, sont, à un bout, une cigogne, et, à l'autre bout, un coq, et les armes du roi de Portugal en relief devant et derrière. »

En collaboration avec Jacques Ballin, François-Thomas Germain relit, le 2 mars 1757, toute la vaisselle du roi de Portugal <sup>1</sup>.

Cette vaisselle devait avoir une certaine importance, puisqu'en 1764 il y travaillait encore, ainsi que cela résulte d'une

1. A. N. — Z 3054.

plainte qu'il fit le 14 mars de cette année devant le commissaire Thievion, au sujet de plusieurs vols qui avaient été commis dans ses ateliers, notamment de « deux assiettes d'argent, moulures à baguettes, décorées de lauriers, finies de la main des ciseleurs, seulement qui ne sont pas enfoncées, lesquelles sont destinées pour le Roi de Portugal <sup>1</sup> ».

Nous trouvons enfin, dans *L'Avant-Courreur* du 8 septembre 1766, la description d'un déjeuner d'or et d'une toilette de vermeil exécutés par Germain pour la même cour. La voici :

« Un déjeuner d'or <sup>2</sup> pour le Roi de Portugal. Ce vase (*sic*) est entouré de bas-reliefs d'un fini précieux et qui représentent différents trophées. La salière est d'une forme très ingénieuse ; ce sont deux poissons qui paroissent sortir de l'eau, et qui élèvent des espèces de feuilles marines sur lesquelles est posée la coquille qui forme cette salière.

« Une toilette de vermeil pour la princesse de Portugal. Au-dessus du miroir, on voit un Amour prêt à couronner la Beauté. Le travail de cette toilette est, en général, assez simple et uni ; mais il a toutes les grâces et tout le mérite de ce genre. Une chose qu'il ne faut pas omettre, c'est l'extrême vérité de la dorure. Elle soutient la comparaison avec l'or même, épreuve que la dorure d'Allemagne ne peut pas soutenir. On ne peut trop savoir gré à M. Germain d'avoir renouvelé et perfectionné cette partie trop déchue en France, et qu'il est si essentiel de remettre en vigueur. Il est aussi très louable d'exposer comme il fait ses ouvrages aux yeux du public. Rien ne prouve mieux que la critique ne l'effraie pas et qu'il a de quoi soutenir la célébrité de son nom. Il se montre digne héritier des talents d'un père que nos plus grands écrivains se sont fait un devoir d'immortaliser. »

Il n'est pas étonnant que Germain se plaise à vanter avec

1. A. N. — Liasse 168, commissaire Thievion.

2. *L'Avant-Courreur* du 8 septembre 1766, page 566.

complaisance la dorure du service du roi, car c'est à Gouthière, alors fort jeune, qu'il envoyait les pièces à dorer<sup>1</sup>, et Gouthière, ciseleur de second ordre, n'avait pas son pareil comme doreur.



N<sup>o</sup> 41. — CANDÉLABRE,  
par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

Les papiers de la faillite de Thomas Germain nous ont dévoilé une suite considérable d'objets exécutés pour cette

1. Greffe du tribunal de commerce. Faillite de François-Thomas Germain.

Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Portugal, volume n<sup>o</sup> 95, page 388.

couronne, mais nous n'en avons trouvé aucune trace dans les mémoires ni dans les journaux de l'époque. Le bilan, établi le 27 juin 1765<sup>1</sup>, nous parle de quatre services en cours de travail, et principalement d'un surtout qui n'avait été encore que modelé à cette date. Le prix de ce surtout devait s'élever à une somme invraisemblable de 601,653 livres 11 deniers !

Un arrêt du Parlement du 15 mars 1774<sup>2</sup> signale en outre,



N<sup>o</sup> 42. — SOUPIÈRE,

par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

comme objets en cour de travail commandés à Germain, les pièces suivantes :

Une toilette de vermeil, un déjeuner et un nécessaire d'or ; quatre douzaines d'assiettes, trois douzaines de couverts complets, trois douzaines de couteaux en vermeil, une épée d'or et douze seaux de table de trois grandeurs différentes.

Nous venons de rapporter exactement tous les documents écrits qui font mention des commandes du roi de Portugal ; nous allons maintenant présenter à nos lecteurs, ce qui est

1. Greffe du tribunal de commerce de la Seine. Faillite Germain.

2. A. N. — X<sup>p</sup> 8267, f<sup>o</sup> 121.

plus intéressant, les objets encore subsistants que Thomas-Germain fit pour la cour de Lisbonne.

Sa Majesté le roi de Portugal possède près de trois mille pièces qui proviennent des ateliers de François-Thomas Germain. Ce sont, en majeure partie, des assiettes, des couverts et des soupières.

Grâce à M. le marquis da Foz, nous avons eu connaissance



N° 43. — LÉGUMIER,

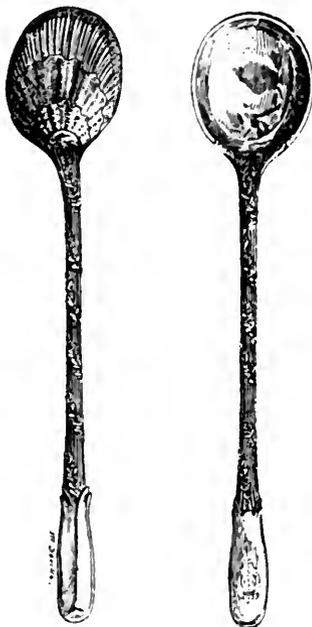
par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

de la collection dont Sa Majesté est si fière à juste titre.

Tout d'abord nous citerons le grand surtout qui a coûté, comme nous l'avons vu ci-dessus, plus de 601,000 livres. Il mesure plus d'un mètre de haut. Les détails en sont bien ciselés et l'on peut dire que chaque partie de l'objet est bonne, mais le tout manque d'unité.

On sent trop qu'il a demandé un temps infini pour être mené à fin ; les supports des bougies, rattachés au moyen de sarments de vigne, ont dû être rajoutés à un moment où Germain, après sa faillite, n'avait plus le droit de travailler aux objets du roi de Portugal.

Il y a trop de fouillis dans le décor de la base. L'artiste a sacrifié au goût contourné, auquel il semble cependant ne s'être jamais livré en dehors de cet objet. Les deux grandes figures de levrettes qui sont de chaque côté sont d'une belle allure et bien rendues. La base ou plateau est simple, en style rocaille et jolie.



N° 44. — CULLER A SOUPE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

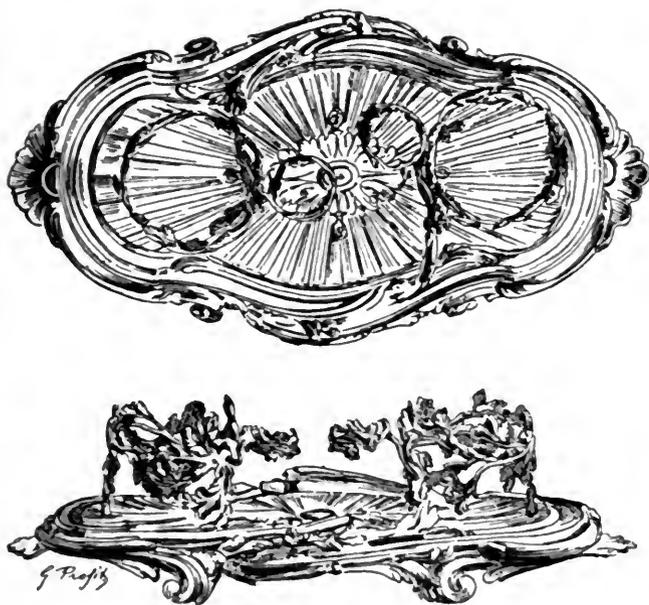
Viennent ensuite quatre soupières allongées, dans le genre de celles exécutées pour la grande Catherine, formant deux paires de modèles différents, c'est-à-dire deux soupières identiques de chaque modèle.

Les deux soupières du premier modèle représentent deux amours jouant avec un chien sur le couvercle; les deux autres,

deux amours taquinant une chèvre : ces figurines sont exécutées dans le goût de Pigalle.

Le couvercle est fait en rocaille ; la bordure de la soupière, en baguettes réunies par des branches d'acanthé.

Au centre et de chaque côté de la soupière, sont les armes de Portugal entourées de branches de chêne et de laurier. Aux



N° 45. — HUILIER,

par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

deux extrémités, des faunes agitent une banderole. Chaque soupière est montée sur un plateau en style rocaille.

Les quatre légumiers sont également de deux modèles différents qui ne varient, comme les soupières, que par les figures servant de bouton au couvercle. Dans l'un est un amour avec un chien, et dans l'autre, un amour avec deux colombes.

- Le corps du légumier et les plateaux sont moins longs, mais identiques de décoration aux deux modèles de soupnières.

Il nous faut passer sous silence les plats, les plateaux, les assiettes, en trop grande quantité pour être décrits ici. Ils



N<sup>o</sup> 46. — SALIÈRE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

sont, du reste, jolis par leur simplicité et ont pour décoration des filets ou baguettes attachés par des rubans ou des feuilles d'acanthé.

La suite des fourchettes et des cuillers n'est pas moins intéressante. Nous signalerons surtout une cuiller à soupe, à

filets réunis par des feuillages, décoration que semble affectionner François-Thomas Germain.

Les candélabres, également de deux modèles différents, à quatre et à cinq lumières, sont dans le genre de ceux déjà décrits appartenant à S. M. l'empereur de Russie.



N° 47. — SALIÈRE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

Un navire à voiles forme une salièrre ; à ses deux extrémités, deux sirènes tiennent des couronnes.

Un huilier en rocaille ; d'autres salièrres avec des petits enfants en costume indien portant des coquillages sur leurs épaules.

Des corbeilles à pain, des saucières en coquillages, mon-

tées sur des touffes de plantes grimpantes dans le genre de la fameuse saucière de François Joubert, appartenant à M. le baron Pichon.

Un moutardier en forme de coquille, une suite de seaux à rafraîchir, à deux anses, avec des têtes de bélier et des guirlandes de fleurs.

Des boîtes à épices formées de petits amours en costume



N<sup>o</sup> 48. — SAMOVAR,

par François-Thomas Germain.

(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

indien tenant d'une main des corbeilles de fleurs, et de l'autre une grenade.

Puis, une suite de réchauds, de cafetières, de chocolatières, de théières ; une aiguière de forme un peu lourde, mais jolie d'exécution.

Un samovar sur son réchaud bizarre : le réchaud est du style dit Louis XVI, à tête de bélier et à guirlandes ; la chaudière est une citrouille dont le couvercle est formé d'une tête de Chinois grotesque dans le genre de Leprince ; le goulot

est une tête de dragon et est retenu à la panse du samovar par deux mains croisées qui paraissent appartenir au Chinois, et qu'il tient sur son ventre avec un air de béatitude; du côté opposé au dragon, pour maintenir l'anse, une tête de cygne qui encadre l'ensemble de la pièce.

Enfin, un pot à couvercle presque identique à celui que



N<sup>o</sup> 49. — SAMOVAR,

par François-Thomas Germain.

(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

l'on voit dans le tableau de Largillière, représentant Thomas Germain et sa femme. On y remarque un mascarón, des frises, des guirlandes d'étoffes et des branchages, le tout sur une panse godronnée.

Telle est sommairement la description de la collection royale de Portugal, dont nous reproduisons les principales pièces, et dont la vue permettra à nos lecteurs de les apprécier beaucoup mieux que toutes les descriptions.

Nous connaissons en outre plusieurs pièces de l'une des toilettes exécutées pour la cour de Portugal; ce sont d'abord deux brosses, deux houppettes, deux boîtes avec des mufles de lions et des guirlandes, que nous avons reproduites; un cadre de glace, à M<sup>me</sup> Schneider, et plusieurs plateaux en vermeil, avec branches de laurier gravées, qui sont à M. le



N<sup>o</sup> 50. — VASE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

marquis de Galard; une petite boîte en argent appartenant à M. le comte de Menars, et enfin deux boîtes de toilette en vermeil à M. Polowtsoff.

## CHAPITRE IV

Société en commandite. — Sa faillite. — Ses procès. — Sa mort.

La clientèle de François-Thomas Germain était devenue considérable; nous avons vu les commandes qu'il exécutait



N° 51. — VASE,

par François-Thomas Germain.

(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

pour les cours de France, de Russie et de Portugal. Au nombre des amateurs qui fréquentaient son atelier, nous avons relevé les noms de M<sup>me</sup> de Mortemart, de M<sup>me</sup> de Livry, du duc de Lavallière, de M. de Beringhem, du duc de Gesvres, de la duchesse de Lauragay, du duc et de la duchesse

d'Orléans, de la comtesse de Toulouse, du duc de Chevreuse, du cardinal de Luynes, du duc de Pralins, du duc de Brancas et de Boufflers <sup>1</sup>.

François-Thomas avait l'ambition d'atteindre très rapidement le chiffre de trois millions d'affaires <sup>2</sup> par an ; il avait mis, dans ce but, son établissement sur un très grand pied, et il employait un nombreux personnel, variant entre soixante et quatre-vingts ouvriers. Mais l'ordre manquait, et plusieurs fois il fut la victime de vols assez importants <sup>3</sup>, entre autres les 14 mars et 5 juillet 1764 <sup>4</sup>, où il se plaint, devant le commissaire Thiévion, de la disparition d'une salière et de deux assiettes d'argent faisant partie de l'un des services destinés au roi de Portugal.

Malheureusement, les pertes considérables qu'il essuya dans son commerce l'obligèrent à essayer de les réparer par des emprunts contractés à des taux usuraires ; aux échéances, il lui fallait se procurer de l'argent à n'importe quelles conditions <sup>5</sup>.

Cela ne l'empêchait pas, au dire des contemporains, de mener grande vie ; « il étoit notoire qu'il tenoit un état fastueux et avoit des maîtresses dispendieuses, comme des filles de théâtre <sup>6</sup> ».

Les rapports de police de l'époque nous ont initié à quelques-unes de ses bonnes fortunes : il se lança d'abord

1. Greffe du Tribunal de commerce. Registre des faillites, 1760-1769.

2. Voir plus loin le Mémoire de Germain, et Archives nationales, liasse 76, commissaire Graillaud de Graville.

3. A. N. — Y. *Dossier des Commissaires au Châtelet*. Liasses 167 et 168, commissaire Thiévion, et 289, commissaire Hughes. M. Guiffrey a bien voulu nous donner communication de ces pièces et de quelques autres que nous citons ci-après. Il va les publier prochainement, *in extenso*, dans un ouvrage spécial.

4. A. N. — Liasses 167 et 168, commissaire Thiévion.

5. A. N. — Y. *Dossier des Commissaires au Châtelet*, liasse 287, Hughes, commissaire.

6. *Archives de l'art français*, tome I<sup>er</sup>, page 252.



SURTOU DE TABLE.

par F. T. Germain. Appartenant à S. M. l'Empereur de Russie.



dans le théâtre, et conquit les bonnes grâces de M<sup>lle</sup> Hughes, danseuse de la Comédie-Italienne. Mais cette jeune artiste, n'ayant pas trouvé chez l'orfèvre les libéralités qu'elle aurait souhaitées, le quitta pour M. de Rochemeaure, officier de marine; et l'inspecteur de police qui raconte ce fait ajoute : « Ce fut une bien meilleure connoissance <sup>1</sup> ».

Rebuté sur les planches, Germain s'en consola en enlevant M<sup>lle</sup> Maisonville, fille d'une regrattière <sup>2</sup>, place du Carrousel, qu'il mit dans ses meubles, rue Neuve-Saint-Eustache, dans la maison d'un marchand de vins, à l'enseigne de *la Tour d'argent*.

Cette fille ne déplaisait pas à l'agent de M. de Sartine, car il fait valoir sa jeunesse (vingt-deux ans) et ses charmes extérieurs : « Elle est grande, bien faite, a la peau et la gorge admirables, et est douée d'une figure très intéressante. »

Il paraît que Germain ne donnait à la divinité « que dix louis par mois pour sa subsistance <sup>3</sup> », sans compter les robes.

A ce prix, il aurait fallu que Germain entretint de nombreuses maîtresses pour arriver à un passif de deux millions et demi.

Nous croyons qu'il est plus sage de chercher ailleurs les causes de la faillite de l'orfèvre du roi : les soustractions commises à son préjudice, les renouvellements successifs de ses billets, obtenus au prix d'intérêts usuraires, sont pour nous la véritable cause de sa déconfiture.

On se souvient que l'héritage de son père avait été fort modeste. D'autre part, nous ferons remarquer qu'il était garçon lorsqu'il connut M<sup>lles</sup> Hughes et Maisonville, puisque ce n'est qu'en 1763 qu'il épousa Marguerite Le Sieurre Des-

1. *Journal des Inspecteurs de M. de Sartine*. Bruxelles, 1863, du 14 août 1762, page 177.

2. Marchande en détail de marchandises de peu de valeur.

3. *Journal déjà cité*, du 1<sup>er</sup> juillet 1763, page 292.

brières, laquelle lui apporta 80,000 livres de dot, chiffre respectable pour l'époque <sup>1</sup>.

Au commencement de 1765, il devait beaucoup d'argent et en était réduit à ne plus pouvoir payer ses collaborateurs, tels que doreurs, ciseleurs, graveurs, etc. <sup>2</sup>



n° 52. — BOÎTE A ÉPICES,

par François-Thomas Germain.

(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

Le remboursement des emprunts qu'il avait été obligé de

1. Nous n'avons pas pu retrouver la date de son mariage, mais Marguerite Le Sieurre n'eut vingt et un ans qu'en octobre 1768 ; or, elle était déjà mariée au commencement de 1765, à dix-huit ans ; son mariage remonterait donc au plus à 1763 ou 1764. Voir Archives nationales, commissaires au Châtelet. 287, Hugues. (Communiqué par M. Guiffrey.)

2. Colezon, ciseleur ; Mennier, ciseleur ; Leitz, ciseleur ; Descour, ciseleur ; Colart, graveur ; Olivier, graveur ; Nicol, graveur ; Peletier, planeur ; Prieur, gainier ; Sellier, perceur ; Taratte, tourneur ; Lehesdin,

contracter pour faire face à ses affaires était devenu exigible, et ses créanciers refusaient toute espèce d'atermoiements.

Les 30,000 livres comptant que François-Thomas avait reçues de son père, et les 80,000 livres de la dot de sa femme, avaient été employées uniquement aux besoins de son com-



n° 53. — BOÎTE A ÉPICES,  
par François-Thomms Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

merce; malgré cela, il en était arrivé à devoir plus de 2,400,000 livres <sup>1</sup>.

En présence de ce passif énorme, il crut pouvoir relever

Lemoine, Lehendrick, Raveché, Outrebou, orfèvres. Tribunal de commerce de la Seine. Pièces du bilan.

Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Portugal, vol. n° 95, page 388. Lettre de M. de Sartine.

1. A. N. — Y. Linsse 287, Hugues. (Communiqué par M. Guiffrey.) *Archives de l'art français*, tome 1<sup>er</sup>, page 252.

son crédit en employant un expédient alors peu connu. Il forma, avec sept bailleurs de fonds, banquiers ou contrôleurs des domaines, tous plus ou moins « intéressés dans les affaires du Roy, et probablement ses créanciers, une Société en commandite, au capital nominal de 850,000 livres, dont 800,000 fournies par ses coassociés. Germain apportait son travail, ses modèles, tels que bas-reliefs d'or, d'argent et de plâtre, et enfin tous ses outils, pour une somme de 50,000 livres. Il affirmait plus tard, dans son bilan, que le tout avait coûté plus de 200,000 livres <sup>1</sup>.

Les 800,000 livres de capital existaient-elles en réalité? C'est peu probable; car, dans le courant d'avril, c'est-à-dire à peine un mois après la constitution de la Société, ses associés laissèrent protester 180,000 livres d'effets exigibles.

Le siège de la Société était établi rue des Orties, en face du guichet Saint-Nicaise, dans la maison que son père avait achetée en 1743, et où ses ateliers fonctionnaient depuis cette époque.

Aux termes de l'acte de société <sup>2</sup>, tous les ouvrages en cours de commande devaient être exécutés au profit de la Société. Les ouvrages déjà en magasin devaient également être vendus à son profit. Germain conservait la direction de toutes les affaires; il lui était alloué un tiers sur les bénéfices nets réalisés. Il cédait à la Société, moyennant paiement, la propriété de tous lingots, matières non ouvragées, tous ouvrages d'or commencés ou finis, ses modèles, ses fourneaux, ses enclumes, ses étaux, tours, limes, outils, dessins, livres, planches, estampes, le tout désigné dans les états dressés à cet effet. (États que nous n'avons pu retrouver.) Les matières d'or ou d'argent lui étaient payées à raison de

1. Archives du greffe du tribunal de commerce de la Seine, dossier de la faillite Germain.

2. Acte de société du 31 mars 1765, extrait des minutes de M<sup>e</sup> Carré, notaire à Paris.



SURFOUÉ DE LABEY,

par F. T. Germain. Appartenant à S. M. l'Empereur de Russie.



leur poids, et les façons des objets en cours d'exécution au prix d'estimation, sur les deniers de la caisse sociale, déduction faite des sommes déjà reçues, acompte des commandes; de plus, Germain recevait de la caisse de la Société la somme de 50,000 livres pour ses outils, dessins, etc. Il louait à la Société, moyennant un loyer annuel de 3,000 livres, la maison de la rue des Orties, où étaient ses ateliers. La Société s'engageait à continuer à ses frais les commandes ordonnées au sieur Germain, et à les livrer en la manière, dans le temps et pour le prix convenus.

Il demeurait entendu que tous les engagements personnels de Germain, autres que ceux concernant son commerce, demeuraient à sa charge personnelle. Il lui était interdit de contracter de nouvelles dettes et il ne pouvait prendre d'engagements sans le consentement des sieurs Boze et Dubourdieu, représentants de ses sept associés.

Un second acte, joint au premier, réglait les rapports des associés entre eux.

Malheureusement, Germain n'osa pas avouer à ses associés l'état exact de sa situation; il leur cacha une partie de ses dettes; de sorte que ceux-ci ne connurent la situation exacte de l'orfèvre du roi que lorsque ses créanciers, alarmés de l'abandon de tout son actif en faveur d'une Société qui ne songeait nullement à les désintéresser, firent apposer une saisie dans son appartement personnel, au Louvre.

Ce fut le commencement de la débâcle.

François-Thomas dut déposer son bilan le 27 juin 1765 <sup>1</sup>, et le même jour il était déclaré en faillite.

A ce moment la situation devint très compliquée et il est difficile de démêler dans les fatras judiciaires les instances auxquelles donna lieu sa faillite :

1° Les créanciers le poursuivent très rigoureusement;

1. A. N. — Y. *Dossier des Commissaires au Châtelet*. Hugues, n° 287. (Communiqué par M. Guiffrey.)

2° Le Directeur des Bâtimens du Roi l'attaque extrajudiciairement et avec un acharnement dont nous ne nous expliquons pas encore la cause, pour le chasser du Louvre d'abord et pour l'empêcher d'y rentrer ensuite ;

3° Ses nouveaux associés l'attaquent à leur tour en l'accusant d'avoir fourni de faux états, et de s'être livré à des manœuvres frauduleuses à leur préjudice ;

Et enfin, 4° la corporation des orfèvres demande l'annulation de la Société conclue entre l'orfèvre du roi et ses bailleurs de fonds.

Puis sur toutes ces procédures viennent se greffer de nouvelles instances, telles que les revendications de la cour de Portugal, etc.

Il nous faudra donc, parmi les grimoires des procureurs de l'époque, essayer de dégager la vérité pour la présenter d'une façon compréhensible.

Le 5 juin 1765, avant même la déclaration de la faillite, les associés de Germain se présentent chez le commissaire au Châtelet, Chenon<sup>1</sup>, et déclarent que le s<sup>r</sup> Germain les a trompés ; ils l'accusent :

1° D'avoir produit un faux état de commandes d'orfèvrerie pour les engager à traiter ;

2° D'avoir donné un état également faux de son actif et de ses dettes, ce qui rendait sa mise dans la Société absolument illusoire ;

3° D'avoir gardé pour lui le prix de diverses commandes, lequel revenait à la Société, et d'avoir fait du commerce pour son compte, notamment avec le duc de Lavallière, M<sup>me</sup> de Livry et M<sup>me</sup> de Mortemart ;

Et enfin, 4° pour avoir eu des complaisances préjudiciables à leurs intérêts pour le représentant du roi de Portugal.

D'autre part, les plaignants reconnaissent que, quoique la Société eût payé au s<sup>r</sup> Germain les modèles, outils, etc., ils

1. A. N. — Y. *Commissaires au Châtelet*, liasse 638.

ne prétendaient en avoir que la jouissance pour l'exercice de l'industrie de l'orfèvrerie, mais que la propriété revenait de droit aux créanciers du sieur Germain <sup>1</sup>.

Le 6 juillet suivant, trois conseillers du roi déclaraient <sup>2</sup>, à la requête de la femme de François-Thomas Germain, que



N° 54. — AIGUIÈRE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

la dot apportée par elle était entièrement dissipée, et que, le passif de son mari étant bien supérieur à son actif, il y avait lieu de demander la séparation de biens.

Bientôt après M. de Marigny, directeur général des bâti-

1. A. N. — Liasse 638. Commissaire Chénon père.

2. A. N. — Liasse 287. Commissaire Hughes.

ments, met sous les yeux du roi le mémoire suivant, portant la date du 14 août 1765 <sup>1</sup> :

« Votre Majesté, n'ayant pas trouvé convenable que son palais servit d'asile à un banqueroutier frauduleux, m'a ordonné d'en faire sortir le s<sup>r</sup> Germain.

« Je luy ay signifié les ordres de Votre Majesté, il remue ciel et terre et fait parler jusques à ses créanciers pour obtenir de rester dans le Louvre.

« Votre Majesté veut-elle bien m'autoriser à faire dire au s<sup>r</sup> Germain qu'il faut qu'il quitte son logement dans le délai d'un mois qui luy a esté prescrit ? »

En marge est écrit : « Aujourd'huy, 24 août, j'ay mis ce mémoire sous les yeux de Sa Majesté et le Roy, après l'avoir lu, m'a dit : Oui. »

Le même jour et par conséquent avant même d'avoir soumis ce mémoire au roi, puisque de son propre aveu il ne l'a été que le 24 août, c'est-à-dire dix jours après, M. de Marigny écrivait à Germain la lettre suivante <sup>2</sup> ;

« Le 14 août 1765.

« Vous avez dû pressentir, Monsieur, qu'après ce qui vous est arrivé, vous ne pouviez plus demeurer aux galeries du Louvre. Le Roy vous ordonne d'en sortir dans l'espace d'un mois et de me renvoyer au plus tôt le brevet du logement que vous y occupez.

« Je suis, Monsieur, etc. »

En même temps, M. de Marigny, sans attendre la décision du roi, informait M. Jacquemin que le logement de Germain aux galeries du Louvre lui était concédé <sup>3</sup>.

« Le 14 août 1765.

« Je me félicite, Monsieur, d'avoir à vous annoncer que le

1. A. N. — Série O. (Communiqué par M. le baron Pichon.)

2. A. N. — O<sup>1</sup> 1114, folio 138.

3. A. N. — O<sup>1</sup> 1060, page 258, et 1114, page 159.

Roy vient de vous accorder le logement que le s<sup>r</sup> Germain occupoit cy-devant aux galleries du Louvre.

« Si cette nouvelle vous fait autant de plaisir que j'en ay



n° 55. — PLATEAU EN VERMEIL, AUX ARMES DE PORTUGAL,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant au marquis de Galard.)

à vous la donner, elle vous en causera beaucoup. Vous pensez bien qu'il faudra me rendre le brevet de votre ancien logement, afin que Sa Majesté puisse en disposer. Je goûteray toujours une vraie satisfaction toutes les fois que je pourrai vous prouver combien je suis, Monsieur, etc. »

Mais ce qui démontre plus clairement encore l'intention bien arrêtée de M. de Marigny de déposséder Germain du logement qu'il occupait aux galeries du Louvre, en faveur de Jacquemin, c'est le rapport suivant <sup>1</sup> fait par Cochin à M. de Marigny, le 27 juin, jour du dépôt du bilan de François-Thomas :

« Le 27 juin 1765.

« Monsieur,

« Le Logement de M. Germain est plus grand que les logements ordinaires des galeries du Louvre ; d'ailleurs il est décoré très richement et il est à souhaiter pour l'avantage des créanciers trompés que ce logement tombe à quelqu'un qui puisse acquérir, au moins à prix médiocre, les embellissements <sup>2</sup> que le S. Germain y a faits.

« Jacquemin joaillier du roi a un logement, mais ne peut l'habiter, sa famille étant trop considérable.

« Le logement de Roëttiers orfèvre du roi est altéré, parce qu'on a pris dessus l'escalier du logement voisin.

« On pourrait (*sic*) 1° Le logement Germain à Jacquemin, Jacquemin à Roëttiers, Roëttiers à Deparcieux ou Auguste. 2° Germain à Jacquemin, Jacquemin à Vanloo. 3° *Germain à Roëttiers, Roëttiers à Deparcieux ou Auguste.* »

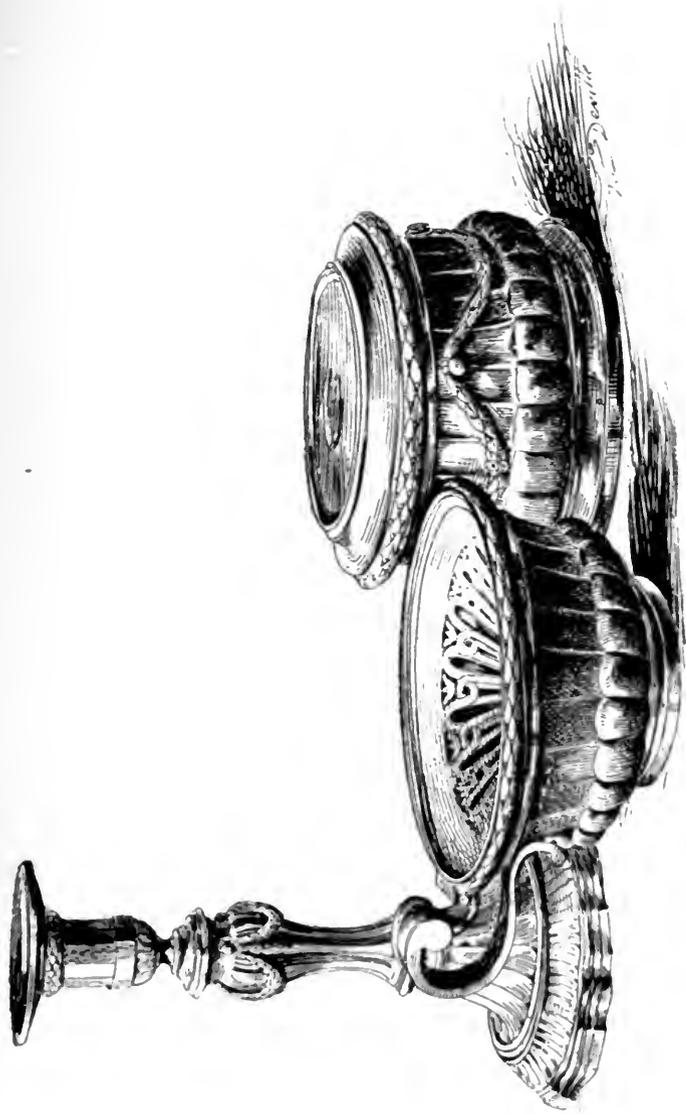
Germain se défendit énergiquement ; en réponse à la lettre du frère de M<sup>me</sup> de Pompadour, et pour se laver des chefs d'accusation qu'on lui reprochait, il publia le mémoire suivant <sup>3</sup> :

« Votre Equité, monsieur, ne me permet pas de croire que vous laisserez perdre une famille et anéantir un commerce qui subsiste depuis si longtemps de père en fils, un commerce

1. A. N. — (Communiqué par M. le baron Pichon.)

2. D'après le bilan, ces embellissements auraient représenté une somme de 80,000 livres.

3. *Archives de l'art français*, tome I<sup>er</sup>, page 252.



N.º 56. — SERVICE DE TOILETTE EN VERMEIL,  
par François-Thomas Germain. (Appartenant à S. A. I. le grand-duc Alexis.)

qui faisait honneur à la France, et qui, avec l'étranger montait à trois millions par an. Où trouvera-t-on un artiste, même sous les galeries du Louvre, qui par ses talens produise ce revenu au Roi ? C'est cependant la perte de cet artiste que l'Envie et la Jalousie ont jurée... La grandeur du roi mon maître, l'amour que j'ai pour lui, pour ma Patrie ; les derniers avis d'un père mourant, la gloire du titre que je porte, l'envie de faire honneur à la France par mes ouvrages, la décence et le respect dûs aux grands que je recevais chez moi par état, le désir d'être utile à l'étranger, le soin de l'attirer dans mon commerce et de le frapper par un dehors séduisant, font aujourd'hui mon crime puisque ce sont les seuls objets qui m'ont entraîné malgré moi dans ce faste qu'on me reproche et qui n'était qu'une suite nécessaire de ces derniers avis d'un père me recommandant de soutenir son nom avec honneur et d'établir à la Nation, un magasin général d'Orfèvrerie et de différentes pièces les plus rares. Ce magasin est préparé par le fonds de modèles dont j'ai parlé. C'est là où toutes les nations se trouvent servies et puisent dans ce recueil de modèles.

« Lorsque le Roi, en survivance de mon père, a bien voulu m'honorer du titre de son orfèvre, j'ai cru y devoir répondre en donnant à mon commerce toute l'étendue dont il est susceptible, entreprise qui en partie n'a pas peu contribué au dérangement de mes affaires, n'ayant eu pour patrimoine que cinquante mille livres dont partie m'a été comptée en modèles, dessins, ustanciles et 30,000 livres payées comptant formaient ma caisse.... Les gains de mon commerce existent, ils ont été employés en établissements et fonds de modèles, ce qui forme aujourd'hui un objet de près de six cent mille livres, objet qu'on ne peut estimer plus bas. Un pareil fonds ne peut être l'ouvrage d'un homme enseveli dans la mollesse et la débauche, mais au contraire celui d'un homme jaloux de son cabinet et toujours à la tête de son atelier ; c'est ainsi que

Germain s'est comporté et rien ne s'exécute que d'après ses dessins. Se peut-il qu'un établissement si précieux, fruit d'un travail de trois générations de mes ancêtres et de 17 ans de moi, ne puisse parler en ma faveur; la mémoire d'un père si cher à la France ne peut-elle se faire entendre au-dessus des



N° 57. — CANDÉLAIRE,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant à S. M. le roi de Portugal.)

cris des ennemis qui m'environnent et qui n'ont jamais quitté de vue ma perte ? »

L'affaire était décidée depuis longtemps dans l'esprit de M. de Marigny, et le mémoire de Germain ne produisit aucun effet; aussi, le 29 août suivant, lui écrivait-il en ces termes <sup>1</sup> :

« Toutes vos démarches, Monsieur, pour rester aux Galeries du Louvre sont absolument inutiles; le Roy veut que

1. A. N. — O<sup>1</sup> 1114, page 204.

vous en sorties dans le delay qui vous a été prescrit et que vous m'en remetties le Brevet au plustôt. Prenès garde que ce sont icy les ordres exprès de Sa Majesté : Elle me les a renouvelles depuis peu ; ainsy point de réplique. Je serois fâché que vous me missies dans le cas de vous envoyer le Prevost des Bâtimens pour vous forcer à l'obéissance. »

En présence d'un ordre aussi catégorique, Germain dut se résigner. Il envoya à M. de Marigny son brevet de logement, et reçut en réponse la lettre suivante <sup>1</sup> :

« 30 septembre 1765. — J'ay reçu, Monsieur, le brevet du logement que le Roy vous avoit accordé dans les galeries du Louvre et que Sa Majesté vous a retiré. Les délais que vous avez apporté à me le renvoyer seroient plus que suffisants pour me dispenser de vous faire aucune grace, mais par égard pour votre famille et surtout pour Madame Germain dont le sort me touche sensiblement, je veux bien vous accorder jusques au terme de Noël prochain, pour vuider entierement les lieux que vous occupés et que vous avés détériorés par des travaux et des arrangements qui ne vous ont jamais été permis. »

François-Thomas abandonna son appartement aux galeries du Louvre vers la fin de cette même année; mais, dès le 5 septembre, la corporation des orfèvres <sup>2</sup>, se basant sur l'article I<sup>er</sup>, titre VII, de ses statuts, ainsi conçu : « Ne s'associer avec d'autres marchands. — Les maîtres et marchands orfèvres joailliers de la Ville de Paris ne feront aucune *association de commerce* avec autres marchands que ceux de leur corps pour fait de marchandises d'orfèvrerie, soit en foire ou autrement ou en quelque manière que ce puisse être <sup>3</sup> », faisait pratiquer une saisie dans les bureaux et ateliers de la Société, y faisait apposer les scellés, désignait un gardien des pièces saisies et introduisait une instance au

1. A. N. — O1\* 1114, page 258 ; O1\* 92, page 16.

2. A. N. — X 4572, page 114 v<sup>o</sup>.

3. *Statuts et privilèges des orfèvres*, par Pierre Leroy, 1734.

Châtelet tendant à déclarer nulle de plein droit l'existence de ladite Société, qui, selon eux, était en contradiction absolue avec les règlements de la corporation.

Le 20 juin 1766 <sup>1</sup>, le Châtelet condamnait les orfèvres, déclarait la Société bonne et valable et ordonnait la mainlevée de tous les ustensiles et objets saisis appartenant à la Société. Par arrêt du 23 décembre suivant <sup>2</sup>, la Cour confirmait cette sentence et ordonnait qu'elle serait exécutée par provision; mais, le 31 juillet 1767 <sup>3</sup>, cette même Cour, jugeant au fond et définitivement en sens absolument opposé, déclarait la Société nulle de plein droit, faisait défense à tout orfèvre de s'associer avec des particuliers non orfèvres pour l'exercice de l'industrie de l'orfèvrerie, à peine de saisie et confiscation de toutes les marchandises et ustensiles relatifs à ce commerce; maintenait comme bonne et valable la saisie faite à la requête des gardes de l'orfèvrerie; mais, en même temps, elle ordonnait la remise de tous les objets saisis aux sieurs Boze et Dubourdien, qu'elle nommait dépositaires et gardiens; condamnait ces derniers solidairement avec Germain à 1,000 livres de dommages et intérêts envers les gardes de l'orfèvrerie, à leur restituer les frais de garde de la saisie et à payer tous les dépens.

La Société était donc dissoute; Germain, néanmoins, avait le droit, puisqu'il était orfèvre, de continuer son état. C'est ce qu'il fit en se retirant chez son ancien apprenti, Dapché <sup>4</sup>, habitant alors la rue de la Vannerie.

Comme un certain nombre d'objets de commandes étaient

1. A. N. — Y 9469.

2. A. N. — X 4551.

3. A. N. — X 4572, page 114 v°.

4. A. N. — Y. *Dossier des Commissaires au Châtelet*, liasse 76. Commissaire Graillaud de Gravelle. — O<sup>1</sup> 3619, 3620, 3621.

Germain avait eu comme apprenti Jean-François Dapché, reçu maître en 1751 par privilège des Gobelins; il eut comme poinçon J. F. D. et une tour.

en cours d'exécution, la Cour ordonnait, le 7 septembre suivant <sup>1</sup>, que toutes les pièces : lingots, outils, etc., seraient remis au sieur Germain, qui achèverait les ouvrages commencés. Le sieur Louis Regnard, orfèvre à Paris, était chargé de faire l'estimation des différents objets ayant appartenu à la Société dissoute, et dont la valeur devait être remboursée aux associés.

Aussitôt ce dernier arrêt rendu, les créanciers de Germain intervinrent et demandèrent que les lingots, matières, etc., en un mot tout l'actif remis entre les mains de leur débiteur fût déclaré leur propriété. Les sieurs Boze et Dubourdiou s'opposèrent, en tant que représentants de la Société, à cette prétention, et demandèrent au contraire que tout l'actif de la Société fût déclaré leur propriété et celle de leurs coassociés. Le 6 mai 1769 <sup>2</sup>, la Cour rendit un arrêt favorable à ces derniers en les déclarant propriétaires de tout ce qui avait appartenu à la Société constituée entre eux et Germain, et déboutait les créanciers de leur demande.

Ce fut le dernier procès de la faillite, mais il nous faut revenir en arrière et raconter les différends survenus entre la cour de Portugal et Germain.

Quelque temps avant sa faillite, Germain avait reçu des commandes pour la cour de Portugal, s'élevant à plus d'un million de livres <sup>3</sup>.

A ce moment, Mendès, commissionnaire du roi à Paris, était mort; c'était Delorme, représentant du banquier de Lisbonne Beaumont, qui était chargé des affaires particulières de ce souverain.

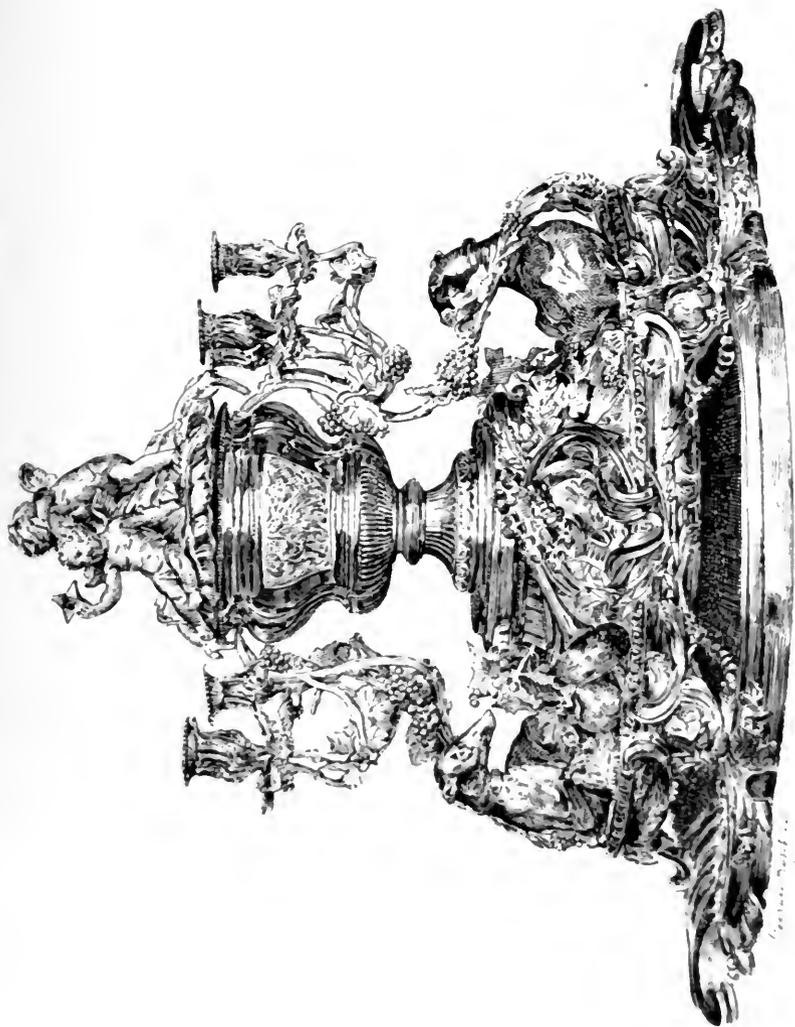
Delorme avait livré à Germain, le 4 mai 1765 <sup>4</sup>, 16,685 livres

1. A. N. — X 4581.

2. A. N. — X 4637.

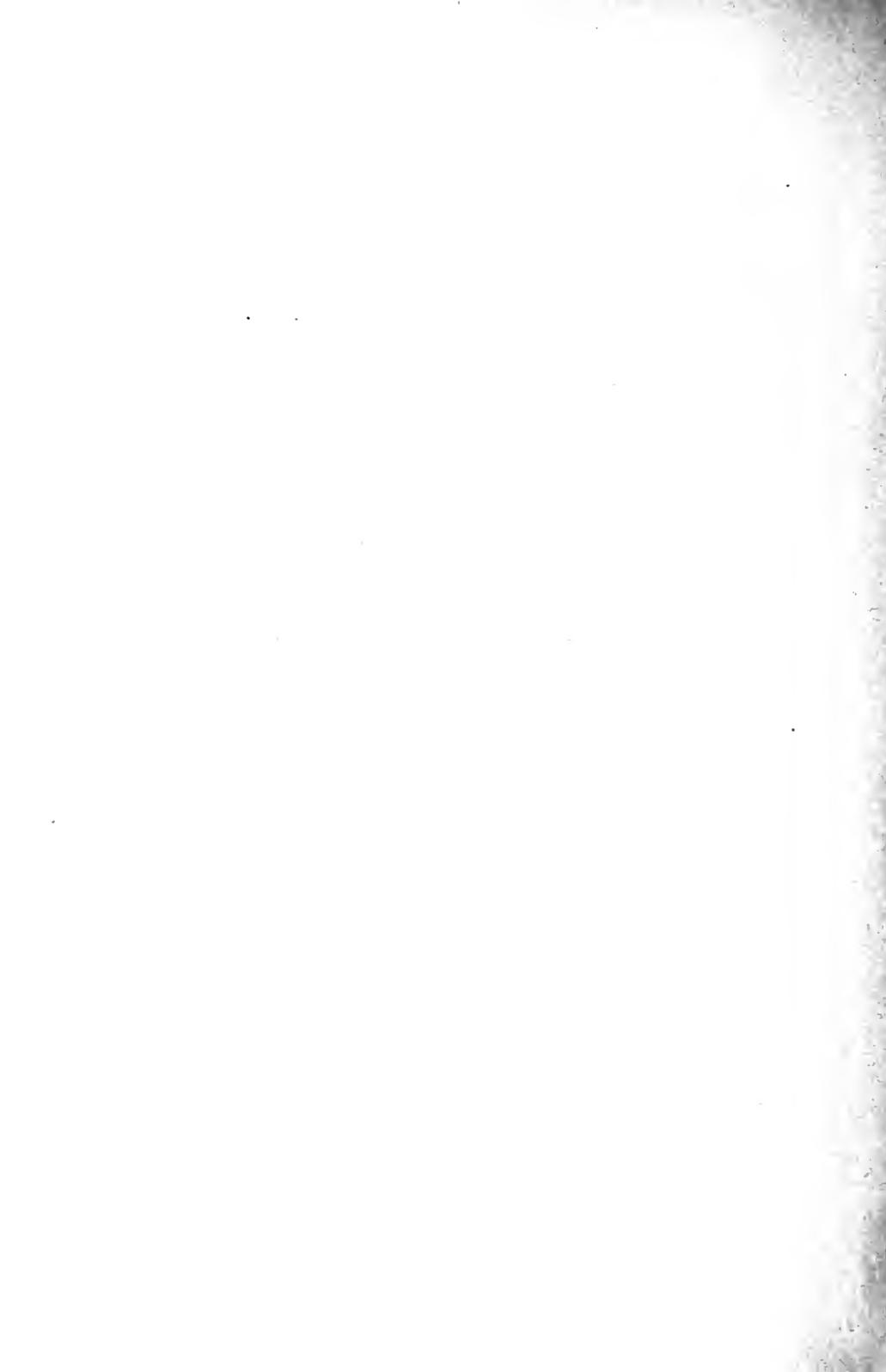
3. Archives du greffe du tribunal de commerce de la Seine. Bilan de la faillite de F. Th. Germain.

4. Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance de Portugal*, volume n° 95, page 388.



GRAND SURTOUC EN ARGENT

par François-Thomas Germain (Appartenant à S. M. le Roi de Portugal.)



en matières d'or et environ 4,000 livres en argent contre deux billets à ordre, tous deux avec la mention : « Valeur reçue comptant ».

Vers les premiers jours du mois suivant, les créanciers de Germain se présentaient plus nombreux et plus menaçants. Delorme s'empessa d'échanger ses deux billets contre deux reçus à compte de ce que devait payer la cour de Portugal pour les ouvrages déjà exécutés.

Les commanditaires de Germain protestèrent<sup>1</sup> contre cette opération, prétendant que le sieur Delorme avait simplement, en sa qualité de banquier, escompté à Germain, personnellement, les deux billets ci-dessus.

La situation en était là lorsque les créanciers de Germain en vinrent aux actes judiciaires. M. de Souza<sup>2</sup>, alors ambassadeur de Portugal à Paris, demanda au ministre des affaires étrangères que les contestations dans lesquelles la cour de Portugal se trouvait intéressée ne fussent pas jugées par les tribunaux ordinaires, mais renvoyées devant un commissaire extraordinaire du Conseil.

Le ministre transmit immédiatement à M. de Sartine, alors lieutenant général de police à Paris, la proposition de M. de Souza. M. de Sartine fit un long rapport dans lequel il ne donnait aucune conclusion. Ce rapport fut communiqué à M. de Souza ; on ne sait quelle suite fut donnée à cette affaire, mais, comme nous l'avons vu, le Châtelet et le Parlement furent maintenus comme juridiction compétente.

Pendant ce temps-là, le sieur Delorme faisait saisir chez Germain et chez Pierre Gouthière, le doreur, tous les objets d'orfèvrerie qu'il prétendait appartenir au roi de Portugal.

Pour soutenir ses prétentions, qui nous paraissent fort

1. A. N. — Liasse 638. Papiers de Chenon père.

*Causes célèbres. Affaire du roi de Portugal*, tome XV. Paris, 1774.

2. Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance de Portugal*, volume n° 95, page 388.

justes aujourd'hui, il se basait sur ce fait que la cour de Lisbonne avait remis, au moment où chaque commande était faite, des matières précieuses destinées à servir à l'exécution des objets d'orfèvrerie commandés ; que ces matières ne pouvaient appartenir qu'au roi de Portugal ; que le prix de la façon seul pouvait être discuté comme propriété, et qu'en conséquence on eût à lui remettre immédiatement, au fur et à mesure de leur exécution, toutes les pièces.

Le 15 mars 1774<sup>1</sup>, la Cour se déclara compétente pour juger la question, mit hors de cause la personnalité de l'ambassadeur de Portugal, retint seulement le sieur Delorme, agent d'affaires, et le condamna à payer intégralement, dans les trois mois, les différents objets qui avaient été terminés depuis 1767, non plus par Germain, mais par Louis Regnard, l'obligeait à les prendre, moyennant les prix convenus, dans les trois mois à partir de la signification de l'arrêt ; à défaut, les sieurs Boze et Dubourdieu auraient la faculté de les mettre en vente et de les livrer à qui bon leur semblerait. Le roi de Portugal dut payer deux fois les objets pour les acquérir.

On ne retrouve plus que vaguement ce que fit François-Thomas durant ces longs débats judiciaires. Bien qu'il eût perdu son logement au Louvre, il avait cependant conservé son brevet d'orfèvre-sculpteur du roi.

Au commencement de 1766, malgré les saisies et ses malheurs, il exposa, dans la maison de la rue des Orties, un certain nombre d'objets que nous avons déjà vus dans les chapitres concernant la Russie et le Portugal.

Mais le *Mercur*e de cette année relate encore bien d'autres renseignements sur son compte :

« Le sieur Germain, sculpteur-orfèvre du roi, et compagnie, y est-il dit, toujours animé du désir de porter à la plus haute perfection les ouvrages qu'il entreprend, prévient le public que le 24 de ce mois (janvier) on verra, dans la maison

1. A. N. — X<sup>1</sup> 8267, folio 121 r<sup>o</sup>.

où sont ses ateliers, rue des Orties, vis-à-vis le guichet Saint-Nicaise, une collection de vases antiques de différentes formes agréables, d'une composition qui égale en beauté l'agate et les pierres les plus précieuses, tous ornés d'un goût exquis et de la plus belle dorure, qu'il a encore perfectionnée depuis qu'elle a été présentée au roi.

« Le sieur Germain se propose de continuer en tout genre et de varier ingénieusement les formes et les ornements de tous les ouvrages d'argenterie; la quantité de modèles qu'il a joints à ceux de son père le mettent à même, plus que tout autre artiste, de produire de quoi satisfaire les personnes les plus curieuses d'ouvrages recherchés.

« Les ennemis du sieur Germain ont fait les plus puissants efforts pour le perdre; les personnes qui ont pris connaissance à fond de sa situation n'ont trouvé en lui qu'un homme malheureux; d'après ce, ses commanditaires et créanciers lui prêtent tous les secours; il est plus occupé qu'il n'a jamais été et va travailler à convaincre la cour et la ville qu'il n'est point indigne de la réputation que son père a laissée: les ouvrages qui sont sortis de ses ateliers ne l'ont point démentie.

« Le sieur Germain continuera d'entreprendre toutes sortes d'ouvrages, à tel prix qu'ils puissent monter, et il n'exigera point, comme il est d'usage, des avances pour les matières <sup>1</sup>. »

Pour nous, malgré le ton dithyrambique de cette réclame, elle n'est que la simple expression de la vérité: en effet, les plus belles pièces de l'orfèvrerie française que nous connaissions sont sorties, à cette époque, de ses ateliers.

Cet article fut suivi d'un second, paru en février 1766:

« Le sieur Germain, sculpteur-orfèvre du Roy, et ses commanditaires, ont l'honneur de vous prévenir que l'on voit à l'atelier, vis-à-vis du guichet de la rue Saint-Nicaise, une collection de vases d'une matière nouvelle, qui imite si par-

1. *Mercur de France*, janvier 1766, page 168.

faitement la prisme de rubis et d'améthyste, l'albâtre et l'agate, que les yeux des connaisseurs s'y trouvent trompés; ils osent dire que les formes et les ornements de bronze qui décorent ces vases sont d'un bon goût et qu'il n'y a encore rien de semblable en ce genre <sup>1</sup>. »

Nous n'avons trouvé aucune indication sur la matière dont il a fait un si grand éloge. Mais dans le catalogue de la vente Hamilton<sup>2</sup> se trouve un vase à monture d'or ainsi décrit :

« N° 488. Un vase à une anse sculpté dans un morceau de jaspe aventurine veiné de rouge, vert et d'autres couleurs. Sa surface est unie, il a une moulure proéminente autour du col. Il est monté en or avec des ornements du temps de Louis XV placés autour du col et sur le couvercle, lequel est surmonté d'un amour, et sur le sommet de l'anse se trouve une chèvre. La monture porte la marque de Paris qui est la lettre S couronnée et une tête de sanglier.

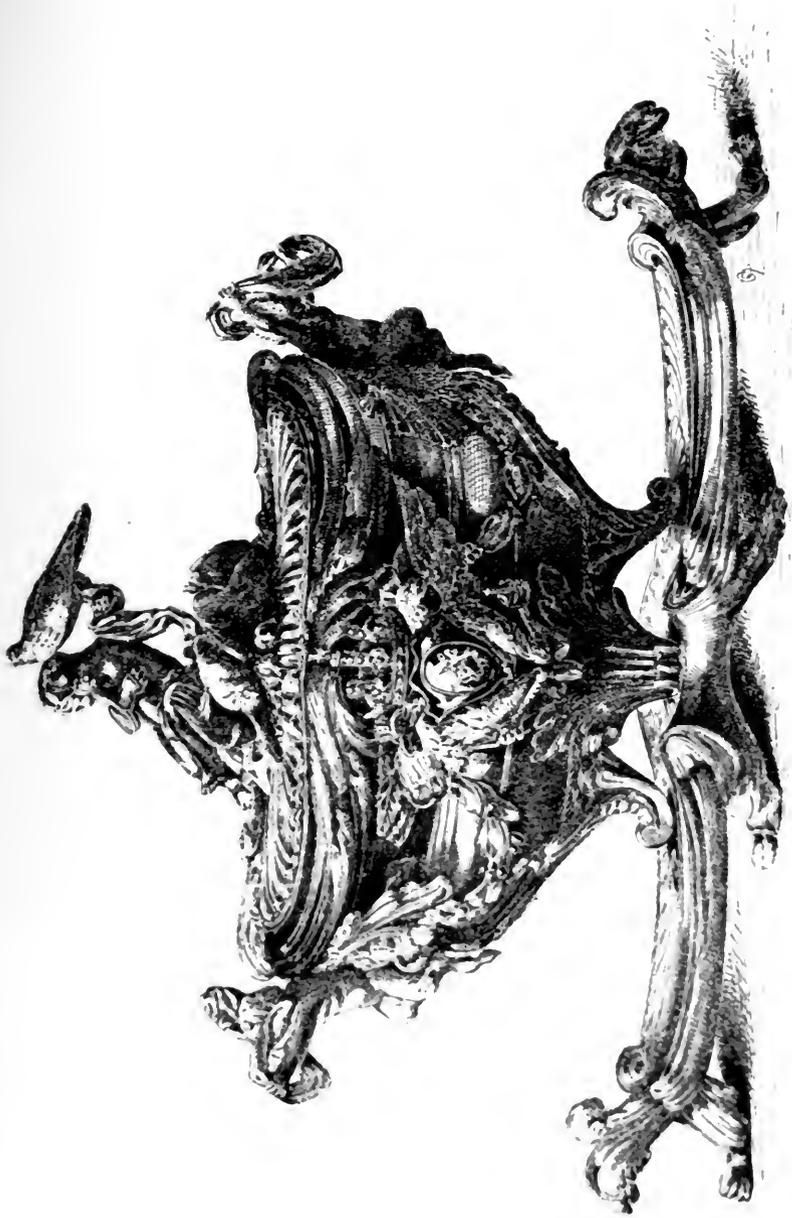
« Telle est cette aiguière en jaspe, d'origine byzantine, datant du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle. Sa hauteur est de 12 pouces  $\frac{3}{4}$ . »

Quoique cette pièce ne soit point de composition mais de matière dure antique et qu'elle ne se rapporte pas aux objets dont il est parlé dans la dernière réclame, nous n'hésitons pas à en attribuer la paternité à François-Thomas.

L'absence du poinçon de maître prouve qu'elle est sortie d'un des ateliers du Louvre, la lettre S étant la marque de l'année 1759. A ce moment Germain se partageait avec Roëttiers toutes les commandes; or, la pièce en question n'est sûrement pas de Roëttiers, rien n'y rappelle le style de cet orfèvre; tandis que si l'on examine la chèvre et le petit amour qui surmontent l'anse et le couvercle, on y retrouvera les deux

1. *Mercur de France*, février 1766.

2. Catalogue de la vente Hamilton, page 67, n° 488. Londres, 1882. Nous renvoyons, pour plus amples détails sur cette pièce, à l'appendice, page 214.



SOUPIÈRE EN ARGENT,

par François-Thomas Germain. (Collection de S. M. l'Empereur de Russie.)



sujets qui ornent les soupières de LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Portugal.

Il nous semble donc presque certain que nous sommes en présence d'une matière dure dont la monture d'or a été faite par François-Thomas Germain.

En 1768 <sup>1</sup>, Germain se rendit en Angleterre avec l'espoir d'y relever ses affaires; il ne semble pas y avoir obtenu un bien grand succès. Nous ne savons combien de temps il y resta <sup>2</sup>.

En tous cas, il était de retour à Paris en 1772, car l'*Almanach Dauphin* de cette année indique qu'il demeurait place du

1. Le 2 avril 1767, il se rend devant M. Hugues, commissaire au Châtelet, à qui il expose :

Qu'il y a environ quinze mois, il avait remis, à titre de dépôt, à la dame Maupin, plus connue sous celui de M<sup>me</sup> Éloi, quatre planches en cuivre, représentant les girandoles du Roi, dont deux finies avec la plus grande perfection, déclarant que c'était pour lui une perte d'au moins huit mille livres.

La dame Éloi s'était engagée à les lui remettre à sa première réquisition; depuis elle offrit de les lui rendre, mais comme il n'en avait nul besoin, il la pria de suspendre. Sur une réclamation récente, elle aurait déclaré qu'elle n'avait rien au plaignant, pas même les planches en question. A. N. — Liasse 289, commissaire Hugues.

Ces planches en cuivre avaient dû servir à Thomas Germain, son père, pour faire les magnifiques girandoles dont nous avons parlé livre II, chapitre IV.

2. A. N. — O<sup>t</sup> 1207, page 221. Du 22 août 1776. Lettre à M. Garnier, chargé des affaires de France à Londres, pour le prier de vouloir bien communiquer ce qu'il a pu savoir, soit en bien, soit en mal, sur la conduite du s<sup>r</sup> Germain, orphèvre qui fut obligé de quitter la France en 1767 ou 1768 (c'est, croyons-nous, la dernière date qui est la bonne), qui passa en Angleterre pour s'y établir et qui est violemment soupçonné de s'être conduit en ce pays comme il s'étoit comporté ici, M. le Directeur Général informe M. Garnier qu'il n'a le plus grand besoin de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet pour être en état de former le rapport qu'il doit au Roy d'un mémoire présenté à Sa Majesté par ce s<sup>r</sup> Germain qui se plaint d'avoir été sacrifié à tort, etc., etc.

En marge. — En l'absence de l'ambassadeur, M. Garnier répond de Londres, le 17 septembre 1776, qu'il n'y a jamais eu rien à la connoissance des ministres.

Carrousel. En 1767, 1768 et 1769, il avait encore livré à la cour un certain nombre d'objets, et dans cette dernière année, il faisait pour Aubert, alors joaillier de la Couronne, plusieurs pièces d'orfèvrerie <sup>1</sup>.

Il réclama à plusieurs reprises la faveur de venir habiter le Louvre <sup>2</sup>; c'était dans sa pensée le moyen le plus sûr de se réhabiliter. Louis XV demeura inexorable.

Le 16 décembre 1770, il sollicitait M. de la Vrillière <sup>3</sup> pour qu'il voulût bien intercéder en sa faveur. Il lui exposait la conduite qu'il avait tenue pour se justifier contre les imputations lancées par ses ennemis, et lui demandait sa protection afin d'être réhabilité dans les différentes grâces dont il jouissait.

En 1776, il s'adressait à Louis XVI avec instance mais sans plus de succès. Il avait fait un volumineux mémoire; il y fut répondu par un autre plus que sévère; ce mémoire, où l'on retrouve encore la mauvaise volonté de M. de Marigny, fut mis sous les yeux du roi. Sans vouloir atténuer en toute cette affaire les torts de François-Thomas, il y a, croyons-nous, dans ce réquisitoire trop d'exagération, trop de parti pris, dans le fond et dans la forme, pour ajouter quelque créance aux plaintes qu'élevaient ses ennemis contre l'ancien orfèvre du roi; on l'accuse de mauvaise foi et de fraude dans les termes les plus rudes et on lui refuse tout mérite artistique. Voici, du reste, un passage de ce mémoire qui suffira pour apprécier l'esprit haineux dans lequel il était conçu :

« Quant aux talens dont le sieur Germain fait un étalage perpétuel, je me suis informé de personnes qui ne courent point la même carrière, s'ils avoient quelque réalité. Elles m'ont dit qu'ils étoient des plus médiocres ou absolument

1. A. N. — T. 299<sup>5</sup>, folio 239.

2. A. N. — O<sup>1</sup> 1202, page 27. 6 février 1771 et 20 septembre 1777. A. N. — Y. *Dossier des Commissaires au Châtelet*, liasse 76, commissaire Grailland de Gravelle.

3. A. N. — O<sup>1</sup> 1201, folio 277.

nuls. Il n'a jamais gagné une seule petite médaille pendant plusieurs années qu'il a suivi les leçons de l'Académie. Comment auroit-il tout-à-coup acquis ces talents sublimes qui, suivant lui, occasionnoient la jalousie et la rage de ses confrères ? Enfin, si le sieur Germain avoit les talents qu'il s'attribue, rien ne l'empêcheroit d'en faire usage aujourd'hui, du moins à la solde et sous le nom de quelqu'un de ses anciens confrères. Mais tout s'est éclipsé, avec le beau cabinet des modèles que son père, homme à talent, lui avoit laissé<sup>1</sup>. »

A la même époque, Germain sollicitait en sa faveur l'intervention de Voltaire, qui lui répondit par de l'eau bénite de cour<sup>2</sup>.

« *A Monsieur Germain.*

« Ferney, 10 novembre 1776.

« Un vieillard de quatre-vingt-trois ans, accablé de maladies et plus près de quitter les misères de ce monde que d'y mettre ordre, a reçu les paquets que M. Germain et M. Lebègue ont bien voulu lui envoyer. Il connoissoit depuis longtemps les talents de M. Germain, et il est très touché de son infortune ; si quelque chose peut la diminuer, c'est sans doute le mémoire de M. Lebègue. Le vieillard, qui se l'est fait lire, l'a écouté avec beaucoup de sensibilité. Il est triste de n'être que sensible quand on voudrait être serviable. Ces Messieurs sont priés de pardonner à un homme chargé de plus de peines que d'années, s'il est hors d'état de leur témoigner, par ses services, l'intérêt qu'il prend à eux.

« Il a l'honneur d'être leur très humble et très obéissant serviteur.

« Le vieux malade de Ferney :

« VOLTAIRE. »

1. Voir *Archives de l'art français*, tome I<sup>er</sup>, pages 255 et 256.

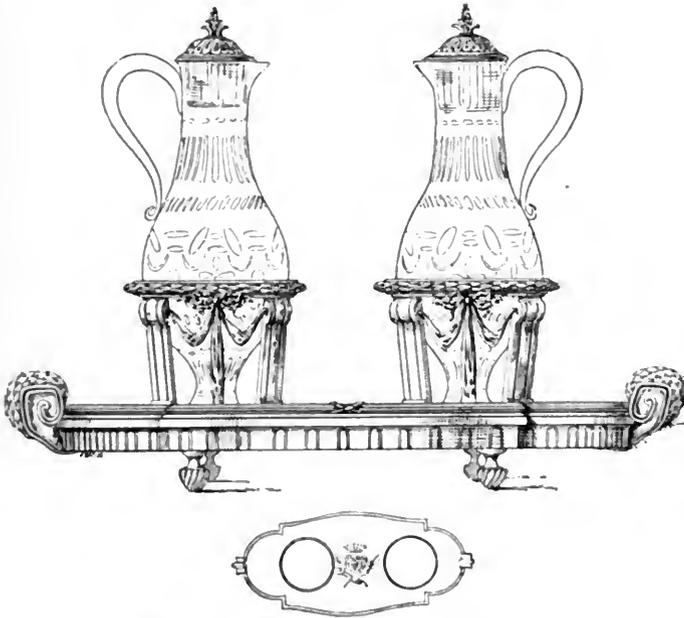
2. *Correspondance de Voltaire*, lettre n<sup>o</sup> 9884, tome L, correspondance 18, page 124.

En 1777, il semble avoir fait une nouvelle tentative pour reprendre son ancienne situation. Il se présentait chez le commissaire Graillaud de Graville et lui faisait une déclaration que nous reproduisons en partie à cause des chiffres qu'elle contient et parce qu'elle explique les poursuites dont il fut l'objet en 1765<sup>1</sup>.

« Établi dès l'année 1748 dans les galeries du Louvre où le feu roi lui avoit conservé le logement qu'il avoit donné à son père, il a eu le bonheur de mériter la faveur du roi, l'estime, la confiance des grands de l'État et des princes et seigneurs étrangers, et de tout le public ; son nom étoit connu et célèbre dans tout l'univers, il y a peu de princes étrangers qui ne lui aient fait des commandes considérables et dont ils n'aient été satisfaits au-delà de leurs espérances. Les recettes qu'il fit du montant de ses travaux en l'année 1750 furent de 339,954 livres 5 sols et la dépense de 287,108 livres, il eut un bénéfice net de 52,846 livres 5 sols, le produit du commerce s'est accru chaque année. En l'an 1763, il a fait pour 1,534,173 livres 5 sols d'affaires ; en 1764, il en a fait pour 2,512,360 livres 13 sols 2 deniers ; enfin, depuis le premier mai 1751 jusqu'au premier avril 1765 il avoit fait en total pour 10,489,041 livres 18 sols 1 denier de commerce. A cette dernière époque, il jouissoit de toute la confiance publique ; quoi qu'il n'ait eu de son père que 50,000 livres d'argent comptant et pour 49,450 livres en modèles, dessins, estampes, livres et meubles, jamais son nom n'avoit paru aux Consuls, jamais aucun billet n'avoit été protesté, il avoit toujours préféré faire des sacrifices considérables sur ses bénéfices plutôt que d'altérer son crédit par le moindre retard. En ce temps, le plaignant avoit pour 2,832,224 livres 5 sols 8 deniers d'ouvrages commandés pour différentes cours et plusieurs seigneurs, il devoit donc se flatter d'acquiescer des biens immenses et de

1. A. N. — Liasse 76, commissaire Graillaud de Graville. (Communiqué par M. Guiffrey.)

parvenir à l'immortalité, désir de tous les artistes célèbres ; mais tout-à-coup, c'est-à-dire au mois de mai 1765, il eut le malheur de perdre les bonnes grâces du roi et la protection des ministres. On lui a laissé le brevet du roi, mais on l'a obligé de quitter son logement dans le Louvre, tout-à-coup



N° 58. — HUILIER EN ARGENT,  
par François-Thomas Germain.  
(Appartenant au marquis de Galard.)

il s'est vu privé de la confiance des grands et de celle du public. Il doit ses malheurs à des mémoires et à des propos diffamatoires et calomnieux qui ont été répandus dans le mois de mai 1765 à la Cour et chez plusieurs magistrats contre le plaignant de la part des sieurs Jammaire, Guichard père et Sivot, tous trois maîtres traiteurs à Paris ; il est revenu au plaignant qu'ils lui reprochoient de leur avoir escroqué une

quantité considérable d'argenterie et vaisselle, qu'il étoit refusant de la leur remettre et qu'ils étoient dans la plus grande appréhension de la perdre; le plaignant étant, ont-ils dit, à la veille de faire banqueroute. Ces horreurs soutenues par les ennemis secrets du plaignant, qui depuis longtemps étoient jaloux de sa célébrité, et qui cherchoient à le perdre, ont eu tout l'effet qu'ils s'en étoient promis et ont causé le désastre entier du plaignant. Mais rien n'étoit plus faux et plus méchant que les diffamations de ces trois particuliers, jamais le plaignant n'avoit reçu d'eux à titre de prêt ou autrement aucune vaisselle d'argent, il ne les a jamais connus, n'a jamais traité ni pris d'engagement avec eux : comment ont-ils été assez téméraires pour attaquer la réputation d'un homme célèbre, qui ne leur devoit rien et contre lequel ils n'avoient dans le fait et dans le droit aucune action personnelle.

« Et comme la diffamation calomnieuse des sieurs Jau-  
maire, Guichard et Sivot a causé la perte de la réputation du  
plaignant et le renversement de sa fortune, qu'il lui importe  
de le faire prouver, il a été conseillé de nous rendre la pré-  
sente plainte.

« Signé : GERMAIN,            DE GRAVILLE.

« L'an 1777, le mercredi 9 mai, onze heures du matin. »

Germain demeurait, en 1779, rue de Limoges, au Marais <sup>1</sup>. Cette même année, comprenant probablement qu'il devait renoncer à revenir au Louvre, il se décida à réclamer deux meubles précieux qu'il avait laissés dans son ancien logement : une armoire de Boule et un chambranle ou garniture de cheminée, tous deux ornés de bronzes dorés. La direction des bâtiments du roi exigeait la condition de mettre à la place des chambranles de marbre.

1. A. N. — Z 285, Z<sup>1</sup> 658-41. — O<sup>1</sup>\* 1172, page 361.

A. N. — O<sup>1</sup>\* 1232, pages 245, 408, 429. — 1172, page 361.

De plus, le maréchal de Noailles lui réclamait une somme assez considérable pour les dégradations du logement qu'il avait occupé aux galeries du Louvre<sup>1</sup> ; dans une lettre qu'il lui écrivit le 28 juillet 1779, le maréchal lui donne l'assurance que des experts seront chargés de faire un mémoire de ces dégradations et qu'il statuera en toute justice.

Nous n'avons pas de détails sur la vie et les travaux de Germain de 1780 à 1791, date de sa mort. Nous donnons son acte de décès<sup>2</sup>, inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Eustache :

« L'an 1791, le 24 janvier, François-Thomas Germain, ancien sculpteur orfèvre du roi, âgé de 63 ans environ, veuf de Marguerite Le Sieure Desbrieres, décédé hier, rue du Faubourg-Montmartre, a été inhumé, etc...

« Témoins : Ignace de Billaud, ancien officier, et Amable Boursier, notaire à Paris. »

Nous ne croyons pas qu'il ait eu des enfants.

Au cours de ce travail, nous avons pu signaler certains objets portant la signature de François-Thomas, tels que les pièces de LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Portugal. Il en existe d'autres qui méritent aussi une mention particulière.

Nous citerons d'abord les flambeaux de M. le baron Pichon, puis les deux huiliers de M. le marquis de Galard. L'aimable propriétaire de ces deux huiliers a bien voulu nous faire savoir qu'ils avaient été achetés en 1773, à Paris, par le marquis de Galard, à l'occasion de son mariage avec Suzanne de Vignes. Ces pièces proviennent d'une vente partielle que faisait alors M<sup>me</sup> Du Barry ; depuis ils n'ont jamais quitté la famille de Galard.

Nous ajouterons à ces objets un petit sucrier qui fait aujourd'hui partie de la collection de M<sup>me</sup> la princesse Demidoff.

1. A. N. — O<sup>6</sup>\* 1172, folio 361.

2. Actes de l'état civil reconstitués dans l'étude de M<sup>r</sup> Huillier.

Nous avons vu François-Thomas Germain à l'apogée du succès, comme au déclin de sa fortune.

Nous avons analysé les différents jugements qu'on a portés sur lui, jugements qui nous ont paru sévères, sinon injustes.

Nous l'avons vu se défendre d'une façon qui tournait presque au burlesque par les éloges exagérés qu'il se décernait dans les feuilles publiques. Cent cinquante ans après, l'histoire le jugera avec plus d'impartialité que des contemporains et reconnaitra que les œuvres qu'il a laissées ne le rendaient pas indigne, en tant qu'artiste, d'associer son nom à celui de son père.

Les grandes pièces, comme celles de S. M. l'empereur de Russie, n'ont pas été modelées par lui, mais par un sculpteur de talent, que nous avons supposé être Pigalle.

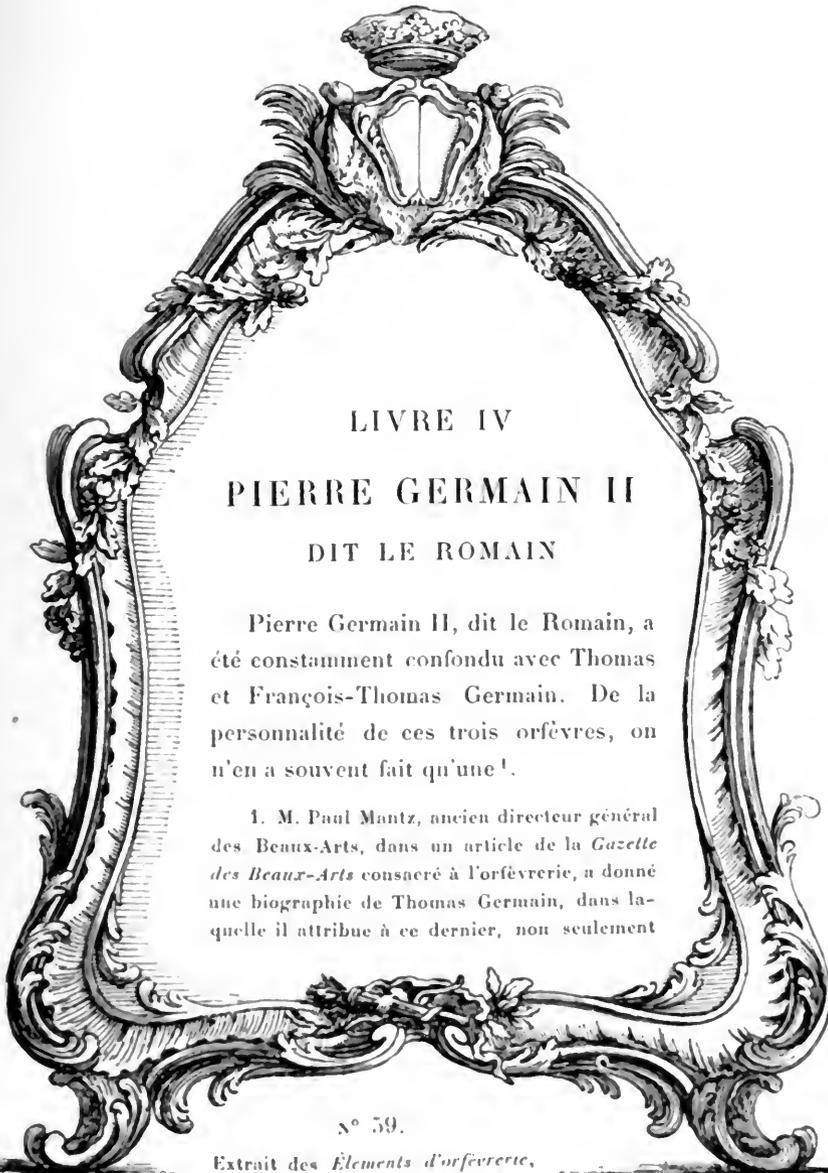
D'autres pièces sorties de ses ateliers ont pu être copiées sur des modèles laissés par son père.

Mais quand on examine les choses avec sang-froid, on ne peut s'empêcher de proclamer que tous ces objets, quel qu'ait été leur inspirateur, sont bien supérieurs par le goût, le charme et la simplicité, à ceux de ses contemporains.

Qu'on compare les petits amours que possède l'empereur de Russie avec toutes les œuvres que nous ont transmises les Roëttièrs et les Auguste, et on verra en faveur de qui penchera la balance.

Qu'il en ait été véritablement l'auteur ou seulement l'inspirateur, il n'en demeurera pas moins acquis que c'est par son initiative, par ses soins, sous sa direction et dans ses ateliers, que ces objets ont été faits, et par conséquent c'est à lui qu'on les doit et c'est à lui qu'en revient le mérite.

---



LIVRE IV  
PIERRE GERMAIN II  
DIT LE ROMAIN

Pierre Germain II, dit le Romain, a été constamment confondu avec Thomas et François-Thomas Germain. De la personnalité de ces trois orfèvres, on n'en a souvent fait qu'une<sup>1</sup>.

1. M. Paul Mantz, ancien directeur général des Beaux-Arts, dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts* consacré à l'orfèvrerie, a donné une biographie de Thomas Germain, dans laquelle il attribue à ce dernier, non seulement

n° 59.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*,  
de Pierre Germain. 13

*P. Germain jr*

*Paris*

Les papiers inédits, ou les livres relatifs à celui dont nous allons nous occuper, le désignent indifféremment sous le nom de Pierre Germain ou de Germain le Romain. Cette différence de dénomination est encore devenue une source d'erreurs, et rien jusqu'ici, aucun document n'était venu prouver l'identité de Pierre Germain avec Germain le Romain.

On verra par la suite que le doute n'est plus permis aujourd'hui.

Mais pourquoi ce surnom de Romain ?

Nous n'avons rien découvert qui pût nous faire supposer que Pierre Germain ait jamais été à Rome.

Il appartenait à une ancienne famille d'orfèvres du Midi, établis à Avignon et à Marseille<sup>1</sup>, et était né dans cette dernière ville, le 20 mars 1716, de Hugues Germain et de Catherine Pasquety<sup>2</sup>.

Pierre Germain entra comme apprenti, le 21 avril 1736,

ses œuvres, mais encore toutes celles de Pierre Germain, et de ces deux individualités bien distinctes n'en fait qu'une seule.

1. *Inventaire* fait après le décès de Pierre Germain, *extrait des minutes de m<sup>e</sup> Dauchez, notaire à Paris.*

2. Actes de l'état civil de Marseille. — Le 20 mars 1716, a été enregistré, à la paroisse des Accoules (Marseille), le nommé Germain Pierre, fils de Hugues et de Catherine Pasquety. Lettre de M. le maire de Marseille, en date du 14 avril 1886.

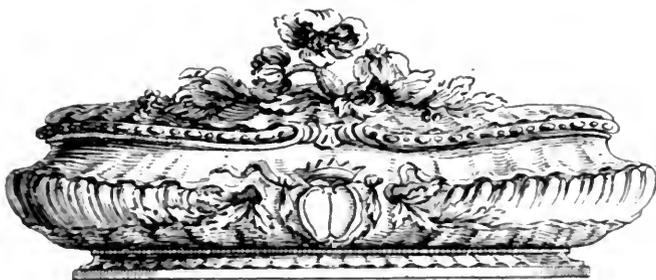
Dans notre livre sur Marie-Josèphe de Saxe, lorsque nous avons distingué la personnalité de Thomas Germain de celle de Pierre II Germain, nous avons cité un acte de naissance d'un sieur Pierre Germain, que nous avons cru devoir se rapporter à Pierre II dit le Romain. L'étude plus approfondie à laquelle nous nous sommes livré pour écrire sa biographie nous a démontré l'inexactitude de notre première assertion et, d'après l'inventaire fait après son décès, il y a tout lieu de croire que l'acte de naissance que nous donnons ci-dessus est bien celui de Pierre Germain II. Ce qui est certain, c'est que *Pierre Germain II* n'était pas parent des autres *Germain*, orfèvres du Roi, mais il avait pour parents *François-Lazare Germain*, orfèvre, également né à Marseille et mort à Paris en 1791, qui ne fut probablement pas *maître orfèvre* à Paris, et *Nicolas-Joseph Germain*, reçu *maître* en cette ville en 1782.

chez Nicolas *Besnier*<sup>1</sup>, orfèvre du roi, demeurant à Paris, galeries du Louvre<sup>2</sup>.

Huit ans après, en 1744, il était reçu, par privilège des galeries du Louvre, *maître orfèvre*.

Il eut comme caution Nicolas *Besnier* et son poinçon portait PG et un germe<sup>3</sup>.

En 1748, il habitait sur la place du Carrousel : c'est là qu'il publia son livre fameux, intitulé : *Éléments d'orfèvrerie*<sup>4</sup> et contenant cent planches ou modèles de différentes pièces,



n° 60.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

dont quatre-vingt-treize sont signées par lui; sept par un célèbre confrère Jean-Jacques *Roëttiers*, et deux par Baquoy.

Certaines des compositions de *Roëttiers* ont été gravées

1. Nicolas *Besnier*, reçu maître orfèvre en 1715 par privilège des galeries du Louvre, conseiller de ville en 1726, échevin en 1729. Orfèvre ordinaire du Roy. A. N. — Z 254 ; Z 3135, 3139, 3024 ; Z<sup>1</sup> 655.

Le Roy, *Statuts des orfèvres*, page 5 du catalogue.

2. A. N. — Z 3036.

3. A. N. — Z 3036.

4. Un volume in-4° divisé en deux parties de chacune cinquante feuilles composez par Pierre Germain, marchand orfèvre, joillier, à Paris. Prix : 24 livres, 1748, avec une dédicace à Monseigneur de Machault, et d'un avis de 28 lignes. Gravé par Jean-Jacques Pasquier, dessinateur, graveur et éditeur. B. N. — Voir le détail d'autre part.

D. Guilnard, *les Maîtres ornementistes*, page 173

d'après des dessins qui existent encore au département des Estampes, à la Bibliothèque nationale.

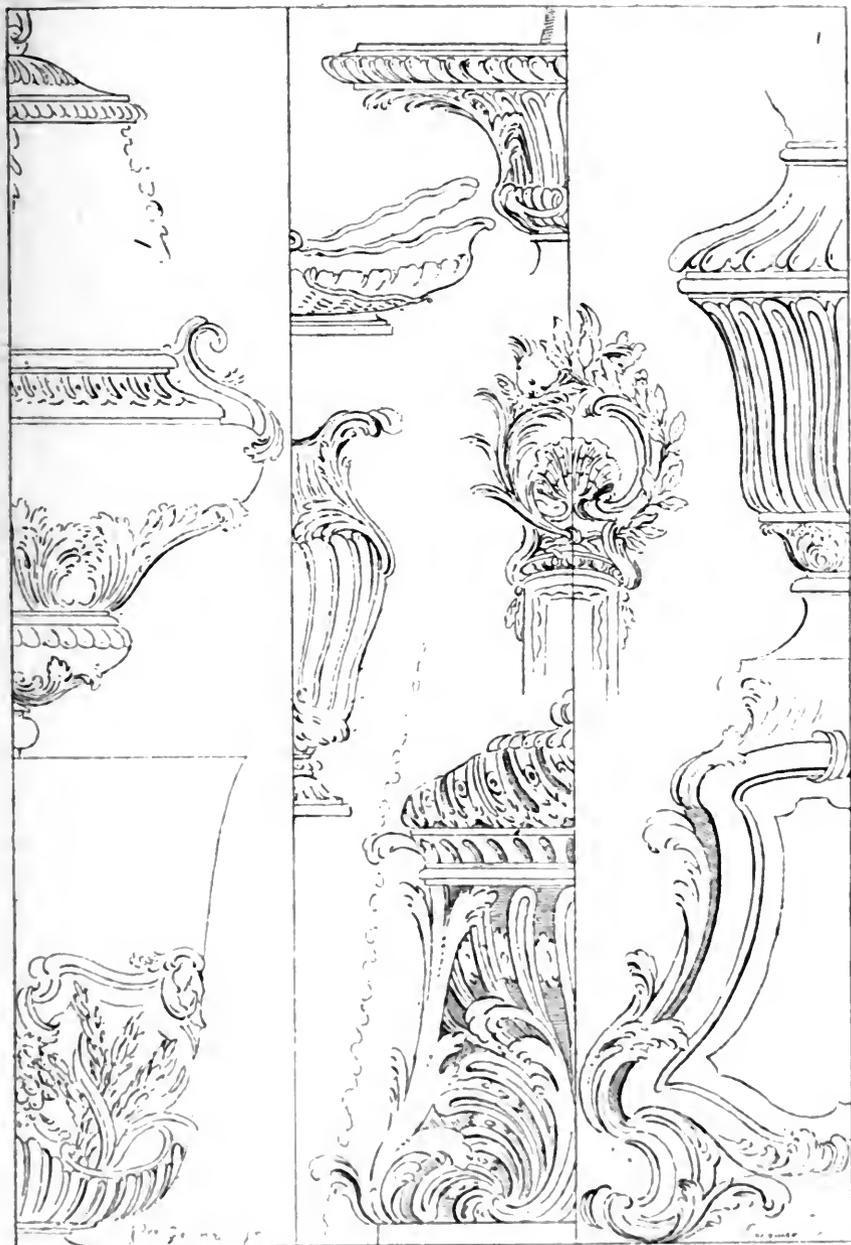
Un avis, placé en tête de ce livre, indique qu'il était destiné à servir de modèle et de leçon aux élèves et même aux patrons orfèvres.

On le considère encore aujourd'hui comme l'ouvrage le plus sérieux de cette sorte. On y voit successivement relevées les pièces principales de l'orfèvrerie religieuse et privée au xviii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

Il publia ensuite, en 1751 <sup>2</sup>, dix pièces numérotées, reliées en un volume sous le titre de : *Livre d'ornements*. Ces pièces, comme les premières, sont gravées par J. J. Pasquier; ce ne

1. En voici le détail. *Première partie*. N° 1. Introduction contenant plusieurs profils d'ouvrages d'église, ainsi que la première feuille de chaque sorte. — N° 2, 3 et 4. Burettes. — N° 5. Cuvettes et sonnettes pour les burettes. — N° 6 et 7. Bénitiers. — N° 8 et 9. Ciboires. — N° 10, 11 et 12. Encensoirs. — N° 13 et 14. Vases pour l'autel. — N° 15, 16, 17 et 18. Buires pour les évêques. — N° 19, 20, 21, 22 et 23. Calices. — N° 24. Chandeliers d'acolytes. — N° 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Chandeliers d'autel. — N° 31. Croix d'autels. — N° 32. Croix pour l'œuvre. — N° 33. Crosses. — N° 34, 35, 36, 37 et 38. Soleils. — N° 39. Bénitier pour le lit. — N° 40. Reliquaire. — N° 41 et 42. Châsses. — N° 43, 44, 45, 46 et 47. Lampes. — N° 48. Lampadaire. — N° 49. Paix. — N° 50. Te igitur et Évangile. *Deuxième partie*. — N° 51. Contours de plats, caisses, boîtes de chasse, etc. — N° 52. Batterie de cuisine. — N° 53. Pots à sucre, salière à deux. — N° 54, 55 et 56. Saucières et salières. — N° 57. Cuvettes à huile. — N° 58, 59, 60 et 61. Moutardiers. N° 62, 63, 64, 65 et 66. Sucriers. — N° 67, 68, 69, 70, 71 et 72. Flambeaux. — N° 73, 74 et 75. Seaux à rafraîchir. — N° 76, 77 et 78. Pots à oilles. — N° 79, 80 et 81. Terrines. — N° 82. Plats, terrines, pots à oilles. — N° 83. Écuelle. — N° 84. Cabaret. — N° 85 et 86. Surtouts. — N° 87. Cadenats. — N° 88. Toilette simple. — N° 89. Vergette. — N° 90. Goblet, gantière, etc. — N° 91. Flambeau de toilette. — N° 92. Boîte à poudre et à mouches. — N° 93. Coffre à racine. — N° 94. Coffre à bijoux, pot à pâte. — N° 95. Quarré. — N° 96. Dessus du quarré. — N° 97. Buvette, brosse à peigne. — N° 98. Pot à l'eau. — N° 99. Miroir. — N° 100. Les plans.

2. Livre d'ornements composés par Pierre Germain, m<sup>d</sup> orfèvre, joaillier, à Paris, 1751; prix : 2 livres. D. Guilnard, déjà cité, page 175.



n° 61.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

sont plus des modèles d'orfèvrerie, mais des dessins d'ornements, des frises, des rinceaux, des cartouches, etc.

En septembre 1757 il était garde et signait un bail en cette qualité <sup>1</sup>. L'année suivante, il était comptable de la corporation des orfèvres.

Nous le trouvons en 1773 <sup>2</sup> grand garde et enfin doyen en 1774.

On le voit prendre une part active à toutes les délibérations importantes de sa corporation : il assiste comme garde ou ancien garde aux assemblées générales.

Son nom se retrouve sur les procès-verbaux des assemblées des gardes et anciens gardes, des 15 septembre 1766, 27 avril 1770 et 8 octobre 1776 <sup>3</sup>.

Le 3 septembre 1765, il signe l'inventaire général de l'argenterie, des ornements, des meubles, etc., décorant la chapelle de Saint-Éloi, située dans la maison commune des orfèvres <sup>4</sup>.

Les listes de capitation des années 1772, 1776 et 1777 nous apprennent que Pierre *Germain* payait annuellement 21 livres 12 sols de contributions, ce qui le classait, comme chiffre d'affaires, dans une moyenne assez ordinaire et pouvait lui donner le cent quarantième rang sur trois cents orfèvres <sup>5</sup>.

Pour l'impôt du vingtième, il payait, en 1772, 19 livres 16 sols ; en 1775 et 1776, 15 livres 8 sols <sup>6</sup>.

Il fut grand messager de l'Université de Paris <sup>7</sup> et il habi-

1. A. N. — K 1039, 1040.

2. A. N. — K 1045.

3. A. N. — K 1042.

4. A. N. — K 1043.

5. A. N. — K 1042.

6. A. N. — K 1042.

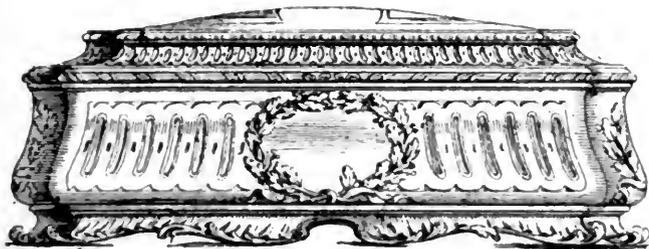
7. Les messagers de l'Université se divisaient en grands et petits messagers.

Les premiers représentaient auprès de l'Université les parents des élèves que chaque diocèse ou chaque corporation faisait instruire dans

tait quai des Orfèvres depuis 1756<sup>1</sup>, c'est là qu'il mourut le 11 janvier 1783<sup>2</sup>.

Quelques jours après sa mort, les gardes de l'Orfèvrerie firent célébrer pour lui un service solennel. Nous reproduisons ici l'invitation à ce service, qui était en même temps un billet de faire part :

« Vous êtes prié, de la part de Messieurs les gardes de l'Orfèvrerie-Joyannerie de Paris, d'assister au service qu'ils feront célébrer pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre Germain, marchand orfèvre et ancien grand garde de l'Orfè-



n° 62.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

les collèges de Paris ; ils étaient chargés d'assurer la subsistance des écoliers.

Les seconds allaient chercher et reconduire ces élèves dans leur famille ; on les appelait aussi messagers volants.

Créés par lettres patentes de mars 1488, les messagers formaient une confrérie sous le patronage de Saint-Charlemagne. Ils étaient élus par les avocats et les procureurs au Parlement et au Châtelet, et par diverses corporations, comme les libraires, les relieurs, etc. (Félibien, *Histoire de Paris*. Paris, 1725, tome IV, page 611. Creprier, *Histoire de l'Université de Paris*. Paris, 1761, tome IV, page 386.)

1. Nous le trouvons habitant quai des Orfèvres en 1756, 1772 et 1776. (A. N. — Z 3036, et divers documents communiqués par M. le baron Pichon ; *Almanach Dauphin*, 1772.)

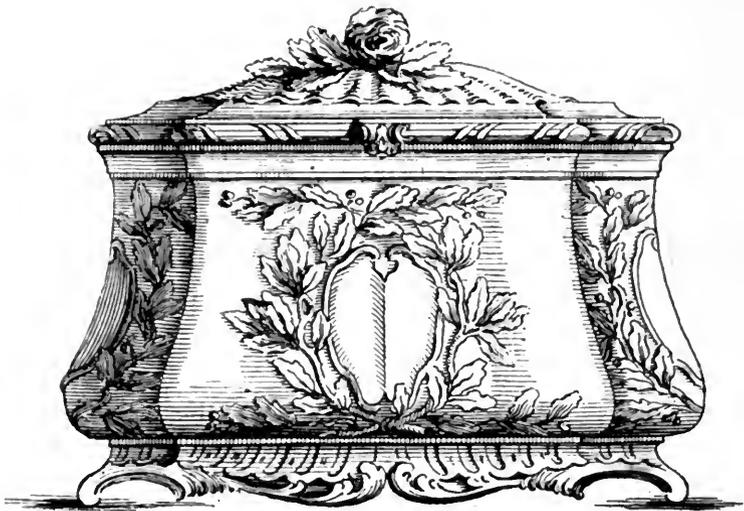
2. Nous n'avons pu retrouver l'acte de décès, mais cette date nous est donnée par l'acte d'apposition des scelles le jour même de sa mort. A. N. — Y 11025.

vrerie et grand messenger de l'Université de Paris, qui se dira le lundi 3 février 1783, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Éloy, des marchands orfèvres joyailliers.

« Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît.

« *De profundis.* »<sup>1</sup>

Ce fait donne une idée assez exacte de la réputation qu'il



n° 63.

Extrait des *Eléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

avait acquise et de l'estime dont il jouissait auprès de ses confrères.

En dehors des dessins publiés dans son livre, nous ne connaissons aucune œuvre encore existante pouvant lui être attribuée. Ses travaux, du reste, ont dû être peu nombreux, à en juger par le chiffre de ses affaires, qui ressort des listes de capitation.

L'exécution de la seule pièce à laquelle il paraît avoir pris

1. Cette pièce est extraite de notre collection.

part est celle de la toilette de vermeil destinée à la princesse des Asturies et commandée en 1765 par M. de Magallon, chargé d'affaires de la Cour d'Espagne à Paris, « faite, dit l'*Almanach pittoresque*, par MM. Germain et Chancelier,



n° 64.

Extrait des *Eléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

tous deux orfèvres à Paris, sur les desseins de M. Caffieri l'aîné<sup>1</sup>, sculpteur et cizeleur du Roy<sup>2</sup>. »

Voici en quels termes le contrat a été conclu :

« Nous soussignés sommes convenus que la toilette de

1. Jean-Jacques Caffieri, sculpteur et professeur en l'Académie de peinture, né le 29 avril 1725, décédé le 22 juin 1792. Il est l'auteur des bustes que l'on voit au foyer de la Comédie-Française (Jal, déjà cité, page 304.) Voir J. Guiffrey, *les Caffieri*.

2. *Almanach pittoresque et alphabétique des riches monuments que contient la ville de Paris pour 1780*, par Hébert, tome II, page 22.

vermeil qui a été ordonnée par Monsieur de Magallon, chargé des affaires de Sa Majesté Catholique, à M. Caffiery, sera exécutée chez M. Chancelier, orphèvre privilégié du Roi, suivant la cour, à frais communs entre les susnommés et M. Germain, marchand orphèvre, y demeurant sur le quay, sous la direction dudit Caffiery qui en a inventé les desseins qui ont été acceptés et paraphés par mondit sieur de Magallon. Nous obligeant d'y coopérer d'un commun accord, tant pour l'exécution que pour tenir la main aux différents ouvriers qui y seront employés, afin que l'ouvrage puisse être accéléré et achevé le plus tôt possible. Bien entendu que les frais qui se feront à cette occasion seront supportés en commun, et que leur montant sera déduit sur la somme de vingt trois mil quatre cents soixante une livres, un sol et trois deniers, prix convenu avec Monsieur Magallon pour ladite toilette, et que l'excédent du bénéfice ou perte qu'il pourra y avoir après la livraison de ladite toilette sera partagé par tiers entre lesdits susnommés, promettant aussi de remplir les engagements et conditions que M. Caffiery a contractés avec Monsieur Magallon pour la fourniture de ladite toilette. En foy de quoy nous avons signé la présente dont chacun de nous garde un double A Paris, le huit juillet mil sept cent soixante cinq.

« GERMAIN, P. CAFFIÉRY, CHANCELIER. »

On a jusqu'à présent attribué cette œuvre à François-Thomas Germain. M. J. Guiffrey partage cette opinion, et voici comment il s'exprime pour la démontrer <sup>1</sup> :

« Nous ne saurions trop regretter que M. le baron Pichon n'ait pas encore publié le livre qu'il prépare depuis longtemps sur l'orfèvrerie française. Nous y aurions certainement trouvé quelques détails sur cet orfèvre privilégié du roi suivant la Cour qui a nom Chancelier <sup>2</sup>. Notre ami, M. L. Coura-

1. J. Guiffrey, *les Caffieri*. Paris, 1877, page 144.

2. Nous sommes heureux de répondre à M. Guiffrey. Thomas Chan-

jod, dans son annotation, si précieuse à tous égards, du *Livre-Journal* de Lazare Duvaux, ne nomme pas une seule fois cet orfèvre, dont nous avons vainement cherché le nom dans les anciens ouvrages où nous pensions avoir chance de le rencontrer. Cependant la qualité d'*orfèvre privilégié du Roi suivant*



n° 65.

Extrait des *Eléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

*la Cour* semble indiquer que Chancelier était un personnage d'une certaine importance, dans sa corporation au moins.

α Quant à Germain, nous le connaissons bien.

relier fut reçu maître en 1736 ; il eut pour poinçon T. C. Il fut nommé orfèvre du roi par lettres patentes. Il donna sa démission en 1766, mais il continua d'ouvrer en chambre encore longtemps, puisqu'on trouve trace de son commerce en 1782 ; il habitait alors rue Dauphine. Il ne fut ni garde ni grand garde de l'orfèvrerie. Voir Archives nationales. S 7224 ; Z 83, 3850 et 3067. Nous n'avons rien trouvé dans les actes de l'état civil, dans les mémoires du temps ou dans les comptes de la maison du roi, qui pût se rapporter à la personnalité de Thomas Chancelier.

« Il ne peut être question que de François-Thomas Germain, dont le désastre financier venait d'éclater deux mois à peine avant le moment où il signa le traité en question. A la suite du nom de Germain, on avait d'abord écrit *Orphèvre du Roy*, les deux derniers mots ont été barrés, et en intercalant le mot « marchand » sous la forme abrégée *md* avant orfèvre, on a substitué au titre officiel que Germain venait de perdre peu de jours auparavant la seule qualité qui lui convint, celle de marchand orfèvre.

« On comprendrait facilement que Caffieri <sup>1</sup> eût été s'adresser à un homme aussi compromis, si on ne savait d'une manière précise la date à laquelle Germain tomba en faillite. A la fin du mois d'avril précédent, de nombreux effets avaient été protestés, et le 1<sup>er</sup> mai, les créanciers avaient fait apposer les scellés sur tous les biens de l'orfèvre. Le chiffre du déficit, qui s'éleva, dit-on, à 2,500,000 livres, n'était pas, ne pouvait être encore connu. Germain ne s'était pas encore vu retirer l'appartement des galeries du Louvre que son père et son grand-père avaient successivement occupé avant lui. Caffieri pouvait donc ne pas être informé de l'étendue du désastre ; peut-être aussi la collaboration de l'orfèvre dont le nom était célèbre dans toute l'Europe lui avait-elle été imposée par son client. »

Nous croyons devoir opposer à ces assertions, qui ne reposent que sur de simples hypothèses, les deux articles suivants parus en 1765 dans le journal *L'Avant-Coureur* et qui démontrent positivement que François-Thomas n'a jamais été l'auteur de la toilette en question <sup>2</sup> :

« On a vu la semaine dernière un chef-d'œuvre de M. Germain, orfèvre du Roi. C'est une toilette destinée pour la princesse des Asturies : un coffre magnifiquement orné renfermoit tout l'assortiment complet pour la toilette : flambeaux, carrés,

1. J. Guiffrey, *les Caffieri*, page 144.

2. *L'Avant-Coureur* du 2 décembre 1765, page 749.

miroir, bêtes à poudres, à éponges, à parfums, gantières, etc. Les formes de toutes ces pièces sont ingénieuses et du meil-



n° 66.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

leur goût, le tout recherché scrupuleusement et doré avec soin. Les flambeaux étoient des urnes antiques portées par de

riches supports ; on n'a rien vu au dessus de la magnificence de cette toilette, qui a été déposée quelque temps chez M. Chancelier, rue Guénégaud. C'est un morceau qui doit donner à l'étranger une grande idée de la perfection où l'art de l'orfèvrerie est poussé en France. »

Dans le numéro suivant, probablement sur la réclamation des intéressés, parut la rectification suivante<sup>1</sup> :

« Il est parlé dans notre dernière feuille, à l'article *Industrie*, d'une superbe toilette de vermeil destinée pour S. A. R. Madame la Princesse des Asturies, mais c'est par erreur qu'on y attribue ce bel ouvrage à M. Germain, orfèvre du Roi. Il est de MM. Germain, surnommé le Romain, et Chancelier, tous deux orfèvres à Paris. Ils l'ont exécuté sur les desseins de M. Caffiéri l'ainé, sculpteur et ciseleur du Roi. Le goût, l'élégance et la nouveauté des formes règnent de toutes parts dans ce morceau.

« Les figures représentent des amours, seuls ou groupés, qui, avec les fleurs, les guirlandes et les autres ornements, décorent toutes les différentes pièces dont cette toilette est composée, surtout le magnifique miroir au-dessus duquel on voit le dieu de l'Amour sur des nuages, dans le char de sa mère, tenant un de ses traits qu'il paroît lancer à la beauté. Emblème dont l'application est facile à faire.

« On a peu vu jusqu'à présent rien de plus agréablement composé, d'un plus précieux fini et d'une plus heureuse exécution. Les couleurs en sont aussi brillantes que variées. Le matte, ainsi que le bruni, y sont appliqués avec une entente, une précision qui surprend l'amateur le plus expérimenté. Cet ouvrage, qui fait honneur au talent et au génie des artistes qui l'ont exécuté de concert, leur a procuré le concours et les applaudissements de tous les connoisseurs, qui en ont vu l'exposition chez le sieur Chancelier, orfèvre du Roi, suivant la Cour.

1. *L'Avant-Coureur* du 9 décembre 1765, page 767.

« Cette belle toilette est partie pour Madrid le 25 novembre dernier. Elle sera offerte à l'auguste princesse à qui elle est destinée, le jour de sa naissance.

« Nous ajouterons au sujet de cet article, qu'il dépend des artistes de nous épargner certaines méprises presque inévitables : telles sont en particulier celles qui concernent leurs noms, leur demeure et leur qualité. Nous les invitons à nous en instruire, ainsi que de tout ce qui regarde leurs nouvelles productions. »

Germain le Romain n'était donc pas François-Thomas. Le premier d'ailleurs habitait, en 1765, quai des Orfèvres, et le second les galeries du Louvre <sup>1</sup>.

Les mots *orphèvre du Roi* ont été barrés, non pas parce que Germain n'avait plus cette qualité, qu'il ne perdit jamais, ainsi que nous l'avons démontré, mais parce qu'on avait confondu deux orfèvres du même nom, Germain le Romain et François-Thomas Germain ; ce dernier, en effet, conserva toute sa vie le titre de sculpteur-orfèvre du roi, auquel il tenait beaucoup, et dans les mémoires des objets faits pour la cour il le prend et on le lui donne toujours <sup>2</sup>.

1. Voir le contrat ci-dessus. François-Thomas Germain ne quitta le Louvre qu'à la fin de 1765 pour aller habiter rue des Orties. (Voir le livre III concernant François-Thomas et les pièces citées.) *L'Almanach Dauphin*, de 1772, confirme notre opinion. Il cite d'abord *Germain, orfèvre sculpteur du roi* au Carronsel, puis *Germain le Romain*, quai des Orfèvres, à la garde royale, « l'un des plus connus pour le bijou et la vaisselle ».

2. Des factures et les ordonnances de paiement portent toujours la mention : « Germain, orfèvre sculpteur du roi », à laquelle on ajoute quelquefois cette autre : « et commandite ». Nous avons vu en effet que certains créanciers de François-Thomas, dans l'espoir de voir se relever ses affaires, étaient devenus ses associés. (A. N. — O<sup>1</sup> 3619 à 3621 ; 1201, page 277 ; 1172, page 361.)

Bien plus, si ce titre lui avait été retiré, ce n'aurait été qu'après la date du contrat en question, lequel est du 8 juillet 1765, tandis que la première lettre écrite à Germain pour lui donner ordre de quitter son logement du Louvre est du 14 août de la même année. On avait commis

D'autre part, Germain *le Romain* est bien le même que Pierre Germain. Ce dernier habita le quai des Orfèvres de 1756 environ à 1783, et c'est bien aussi l'adresse que l'on trouve constamment pour Germain *le Romain*<sup>1</sup>. Il n'y avait, du reste, en 1765, à Paris, comme orfèvres portant le nom de Germain que François-Thomas et Pierre. Enfin, l'inventaire fait<sup>2</sup> après le décès de Pierre Germain eugétre, au nombre des pièces trouvées chez lui, « un billet daté à Paris, le 25 février 1777, signé le vicomte de Rocheblave et Lallement vicomtesse de Rocheblave, par lequel M. et M<sup>me</sup> de Rocheblave ont reconnu devoir à M. Germain *le Romain* la somme de 7,801 livres pour vaisselle qu'il leur avoit fournie. »

Le doute n'est donc plus possible ; c'est une preuve évidente que *Pierre Germain* et *Germain le Romain* ne font qu'une seule personne.

Quoi qu'il en soit, la toilette fut très appréciée à Madrid, et une lettre de M. de Magallon, du 2 janvier 1766, en accusait réception à *Caffieri* avec les plus grands éloges<sup>3</sup>.

ici la même faute que dans *l'Avant-Coureur* ; on avait confondu Germain, orfèvre du roi, qui était connu de tout le monde, avec Germain le Romain qui l'était beaucoup moins.

1. A. N. — Z 3036, et divers documents communiqués par M. le baron Pichon. *Almanach Dauphin*, 1772. *Billet de faire part* reproduit ci-dessus.

2. Le 19 février 1783. Extrait des *Minutes* de M<sup>e</sup> Dauchez, notaire à Paris.

3. *Mercur de France*, année 1766, page 159.

M. Guiffrey (*op. cit.*, page 145) se demande si le passage de *l'Almanach d'Hebert*, que nous avons cité plus haut, ne donnerait pas lieu de supposer que cette toilette ne quitta point Paris. Outre que la lettre de M. de Magallon ne laisse pas de doute sur la réception à Madrid, Hébert ne la cite pas comme étant à Paris en 1780 ; il en parle seulement dans son introduction comme d'une belle œuvre faite dans les années précédentes, et il avait dit quelques pages avant : « Dans l'Introduction de ce second tome, on fera mention..... de nouveaux projets ou chefs-d'œuvre..... qui, étant pour la plupart livrés de cette capitale, n'ont pu trouver place dans la description de ses monuments. » (Hébert, *op. cit.*, tome I<sup>er</sup>, page 5.)

Il y eut, au sujet des articles de *l'Acant-Coureur*, deux lettres assez vives échangées dans le *Mercur*<sup>1</sup> entre *Caffieri* et ses deux associés, Germain et Chancelier ; le premier revendiquait la confection presque exclusive de la toilette, ce que les deux autres lui refusaient formellement. Le contrat



n° 67.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

que nous avons cité ci-dessus tranche la question ; tous trois y avaient eu leur part.

Nous citons tout au long les deux lettres en question sans les faire suivre d'aucun commentaire ; le lecteur appréciera. Nous signalerons seulement la netteté et la précision de Pierre Germain et Chancelier, tandis que Caffieri au contraire semble fuir la discussion.

1. *Mercur de France*, janvier 1766, tome 1<sup>er</sup>, page 169, lettre de Caffieri. Avril, tome 1<sup>er</sup>, page 154, réponse de Germain et Chancelier.

« Caffieri à l'auteur de l'article du *Mercury* <sup>1</sup> :

« Votre journal, Monsieur, étant le dépôt le plus fidèle de tout ce qui concerne les Arts, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous prier de relever deux erreurs insérées dans *l'Avant-Courreur* de ce mois.



N° 68.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

« On lit dans la feuille du 2 à l'article Orphèvrerie, qu'une Toilette de Vermeil faite pour S. A. R. Madame la Princesse des Asturies, est l'ouvrage de M. Germain orphèvre du Roi ; et dans la feuille du 9, pour corriger cette erreur, on tombe dans une seconde en attribuant l'ouvrage à M. Germain sur-

1. *Mercury de France*, janvier 1766, page 169.

nommé le Romain et à M. Chancelier tous deux orphèvres à Paris. Il est bien vrai que l'on annonce que j'ai donné les desseins, mais par la tournure de la phrase, il semble que ces Messieurs sont les principaux auteurs et que ce sont eux qui m'ont employé.



n° 69.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

« Au contraire c'est moi, Monsieur, qui ai été seul chargé de faire cette Toilette, j'en ai composé les desseins et les modèles dans un genre tout nouveau et pour l'exécution j'ai fait choix de Messieurs Germain et Chancelier, dont j'ai fait même perfectionner les travaux par mes propres ciseleurs.

« Voilà l'exacte vérité que ces Messieurs n'auront pas

l'injustice de désavouer. Si l'ouvrage n'eut pas réussi, le blâme n'en seroit pas tombé sur eux ; et par conséquent il est trop injuste qu'ils jouissent à mon exclusion, d'un succès qui appartient d'abord au premier auteur ; aussi suis-je persuadé qu'ils n'ont aucune part à l'annonce dont je me plains.

« La description que l'on fait de cette toilette dans *l'Avant-Coureur* n'est point exacte et il est bien aisé de voir que ce n'est pas l'inventeur qui a rendu compte de son ouvrage. J'aurai soin de vous en faire parvenir une description correcte, que je vous prierai d'insérer dans le *Mercur* prochain. J'ai chez moi mes desseins et mes modèles que je me ferai un plaisir de montrer aux amateurs : d'autant plus que la précipitation avec laquelle il m'a fallu achever cette riche toilette, ne m'a pas permis de l'exposer aux yeux du public aussi longtemps que je l'aurais désiré pour répondre à l'empressement qu'il a témoigné de la voir.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« CAFFIERI l'aîné,

« sculpteur et ciseleur du Roi,

« demeurant rue Princesse.

« Paris, 22 décembre 1765. »

Voici la réponse faite à Caffieri par MM. Pierre Germain et Chancelier <sup>1</sup> :

« A l'auteur du *Mercur*.

« Il a été annoncé, Monsieur, dans le *Mercur* de janvier 1766, par le sieur Caffieri, page 469, article de l'Orfèvrerie, qu'il y avoit eu erreur dans la feuille de *l'Avant-Coureur* du 9 décembre 1765, mais c'est à tort que le susdit sieur s'en plaint, puisqu'il n'a été annoncé avec ses associés dans cet ouvrage périodique, que de son aveu même et de sa propre

1. *Mercur de France*, avril 1766, page 154.

connoissance. En vain veut-il récrimer (*sic*) contre un fait qu'il a lu et approuvé avant l'impression, et où il a lui-même fait ajouter les titres de sculpteur et ciseleur du Roi qu'on avoit omis faute de connoissance.

« Mais pour répondre à la lettre qu'il vous a écrite, Monsieur, nous ne craignons pas d'avancer que c'est en vain que le sieur Caffiery veut s'arroger toute la gloire d'avoir fait et exécuté la toilette de S. A. R. Madame la Princesse des Asturies, puisque dans l'exacte vérité il n'y a contribué que par ses desseins, et pour son tiers en avance, comme il étoit convenu par écrit avec les sieurs Germain, surnommé le Romain, et Chancelier sans lesquels maîtres ou tel autre de l'art de l'Orfèvrerie il n'auroit point eu le droit de l'entreprendre ni de l'exécuter.

« Quel a pu être le motif qui a engagé le sieur Caffiery à blesser directement et indécemment l'honneur et la délicatesse de deux honnêtes gens qui se sont toujours distingués par leurs talens et par leur probité, et qui ne se sont engagés avec lui que pour l'obliger et lui rendre tous les services qui dépendoient de leur capacité ?



n° 70.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*,  
de Pierre Germain.

« Par où les associés du sieur Caffiery ont-ils pu mériter une reconnaissance si singulière de sa part ? A-t-il eu en vue de s'attribuer tout le mérite de l'exécution de cette toilette, parce qu'il a vu et sçu tous les applaudissemens qu'on lui a donnés tant à Paris qu'à la Cour de Madrid ? Quelle erreur ! Si, au contraire, il eut bien pensé, il auroit dû s'en trouver flatté conjointement avec ses associés. Mais si cela lui a fait naître la singulière idée de s'annoncer publiquement comme le seul qui put faire du beau et du distingué, il se trompe bien grossièrement ; et à cette occasion nous ne pouvons lui dissimuler que ce n'est pas par le mépris qu'il affecte des talens dans l'art de l'Orfèvrerie et de ses associés qu'il se fera considérer dans le public en qualité d'homme universel, et le seul parmi les artistes de ce genre qui puisse exécuter parfaitement tout ce qui se fait pour Paris et pour le pays étranger. Quelle étrange absurdité ! Peut-il ignorer de bonne foi que nous avons des personnes parmi les orfèvres qui, sans le mépriser et en lui rendant justice, seroient plus capables qu'il ne peut l'être de composer et d'exécuter les morceaux les plus riches et les plus variés de cet art ?

« Au surplus, ce qui pourroit confirmer l'idée flatteuse qu'a de son mérite le sieur Caffiery, ce sont les fastueux éloges qu'il se donne dans sa lettre, où il semble vouloir affaiblir les talens de ses associés, dans l'exécution de la toilette, où seuls ils ont mis la main d'œuvre, sans qu'il y ait eu d'autre part que celle qu'il affecte plaisamment de se donner, en disant qu'il a fait perfectionner les travaux de ces artistes par ses propres ciseleurs. Mais quel avantage peut-il revenir d'un pareil discours ? Ignore-t-il que nous nous servons tous les jours de ces mêmes gens pour ciseler, et non pas pour donner la perfection à nos ouvrages ? Ainsi ils ne sont pas à lui seul, mais à tous ceux qui leur donnent de l'occupation ; aussi les mémoires quittancés que nous en avons, justifient qu'ils ont travaillé pour nous également comme pour M. Caffiery.

« Il affecte encore avec emphase de dire : mes modèles, qu'il assure avec vanité d'être en état de faire voir à tout le monde. Oserait-on lui reprocher assez peu de mémoire pour avoir oublié qu'ils ont été faits à frais communs, une partie par les associés, le reste par un modeleur particulier ? Par conséquent, il n'y a droit que pour son tiers, et c'est là le seul mérite que nous ayons à partager avec lui dans un ouvrage où nous n'avons rien épargné de nos soins pour l'exécution et dont nous avons même avancé tous les fonds, sans que le sieur Caffiery ait fait le moindre déboursé à ce sujet, quoiqu'il y fut obligé par le traité que nous avons ensemble. On voit, par ce détail, que c'est peu répondre à nos sentimens en voulant se glorifier d'avoir perfectionné un ouvrage où nous ne désavouons jamais qu'il n'ait participé par ses desseins seulement, et que nous avons exécutés parce que nous les avons trouvés bien faits et à la satisfaction de la cour d'Espagne. Nous lui avons rendu à cet égard toute la justice qui lui étoit due, dans cette même feuille de *l'Avant-Coureur* dont il se plaint. Voilà de quoi il s'agit, et c'est bien forcément que nous nous voyons obligés d'opposer la vérité à une vanité mal placée et aux dépens de ceux qui ont fait exactement tout ce qui étoit à faire. En vain lui avons-nous écrit en particulier pour nous rendre plus de justice, mais nous n'avons eu pour réponse qu'un silence obstiné qui nous engage aujourd'hui d'exposer aux yeux du public équitable ce que nous prenons la liberté de vous communiquer. Nous avons l'honneur, etc.

« GERMAIN, CRANCELIER. »

L'inventaire fait après le décès de Pierre Germain <sup>1</sup> nous initie, comme ceux que nous y avons déjà relevés, à ce qu'étoit l'établissement d'un orfèvre parisien. Il confirme encore l'appréciation que nous avons déjà donnée sur l'importance

1. Extrait des minutes de M<sup>e</sup> Dauchez, notaire à Paris.

moyenne de son commerce. Pierre Germain n'avait, travaillant avec lui, qu'un compagnon, Louis *le Blanc* ; les quelques papiers et les outils trouvés chez lui, les objets non terminés, tout nous indique qu'il avait une clientèle peu nombreuse, mais probablement choisie. Il devait surtout fabriquer des objets d'orfèvrerie courante, et l'*Almanach Dauphin*, de 1772, nous l'a déjà signalé comme « un des plus connus pour le bijou et la vaisselle <sup>1</sup>. »

Nous nous contentons de relever les articles de l'inventaire relatifs aux objets d'orfèvrerie, aux outils et instruments de fabrication.

« Un tableau renfermant quatre-vingt-quatorze médailles de différentes grandeurs, d'argent, dont deux dorées.

« Deux cannes garnies de petites pommes en dez d'or.

« Une bague d'un moyen brillant blanc entouré de petits diamants.

« Une autre bague d'agate herborisée (*sic*) entourée de petits brillants, montée en or.

« Une autre bague d'amétisme (*sic*) garnie de chaque côté d'un petit diamant brillant.

« Une autre bague d'une cornaline gravée représentant une tête garnie de chaque côté d'un petit diamant.

« Une tabatière ronde d'écaille, montée en or et garnie de mignature.

« Une autre tabatière d'écaille ovale, garnie en or et de six bas reliefs en or.

« Une tabatière de chasse d'argent galonné en or.

« Une tabatière ronde de carton verni à gorges d'or.

« Une tabatière d'écaille avec une mignature sur le couvercle et cerclée en or.

« Une boucle de col d'or.

« Une grosse montre du nom de Godefroy à Paris, dans sa boîte d'or unie avec un cordon de soie lilas où sont atta-

1. *Almanach Dauphin*, pour 1772.

chés un cachet d'agate, une berloque d'or et une clef de cuivre.

« Deux paires de boutons de manches de paire fausse (*sic*) montés en argent.



n° 71.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

« Un couteau de poche à manche d'ivoire, une paire de ciseaux, un petit compas d'argent, un cur'oreille d'or et une berloque de montre, représentant tête de nègre, deux agrafes et deux petites boucles d'argent, un cur'oreille aussi d'argent.

« Une paire de boucles d'argent à usage de femme avec

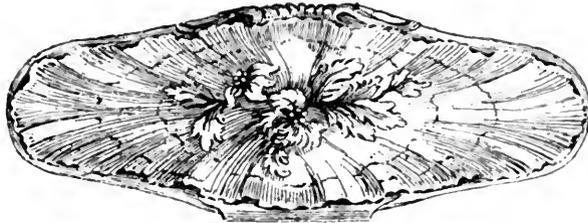
une lame d'or, deux tabatières, une de carton vernis en rouge et une de racine, une paire de boucles de jarretières de pierres fausses montées en argent, un cachet et une clef de montre, montés en or, une boucle de col d'argent.

« Une boîte renfermant différents morceaux d'argent.

« Une pièce d'aimant en acier artificiel, une boussole d'argent, un paquet d'encre de Chine.

« Un couteau de chasse à poignée de bois, garnie en argent.

« Trois paires de flambeaux, dont deux à colonnes quar-



n° 72.

Extrait des *Éléments d'orfèverie*, de Pierre Germain.

rées avec guirlandes, avec leurs bobèches et deux à tiges rondes, tous riches et modèles élégants, pesant 27 marcs.

« Une jatte ovale avec son collet et à anse, une écuelle et son couvercle, un huillier en bateau avec ses bouchons, un autre huillier en plateau avec ornements en feuilles d'olivier, aussi avec ses bouchons.

« Douze sallières de différentes formes; deux bouts de tables, un sucrier et son couvercle, une bouillotte, un moutardier et son couvercle, une cafetière et trois tasses, deux pots au lait, deux sallières à panier dont une sans cuvette, deux boîtes dont une à éponge, l'autre à savon, une truëlle à poissons, une casserolle, une boule à thé, six coquottes et leur couvercle, et une cuillère à punch.

« Deux plats ronds, dont un à bouilli et un d'entrée.

« Une cuillère à ragoût à filets; six cuillères et six fourchettes à bouche ornées et de différentes grandeurs, une cuillère et deux fourchettes à bouche à filets, six cuilliers à café



n° 73.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

ornées, quatre manches de couteaux et un couvert; ces cinq dernières pièces servant de modèles.

« Deux petits flambeaux de nécessaires à colonnes, une boîte à pate de forme ovale, un flacon et sa cuvette; le tout provenant d'un nécessaire.

DANS L'ATELIER SITUÉ AU-DESSUS DU MAGASIN.

*Ouvrage non fini.*

« Une petite soupière, son couvercle, trois corps d'huilliers et quatre bouchons, deux oreillons d'écuelle et différentes garnitures d'huilliers et autres accessoires, morceaux d'argent et soudures.

« Deux morceaux de lingot pesant cinq mares ; deux mares cinq onces de limaille.

« Huit bas-reliefs, deux morceaux de modèles de moulures à baguette et à feuille, le reste à filigrane.

« Trois fléaux de fer et trois paires de balances, dont deux de cuivre rouge et une de cuivre jaune, divers poids, une petite balance à or, une estampe de chandelier à colonne, un bigorneau, une cisoire, une pince et autres menus outils.

« Quatre boîtes de bois blanc contenant différents modèles en plomb et cuivre.

« Une enclume, deux tas de fer, un gros étai, huit bigornes, neuf boules et trente-deux marteaux, deux paires de grosses cisoires, un mortier de fonte de fer et son pilon ; quarante outils différents, comme limes, compas, scies, cisoires, pinces et autres.

« Un banc à tirer, un étau, un soufflet à forge, deux paires de pinces, deux tenailles à forger, trente creusets, une filière à fil complète, une lampe à essay, quatre filières de différentes formes.

« Une plaque de fer à dresser, un petit poêle de fonte à cloche, deux lingotières, une trappe, une pierre à huile, six boîtes contenant différents modèles. »

Les différentes fonctions électives que confièrent à Pierre Germain ses collègues prouvent l'estime dont il était entouré et l'importance du rang qu'il occupait parmi eux.

Aussi n'est-il pas surprenant que par son testament, passé

devant M<sup>e</sup> De Caux et son collègue <sup>1</sup>, notaires à Paris, le 3 juin 1783, il ait légué, pour témoigner sa reconnaissance à ses confrères, douze cents livres destinées à être distribuées aux pauvres du *Bureau des Orfèvres de Paris*.

Aux termes du même testament, Jean-Pierre *Germain*, banquier à Paris et neveu du défunt, était institué légataire universel et exécuteur testamentaire de Pierre *Germain*.

Plusieurs legs étaient faits aux représentants de son frère aîné, à Jean-Antoine *Germain*, de Villeneuve-les-Avignon, son frère cadet ; à Mesdames *Sarrazin*, de Marseille, et veuve *Vailhen*, de Villeneuve-les-Avignon, ses sœurs.



n<sup>o</sup> 74.

Extrait des *Éléments d'orfèvrerie*, de Pierre Germain.

L'inventaire après son décès fut fait par M<sup>es</sup> *Grard* et *Paulmier*, notaires à Paris, le 19 février 1783, à la requête de Jean-Pierre *Germain* susnommé, en présence :

1<sup>o</sup> De Jean-Antoine *Germain*, de M<sup>me</sup> *Sarrazin*, également susnommés ; d'Antoine *Germain*, de Benoist-Agricol *Germain* et Jean-Antoine-Agricol *Germain*, ses neveux, fils de Jean *Germain*, son frère aîné.

2<sup>o</sup> De M. *Sarrazin*, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence : 1<sup>o</sup> de M<sup>me</sup> veuve *Vailhen*, et 2<sup>o</sup> de Paul-Bonaventure *Robert*, fils de Marie-Madeleine *Germain*, décédée, veuve de Jean-François *Robert*, cinquième sœur de Pierre *Germain*.

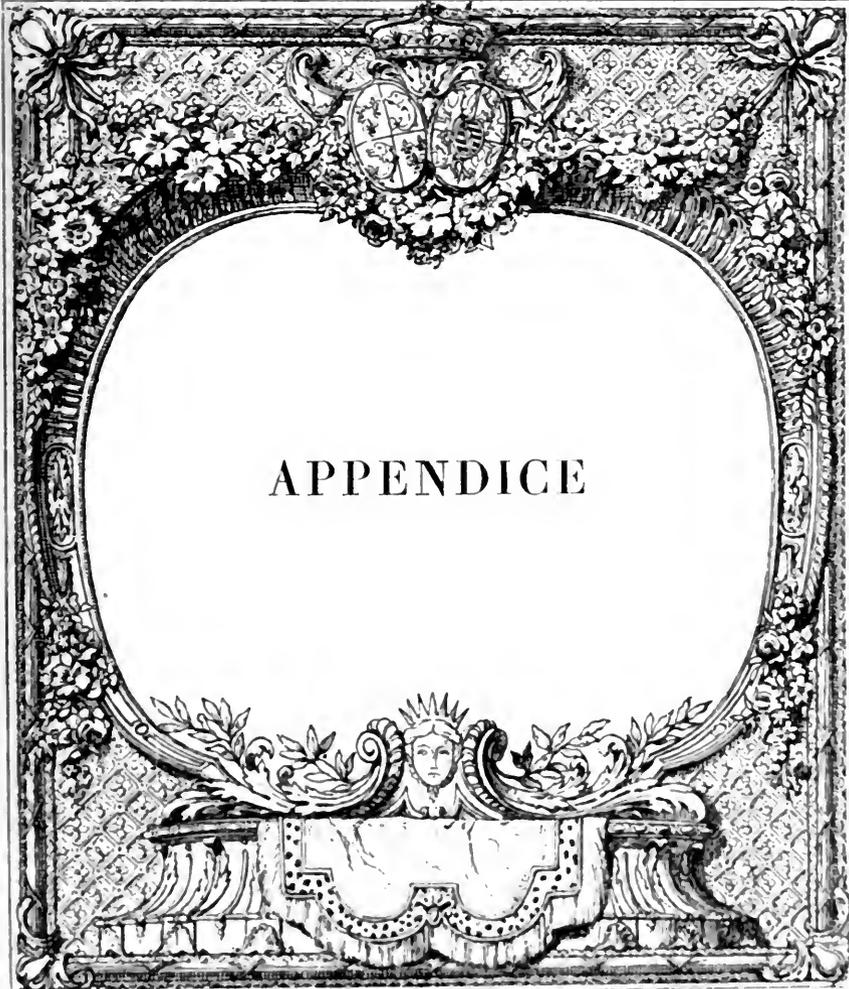
1. Extrait des minutes de M<sup>e</sup> *Persil*, notaire à Paris.

Ici s'arrête ce que les dépôts publics et privés ont pu nous apprendre sur Pierre Germain.

L'œuvre de Pierre Germain fut donc une œuvre toute d'honorabilité : la seule circonstance dans laquelle il ait révélé ses aptitudes d'artiste est celle de la fabrication de la toilette de la princesse des Asturies.

En dehors de ce travail, il consacra sa vie à exercer honorablement les fonctions qu'il tenait de la confiance de ses confrères.

---



APPENDICE

# LE CISELEUR GOUTHIÈRE<sup>1</sup>

CRÉANCIER DE L'ORFÈVRE GERMAIN

---

Il y a quelques années, si l'on répétait sans cesse le nom de Gouthière, on ignorait ce qu'il avait été et ce qu'il avait produit.

M. le baron Ch. Davillier, le premier, a retrouvé plusieurs pièces qu'il a publiées en tête du catalogue du duc d'Aumont; il en résulte que, dès 1766, Gouthière avait travaillé pour l'orfèvre de Troyes, Rondot, et qu'il signait déjà : *doreur-ciseleur du Roi*.

Il habitait alors quai Pelletier. Il fit plus tard un grand nombre d'objets pour le duc d'Aumont, ainsi que pour M<sup>me</sup> Dubarry, et mourut en 1806 dans la misère.

Ces différents détails de sa vie ont été trouvés par M. Davillier dans les papiers du procès qui eut lieu entre les héritiers de Gouthière et ceux de M<sup>me</sup> Dubarry.

En outre, M. Guiffrey, dans son étude sur les Caffieri, signale deux pièces des Archives nationales que n'avait pas connues M. le baron Davillier : 1<sup>o</sup> une lettre de M. le duc d'Aumont à M. Pierre, premier peintre du roi, demandant l'autorisation d'exposer, au Salon de peinture et de sculpture, des tables dont les montures sont ciselées par Gouthière, et le refus de M. Pierre basé sur ce fait que les productions des anciens élèves de l'Académie sont seules admises.

2<sup>o</sup> Les papiers concernant une discussion survenue entre

1. Comme il pourrait être d'un certain intérêt pour le lecteur d'avoir quelques détails supplémentaires sur Gouthière, nous avons cru devoir joindre à cette étude l'article que nous avons publié dans le *Courrier de l'Art* en décembre 1886.

le duc de Villequier et les héritiers de Gouthière, au sujet d'ornements faits par Gouthière pour le duc d'Aumont.

Le duc d'Aumont n'avait pas payé à Gouthière le mémoire de ses fournitures, et comme ses héritiers trouvaient que les prix étaient trop élevés, on en vint à des actes de procédure. L'estimation de ces fournitures fut faite par J. B. Chéret comme dernier arbitre.

Ce sont les pièces de ce procès que M. Guiffrey a publiées à la suite de la lettre du duc d'Aumont et de la réponse de M. Pierre.

Tels sont donc les différents détails de la vie de Gouthière connus jusqu'ici.

En travaillant à l'étude de l'histoire de l'orfèvrerie que prépare M. le baron Pichon, et pour laquelle il a bien voulu nous demander notre collaboration, j'ai dû compulsier dernièrement un certain nombre de documents, soit au ministère des Affaires étrangères, soit aux Archives nationales, et j'ai retrouvé trace de l'existence de Gouthière antérieurement aux époques signalées par MM. Ch. Davillier et Guiffrey.

En 1765, François-Thomas Germain, dernier membre de cette célèbre famille d'orfèvres, faisait une faillite considérable de plus de 2,400,000 livres. J'ai trouvé dans les pièces de cette faillite, ouverte le 27 avril 1765, une liasse de billets impayés s'élevant à une somme de 20,000 livres environ, souscrits par Germain au profit du sieur Pierre Gouthière, doreur, quai Pelletier, en paiement des travaux que ce dernier avait exécutés pour son compte.

L'année suivante, M. de Sartine, dans un rapport adressé à M. le duc de Praslin, alors ministre des affaires étrangères, expose que le sieur Delorme, chargé des affaires particulières du roi de Portugal à Paris, a fait saisir chez le sieur Gouthière, doreur, un certain nombre d'objets appartenant à Sa Majesté Très Fidèle, que Germain avait envoyés chez lui pour être exécutés en vermeil.

Enfin, divers arrêts du Parlement, ordonnant les mainlevées des objets saisis chez le sieur Gouthière, existent aux Archives nationales. Il s'agit toujours d'objets d'orfèvrerie destinés au roi de Portugal, et que Germain faisait dorer chez Gouthière.

Un certain nombre de ces objets existent encore soit chez M. le marquis de Galard, à Paris, soit chez M. Polowtsoff, à Pétersbourg, et surtout chez S. M. le roi de Portugal.

Ajoutons que, dès cette époque, la dorure de Gouthière était particulièrement estimée, et que F. T. Germain se gardait bien de citer le nom de son véritable auteur, il s'en attribuait tout le mérite, témoin cette réclame de l'*Avant-Coureur* du 8 septembre 1766, au sujet de divers objets qu'il avait exposés dans ses ateliers, rue des Orties, près la galerie du Louvre :

4° Une toilette de vermeil pour la princesse de Portugal. Au-dessus du miroir on voit un Amour prêt à couronner la Beauté. Le travail de cette toilette est, en général, assez simple et uni ; mais il a toutes les grâces et tout le mérite de ce genre. *Une chose qu'il ne faut pas omettre, c'est l'extrême vérité de la dorure. Elle soutient la comparaison avec l'or même, épreuve que la dorure d'Allemagne ne peut pas soutenir. On ne peut trop savoir gré à M. Germain d'avoir renouvelé et perfectionné cette partie trop déchuée en France et qu'il est si essentiel de remettre en vigueur.*

N'est-il pas curieux de retrouver ici à son point de départ, et à une époque où on n'avait pas encore trouvé trace de sa vie, ni de ses travaux, le nom le plus populaire de la ciselure accolé au nom le plus célèbre de l'orfèvrerie française ?

## AIGUIÈRE EN JASPE AVENTURINE

DE LA VENTE HAMILTON

---

Au moment où nous mettions sous presse, M. Christie, de Londres, a eu l'amabilité de nous donner quelques renseignements sur l'aiguïère de jaspe portant le n<sup>o</sup> 488 du catalogue de la vente Hamilton.

Il nous fait savoir que ce n'est point une œuvre datant de 1759, mais de vingt-cinq ans plus tôt, soit de 1734, et qu'elle porte en dessous le poinçon de Louvet, sous-fermier du droit de marque.

En présence de ce fait, que l'autorité de M. Christie rend indiscutable, nous sommes obligé de retirer à François-Thomas Germain la paternité de cette pièce, et de la restituer à son père Thomas.

Les arguments sont les mêmes en faveur de cette nouvelle attribution. L'absence du poinçon de maître, avons-nous dit, est une preuve que cet objet sortait des ateliers du Louvre, et quant à sa ressemblance avec les soupières de LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Portugal, elle est trop frappante pour être contestée.

Nous avons vu au cours de cette étude que François-Thomas Germain avait conservé les modèles de son père ; nous en avons eu la preuve dans le grand vase à mascarons du roi de Portugal, exécuté par lui en 1762, et dont le modèle se trouve dans le tableau de son père, par Largillière.

Par conséquent, les sujets des soupières faits par François Thomas pour les souverains précités étaient aussi de son père, et l'aiguïère en question devait l'être également, si l'on admet la date de 1734 que nous donne M. Christie.

Cette nouvelle découverte nous amène à conclure que les sujets d'amours si souvent reproduits dans les œuvres de François-Thomas sont des modèles de son père, et qu'au lieu de les attribuer à Pigalle il convient d'en restituer l'honneur à Thomas Germain.

Mais nous ne sommes en présence que de conjectures et nous ne pouvons affirmer qu'une chose : c'est que l'aiguière de jaspe est vraisemblablement de l'un des membres de la famille Germain.

Besnier et Roëttiers, en raison des deux dates de 1734 et de 1759, étant les seuls orfèvres qui auraient pu les faire au Louvre, n'ont pas eu, autant que nous pouvons le savoir aujourd'hui, un style semblable à celui qui existe dans la décoration de l'aiguière.

---

## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

---

### A

- A de Charlemagne, xvi.  
 Abbaye de Conques, xvi.  
 Abbaye de Fontevault, 48.  
*Abecedario* de Mariette, 103.  
 Académie Royale de Peinture et de Sculpture, xxxi, 4, 26, 90.  
 Accusé de réception de la toilette de la princesse des Asturies, 64, 196.  
 Acte d'apposition de scellés, 187.  
 Actes de l'état civil, 18, 179, 182.  
 Actes notariés, 2, 18, 24, 25, 34, 70, 72, 156, 179, 182.  
 Affaires du Roi, 156.  
 Agrafes en argent, 89, 205.  
 Aiguière en argent, 148.  
 Aiguière en jaspe, 172, 215, 216.  
 Aiguière en vermeil aux armes d'Artois, 128.  
 Aiguière en vermeil gravée des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.  
 Aiguière en vermeil de S. A. I. le grand-duc Alexis, 138.  
 Aiguille garnie d'argent, 22.  
 Aimant en acier artificiel, 206.  
 Alambics en argent, 89.  
 Alexis (S. A. I. le grand-duc), 107, 135, 136, 138.  
 Allemagne, viii.  
*Almanach Dauphin* de 1772, 74, 173, 187, 204; de 1777, 105, 195.  
*Almanach pittoresque et alphabétique de 1780 des riches monuments que possède la Ville de Paris*, 64, 66, 189, 196.
- Almanach de Reims* de 1776, 36.  
 Alpais, émailleur, xvii.  
 Alphabets, 21.  
 Amours (petits), 180.  
 Amour jouant avec un chien, 144.  
 Amour taquinant une chèvre, 144, 145.  
 Amour prêt à couronner la beauté, 140.  
 Amour avec deux colombes, 145.  
 Amour avec un chien, 145.  
 Andrieu, 34.  
 Angleterre, 10.  
 Anne-Henriette (M<sup>me</sup>), fille de Louis XV, 46.  
 Antiquités nationales, 86.  
 Apothicairerie du Roi, 45, 117.  
 Apothicairerie du Roi de Portugal, 138.  
 Appendice au chapitre 1<sup>er</sup> du livre III, 117.  
 Appendice, 211.  
 Application des pierres précieuses, xiv.  
 Apprentis, 18, 72, 167, 182.  
 Apprentissage, 2, 72.  
 Aquitaine (M<sup>te</sup> le duc d'), 122, 123.  
 Arche d'alliance, 35.  
 Architecture française, 26, 28, 94.  
*Archives de l'Art français*, 4, 103, 153, 162, 175.  
 Archives de l'état civil, 75, 191.  
 Archives de Lisbonne, 56.  
 Archives du ministère des Affaires étrangères, vii, 213.  
 Archives du ministère des Affaires étrangères, — Correspondance

- de Portugal, volume XCV, 141, 155, 168, 169.
- Archives du ministère des Affaires étrangères, — Présens du Roi, volume CDXXIII, 55.
- Archives nationales. (Voir la table bibliographique, page 247.)
- Archiviste de Reims, 37.
- Argent, ix.
- Argent blanc, du Dauphin, 48.
- Argent blanc aux armes du Roy, trois couronnes, 117, 119, 123, 124, 128.
- Argenterie de bouche du Dauphin, 48.
- Argenterie de chambre, 12, 29, 127.
- Argenterie de chambre du Dauphin, 48.
- Argenterie de chapelle du Dauphin, 48.
- Argenterie d'office du Dauphin, 48.
- Argenterie de table du Dauphin, 48.
- Argenterie des nourrices des Enfants de France, 122, 124, 125, 128.
- Argenterie et vaisselle de chambre de Madame Élisabeth, 128.
- Argenterie et vaisselle de chambre de M<sup>sr</sup> le comte de Provence, 125.
- Argenterie et vaisselle de chambre de M<sup>sr</sup> le comte d'Artois, 125.
- Argenterie et vaisselle de chambre et de chapelle, or, vermeil et argent blanc, gravés de la légende : *Enfans de France*, 53, 120, 122, 124, 125.
- Armes de France, 7, 29, 35.
- Armes de Louis XV et de la reine en bas-relief, 42.
- Armes du Roy avec trois couronnes, 44, 126.
- Armes royales, 6.
- Armes du Roi de Portugal, 139, 145.
- Armes de la famille Miatlieff, 134.
- Armoire de Boulle, ornée de bronzes dorés, 178.
- Armoire de M. le marquis de Vogué, 11.
- Armoiries de la couronne de Russie, 135, 136.
- Armure de Ravenne, xi.
- Arrêts du Conseil, 34, 74, 108.
- Arrêts du Parlement, 56, 167, 168, 170, 213.
- Arthaud (Chanoine), 92.
- Les Artistes français à l'étranger*, 26.
- Artistes italiens, xxii.
- Artois (M<sup>sr</sup> le comte d'), 128.
- Asie centrale, 10.
- Asmach, cuisinier, 55.
- Assemblée Constituante, 38.
- Assiettes en argent, 50, 51, 88, 89, 126, 127, 136, 140, 142, 143, 146, 152.
- Assiettes contournées en argent, 58.
- Assiettes en argent blanc, gravées des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Assiettes en vermeil, gravées des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Assiette à soleil en vermeil, avec sa mouchette, aux armes d'Artois, 128.
- Assiette à soleil aux armes de Berry, 127.
- Aubert, joaillier de la Couronne, 75, 174.
- Aubry de Vastan, 82.
- Auguste (Robert-Jacques), 75, 136, 138, 162, 180.
- Aumont (M. le duc d'), 212, 213.
- Aumont (M<sup>e</sup>), notaire, 25.
- Autel de Saint-Ignace, 26.
- Autorisation de faire de l'orfèvrerie pour l'Étranger, 56.
- L'Avant-Courreur*, 130, 131, 134, 140.

- 192, 194, 196, 197, 198, 200, 203, 214.
- Avignon, 182.
- Avocats au Châtelet, 187.
- Avocats au Parlement, 187.
- B**
- Babelon, xxxi, 16.
- Bacchus et l'Amour, 131.
- Bague d'agate herborisée, entourée de petits diamants, 204.
- Bague d'améthyste (*sic*) entourée de petits brillants, montée en or, 204.
- Bague d'un moyen brillant entourée de petits diamants, 204.
- Bague d'une cornaline gravée, représentant une tête garnie de chaque côté d'un petit diamant, 204.
- Baignoire en argent, de 900 mares, 55.
- Bain (Pierre), 14.
- Balances, 20, 208.
- Ballin (Claude), xxx, 11, 14, 30, 38, 39, 105, 118.
- Ballin (Jacques). Collaboration avec F. T. Germain, 139.
- Balustrade en argent, 1.
- Banc à tirer, 21, 90, 208.
- Baquoy, 183.
- Barbares, xi.
- Bas-relief du Gesù, 27.
- Bas-reliefs d'or, d'argent et de plâtre, 156, 208.
- Bassins d'argent, 27, 50.
- Bassin à barbe en argent, gravé des armes du Roy, 3 couronnes, 120.
- Bassinoire en argent, gravée des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Bassinoires en argent, 50, 128.
- Bassinoire en argent, gravée des armes du Roy, 128.
- Bassin en vermeil aux armes d'Artois, 128.
- Bassin ovale en vermeil, aux armes de Berry, 127.
- Bassin ovale en vermeil, gravé des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Batterie de cuisine (Dessins de), 184.
- Bavière (Princes de), 39.
- Bazin (M<sup>e</sup>), notaire, 18.
- Beaumont, banquier de Lisbonne, 168.
- Beck (Victor de), de la compagnie de Jésus, 26.
- Bénard, peintre, 4.
- Bénitiers (Dessins de), 184.
- Bénitiers pour lit (Dessins de), 184.
- Bénitiers en argent avec goupillons, 50, 89, 120.
- Bénitier en vermeil, aux armes d'Artois, 128.
- Bénitier en vermeil de 8 p<sup>e</sup> de haut, gravé des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120, 122.
- Benvenuto Cellini, xxii, 133.
- Béquille du maréchal de Villars, 47, 48.
- Bérain, dessinateur, 7, 18, 19.
- Béringhem (M. de), 151.
- Berloque, en argent, de montre, représentant une tête de nègre, 205.
- Berloque en or, 205.
- Bernin (le Cavalier), 36, 96.
- Berry (M<sup>e</sup> le duc de), 123, 125.
- Besnier (A.), 32.
- Besnier (Marie-Anne), 74.
- Besnier (Nicolas), 38, 39, 74, 183, 216.
- Beurdeley (M.), 18, 22, 74, 101.
- Bezangon (M<sup>e</sup>), 34, 70, 72.

- Bibliothèque de Thomas Germain, 70.
- Bibliothèque Impériale de Pétersbourg, vii.
- Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, 10, 41, 183, 184.
- Bibliothèque nationale, M<sup>e</sup> dossier n<sup>o</sup> 1316, *Germain*, 34.
- Bibliothèque nationale, F. F. n<sup>o</sup> 4648, 13.
- Bibliothèque royale de Lisbonne, vii.
- Bibliothèque Sainte-Geneviève, M<sup>e</sup> H<sup>e</sup> 482, in-fol., 84.
- Bideau, peintre du roi, 19.
- Bigornes, 90, 208.
- Bigorneau, 208.
- Bijouterie de la Renaissance, xxi.
- Bijoux, ix, 11, 195.
- Billaud (Ignace de), 179.
- Billets de faire part, 187.
- Billets impayés, 213.
- Binets ornés de cannelures, 51.
- Biographie de Thomas Germain, 181.
- Biographie de Pierre II Germain, dit le Romain, 182.
- Biribi (Jeu de), 48.
- Blondel (J. F.), 26, 27, 28, 93, 94, 95, 97, 105.
- Bobèches d'argent unies, 51.
- Bobèches d'argent à trois douilles, 124.
- Bobrinski (Comtesse Alexis), 138.
- Bois de rapport, 11.
- Boîtes de fois blanc, 208.
- Boîtes à poudre et à mouches (Dessins de), 184.
- Boîte renfermant divers morceaux d'argent, 206.
- Boîte de bois des Indes, garnie de tire-bouchons, crochets d'acier, vis et clouds d'épingles, 119.
- Boîte aux crayons à compartiments et couvercle en argent, 118.
- Boîte aux pinceaux de remonte en argent, 118.
- Boîte aux couleurs, en argent, 118.
- Boîte longue aux pinceaux, en argent, 118.
- Boîte ronde, en argent, pour les pains à cacheter avec pelote dessus, 118.
- Boîte en argent avec dévidoir à non-pareille, 118.
- Boîte à l'encre de Chine, en argent, 118.
- Boîte à épices en argent, 118.
- Boîtes à épices, en argent, 148.
- Boîte à éponge couverte en argent, 118.
- Boîte à savonnette en argent blanc, 51.
- Boîtes de toilette en vermeil, à poudre, à éponges et à parfums, 150, 193.
- Boîte au sel, en argent, gravée aux armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Boîtes en argent, 50, 150.
- Boîtes ou boîtes à éponges, en argent, 44, 51, 53, 117, 118, 124, 205.
- Boîte à farine, en argent, gravée aux armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Boîtes en argent avec mufles de lions et guirlandes, 150.
- Boîtes à thé, en argent, 89.
- Boîte à pâte de forme ovale, en argent, 207.
- Boîte à savon en argent, 206.
- Boîte à savon ovale, en vermeil, 138.
- Boîte ovale en vermeil, 138.
- Boîtes à poudre rondes, en vermeil, 138.
- Bolzenthal (Henrich), 15.

- Bonnard, premier orfèvre parisien, xviii.**  
**Bonnet (Chanoine), 92.**  
**Bordures dorées, 11.**  
**Boromini, 96.**  
**Borzoni (Francesco-Maria), 4.**  
**Bouchons d'argent, 122.**  
**Bouchons d'argent (petits), 205.**  
**Boucles de col en or, 204, 206.**  
**Boucle de ceinture, de manchon d'or, 58.**  
**Boucles de jarretières en pierres fausses montées en argent, 206.**  
**Boucles de souliers, en argent, pour femmes, 89.**  
**Boucles de souliers, en argent, pour hommes, 89.**  
**Boucles en argent, à usage de femmes, avec une lame d'or, 205, 206.**  
**Boufflers (Duc de), 152.**  
**Bougeoirs en argent, 51, 89.**  
**Bougeoirs à queue, en argent, 118, 119, 124.**  
**Bougeoir en vermeil aux armes d'Artois, 128.**  
**Bougeoirs de la toilette de Marie-Leczinska, 42.**  
**Bougeoir à queue en vermeil, gravé des armes du Roi et de la légende : *Enfans de France*, 120.**  
**Bouguer (M.), de l'Académie des Sciences, 114.**  
**Bouilloire en argent, façon du Levant, 48.**  
**Bouillon (Duc de), 20.**  
**Bouillotes en argent, 89, 206.**  
**Boules, 90, 208.**  
**Boule à thé en argent, 206.**  
**Boulongne, peintre, 25.**  
**Bourgogne (M<sup>r</sup> le duc de), 120, 122, 123, 124, 126.**  
**Boursier (Amable), 179.**  
**Bourzon, 4.**  
**Boussole d'argent, 206.**  
**Bouts de table en argent, 206.**  
**Bouteille de cristal à sandaraque, 119.**  
**Boutons en argent (Paires de), 89.**  
**Boutons de manches en pierres fausses montées, en argent, 205.**  
**Boze et Dubourdiou, 157, 167, 168, 170.**  
**Bracelets en or, 89.**  
**Branches de chêne et de laurier, 145.**  
**Branca (Duc de), 152.**  
**Branca (Duchesse de), 61.**  
**Brevets de logement, 3, 4, 38, 39, 108, 161, 166.**  
**Brevets d'orfèvre-sculpteur du roi, 24, 38, 39, 44.**  
**Briquet à compartiment et couvercle, dessus et dessous en argent, 118.**  
**Brogie (Emmanuel de), 76.**  
**Brosses en vermeil, 150.**  
**Bronzes, 10.**  
**Buirs pour les évêques (Dessins de), 184.**  
*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, 13.*  
**Bureau de la Ville, 82, 83, 84, 85.**  
**Burettes en argent, 50.**  
**Burettes avec cuvettes et sonnettes (Dessins de), 184.**  
**Burgondes, xi.**  
**Buron (Pierre-Étienne), 71, 72, 73, 74.**  
**Bustes de la Comédie-Française, 189.**
- C**
- Cabaret (Dessin de), 184.**  
**Cabinet des Estampes (Versailles). B. N., 8, 9, 10.**  
**Cabinet de France à la Bibliothèque nationale, 16.**

- Cabinets du grand Dauphin, 10, 11.  
 Cabinet des médailles, 15.  
 Cabinet du Roi, 13.  
 Cabinet du Roi (nouveau) à Versailles, 124.  
 Cabinet de M<sup>me</sup> de Pompadour, à Choisy, 124.  
 Cabinet de travail, 19.  
 Cabochons de pierres d'imitation, xvi.  
 Cabochons de pierres précieuses, xvi.  
 Cabochon serti, xv.  
 Cachet d'agate, 205.  
 Cachets en argent, 89.  
 Cachets en or, 120, 206.  
 Cachets en or, gravés aux armes de France, 118.  
 Cachet en or, gravé aux armes de M<sup>me</sup> la duchesse de Parme, 119.  
 Cadenats (Dessins de), 184.  
 Cadenat en or, de Louis XV, 52.  
 Cadenats et couverts d'or du Roi et de la Reine des Deux-Siciles, 40.  
 Cadre de glace en argent, à M<sup>me</sup> Schneider.  
 Cadre du portrait de Louis XIV, 4.  
 Cafetières en argent, 50, 89, 148, 206.  
 Cafetière couverte en argent, 127.  
*Les Cafferi*, 189, 192, 196, 212.  
 Caffieri (Jean-Jacques), 189, 190, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203.  
 Cailles, 55.  
 Calices (Dessins de), 184.  
 Calice d'argent avec sa patène, 50.  
 Calice en or, 39, 89, 109.  
 Calice en or orné de verroterie rouge, xii.  
 Camaïeux, 10.  
 Campan (M. et M<sup>me</sup>), 47, 48.  
 Campanile, 42.  
 Campanne, 29.  
 Campardon (M. Émile), 116.  
 Candélabres en argent, xxx, 8, 9, 10.  
 Candélabres en argent à 4 et 5 lumières, 147.  
 Candélabre en argent, offert par la Ville de Paris à Sainte-Geneviève, 84, 85, 86.  
 Candélabres en argent, de M. Tissen-Hammerst, 56.  
 Candélabres en or, de Louis XV, 60.  
 Canif, 119.  
 Canne à bécuille en or émaillé, 47.  
 Cannes garnies de petites pommes en dez d'or, 204.  
 Cantine en argent, du Dauphin, 48.  
 Cantine en argent, des enfants de France, 53.  
 Cantine en argent, de M<sup>sr</sup> le duc de Bourgogne, 126.  
 Cantine en argent, du Roy, à Marly, 123.  
 Carré (M<sup>e</sup>), notaire, 156.  
 Carrés ou Carrez de toilette, en vermeil, 42, 192.  
 Carrousel (Place du), 48, 153, 173, 174, 183, 195.  
 Cartouches (Dessins de), 186.  
 Casques, ix.  
 Casseroles en argent, 125, 127, 206.  
 Cassettes en vermeil, 138.  
 Cassolette en argent fleurdelisée, 28, 29.  
 Catalogue de M. le duc d'Aumont, 212.  
 Catalogue de la vente Hamilton, 172.  
 Catherine (la grande), Impératrice de Russie, 138, 144.  
 Cathédrales gothiques, xviii.  
 Catholique (Sa Majesté), 190.

- Cautiou de Buron (Pierre-Etienne), 74.  
 Cautiou de Germain (François-Thomas), 34, 108.  
 Cautiou de Germain (Pierre II), dit le Romain, 183.  
 Cautiou de Germain (Thomas), 32.  
 Celtes, viii.  
 Céramique (Usine de), 29.  
 Cercles répétés, x.  
 Cerf (Le chanoine), 37.  
 César, ix, x.  
 Chaises, 19.  
 Chalus de Yérin (Trésorier de M<sup>me</sup> la Dauphine), 61.  
 Chambranle de cheminée, orné de bronzes dorés, 178.  
 Chambranle de cheminée en marbre, 178.  
 Chancelier (Thomas), 189, 190, 191, 194, 197, 198, 199, 200.  
 Chandeliers d'acolytes, 184.  
 Chandeliers d'autel, 184.  
 Chandeliers ronds en argent, à doubles bobèches et garde-vue, 129.  
 Chandeliers en argent, à plusieurs branches ou à éventails, 7, 12, 32, 50, 51, 89, 136.  
 Chandeliers en argent, du Dauphin, à trois branches et quatre bobèches, 48.  
 Chandeliers en argent, à six branches, 6.  
 Chandeliers en argent, à huit branches, 6, 7.  
 Chandeliers de vermeil, 55, 138.  
 Chanoines de l'église de Paris, 30.  
 Chanoines de Saint-Louis-du-Louvre, 91, 92.  
 Chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre, 91, 92.  
 Chapelle des filles de Louis XV, 50.  
 Chapelle de Fontainebleau, 6, 28.  
 Chapelle de M<sup>r</sup> le duc de Bourgogne, en vermeil, gravée des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 122, 126.  
 Chapelle de Saint-Éloi, 186.  
 Chapelle de Saint-Roch, à Lisbonne, 56.  
 Chapelle de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, 91, 92.  
 Chapelle en vermeil, aux armes de M<sup>r</sup> le duc de Bourgogne, 126.  
 Chapitre de Cologne, 39.  
 Chapitre de Notre-Dame, 30, 31.  
 Charlemagne, xv.  
 Charles IX, 13.  
 Charolais (Comte de), 39.  
 Chars, ix.  
 Châsses (Dessins de), 184.  
 Châsses émaillées de Gimel et d'Ambazac, xvii.  
 Chasse de Sainte-Geneviève, xviii.  
 Châssis en glace pour les girandoles de Louis XV, 69.  
 Château de Choisy, 118.  
 Châteaux de France, 16.  
 Château de la Muette, 50, 119, 120.  
 Château de Trianon, 121.  
 Château de Versailles, 10, 12.  
 Chatillon (M. de), gouverneur du Dauphin, 48.  
 Chenets en argent, 13.  
 Cheuvevières (Ph. de) et Montaignon (A. de), 103.  
 Chenon, commissaire au Châtelet, 158, 159, 169.  
 Chéret (Jean-Baptiste), 212.  
 Chevreuse (Duc de), 152.  
 Chiffres du Dauphin et de la Dauphine, 11.  
 Christ de Delgarde, 32.  
 Christ de Girardon, 32.  
 Christ portant sa croix, 31.  
 Christie (M.), de Londres, 215.  
 Chocolatières en argent, 89, 148.

- Chocolatières en argent, de six tasses, 123.  
 Giboires (Dessins de), 184.  
 Giboire émaille de la galerie d'Apollon, xvii.  
 Giboires en argent, 89.  
 Cigogne, 39.  
 Ciseaux en argent, 89.  
 Ciseaux pour les ongles (Paire de), en argent, 119.  
 Ciseaux à papier (Grande paire de), 119.  
 Ciseau à manche de bois des Indes, 119.  
 Ciseleurs, 22.  
 Ciselets, xxviii.  
 Ciselure, xxvi, xxvii, xxx, 132.  
 Cizeaux (Paires de), 205.  
 Cizoires, 20, 21, 90, 208.  
 Clair (P. de la Société de Jésus), 27.  
 Claye (Morceaux de), 21.  
 Clef de montre en cuivre, 205.  
 Clef de montre montée en or, 206.  
 Cloches en argent, 136.  
 Clochette en argent d'un sou singulier, 42.  
 Cloîtres, xvi.  
 Cloître Saint-Thomas, 4.  
 Cochin, 162.  
 Coffre à racine (Dessin de), 184.  
 Coffres à bijoux et pot à pâte (Dessins de), 184.  
 Coffre à bijoux et pelote, 42.  
 Coffre de la toilette de la princesse des Asturies, 192.  
 Colart, graveur, 132, 154.  
 Colbert, 3.  
 Colezon, ciseleur, 132, 133, 154.  
 Collection de M. Beurdeley, 17.  
 Collection de M<sup>me</sup> la princesse Demidoff, 179.  
 Collection de M. Paul Eudel, 103, 117.  
 Collection de M. le baron Jérôme Pichon, 60, 117.  
 Collection personnelle, 118.  
 Collection royale d'orfèvrerie de Portugal, 143, 149, 150.  
 Commande de la toilette de la Dauphine, 60, 61.  
 Commandes de la cour de Portugal, 55, 56, 168.  
 Commissaires au Châtelet, 140, 152, 154, 155, 157, 158, 159, 167, 169, 174, 176.  
 Communautés en Gaule, xvi.  
 Compas, 208.  
 Compas de trois pouces, changeant de pointes, 119.  
 Compas de quatre pouces simple, 119.  
 Compas de proportion de six pouces à niveau, 118.  
 Compas d'argent (Petit), 205.  
 Compas de six pouces changeant de pointes, avec trois pointes à genouils et une pointe à l'encre simple, 119.  
 Compagnie des Indes, 53.  
 Compant (M. l'abbé), 37.  
 Comptes des bâtiments du Roy, 6, 7, 9, 11, 12, 15, 22.  
 Comptes de la maison du Roi, 191.  
 Compliment du Dauphin à la Ville de Paris, 79.  
 Comptable de la corporation des orfèvres, 186.  
 Confortable, 58.  
 Conquêtes de César, ix, xiv.  
 Conquêtes de Louis XIV, 3, 13.  
 Conseillers de la Ville de Paris, 76, 183.  
 Conservation des pierreries et bijoux de M<sup>me</sup> la Dauphine, 62, 64.  
 Consuls, 14.  
 Contrat de mariage de Anne-Marguerite Germain, 34.

- Contrat de la toilette de la princesse des Asturies, 189, 192, 195.  
 Contours de plats, caisses, boîtes de chasse, etc. (Dessins de), 184.  
 Convalescence de Louis XV, 85, 86, 87.  
 Conversions au catholicisme, 27.  
 Coq, 139.  
 Coquemard en argent, avec son couvercle, 117, 128, 138, 139.  
 Coquemard en argent, gravé des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.  
 Coquetiers d'argent, 51.  
 Coquetiers de vermeil, 123, 125, 127.  
 Coquillages, 10.  
 Coquille, 140, 148.  
 Coquillé, xx, xxviii, xxx.  
 Coquottes avec couvercles en argent, 206.  
 Corbeille à pain en argent, 147.  
 Corporations, xvi, xviii, 186, 187.  
 Corporation des orfèvres parisiens, 34, 166, 186.  
 Corporation de Saint-Éloi, 29.  
 Corps des orfèvres (Délibération du), 107, 186.  
 Correspondance de Voltaire, 175.  
 Cosme III (Le grand-duc), 27.  
 Coupe du baron Pichon, xx.  
 Cour d'Espagne, 189, 202, 203.  
 Cour de Portugal, 138, 142, 143, 151, 168, 170.  
 Cour de Russie, 130, 138, 151.  
 Cour des Tuileries, 48.  
 Couriers ou chandeliers bas en argent, 118.  
 Couronne fermée, 40.  
 Couronne d'or, 55.  
 Couronne d'or de Guarrazar, xi.  
 Couronne royale, 35.  
 Couronnement de Louis XV, 34.  
*Courrier de l'Art*, 212.  
 Cousinet (René), 7, 8, 14.  
 Cousinet (Thomas), 134.  
 Couteaux d'argent, 50, 89.  
 Couteaux d'argent (Manches), 124.  
 Couteaux de chasse à poignée de bois, 206.  
 Couteau pour ôter la poudre, enrichi de diamants et d'émaux, 44.  
 Couteau de poche à manche d'ivoire, 205.  
 Couteau à poignée et lame d'argent, 118.  
 Couteaux en naere, manches d'or et lames d'acier, de J. B. Massé, 116.  
 Couteaux en vermeil, 142.  
 Couverts érigés en forteresses, xvi.  
 Couverts composez de cuillier et fourchette en argent, 127, 143.  
 Couverts d'argent, cuillier, fourchette et couteau, 126, 206.  
 Couverts de vermeil, cuillier, fourchette et couteau, 126, 128, 129.  
 Couvert de voyage, 58.  
 Couverts en argent, de J. B. Massé, 116.  
 Coysevox, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 32.  
 Crachoir en argent, 128.  
 Crachoir en argent aux armes du Roy, 128.  
 Crachoir en vermeil, 138.  
 Créanciers de (François-Thomas) Germain, 156, 157, 159, 168, 169, 195.  
 Crepier, 187.  
 Crépine de fil d'or, 29.  
 Creusets, 21, 208.  
 Critiques d'art, vii.  
 Croix d'argent, 6, 50.  
 Croix pour l'œuvre, 184.  
 Croix d'autel, 184.

- Croix et Chandeliers de cuivre de Notre-Dame, 31.
- Croix de neuf pieds six pouces en vermeil, 55.
- Croix de Christ en or, 89.
- Croix d'évêques en or, 89.
- Croix de Saint-Louis en or, 89.
- Croix de Saint-Michel en or, 89.
- Crosses (Dessins de), 184.
- Cuillers en argent, 51, 89, 124, 146.
- Cuiller, fourchette et couteau en argent, de la nourrice de M<sup>sr</sup> le duc de Bourgogne, 122.
- Cuillères à bouche à filets en argent, 207.
- Cuillères à bouche ornées en argent, 207.
- Cuilliers à café en argent, 127.
- Cuillères à café ornées en argent, 207.
- Cuilliers à café en vermeil, 129.
- Cuilliers à café en or, 120.
- Cuillier à moutarde en argent, 51, 89.
- Cuillier à moutarde en or, 45.
- Cuilliers à olives en argent, 89.
- Cuillère à punch en argent, 206.
- Cuillier à ragoût en argent, 127.
- Cuillère à ragoût à filets, en argent, 207.
- Cuiller à soupe à filets réunis par des feuillages, en argent, 146, 147.
- Cuilliers à sucre en argent, 52, 89.
- Cuillers en vermeil gravées des Armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.
- Cuisinière couverte en argent, 127.
- Cur'oreille en argent, 205.
- Cur'oreille en or, 205.
- Cuve servant à blanchir, 21.
- Cuvettes à huile (Dessins de), 184.
- Cuvettes en argent, 6, 9, 51, 138, 139.
- Cuvette longue, en argent, pour les plumes et la cire d'Espagne, 118.
- Cuvette ovale en argent, à double fond, donnée à Mahmoud I<sup>er</sup>, 54.

## D

- D'Affry de la Mounoye (M.), 15.
- Da Foz (M. le marquis), xxxi, 71, 73, 74, 143.
- Dangeau, 10, 12, 14.
- Dapheç (Jean-François), 167.
- Dareel (M. Alfred), vii.
- Dauphin (le), fils de Louis XV, 46, 76, 77, 79, 125.
- Dauphine (M<sup>me</sup> la), 50.
- Davillier (M. le baron Ch.), 212, 213.
- Débâcle de François-Thomas Germain, 138.
- De Caux (M<sup>r</sup>), notaire, 209.
- Déclaration de François-Thomas Germain au commissaire Grailaud de Graville, 176.
- Décour, 24, 25.
- Décour (Marguerite), 18, 19, 22, 24.
- De la Béraudière (M. le comte), 103.
- Déjeuner d'or du roi de Portugal, 140, 142.
- De Laigue (M.), xxxi, 28.
- De la Peyronnie (M.), 90.
- Delaporte, chanoine, 30.
- De Launay (Nicolas), 7, 8, 12, 20, 32, 38.
- Delamay, peintre, 70.
- Delorme, agent d'affaires, 168, 169, 170.
- Demidoff (M. le prince), 103.
- Demidoff (M<sup>me</sup> la princesse), 179.
- Denain, 47.

- Depareieux, 162.  
 Dépôt de François-Thomas Germain sur l'état mental d'André Rouquet, peintre en émail du Roi, 114.  
 De Sartine, 153, 169.  
 Descour, ciseleur, 132, 133, 154.  
 Description du cadre du portrait de Louis XIV, 4.  
 Description du château de Versailles, 10.  
 De Septeuil, 75.  
 De Souza (M.), ambassadeur de Portugal à Paris, 169, 170.  
 Dessins simples, x.  
 Dessin décoré d'armures et de bombes qui éclatent, 100.  
 Dessins des bijoux de M<sup>re</sup> le comte d'Artois, 75, 76.  
 Dessins pour étoffes de la cour, 101.  
 Dessins de François-Thomas Germain, 156.  
 Dessin de l'intérieur d'un temple, gravé à l'eau-forte, 100.  
 Dessin de Mycènes, x.  
 Dessins de pièces d'orfèvrerie courante à la plume, lavés d'encre et coloriés, 100.  
 Dessinateur du Roi, 18.  
 Deville, dessinateur, xxxi.  
 De Villers (Claude), xxx, 14, 17, 22.  
 De Villers (François), 14, 17, 22.  
 Diamants (Commerce des), 75, 89.  
 Diamants du Trésor royal, 75.  
*Dictionnaire des artistes*, 2, 3, 14, 15, 25, 26, 28, 67, 69.  
*Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 1, 2, 4, 15, 18, 38.  
*Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779), 67, 92, 94.  
 Dictionnaire de Lempereur, 2, 3, 14, 15, 25, 26, 28, 67, 69.  
*Dictionnaire de Trévoux* (1771), 34.  
*Dictionnaire de la ville de Paris* (1776), 67, 92, 94.  
 Didot, 10.  
 Diffamation calomnieuse, 177, 178.  
 Différend entre les barbiers et les chirurgiens, 90, 91.  
 Différend entre la cour de Portugal et François-Thomas Germain, 168, 169, 170.  
 Différend entre les héritiers de Gouthière et M. le duc de Villequier, 212.  
 Directeur du château du Louvre, 8.  
 Directeur de la Monnaie et orfèvre ordinaire du Roi, 32, 38.  
 Directeur des Bâtimens du Roi, 178.  
 Directoire, 13, 26.  
 Dissolution de la société en commandite de François-Thomas Germain et C<sup>ie</sup>, 167.  
 Documents inédits de l'histoire de France, 6.  
 Doreur-ciseleur du Roi, 212.  
 D'Ormesson, avocat général au Parlement, 89.  
 Dorure, 132, 133, 140, 141.  
 D'Orvilliers, 75.  
 Double (M. Léopold), 103.  
 Doubles fonds et leurs plaques en argent, 118.  
 Doyen-grand-garde de l'orfèvrerie, 74.  
 Du Barry (M<sup>re</sup>), 179, 212.  
 Dulaure, 67.  
 Dumoulin, médecin, 91.  
 Duplessis (Georges), 22.  
 Dussieux, xxxi, 9, 10, 11, 26, 38.  
 Dussieux et Soulié, 61.

## E

- Ébénistes royaux, 53.  
 École des Beaux-Arts, 9.

- Échevins de la ville de Paris, 32, 76, 79, 183.
- Écritoires en argent, 89, 115, 116.
- Écritoire enrichie de diamants, 53.
- Écritoire en vermeil, avec figures en ronde bosse, 54.
- Écritoire en vermeil ornée de têtes de philosophes, 52, 53.
- Écritoire du roi de Pologne, 115.
- Écuelle (Dessin d'), 184.
- Écuelle en argent, 50.
- Écuelle et son couvercle en argent, 206.
- Écuelle (Orcillons d') en argent, 208.
- Écuelle en argent de la nourrice de M<sup>r</sup> le duc de Bourgogne, 122.
- Écuelle en vermeil, 102, 103.
- Écuelle avec couvercle en vermeil aux armes d'Artois, 128.
- Écuelle en vermeil, gravée des armes du Roy et de la légende : *Enfants de France*, 120.
- Écuelle en or de Louis XV, 52.
- Écuycrs, 76, 82.
- Édit de Louis XV, 3.
- Édit de Nantes, 27.
- Effigie de Louis XIV, 15, 16.
- Église des Arméniens, à Livourne, 28.
- Église Saint-Barthélemy, 2, 75.
- Église Saint-Éloi, 188.
- Église Saint-Germain l'Auxerrois, 34.
- Église du Gesù, à Rome, 26.
- Église Saint-Louis du Louvre, 24, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 102.
- Église métropolitaine de Reims, 34, 35, 36, 37.
- Église Notre-Dame, 30, 31.
- Église Saint-Thomas du Louvre, 91.
- Éguierre en vermeil, aux armes de Berry, 127.
- Éléments d'orfèverie*, de Pierre II Germain, xxiv, 17.
- Éléments d'orfèverie* (Suite aux), de Pierre II Germain, xxiv, 183.
- Éléments d'orfèverie*, de Paul Eudel, 72, 102, 103.
- Élèves des collèges de Paris, 186, 187.
- Élisabeth de France (Madame), 128.
- Élisabeth de Russie (S. M. l'impératrice), 130, 134.
- Éloge de Pierre I<sup>er</sup> Germain par Louis XIV, 29.
- Éloge de Thomas Germain par Mariette, 103.
- Éloge de Thomas Germain par l'abbé Lambert, 104.
- Éloge de Thomas Germain par *le Mercure*, 104.
- Éloge de Thomas Germain par J. F. Blondel, 104, 105.
- Éloge de Thomas Germain par Lecain, 105.
- Éloge de Thomas Germain par Lempereur, 105, 106.
- Émaillerie, xiv.
- Émaillerie champlevée, xx.
- Émaillerie translucide sur relief ou de basse taille, xx.
- Émaux, xx.
- Émaux de Limoges, xvii.
- Embellissements du logement de François-Thomas Germain, 162.
- Empire romain, x.
- Encensoirs (Dessins d'), 184.
- Encensoir en argent, 28.
- Encensoir en or, 29.
- Enclumes, 90, 156, 208.
- Encre de Chine (Paquet d'), 206.
- Encriers d'argent, 44, 51, 53, 117, 118, 124.

*Encyclopédie méthodique des arts et métiers mécaniques*, 105.

Enfants de France, 45, 46, 47, 118, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128.

Enfants de Pierre I<sup>er</sup> Germain, 19.

Enfants de Thomas Germain, 55.

Enfouissements, VIII.

Enroulements, 10.

Enseigne : *A la Croix d'or*, 85.

Enseigne : *Aux Anneaux d'or*, 105.

Enseigne : *A la Garde royale*, 193.

Enseigne : *A la Tour d'argent*, 153.

Enterrement des morts couverts de leurs ornements, XI.

Épées, IX.

Épées en argent, 89.

Épées en or, 89, 142.

Épées en or du Dauphin, 24, 76, 77, 78, 79.

Épée de Chilpéric, XI.

Épée royale, 35.

Équierre à charnière de six pouces et son plomb, 118.

Esguières d'argent, 20.

Estampe de chandelier à colonne, 208.

Estampes de François-Thomas Germain, 156.

Estimation des objets ayant appartenu à la société dissoute de François-Thomas Germain et C<sup>o</sup>, 168.

Estrées (M<sup>me</sup> la maréchale d'), 20.

Établis ou establys garnis, 21, 90, 208.

Étaux, 90, 156, 208.

Étaux à limer, 90.

Étaux à main, 90.

Étaux (petits) à main, 119.

Éteignoirs d'argent, 51, 89, 118.

Étienne (Marie-Anne), femme de Tourteau (Jean-Louis), 75

*Étude sur Marie-Josèphe de Saxe*, 62.

Étuis en or, 89.

Eudel (M. Paul), 72.

Évangélique de Monza, XI.

Événements du règne de Louis XIV, 15.

Expert du chapitre de Notre-Dame, 32.

Expert de Thomas Germain, 32.

Extrait de baptême de Jean-Louis Tourteau, 75.

Extrait de l'inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, 48.

Extrait des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, 18.

Extrait des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Bezançon, notaire à Paris, 34, 70, 72.

Extrait des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Carré, notaire à Paris, 156.

Extrait des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Dauchez, notaire à Paris, 182, 196, 203.

Extrait des minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Persil, notaire à Paris, 209.

Extraordinaire des guerres, 15, 16.

Ex-voto, 76.

## F

Fabrique de Notre-Dame, 32.

Factures et ordonnances de paiements, 195.

Faïence, 29.

Faillite de François-Thomas Germain, 141, 142, 143, 152, 192, 213.

Faisans, 55.

Félibien, 187.

Ferme à manche de bois des Indes, 119.

Ferrières ou flacons en argent, 40.

Ferrière en argent, gravée des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.

- Feuilles d'acanthé, 146.  
 Feuilles d'argent, xi.  
 Feuilles marines, 140.  
 Feuilles de plantes, 10.  
 Fibules de Bourgogne, xi.  
 Fibules de Normandie, xi.  
 Figures des douze Apôtres, en argent, 56.  
 Figures d'or émaillées en ronde bosse, xxi.  
 Figurines des chasses, xx.  
 Figurines coulées en cuivre doré et émaillé, xx.  
 Fils d'or, 13.  
 Filières à escroux, 20, 208.  
 Filières à tarauds, 90, 208.  
 Filières à tirer du fil, 20, 208.  
 Filières à vis, 90, 208.  
 Filigranes, xv, xvi, xx, 13.  
 Filles de théâtre, 152, 153.  
 Flacon en argent et sa cuvette, 207.  
 Flacon à esprit-de-vin, en vermeil, aux armes d'Artois, 128.  
 Flacon de la cantine du Roy, à Marly, 122.  
 Flacon avec ses chaînes en vermeil, aux armes de Berry, 127.  
 Flacon (Petit) pour la couleur d'eau, 119.  
 Flamant (Hélène), 2.  
 Flambeaux (Dessins de), 184.  
 Flambeaux de toilette (Dessins de), 184.  
 Flambeaux d'argent, 50, 51, 89, 117, 118, 127, 128, 179.  
 Flambeaux de 5 pouces, en argent, 124.  
 Flambeaux de chambre, en argent, 122, 123.  
 Flambeaux à colonnes carrées, en argent, 206.  
 Flambeaux de la collection Endel, en argent, 72, 117.  
 Flambeaux ciselez d'ornemens en argent, 127.  
 Flambeaux formés par trois cariatides en argent, 44.  
 Flambeaux d'étude en argent, avec tige se divisant et porte-abat-jour, 103.  
 Flambeaux des Jeux du Roy, à Trinnon, en argent, 124.  
 Flambeaux en forme de lyre triangulaire, en argent, 42.  
 Flambeaux de nécessaire à colonne, en argent, 207.  
 Flambeaux en argent de la nourrice de M<sup>re</sup> le duc de Bourgogne, 122.  
 Flambeaux en argent, à pieds ronds se démontant, 118.  
 Flambeaux en argent pour S. M. le Roi de Pologne, 115.  
 Flambeaux de table de 9 p<sup>o</sup> 1/2, en argent, 125.  
 Flambeaux de table de 11 p<sup>o</sup>, en argent, 122, 123, 124.  
 Flambeaux à têtes de béliers, en argent, 103.  
 Flambeaux à tige ronde, en argent, 206.  
 Flambeaux d'argent bruni, à pied carré et tige cannelée, 51.  
 Flambeaux en vermeil, 192.  
 Flambeaux en vermeil, gravés des armes du Roy couronnées, 125.  
 Flambeaux en vermeil, à guaines, gravés des armes du Roy et de la légende: *Enfans de France*, 120.  
 Flambeaux en vermeil, en forme d'urnes antiques, 193.  
 Fleury (cardinal), 94, 96.  
 Fonte de l'argenterie, 12, 13, 14, 15, 29, 38, 62.  
 Fontainebleau, 16.  
 Fontanien (de), 64, 68.

Fontevrault, 48, 50.  
 Forge complète, 90.  
 Fourchettes en argent, 89, 124, 146, 207.  
 Fourchettes à filets en argent, 207.  
 Fourchettes en vermeil, gravées des armes du Roy et de la légende : *Enfans de France*, 120.  
 Fourneaux, 156.  
 François I<sup>er</sup>, xxii.  
 Frises (Dessins de), 186.  
 Fruiterie de M<sup>re</sup> le duc de Bourgogne, 127.  
 Frédéric le Grand, 130.

## G

Gabriel, architecte, 88.  
 Galard (M. le marquis de), 150, 179, 213.  
 Galerie d'Apollon, 13.  
 Galeries du Louvre (Logements des), 3, 8, 11, 14, 18, 22, 24, 25, 38, 72, 82, 101, 112, 157, 158, 160, 161, 166, 174, 183, 192, 195.  
 Gantière (Dessins de), 184.  
 Gantières ovales en argent, 42.  
 Gantières en vermeil, 193.  
 Gardes de l'orfèvrerie, 1, 14, 34, 72, 74, 105, 167, 186, 187, 191.  
 Gardes de l'orfèvrerie (Anciens), 186.  
 Gardes de l'orfèvrerie (Grands), 72, 191.  
 Gardes de l'orfèvrerie (Anciens grands), 186.  
 Garde-meuble de la couronne, 6, 62, 64, 66.  
 Garnier, chargé des affaires de France à Londres, 173.  
 Garniture en argent d'énier, poudrier et boîte à éponge, gravée des armes de M<sup>re</sup> le duc de Bourgogne, 127.  
 Garniture d'huiliers en argent (corps et bouchons), 208.  
 Garniture de pupitre en argent, 128.  
 Garniture de table en argent, 51.  
 Garniture de toilette en argent, vermeil ou or, 39.  
 Gauchelet (Anne-Denise), femme de Thomas Germain, 34, 72, 83, 92, 94, 101, 102.  
 Gauchelet (François), 34.  
 Gaule, viii, ix, x, xi, xiv.  
 Gaule politique et artistique, x.  
 Ganlois, viii, x, xi, xii.  
 Gaudreau, 53.  
*Gazette des Beaux-Arts*, 181.  
 Gerbaut (M.), xxxi.  
 Germain, xxx.  
 Germain (Anne-Marguerite), fille de Thomas, 34.  
 Germain (Autoine), 209.  
 Germain (Benoist-Agricol), 209.  
 Germain (Charles), fils de Pierre I<sup>er</sup>, 19.  
 Germain (François), 1, 2.  
 Germain (Françoise), sœur de Pierre I<sup>er</sup> et femme de François-Vincent, 18.  
 Germain (Françoise), fille de Pierre I<sup>er</sup>, 19.  
 Germain (François-Alexis), fils de Pierre I<sup>er</sup>, 19.  
 Germain (François-Lazare), 182.  
 Germain (François-Thomas), fils de Thomas, xxiv, xxxi, 34, 39, 45, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 107, 108, 109 à 180, 190, 192, 195, 213 à 216.  
 Germain (Hugues), 182.  
 Germain (Jean), 209.  
 Germain (Jean-Antoine), de Ville-neuve-les-Avignon, 209.  
 Germain (Jean-Antoine-Agricol), 209.

- Germain (Louis), dessinateur, 100.  
 Germain (Marguerite - Françoise),  
     fille de Pierre I<sup>er</sup>, 34.  
 Germain (Marie-Madeleine), 209.  
 Germain (Marie-Nicole), fille de  
     Pierre I<sup>er</sup> et femme de Lagneau  
     (Thomas-Léonard), 19, 32.  
 Germain (Nicolas), fils de Pierre I<sup>er</sup>,  
     19.  
 Germain (Nicolas-Joseph), 182.  
 Germain (Pierre I<sup>er</sup>), xxiv, xxx, 1,  
     2, 3, 4, 6, 9, 10, 12, 14, 15, 16,  
     17, 18, 19, 22, 25, 36, 105, 192.  
 Germain (Pierre II), dit *le Romain*,  
     xxiv, 181 à 210.  
 Germain (Pierre), fils de Pierre I<sup>er</sup>,  
     19.  
 Germain (Veuve de Pierre I<sup>er</sup>), 18,  
     19, 22, 24, 25.  
 Germain (Thomas), fils de Pierre I<sup>er</sup>,  
     xxiv, xxxi, 19, 24 à 109, 130, 171,  
     173, 180, 181, 182, 192, 215, 216.  
 Germain (Veuve de Thomas), 83,  
     84, 92, 101, 102.  
 Gesvres (Duc de), 79, 151.  
 Gilbert des Voisins, avocat général  
     au Parlement, 88.  
 Girandoles d'argent, 10, 13, 18, 51,  
     89.  
 Girandoles de cristal de roche, 9, 10.  
 Girandoles d'or de Louis XV, 24,  
     66, 67, 68, 69, 70, 173.  
 Glaces de miroir, 11.  
 Gloire d'anges et de chérubins, 35.  
 Goblet (Dessins de), 184.  
 Gobelet en argent, couvert, 40.  
 Gobelet en cristal, 119.  
 Gobelet en vermeil, 120.  
 Gobelins (Manufacture des), 14, 16.  
 Gondy (Cardinal de), 30.  
 Gouge à manche de bois des Indes,  
     119.  
 Gouthière (Pierre), ciseleur-doreur,  
     132, 133, 141, 169.  
 Gouthière (Pierre), créancier de  
     l'orfèvre Germain, 212, 213, 214.  
 Gouverneur de M<sup>te</sup> le duc de Berry,  
     127.  
 Graillaud de Craville, commissaire  
     au Châtelet, 152, 167, 174, 176,  
     178.  
 Grand Dauphin, 10.  
 Grand-Électeur (l'archevêque de  
     Cologne), 39, 109.  
 Grandes pièces d'orfèvrerie, 6, 8,  
     18.  
 Grand (M<sup>e</sup>), notaire, 210.  
 Gratification, 3.  
 Gratoir, 119.  
 Graveur en médailles, 15, 16.  
 Gravure, xxvii.  
 Gravure de Dolivart, 10.  
 Gravure d'Hérissey, 10.  
 Grégoire de Tours, xiv, xvi.  
 Grégoire de Tours à Nogent, xiv.  
 Grenats, xi.  
 Grenier, sculpteur du Roi, 19.  
 Grille d'argent, 20.  
 Grille de fer, 21.  
 Guéridons en argent, xxx, 22.  
 Guéridons en bois doré, 9.  
 Guerres de religion, xxii.  
 Guerre de Trente ans, xxii.  
 Guichard père, 177, 178.  
 Guide des amateurs et des étran-  
     gers à Paris, 86.  
 Guiffrey (J. J.), xxxi, 6, 7, 12, 13,  
     14, 22, 29, 153, 154, 155, 157,  
     176, 189, 190, 192, 196, 212, 213.  
 Guillyot, sergent au Châtelet, 3.  
 Guilmard (D.), 183, 184.  
 Guirlandes de fleurs, 3.

## H

- Hachures, xii.  
 Harnais, ix.  
 Hébert, 64, 66, 94, 189, 196,  
 Hirtz (dessinateur), xxxi,

- Histoire de la Chasse de sainte Geneviève*, 79.
- Histoire du Château de Versailles*, 9, 10, 11.
- Histoire et description de la cathédrale de Reims*, 37.
- Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, Paris, 1771, tome III, 1, 3, 4, 6.
- Histoire de l'orfèvrerie française*, VII, 2, 213.
- Histoire de Paris*, 187.
- Histoire de l'Université de Paris*, 187.
- Hiver rigoureux de 1740, 79.
- Hochets en argent, 89.
- Hochets des *Enfants de France*, 45, 46, 47, 120, 122, 123, 125, 127, 128.
- Hochet de Madame Élisabeth (en or, à six grelots), 46.
- Hochet de Madame Victoire (en or, à sept grelots), 46.
- Hochets de Mesdames Louise-Élisabeth et Anne-Henriette (en vermeil, à huit grelots), 46.
- Hochets de Mesdames Louise-Élisabeth et Anne-Henriette (en or, à douze grelots), 46.
- Hochet en or, à douze grelots, 46, 47, 120, 125, 127.
- Hoil, 54, 55.
- Hollande, 6.
- Honneurs funèbres rendus à Germain (Pierre II), 187.
- Honneurs funèbres rendus à Germain (Thomas), 101.
- Hôpital de la Trinité, 1.
- Hôtel de Livry, 75.
- Houppettes en vermeil, 150.
- Hughes, commissaire au Châtelet, 152, 154, 155, 157, 159, 173.
- Hughes (M<sup>lle</sup>), danseuse de la Comédie-Italienne, 153.
- Huilliers en argent, 89, 147, 179.
- Huillier en argent, en plateau, avec ornements en feuilles d'olivier et ses bouchons en argent, 206.
- Huillier en argent, en bateau, avec ses bouchons, 206.
- Huillier (M<sup>e</sup>), notaire, 179.
- Hurtaut et Magny, 67, 79, 92.

## I

- Impôt du vingtième, 186.
- Incrustations de pierres, XI.
- Inde, X.
- Industrie, VIII, XVI.
- Industrie laïque, XVIII.
- Industrie privée, XVI.
- Influence du règne de Louis XV sur les artistes, 58, 59.
- Inscription du soleil donné par Louis XV à l'église de Reims, 35.
- Instruments de mathématiques, 118.
- Instruments du culte pour la chapelle de Marie-Thérèse, 50.
- Intendant général du Gard-Meuble, 60.
- Intérieur de Germain (Pierre I<sup>er</sup>), 19.
- Intérieur de Germain (Thomas), 70, 72.
- Introduction, VII.
- Invasion française en Allemagne, (1795), 39.
- Invasions normandes, XIV, XVI.
- Inventaire après décès de Germain (Pierre I<sup>er</sup>), 18, 19, 24.
- Inventaire après décès de Germain, dit *le Romain* (Pierre II), 182, 196, 203, 204.
- Inventaire après décès de Germain (Thomas), 70.
- Inventaire de la cathédrale de Reims, 37.

Inventaire et estimation des pier-  
reries et bijoux de Madame la  
Dauphine, 64.

Inventaire dressé à la mort de  
M. le comte de Hoym, 56.

*Inventaire de Marie-Josèphe de  
Saxe*, 60, 62.

Inventaire de l'orfèvrerie d'or et  
de vermeil du Roy, 53.

Inventaire du Trésor de Notre-  
Dame, 30, 31.

Inventaire général de la chapelle  
de Saint-Éloi, 186.

### J

Jacquemin, joaillier du Roy, 64,  
160, 162.

Jacques II, 10.

Jal. 1, 2, 4, 15, 18, 38, 91, 102, 107,  
189.

Jatte ovale avec son collet, et à  
anse (en argent), 206.

Jatte avec une éguière à par s (Toi-  
lette de Marie Leczinska), 42.

Jatte avec un pot à l'eau (Toilette  
de Marie Leczinska), 42.

Jatte ovale du Dauphin (en ver-  
meil), 48.

Janmaire, 177, 178.

Jésuites, 26, 27.

Jetons de l'Écbevinage parisien,  
15.

Jeton de l'extraordinaire des guer-  
res, 15.

Jetons et médailles, 8, 15.

Jeu de Cavagnole, 48.

Jeu de S. M. au château de Marly,  
129.

Joaillerie, xxxi.

Joubert, ébéniste, 53.

*Journal de Barbier* (novembre  
1759), 62.

*Journal du Garde-Meuble de la  
Couronne et Maisons royales*, 6.

7, 10, 12, 29, 44, 45, 46, 47, 48,  
50, 51, 52, 53, 64, 66, 67, 68, 69,  
70, 101, 103.

*Journal des Inspecteurs de M. de  
Sartine*, 153.

*Journal de Verdun*, 36.

*Journal du voyage de Louis XV à  
Reims*, 34.

### K

Kunersdorf (Bataille de), 34.

### L

Lagneau (Léonard), 32, 34, 108.

Lagneau (Thomas-Léonard), 32, 34.

La Marsaille (Bataille de), 15.

Lambert (L'abbé), 1, 2, 3, 4, 6, 18,  
26, 27, 28, 29, 40, 52, 54, 66.

Lampadaire (Dessin de), 184.

Lampadaire en argent de Sainte-  
Geneviève, 24, 80, 81, 82, 83, 84,  
85, 86, 87, 109.

Lampes (Dessins de), 184.

Lampes à essay, 208.

Lampes de nuit en argent, 51.

Langlois, 118.

Largillière, peintre, xxxi, 72.

Lasteyrie (M. le comte Ferdinand  
de), vii.

Lauragnais (M<sup>me</sup> la duchesse de),  
64, 151.

Lavallière (Duc de), 151.

Lebègue (M.), 175.

Le Blanc (Louis), 204.

Le Blanc, joaillier de la Dauphine,  
64.

Leboucher (M<sup>r</sup>), notaire, 24.

Le Brun (Charles), xxx, 3, 18, 22.

Lecain ou Lequin (Jean Malquis),  
105.

Légataire universel de Pierre Ger-  
main II, 209.

Legros (Pierre), sculpteur, 26, 27.

Légumier en argent, 145, 146.

- Légumier en vermill.** 103.  
**Le Houx (L'abbé),** 4.  
**Le Hesdin, orfèvre,** 154.  
**Leitz, ciseleur,** 132, 133.  
**Lemoine, orfèvre,** 155.  
**Lempereur,** 2, 3, 14, 15, 18, 25, 26, 27, 28, 67, 70, 105, 106.  
**Lenhendrick (Louis-Joseph),** 72, 74, 153.  
**Lenoir, lieutenant général de la police,** 75.  
**Léonard (Noël),** 88, 89.  
**Lepautre,** 7.  
**Le Pelletier de Saint-Fargeau, avocat général au Parlement,** 116.  
**Leprince (Genre),** 148.  
**Le Roy (Pierre),** 14, 166.  
**Le Sieurre-Desbrières (Marguerite), femme de Germain (François-Thomas),** 153, 154, 166, 179.  
**Lettres de Germain (Pierre II, dit le Romain) et de Chancelier, publiées dans le Mercure d'avril 1766,** 197, 200.  
**Lettres de Caffiery, publiées dans le Mercure de janvier 1766.**  
**Lettre d'invitation de bout de l'an,** 34.  
**Lettre de M. Ougourlyan, de Livourne,** 28.  
**Lettres patentes,** 34, 187, 191.  
**Lettres au secrétaire du Roy,** 56.  
**Lettre de M. le duc d'Aumont à M. Pierre, premier peintre du Roi,** 212, 213.  
**Leutzen (L'abbé),** 39.  
**Ligue (La),** xxii.  
**Limes,** 156, 208.  
**Lingots,** 156, 208.  
**Lingotières,** 20, 90.  
**Listes de cupitation,** 186, 188.  
**Livre d'ornemens,** 184.  
**Livourne, église des Arméniens,** 28.
- Livres composant la bibliothèque de Germain (Pierre I<sup>er</sup>) :** Vaze de Stella et Charmeton; Portraiture de Jean Cousin; Recueil de plusieurs ornemens et estampes; Livre de vignolle en quatre langues; Architecture de Sébastien Célio; Architecture de Léonard de Viney; Entrées de M<sup>r</sup> François; Recueil d'estampes; Parchemin de du Cerceau; Entrées de Charles IV; Ornemens de Plutarque; Usage du compas Tours d'anneaux; Petits ornemens; Estampes de différents auteurs et grandeurs, 21. Bible; Divers volumes, 22.
- Livres composant la bibliothèque de Germain (François-Thomas),** 156.
- Livry (M<sup>re</sup> de),** 151.  
**Loir (Alexis),** xxx, 14, 17, 22.  
**Loir (Alexis, fils),** xxx, 14.  
**Lois sur les églises,** 38.  
**Louis XIV,** xxii, xxiv, 3, 4, 6, 10, 12, 16, 29.  
**Louis XV,** xxv, xxvi, 29, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 61, 62, 64, 108, 109, 110.  
**Louis XVI,** xxvi, 54.  
**Louise (Madame),** 120.  
**Louise-Élisabeth (Madame),** 45, 46.  
**Louise-Marie (Madame),** 47.  
**Louvois,** 25, 26.  
**Louvre,** 4, 22, 25, 157, 174.  
**Lustres,** 10.  
**Luxe personnel,** ix.  
**Luxe du xviii<sup>e</sup> siècle,** 39.  
**Luynes (Cardinal de),** 152.  
**Luynes (Duc de),** 61, 109.
- M**
- Machaut (M<sup>r</sup> de),** 183.  
**Madame à Versailles,** 124.

- Madame (fille de M<sup>r</sup> le Dauphin), 120, 127, 128.
- Madrid, 196.
- Magallon (M. de), 189, 190, 196.
- Maillet de bois satiné, 119.
- Maire de Marseille, 182.
- Maison de Bragance, 55, 71, 73, 74.
- Maison commune des orfèvres, 186.
- Maisons royales, 2, 56, 122, 123.
- Maisonville (M<sup>lle</sup>), 153.
- Maitre doreur, 32.
- Maitres orfèvres, 1, 8, 11, 14, 18, 32, 34, 72, 74, 85, 107, 166, 167, 191.
- Maitres orfèvres, reçus par une déclaration en faveur des pauvres de la corporation, 85.
- Maitres orfèvres reçus par privilèges des galeries du Louvre, 72, 183.
- Maitres orfèvres reçus par privilèges des Gobelins, 167.
- Maitres orfèvres reçus par privilèges du Roi, 74.
- Maitres orfèvres reçus par privilèges de la Trinité, 1.
- Maitres orneumistes (Les)*, 183.
- Maitrises, 1, 2, 14, 18.
- Maitresses dispencienses, 152.
- Manches de couteaux en argent, 207.
- Mantz (M. Paul), 181.
- Marchands orfèvres, 166, 183, 184, 192.
- Marchands orfèvres-joailliers, 183, 184.
- Marchandises d'orfèvrerie, 20, 166.
- Marchés, 30, 31, 78, 82, 83.
- Marchiennes (Bataille de), 47.
- Marie-Adélaïde (Madame), 46.
- Marie-Josèphe de Saxe (La Dauphine), 60, 62, 182.
- Marie Leczinska (La Reine), 40, 41, 45, 47.
- Marie-Louise-Thérèse-Victoire (Madame), 46, 118.
- Marie-Thérèse d'Espagne (La Dauphine), 50, 60.
- Marie-Thérèse, fille du Dauphin, 50.
- Mariette, 103.
- Marigny (M. de), 159, 160, 162, 165, 166, 174.
- Marmites servant l'une dans l'autre pour faire du bouillon au bain-marie, partie d'argent, partie d'ébène, 123.
- Marot (Daniel), 7.
- Marqueterie de Boulle, 10.
- Marqueterie d'ébène, 11.
- Marseille (État civil de), 182.
- Marteaux, 90, 208.
- Marteau à hache (le manche de bois des Indes), 119.
- Masse à papier en argent, 118.
- Massé (Jean-Baptiste), peintre de Louis XIV, 116.
- Matières précieuses, xx.
- Matières précieuses non ouvragées, 156, 170.
- Maupin (Dame, dite M<sup>me</sup> Éloï), 173.
- Médailles, 15.
- Médaille décernée à Germain (Thomas), xxxi, 26.
- Médailleurs, 27.
- Médecins, 27, 28.
- Meissonnier (Juste-Aurèle), 70, 74.
- Mémoires sur la vie de Marie-Au-toinette*, 47.
- Mémoire de la veuve de Germain (Thomas) pour le lampadaire, 83, 84.
- Mémoire de M. de Marigny contre Germain (François-Thomas), 160.
- Mémoires de Germain (François-Thomas), 152, 162, 165, 174.
- Mémoires de Louis XIV*, 2.
- Mémoires sur la cour de Louis XV*, 61.

- Mémoire sur les dégradations du logement de Germain (François-Thomas), 179.
- Ménars (M. le comte de), 150.
- Mendès, commissionnaire du Roi de Portugal, 55, 56, 163.
- Mercur de France* (Le), 2, 4, 8, 9, 11, 26, 27, 30, 31, 35, 36, 37, 39, 40, 44, 55, 56, 62, 64, 76, 78, 80, 89, 104, 110, 114, 130, 170, 171, 172, 196, 197, 198, 200.
- Merlin (Thomas), 7, 8, 14.
- Merveilles parlantes de Versailles*, 9.
- Mesdames de France, 48, 50.
- Messagers de l'Université de Paris, 186, 187.
- Messagers de l'Université de Paris (Élections), 187.
- Messagers de l'Université de Paris (Grands), 186.
- Messagers de l'Université de Paris (Petits), 187.
- Métaux précieux, xiv, 11.
- Meubles, 10.
- Meubles réclames par Germain (François-Thomas), 178.
- Meunier, ciseleur, 132, 133, 154.
- Miatlieff (Famille), 131, 135.
- Michel-Ange, 96.
- Millin, 86.
- Miroir (Dessin de), 184.
- Miroir en argent, 12.
- Miroir en vermillon, 138, 140, 193.
- Miroir de Germain (François-Thomas) conservé au palais de Pétterhoff, 135.
- Missions des commissaires de la Convention, 3.
- Missorium de Chilpéric, xiv.
- Mobilier de Louis XIV* (Le), 14.
- Modèles et leçons aux élèves et patrons orfèvres, 184.
- Modèles (des chandeliers de Notre-Dame) en terre, en plâtre, en bois, 32.
- Modèles de moulures à baguettes, à feuille et à filigrane, 208.
- Modèles de Germain (François-Thomas), 156, 164.
- Modèles en plomb, en cuivre et en argent, de Germain (Thomas), 89.
- Modèles en plomb et cuivre, de Germain (Pierre II), dit le Romain, 208.
- Modèles en cuivre et plomb, et profils de bois, de Germain (Pierre I<sup>er</sup>), 21.
- Monicart, 9.
- Monnoies ou monnaies, ix, 12, 32, 62.
- Montre (Grosse) dans sa boîte d'or unie, 204.
- Monuments de l'histoire de l'art, viii.
- Monuments de la monarchie capétienne, xvi.
- Moreau (Étienne), 85.
- Mortemart (M<sup>me</sup> de), 151.
- Mortier en argent, gravé aux armes du Roi et de la légende *Enfans de France*, 122.
- Mortier de fonte de fer et son pilon, 21, 128, 208.
- Moscou, 130.
- Mouchettes en argent, 20, 51, 89, 118.
- Mouchette en argent portée sur trois pieds, 118.
- Moulin en argent pour brûler du café, 123.
- Moutardiers (Dessins de), 184.
- Moutardiers en argent, 89, 148.
- Moutardier et son couvercle en argent, 148.
- Moutardier ovale et son plateau en or, 45.

Musée du Louvre, 11.

*Musée retrospectif du métal*, 29.

### N

Nécessaire du Roi, 44, 125, 126, 127.

Nécessaire d'or du Roi de Portugal, 142.

Nef en forme de navire, 40.

Neptune recevant les richesses de la mer, 42.

Nicol, graveur, 132, 154.

Noailles (Maréchal de), 179.

Nocret (Veuve), 38.

Notre-Dame-de-Paris, 30, 31, 32.

Notre-Dame-de-Pitié, 31.

Nouveaux procédés de fabrication pour l'orfèvrerie, 112.

*Nouvelle Description des environs de Paris*, 67.

*Nouvelle Héloïse*, de Rousseau, xxvi.

### O

Occident, viii.

Occupation de Rome par les Français, 26.

Odiot (M.), xxxi, 57.

Oille, 54, 55.

Olivier, graveur, 132.

Or émaillé de basse taille, xx.

Or rehaussé de pierreries, xii.

Ordre de Saint-Michel, 35.

Orfèvres anglais, 55.

Orfèvres et bijoutiers de Paris, xvi, xviii.

Orfèvre en or, 4.

*Orfèvres de Paris en 1700 (Lcs)*, 14, 29.

Orfèvre ordinaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, 85.

Orfèvre ordinaire et sculpteur du Roy, 21, 34, 108, 170, 195.

Orfèvres ordinaires du Roy, 8, 14, 15, 32, 31, 38, 183.

Orfèvres du Roy, xxii, xxiv, 4, 8, 11, 14, 34, 38, 43, 164, 182, 191, 192, 195, 196.

Orfèvre privilégié du Roy suivant la cour, 190, 191, 194.

Orfèvre-sculpteur-graveur et architecte, xviii, xxiv.

Orfèvrerie, v, viii, xii, xiv, xv, xvi, xviii, xx, xxii, xxiv, xxvi, 2, 5, 12, 15, 29, 39, 167, 169, 171, 174, 181, 184, 194, 202, 204, 214.

Orfèvrerie d'argent à figures en ronde bosse, xii.

Orfèvrerie cloisonnée, xii, xv.

Orfèvrerie filigranée et à cabochons, xv.

Orfèvrerie religieuse, 30, 85, 89, 184.

Orléans (Duc et duchesse d'), 151, 152.

Original de la nomination de Germain (Thomas) comme échevin, 76.

Ornements (Dessins d'), 186.

Ornements du temps de Louis XIV, 172.

Ortolans, 55.

Ostensoirs, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38.

Ostrogoths, xi.

Ougourlyan (M.), 28.

Outils de Germain (Thomas), 89, 90.

Outils de Germain (Pierre I<sup>er</sup>), 20, 21, 22.

Outils de Germain (François-Thomas), 156.

Outils de Germain (Pierre II), 208.

Outils de M<sup>me</sup> la duchesse de Parme, 119.

Outrebon, orfèvre, 155.

Ouvrages d'orfèvrerie commencés, 156, 208.

Ouvrages d'argenterie, 171.

Ouvrage romain, xii.

## P

- Paignon-Dijonval, 100.  
 Paillon, xii.  
 Paire de molletz, 20.  
 Paix (Dessins de), 184.  
 Palais de Gatchina, 134, 138.  
 Palais des Grands-Dues de Tos-  
 cane, 27, 28.  
 Palais d'Iilver, 136, 138.  
 Palais de Péterhoff, 135.  
 Palettes à saigner, en argent, 48,  
 52.  
 Parme (Madame Infante, duchesse  
 de), 118, 119.  
 Paroisse des Accoules (Marseille),  
 182.  
 Paroisse Sainte-Eustache, 179.  
 Pasquety (Catherine), 182.  
 Pasquier (Jean-Jacques), 183, 184.  
 Passart (L'abbé), 31.  
 Passoire à thé, en argent, 125.  
 Patères de Pétrossa, xi, xii.  
 Patronage de Saint-Charlemagne,  
 187.  
 Paulmier (M<sup>e</sup>), notaire, 209.  
 Pauvres du bureau des orfèvres  
 de Paris, 209.  
 Peletier, planeur., 132, 154.  
 Peintre paysagiste, 4.  
 Pelote à épingles en vermeil, 138.  
 Petite écurie de Louis XV, 45.  
 Perdrix, 55.  
 Philippe V, 55.  
 Philippine-Élisabeth-Justine (M<sup>me</sup>),  
 47.  
 Phelypeaux (Comte de Saint-Flo-  
 rentin), 64.  
 Pichon (M. le baron Jérôme), v,  
 viii, xx, 1, 2, 12, 18, 34, 37, 43,  
 56, 68, 89, 103, 108, 112, 115,  
 116, 117, 132, 148, 160, 162, 179,  
 187, 190, 196, 213.  
 Pièces d'argenterie, 2, 10, 51.  
 Pièces du bilan de la faillite de  
 Germain (François-Thomas), 132.  
 Pied d'ébène garni d'argent, 119.  
 Pied de 4 livres, 20.  
 Pierre à l'huile, 208.  
 Pierres orientales, 11.  
 Pierres précieuses, xiv, xv.  
 Pigalle (sculpteur), 96, 131, 145,  
 180, 216.  
 Pigeons, 55.  
 Pillage de la maison de M<sup>me</sup> Cam-  
 pan, 48.  
 Pincés d'acier, 119, 208.  
 Pincés à papier, 119.  
 Pincettes, 90.  
 Plans (Dessins de), 184.  
 Planches ou modèles, 183.  
 Planches en cuivre (girandoles du  
 roi), 173.  
 Planches de Germain (François-  
 Thomas), 156.  
 Plaques de ceinturons des bords  
 du Rhin, xi.  
 Plaques de ceinturons du nord de  
 la France, xi.  
 Plaques à dresser, 208.  
 Plats, terrines et pots à oille (Des-  
 sins de), 184.  
 Plat et niquière en étain, de Fran-  
 çois Briot, xxii.  
 Plats en argent, 89, 146.  
 Plat rond à bouilli, en argent,  
 207.  
 Plat rond d'entrée, en argent,  
 207.  
 Plat rond contourné, en argent,  
 58.  
 Plaques d'argent, 51.  
 Plateau ovale, en argent, 51.  
 Plateaux en argent, 127, 136, 146.  
 Plateau d'or orné de verroterie  
 rouge, xii.  
 Plateau en vermeil, 138, 150.  
 Platines en argent, 114.

- Plombs de la toilette de Marie Leczinska, 42.
- Plume d'or et porte-crayon, 119.
- Poches à feu, 90.
- Poche à thuilot et ferraille, 90.
- Poêle de fonte à cloche, 208.
- Poêle à souder, 90.
- Poêlons en argent, 50, 89.
- Poêlons à bouillir en argent, 120.
- Poids divers, 208.
- Poinçons d'orfèvres, 18, 34, 72, 74, 85, 108, 167, 183, 191, 195.
- Poinçon de Louvet, 215.
- Poinçons (outils), 20.
- Poinçon de Paris, 172.
- Poinçon d'argent à manche d'ébène, 119.
- Pointeau, xxvii.
- Pointillé, xxvii.
- Poissons, 140.
- Polowtsoff (S. E. M. le secrétaire d'État), 130, 131, 150, 213.
- Pommes de canne en or, 47, 89.
- Pompador (M<sup>me</sup> de), 162.
- Pont Notre-Dame, xvi.
- Populations aborigènes, viii.
- Poreclaines, 10.
- Portalis (M. le baron), 101.
- Porte-col en argent, 89.
- Porte-crayons de 4 et 6 pouces à 2 anneaux en argent, 118.
- Porte-mouchette en argent, 20.
- Porte-mouchette et mouchette en vermeil, 120.
- Portrait du grand Dauphin, 11, 12.
- Portrait de Louis XIV, 4.
- Portugal (S. M. le Roi de), 136, 169, 170, 173, 179, 213, 215.
- Pots à oïlles (Dessins de), 184.
- Pots à oïlles en argent, 54, 55, 89.
- Pot à oïlle en vermeil, 110.
- Pots à sucre, salières à deux (Dessins de), 184.
- Pots au lait en argent, 120, 206.
- Pot à l'eau (Dessins de), 184.
- Pots de chambre en argent, ronds et ovales, 53, 122, 128.
- Pot à pommade en vermeil, 138.
- Pot à bouillon de 6 p<sup>a</sup> en argent, 120.
- Pot à couvercle en argent, 149.
- Pot à l'eau en argent, 122.
- Poudriers en argent, 44, 51, 53, 117, 118, 124.
- Poursuites et accusations portées contre Germain (François-Thomas), 157, 158.
- Pralins (Duc de), 152.
- Premier valet de chambre du Roi, 75.
- Prerogatives des anciens élèves de l'Académie royale, 212.
- Présent de Marie Leczinska au maréchal de Villars, 47.
- Présent de Louis XV au sultan Mahmoud I<sup>er</sup>, 54, 55.
- Présent de Louis XV au nabab de Golconde, 110.
- Présents de la Ville de Paris, 76, 80, 84, 85, 86, 88.
- Présents du roi, 55.
- Prévôts des Marchands de la Ville de Paris, 76, 79.
- Prieur, gainier, 132, 154.
- Privilèges sous la domination romaine, xvi.
- Procédure de la Ville de Paris contre les héritiers de Germain (Thomas), 83.
- Procès contre les héritiers de Gouthière et ceux de M<sup>me</sup> Du Barry, 212.
- Procureurs au Châtelet, 187.
- Procureurs au Parlement, 187.
- Profils d'ouvrages d'église, 184.
- Profit (M.), dessinateur, xxxi.
- Provence (M<sup>sr</sup> le comte de) 125, 128.

Proyart (L'abbé), 79.

Pupitre de M<sup>sr</sup> le duc de Bourgo-  
gne, 127.

### Q

Quai des Orfèvres, 11, 18, 75, 187.  
190, 195, 196.

Quai Pelletier, 74, 85, 105, 132,  
212, 213.

Quantin (Musée rétrospectif du  
métal), 29.

Quarré ou carré (Dessin de), 184.

Quarré ou carré (Dessin de dessus  
de), 184.

Quartenaire de la Ville de Paris.  
34.

Quercis (M. le baron de), 134.

### R

Râpe à manche de bois des Indes  
et virole d'argent, 119.

Râpe à queue de rat, à manche de  
bois des Indes et virole d'argent.  
119.

Rapporteur en argent, 119.

Rapporteur en corne, 119.

Raveché, orfèvre, 155.

Receveur général des finances, 75.

Réchauds en argent, 89, 120, 136.  
148.

Réchauds à esprit-de-vin, en ar-  
gent, 127.

Réchauds à esprit-de-vin, en fer  
tourné, et sa lampe à deux cou-  
vercles, 123.

*Recherches sur les jetons de l'che-  
vinage parisien*, 15.

Réclames de Germain (François-  
Thomas), 130, 170, 171, 214.

Registres de Saint-Louis-Saint-  
Thomas du Louvre, 91.

Règles d'ébène, 119.

Regnard (Louis), orfèvre, 168, 170

Regnatière, 153.

Relieurs, 187.

Religion chrétienne, XII.

Reliquaire (Dessin de), 184.

Reliquaire de Saint-Maurice  
d'Againe (Abbaye de), xv.

Remarques sur les moyens de me-  
surer la lumière, 114.

Renommée, 4.

Renseignements demandés en An-  
glettre sur Germain (François-  
Thomas), 173.

Reponssé, XXVII.

*Revue archéologique* de septembre-  
octobre 1886, XVIII, XXIII, XXV,  
79.

*Revue des Arts décoratifs*, novem-  
bre 1883, XXIX.

Rigal (François), 88, 89.

Rinceaux (Dessins de), 186.

Rite funéraire, VIII.

Robert (Jean-François), 209.

Robillon, 96.

Rocheblave (Viconte et vicomtesse  
de), 196.

Rochemeaure (M. de), 153.

Roëttiers (Jacques), 69, 74, 136,  
162, 180, 216.

Roëttiers (Jean-Jacques), 183.

Roëttiers et Germain, 122, 172.

Roëttiers (Norbert), 74.

Rohan (Armand-Jules de), 35.

Rois franes, XII.

Rois mérovingiens, XVI.

Roi de Portugal (S. M. le), 55, 101,  
139, 140, 141, 142, 143, 144.

Roi-Soleil, 6.

Rome, x, 26, 27, 36, 55.

Rome antique, xv.

Rondot, orfèvre de Troyes, 212.

Rossel d'or, xx.

Rouen (Faïence de), 29.

Rue Fromenteau, 74.

Rue du Faubourg-Montmartre, 179.

Rue Greneta, I

Rue Guénégaud, 194.  
 Rue de Limoges, 178.  
 Rue de la Monnaie, 34.  
 Rue Neuve-Saint-Eustache, 153.  
 Rue Notre-Dame, 74.  
 Rue des Orties, 156, 157, 195.  
 Rue Princesse, 200.  
 Rue du Roule, 34.  
 Rue Saint-Louis, 89.  
 Rue Saint-Thomas-du-Louvre, 108.  
 Rue de la Vannerie, 167.  
 Rue des Vieilles-Haudriettes, 102.  
 Russie (S. M. l'Empereur de), 131.  
 134, 136, 147, 173, 179, 180, 215.

## S

Saccotés ou réunis en frise, x.  
 Saint Denis, 31.  
 Saint-Esprit, 35.  
 Saint Louis, xviii.  
 Saint Marcel, 31.  
 Saint Michel, 35.  
 Saint-Petersbourg, 130, 136.  
 Saisie pratiquée dans les ateliers  
 et bureaux de Germain (Fran-  
 çois-Thomas), 166, 169, 170.  
 Saladiers en argent, 89.  
 Salières en argent, 122, 152, 206.  
 Salières en argent, sans cuvette,  
 206.  
 Salière en argent, à cuvettes, avec  
 panier, 206.  
 Salières en argent, forme de na-  
 vire à voile, 147.  
 Salières en argent, forme de sa-  
 line, 134.  
 Salières en argent, avec petits  
 enfants en costume indien, por-  
 tant des coquillages, 147.  
 Salières en or, 140.  
 Salle des Maréchaux, 10.  
 Salle des palais royaux, xiv.  
 Samaritaine (A la). 4.

Samovar sur son réchaud, en ar-  
 gent, 148.  
 Sangles, 21.  
 Santeuil, 16.  
 Sarrazin, substitut, 209.  
 Sarrazin (M<sup>me</sup>), de Marseille, 209.  
 Saucières et salières (Dessins de),  
 184.  
 Saucières en argent, 89, 120, 138,  
 147.  
 Saucière de Joubert (François),  
 148.  
 Saucières d'or en gondole, 44.  
 Scelles à modeler, 21.  
 Scies, 90, 208.  
 Scie à main, à manche de bois des  
 Indes, et virole d'argent, 119.  
 Sculpteur et cizeleur du Roy, 189.  
 Sculpteurs et professeurs à l'Acadé-  
 mie royale de peinture, 189.  
 Seaux à rafraichir (Dessins de),  
 184.  
 Seaux en argent, 89, 138, 142, 148.  
 Seaux à rafraichir, en argent, à  
 deux anses, avec têtes de béliers  
 et guirlandes de fleurs, 148.  
 Secrétaires de marqueterie, 117.  
 Secrétaires de marqueterie pour le  
 Roy à Choisy, 124.  
 Séjour en Angleterre de (François-  
 Thomas) Germain, 173.  
 Sellier, perceur, 132, 154.  
 Sentences du Châtelet contre les  
 orfèvres, 167.  
 Serdeau de M<sup>sr</sup> le duc de Bour-  
 gogne, 127.  
 Service en argent de S. M. le Roi  
 de Portugal, 152.  
 Service en argenterie de vingt-six  
 pièces pour Louis XV, 44.  
 Service en argenterie du Dauphin,  
 48.  
 Service complet d'argent, or et  
 vermeil, de Marie-Thérèse, 50.

- Service de table en or de Louis XV, 52.
- Service en vermeil de M. Chabrières-Arlès, 74.
- Service en argent de S. M. l'Empereur de Russie, 136.
- Service Orloff, en argent, 136.
- Service dit de Paris, en argent, 136.
- Service de vermeil donné à Marie Leczinska à la naissance du Dauphin, 134.
- Sivot, 177, 178.
- Skizzen zur Kunstgeschichte der modern Medaillen-Arbeit*, 15.
- Société des Bibliophiles français, v.
- Société en commandite de François-Thomas Germain, 156, 157, 166, 167, 168.
- Soixante planches d'orfèvrerie*, par P. Eudel, 117.
- Soleils (Dessins de), 184.
- Soleils en argent, 89.
- Soleil en argent doré de l'église de Reims, 34 à 38.
- Soleils de vermeil, 30, 31.
- Soleils de Notre-Dame de Paris, 36.
- Soleil et sa mouchette, 42.
- Soltikoff (Prince et famille), 130, 131.
- Sommes dues par la Couronne à Pierre Germain, 22.
- Sommes dues par Louis XV à Pierre Germain, 22.
- Sonnettes en argent, 50, 52, 89, 118, 119.
- Sophie (Madame), 120.
- Soucoupes en argent, 20, 40, 42, 48, 54.
- Soucoupe ovale, 40.
- Soucoupe en argent pour placer sous les palettes à saigner, 48.
- Soucoupe et tasse couverte en argent, 42.
- Soucoupes en argent données à Mahmoud I<sup>er</sup>, 54.
- Soucoupe aux Atours, 42.
- Soucoupes en vermeil, 120.
- Soucoupes en vermeil (à pied), 117.
- Soufflets, 90.
- Soufflets de forge, 21, 208.
- Soulié et Dussieux, 10.
- Soupières en argent, 136, 138, 142, 143, 144, 173, 208, 215.
- Sous-directeur de l'Académie royale à Rome, 26.
- Spatule en argent, 122.
- Splendeurs de Versailles, xxii.
- Statue de sainte Foy, xv, xvi.
- Statue de saint Ignace, 26.
- Statuettes en argent, faites au coquillé, xxviii.
- Statuts des orfèvres, 14, 166.
- Statuts de saint Louis, xviii.
- Steinkerque (Bataille de), 15.
- Sucriers (Dessins de), 184.
- Sucriers en argent, 89, 179, 206.
- Sucriers en or, 69.
- Succession du comte d'Eu, 75.
- Supercherie de Legros, à Rome, 27.
- Surtouts (Dessins de), 184.
- Surtouts de table en argent, 89, 110, 130, 143.
- Surtout de table en argent, représentant une petite fille jouant avec deux tourterelles, 134.
- Surtout de table en argent, représentant un Amour jouant des castagnettes et du tambour de Basque, 134.
- Surtout de table en argent, représentant l'Amour et Bacchus, 131.

## T

- Tabatières de carton vernis à gorges d'or, 204.
- Tabatières de carton, vernis rouge, 206.

- Tabatière de chasse, en argent, galonnée en or, 204.
- Tabatières en écaille, garnies en or, 204.
- Tabatière en racine, 206.
- Tables, ix, 10.
- Tables en argent massif, 11, 54.
- Table à écrire, 124.
- Table de campagne de Madame Infante, duchesse de Parme, 118.
- Table en marqueterie, 117.
- Tableaux, 10, 19, 70.
- Tableau de Largillière, 72, 215.
- Tableau renfermant 94 médailles, 204.
- Tailbout, 76.
- Tapiserie de Bergame, 19.
- Tapisseries des châteaux royaux, 7.
- Tapisseries des Gobelins, 8, 16, 22.
- Tapiserie de la Renaissance, 13.
- Taratte, tourneur, 154.
- Tas, 90.
- Tas de fer à planer, 20, 208.
- Tas à moulures, 20.
- Tasses en argent, 50.
- Tasses à café en argent, 206.
- Tasse avec soucoupe en argent, 89.
- Tasse à deux ances en argent, 122.
- Tasse à deux ances en vermeil, 120.
- Tasse en vermeil, 120.
- Tasse à couvercle en vermeil, 127, 128.
- Te igitur* et évangile (Dessins de), 184.
- Testament de Germain (Pierre II), 208.
- Testament de saint Remi, xii.
- Tenailles, 21, 90, 119.
- Tenailles à jeter, 90.
- Tenailles à forger, 208.
- Tentures de la chambre à coucher de la Dauphine, 60.
- Terrines (Dessins de), 184.
- Terrine de porcelaine de Saxe, 118.
- Terrine de vermeil, 110.
- Théières en argent, 89, 148.
- Thétis sur les eaux, 42.
- Thierry, 86, 88.
- Thievion, 140, 152.
- Thendon, sculpteur, 27.
- Thouvenot (M<sup>e</sup>), notaire, 34.
- Tire-bouchons en argent, 89.
- Tire-moelle en argent, 89.
- Toilette simple (Dessins de), 184.
- Toilette en argent, 13, 53, 64.
- Toilette de campagne en vermeil, 117.
- Toilette de la princesse des Asturies, en vermeil, 64, 189, 190, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 210.
- Toilette de la princesse du Brésil, 40.
- Toilette du comte Bobrinskoy, 138.
- Toilette de la Dauphine, 13, 60, 61, 62, 64, 66.
- Toilette de la reine d'Espagne, 40.
- Toilette de la reine Marie Leczinska, 40.
- Toilette du roi de Portugal, en vermeil, 40, 142, 150.
- Toilette de la princesse de Portugal, en vermeil, 140, 150.
- Toilette de vermeil et coffre du roi et de la reine des Deux-Siciles, 40.
- Toilette de vermeil de S. A. I. le grand-duc Alexis, 136.
- Tombe barbare, xi.
- Tombeaux, xi, xiv.
- Toulouse (Comtesse de), 152.
- Tours, 156.
- Tour de laveur en argent, 21.
- Tourmente révolutionnaire, xv.
- Tournevis d'acier, 119.
- Tourteau (Jean-Baptiste), 75.
- Tourteau (Jean-Louis), 75.
- Trappe, 208.

- Travaux de Germain (Thomas)** pour le comte de Hoym, 53.  
**Travaux de Germain (Thomas)** pour la cour de France, 50, 51.  
**Trésor de Charles V et de ses frères**, xx.  
**Trésor de Conques**, xv.  
**Trésor de Gourdon**, xii.  
**Trianon**, 117.  
**Tribunal de commerce de la Seine**, 132, 141, 142, 152, 154, 155.  
**Tribus aryennes**, viii, x.  
**Trophées d'armes**, 3, 27, 30.  
**Trouvaille de Bernay**, x.  
**Truelle à poissons en argent**, 206.  
**Turgot**, 79.  
**Tutelle des enfants de Germain (Pierre I<sup>er</sup>)**, 18.
- U
- Université de Paris**, 186, 187, 188.  
*Usage du trésor de Sainte-Geneviève*, 84, 86.  
**Ustensiles en or**, 89.
- V
- Vailhen (M<sup>me</sup> veuve)**, de Villeneuveles-Avignon, 209.  
**Vaisselle d'argent**, 29, 32, 51, 195, 204.  
**Vaisselle et argenterie de chambre du Roi**, 118.  
**Vaisselle de campagne du Roy**, 122, 126.  
**Vaisselle d'argent du duc d'Arenberg**, 56.  
**Vaisselle d'argent de Lord Ballimbrock**, 56.  
**Vaisselle d'argent du duc de Boufflers**, 56.  
**Vaisselle d'argent du roi de Portugal**, 139, 140.  
**Vaisselle courante du grand Dauphin**, 10.
- Vaisselle d'or aux armes du Roy**, trois couronnes, 120.  
**Vaisselle d'or du duc de Bourgogne**, 120.  
**Vaisselle de vermeil des Enfants de France**, 53, 120.  
**Vanloo**, 162.  
**Vases pour l'autel (Dessins de)**, 184.  
**Vases d'agate**, 10.  
**Vases antiques en composition de Germain (François-Thomas)**, 171, 172.  
**Vases d'argent**, xxx, 13, 54.  
**Vases en argent à mascarons**, 215.  
**Vase d'or**, 140.  
**Vase à monture d'or**, 172, 173.  
**Vase à pâte d'amandes**, 42.  
**Vatel (M<sup>e</sup>)**, notaire, 18, 19.  
**Vergette (Dessin de)**, 184.  
**Vergette**, 144.  
**Vernage**, médecin, 91.  
**Vernis de la Chine**, 53.  
**Verres**, xv.  
**Verroterie**, xi.  
**Verroterie cloisonnée**, xv, xvi.  
**Verroterie dans l'or**, xi.  
**Versailles**, 6, 10, 69, 117.  
*Versailles immortalisé*, 9.  
*Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, 79.  
*Vie du comte de Hoym (Charles-Henry)*, 56.  
**Vierge de Jeanne d'Évreux**, xxx.  
**Vignes (Suzanne de)**, 179.  
**Villars (Maréchal de)**, 47.  
**Vincent (François)**, 18, 25.  
**Vols d'argenterie**, 52, 140.  
**Voltaire**, 59, 175.  
**Vrilles**, 90.  
**Vrilles (Petites) à têtes de bois des Indes**, 119.  
**Vrillière (M. de la)**, 174.

W	Y
Wisigoths, xi.	Yekatarinoslaw, 136.
	Yver (M <sup>e</sup> ), notaire, 24, 25.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

## TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages.
<i>Abecedario de Mariette</i> . . . . .	103
Acte d'apposition des scellés . . . . .	187
Actes de l'état civil . . . . .	179, 182
Actes de décès . . . . .	18, 179
Actes notariés . . . . . 2, 18, 24, 25, 34, 70, 72, 156, 179,	182
<i>Almanach Dauphin de 1772</i> . . . . . 74, 173, 187, 204 — 1777, 105,	195
<i>Almanach pittoresque et alphabétique de 1780, des riches monuments que possède la Ville de Paris</i> . . . . . 64, 66, 189,	196
<i>Almanach de Reims de 1776</i> . . . . .	36
Antiquités nationales . . . . .	36
Architecture française . . . . .	26, 28, 94
<i>Archives de l'art français</i> . . . . . 4, 103, 153, 162,	175
Archives de l'état civil . . . . .	75, 191
Archives de Lisbonne . . . . .	56
Archives du ministère des affaires étrangères. (Correspondance de Portugal, vol. 95), 141, 155, 168, 169. — (Présens du Roi, vol. 423) . . . . .	55
Archives nationales, II 1858*, 34, 76, 80, 82. — II 1863*, 82, 83. — K 1004, 80, 83. — K 1006, 83, 85. — K 1016, 85. — K 1017, 85. — K 1019, 76, 78. — K 1020, 75. — K 1021, 75. — K 1039, 186. — K 1040, 186. — K 1042, 186. — K 1042 (10 à 80), 72, 186. — K 1043, 186. — K 1045, 74. — K 1047, 8. — L 511, 30, 31, 34. — L 547, 91. — LL 200, 30. — O (série), 160. — O1* 23, 4. — O1 67, 11, 39. — O1 70, 56. — O1 72, 55. — O1 92, 166. — O1* 392, 61. — O1* 393, 61. — O1* 1058, 108. — O1* 1060, 160 — O1* 1063, 38. — O1* 1087, 38. — O1* 1172, 178, 179. — O1* 1191, 108. — O1* 1201, 174. — O1* 1202, 174. — O1* 1207, 173. — O1* 1232, 178. — O1* 3305, 6, 7, 10, 12, 22. — O1* 3308, 29. — O1* 3310, 44, 45, 46. — O1* 3311, 46, 51, 53, 101. — O1* 3312, 47, 48, 51, 52. — O1* 3313, 48, 50, 51, 52. — O1* 3314, 50, 52, 67, 68, 69 — O1* 3326, 62. — O1* 3328, 52. — O1* 3451, 69, 70. — O1* 3452, 69, 70. — O1* 3475, 69, 70. — O1* 3515, 53, 69. — O1* 3516, 53. — O1* 3619, 167, 195. — O1* 3620, 167, 195. — O1* 3621, 167, 195. — Q1* 1099117, 88. — Q1* 1099119, 88. — S 703, 8. — S 7203, 1, 2. — S 7212, 8, 14. — S 7224, 191. — T* 2995, 174. X 4551, 167. — X 4572, 166, 167. — X 4581, 168. — X 4637, 168. — X1* 8267, 142, 170. — Y Dossiers des commissaires du Châ-	

	Pages.
telet. — Y Liasse 76, 155, 167, 174, 176. — Y Liasse 167, 152. — Y Liasse 168, 140, 152. — Y Liasse 287, 154, 155, 157, 159. — Y Liasse 289, 152, 159, 173. — Y Liasse 638, 158, 159, 169. — Y 4004, 18. — Y 11025, 187. — Z 39, 72. — Z 58, 75. — Z 65, 34. — Z 80, 11. — Z 83, 191. — Z 93, 75. — Z 254, 183. — Z 256, 74. — Z 269, 89. — Z 285, 178. — Z 2871, 14. — Z 2896, 14. — Z 2969, 18. — Z 2971, 8, 14. — Z 2976, 14. — Z 2977, 11, 14. — Z 2978, 14. — Z 2979, 14. — Z 2985, 8. — Z 2986, 8. — Z 2987, 11. — Z 2988, 8. — Z 2989, 11. — 2990, 14. — Z 2995, 14. — Z 2997, 34. — Z 3005, 14, 34. — Z 3006, 14. — Z 3018, 34. — Z 3024, 183. — Z 3025, 74, 89. — Z 3027, 11. — Z 3031, 74. — Z 3032, 89. — Z 3036, 183, 187, 196. — Z 3040, 34, 108. — Z 3044, 34. — Z 3046, 11, 112. — Z 3049, 11. — Z 3051, 75. — Z 3054, 75. — Z 3057, 75, 105. — Z 3066, 74. — Z 3067, 191. — Z 3073, 105. — Z 3131, 8. — Z 3133, 14, 34. — Z 3134, 34. — Z 3135, 14, 89, 183. — Z 3136, 14, 34, 89. — Z 3138, 34, 89. — Z 3139, 74, 183. — Z 3141, 11, 14, 102. — Z 3142, 11, 74, 89, 105, 108. — Z 3143, 105. — Z 3144, 8. — Z 3850, 191. — Z <sup>1<sup>b</sup></sup> 655, 8, 11, 89, 183. — Z <sup>1<sup>b</sup></sup> 65841 . . . . . 178	
<i>Artistes français à l'étranger (Les)</i> . . . . .	26
<i>Avant-Coureur (L')</i> , 130, 131, 134, 140, 192, 194, 196, 197, 198, 200, 203. . . . .	214
Bibliothèque nationale (Cabinet des Estampes), 10, 41, 183, 184. (M <sup>e</sup> F. F. N <sup>o</sup> 4648), 13. (M <sup>e</sup> , dossier n <sup>o</sup> 1316, <i>Germain</i> ) . . . . .	34
Bibliothèque Sainte-Genève. (M <sup>e</sup> H <sup>t</sup> 482, in-f <sup>o</sup> ). . . . .	84
<i>Bulletin de la Société de l'histoire de Paris</i> . . . . .	13
<i>Comptes des Bâtimens du Roy</i> . (Documents inédits de l'histoire de France). . . . . 6, 7, 9, 11, 12, 15,	22
Correspondance de Voltaire. (Lettre n <sup>o</sup> 9884.) . . . . .	175
<i>Description du château de Versailles</i> . . . . .	10
<i>Dictionnaire des Artistes</i> . . . . . 2, 3, 14, 15, 25, 26, 28, 67,	69
<i>Dictionnaire de biographie et d'histoire</i> . . . . . 1, 2, 4, 15, 18,	38
<i>Dictionnaire historique de la Ville de Paris (1779)</i> . . . . .	67, 92
<i>Dictionnaire de Trévoux (1771)</i> . . . . .	54
<i>Dictionnaire de la Ville de Paris (1776)</i> . . . . .	94
<i>Dictionnaire de l'Université de Paris</i> . . . . .	187
<i>Dictionnaire de Paris</i> . . . . .	187
<i>Éléments d'orfèvrerie</i> . . . . . xxiv, 72, 102, 103, 117,	183
<i>Encyclopédie méthodique des Arts-et-Métiers</i> . . . . .	105
<i>Étude sur Marie-Josèphe de Saxe</i> . . . . .	62
Extrait des minutes de M <sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris. . . . .	18
Extrait des minutes de M <sup>e</sup> Bezaçon, notaire à Paris. . . . . 34, 70,	72
Extrait des minutes de M <sup>e</sup> Carré, notaire à Paris. . . . .	156

	Pages.
Extrait des minutes de M <sup>r</sup> Dauchez, notaire à Paris . . .	182, 196, 203
Extrait des minutes de M <sup>r</sup> Persil, notaire à Paris. . . . .	209
<i>Gazette des Beaux-Arts</i> . . . . .	181
<i>Histoire de la chûsse de Sainte-Genève</i> . . . . .	79
<i>Histoire du château de Versailles</i> . . . . .	9, 10, 11
<i>Histoire et description de la cathédrale de Reims</i> . . . . .	37
<i>Histoire littéraire du règne de Louis XIV</i> . . . . .	1, 3, 4, 6
<i>Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe</i> . . . . .	60, 62
<i>Journal de Barbier</i> (novembre 1759) . . . . .	62
<i>Journal des inspecteurs de M. de Sartine</i> . . . . .	153
Lettre de M. Ougourlyan de Livourne . . . . .	28
<i>Maîtres ornemanistes (Les)</i> . . . . .	183
<i>Mémoires de Dangeau</i> . . . . .	10, 12, 14
<i>Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette</i> . . . . .	47
<i>Mémoires de Louis XIV</i> . . . . .	2
<i>Mémoires sur la cour de Louis XV</i> . . . . .	61
<i> Mercure de France</i> , 2, 4, 8, 9, 11, 26, 27, 30, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 44, 55, 56, 62, 64, 76, 78, 80, 89, 104, 110, 114, 130, 170, 171, 172, 196, 197, 198, . . . . .	200
<i>Merveilles parlantes de Versailles</i> . . . . .	9
<i>Mobilier de Louis XIV (Le)</i> . . . . .	14
<i>Musée retrospectif du métal</i> . . . . .	29
<i>Nouvelle Description des environs de Paris</i> . . . . .	67
<i>Orfèvres de Paris en 1700 (Les)</i> . . . . .	14, 29
Original de la nomination de Germain (Thomas) comme échevin. (Collection personnelle). . . . .	76
<i>Recherches sur les jetons de l'échevinage parisien</i> . . . . .	15
<i>Revue archéologique</i> (septembre-octobre 1886). . . . .	xiii, xv, xviii, 79
<i>Revue des arts décoratifs</i> (novembre 1883). . . . .	xxix
<i>Skizzen zur Kunstgeschichte der modern Medaillen-Arbeit</i> . . . . .	15
<i>Soixante planches d'orfèvrerie</i> . . . . .	117
Tribunal de Commerce de la Seine . . . . .	132, 141, 142, 152, 154, 155
<i>Usage du Trésor de Sainte-Genève</i> . . . . .	84, 86
<i>Versailles immortalisé</i> . . . . .	9
<i>Vie du Dauphin, père de Louis XVI</i> . . . . .	79
<i>Vie du comte de Hoym (Charles-Henry)</i> . . . . .	56

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	VII

## LIVRE PREMIER

### PIERRE I<sup>er</sup> GERMAIN

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Germain (Pierre I <sup>er</sup> ), orfèvre-sculpteur du Roi et graveur en médailles. — Sa vie. — Ses travaux pour Louis XIV. . . . .	1
---	---

## LIVRE II

### THOMAS GERMAIN

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Sa jeunesse. — Son séjour à Rome. — Les travaux qu'il y a exécutés. — Son arrivée à Paris. — Son premier travail présenté à Louis XIV. . . . .	25
CHAPITRE II. — Ses travaux d'orfèvrerie religieuse. — Son admission comme maître orfèvre dans la corporation des orfèvres parisiens. — Le Roi lui accorde un brevet de logement aux Galeries du Louvre . . . . .	30
CHAPITRE III. — Ses commandes pour la cour de France et pour les cours étrangères. . . . .	39
CHAPITRE IV. — La toilette de la Dauphine. — Les candélabres d'or de Vereailles . . . . .	60

## LIVRE III

### FRANÇOIS-THOMAS GERMAIN

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Ses œuvres à la cour de France, à différents particuliers et pour la ville de Paris . . . . .	107
APPENDICE au chapitre I <sup>er</sup> du livre III. . . . .	117
CHAPITRE II. — Ses fournitures à la cour de Russie . . . . .	130
CHAPITRE III. — Ses fournitures à la cour de Portugal. . . . .	138
CHAPITRE IV. — Société en commandite. — Sa faillite. — Ses procès. — Sa mort. . . . .	151

## LIVRE IV

## PIERRE GERMAIN II, DIT LE ROMAIN

	Pages.
Ses travaux. — <i>Les Éléments d'orfèvrerie.</i> — Toilette de la princesse des Asturies. . . . .	181

## APPENDICE

Le ciseleur Gouthière créancier de l'orfèvre Germain. . . . .	212
Aigüère en jaspe aventurin de la vente Hamilton. . . . .	215

# TABLE DES GRAVURES

## HORS TEXTE

	Pages.
Portrait de Thomas Germain et de sa femme, par Largillière. Dessin de M. Profit. . . . .	EX REGARD DU TITRE.
Projet de chandelier en cire, d'après le tableau de Thomas Germain, par Largillière. En regard de la page. . . . .	XXVI
Flambeau en argent, par Thomas Germain, appartenant à M. Amherst. En regard de la page. . . . .	104
Surtout de table, par F. T. Germain, à S. M. l'Empereur de Russie. Dessin de M. Profit. En regard de la page. . . . .	152
Surtout de table, par F. T. Germain, à S. M. l'Empereur de Russie. Dessin de M. Profit. En regard de la page. . . . .	156
Soupière en argent, de F. T. Germain, à S. M. l'Empereur de Russie. Dessin de M. Bordès. En regard de la page. . . . .	172

## DANS LE TEXTE

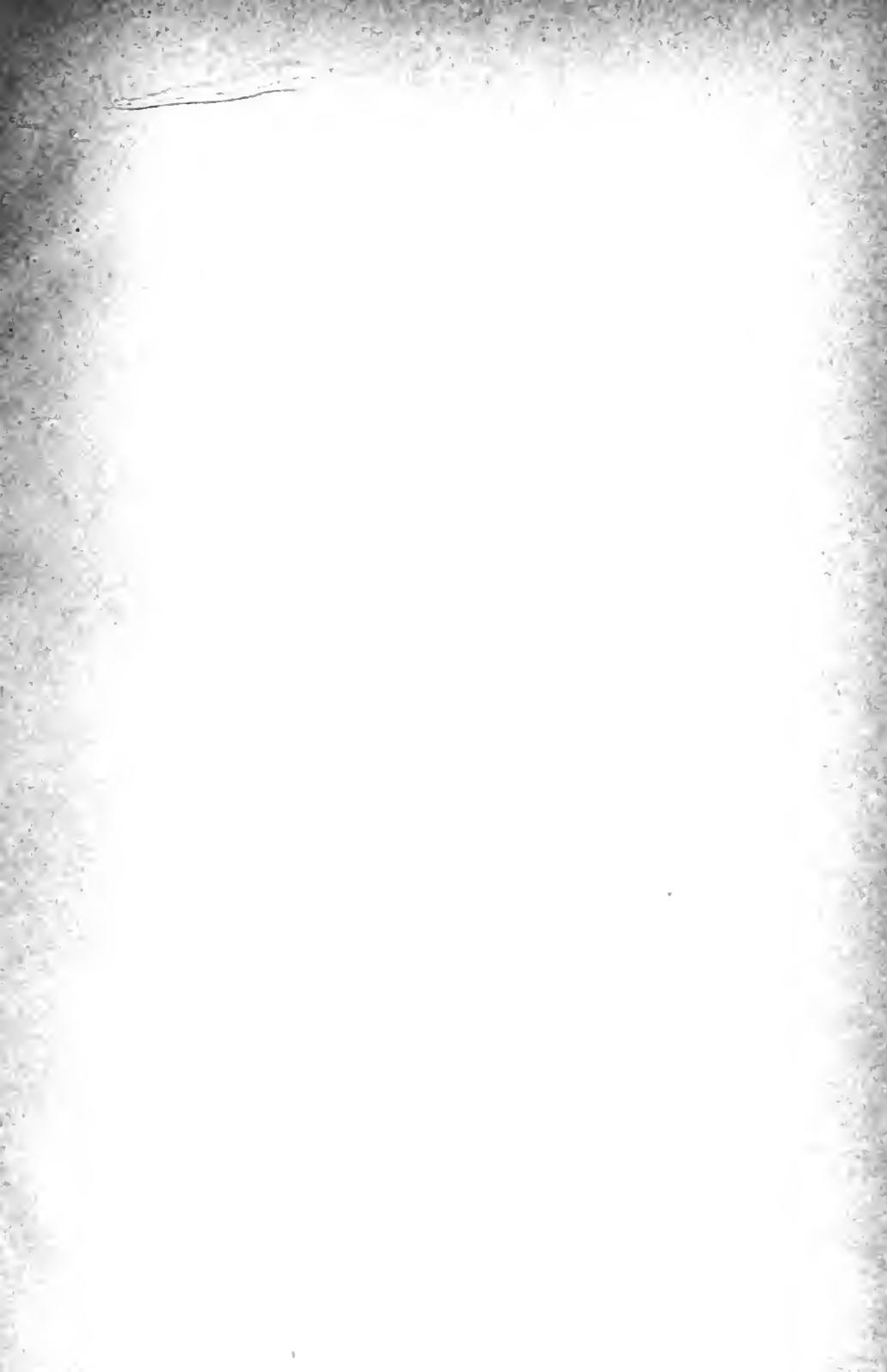
I. Casque gaulois trouvé à Anfreville, Seine-Inférieure. (Musée du Louvre). . . . .	IX
II. Couronne visigothe, trouvée à Guarrazar. . . . .	XII
III. Couronne votive visigothe, trouvée à Guarrazar . . . . .	XIII
IV. Fibules mérovingiennes, époque de transition. (Filigranes, cabochons, verres rouges.) . . . . .	XVII
V. Giboire d'Alpais, émail champlevé. (Musée du Louvre.) . . . .	XIX
VI. Calice de Saint-Remi, XIII <sup>e</sup> siècle. (Cathédrale de Reims.) . . .	XX
VII. Châsse de Sainte-Genève. ( <i>Revue archéologique</i> , septembre- octobre 1886.) . . . . .	XXIII
VIII. Châsse de Sainte-Genève. ( <i>Revue archéologique</i> , septembre- octobre 1886.) . . . . .	XXV
IX. Plat et aiguière en étain, de François Briot. ( <i>Revue des Arts décoratifs</i> de novembre 1883.) . . . . .	XXIX
1. Cafetière en argent . . . . .	5
2. Cuvette en argent. . . . .	7
3. Pot à eau. . . . .	8
4. Cuvette. . . . .	9
5. Guéridon . . . . .	11
6. Médaille de l'Extraordinaire des Gueegres . . . . .	16
7. Guéridon . . . . .	17

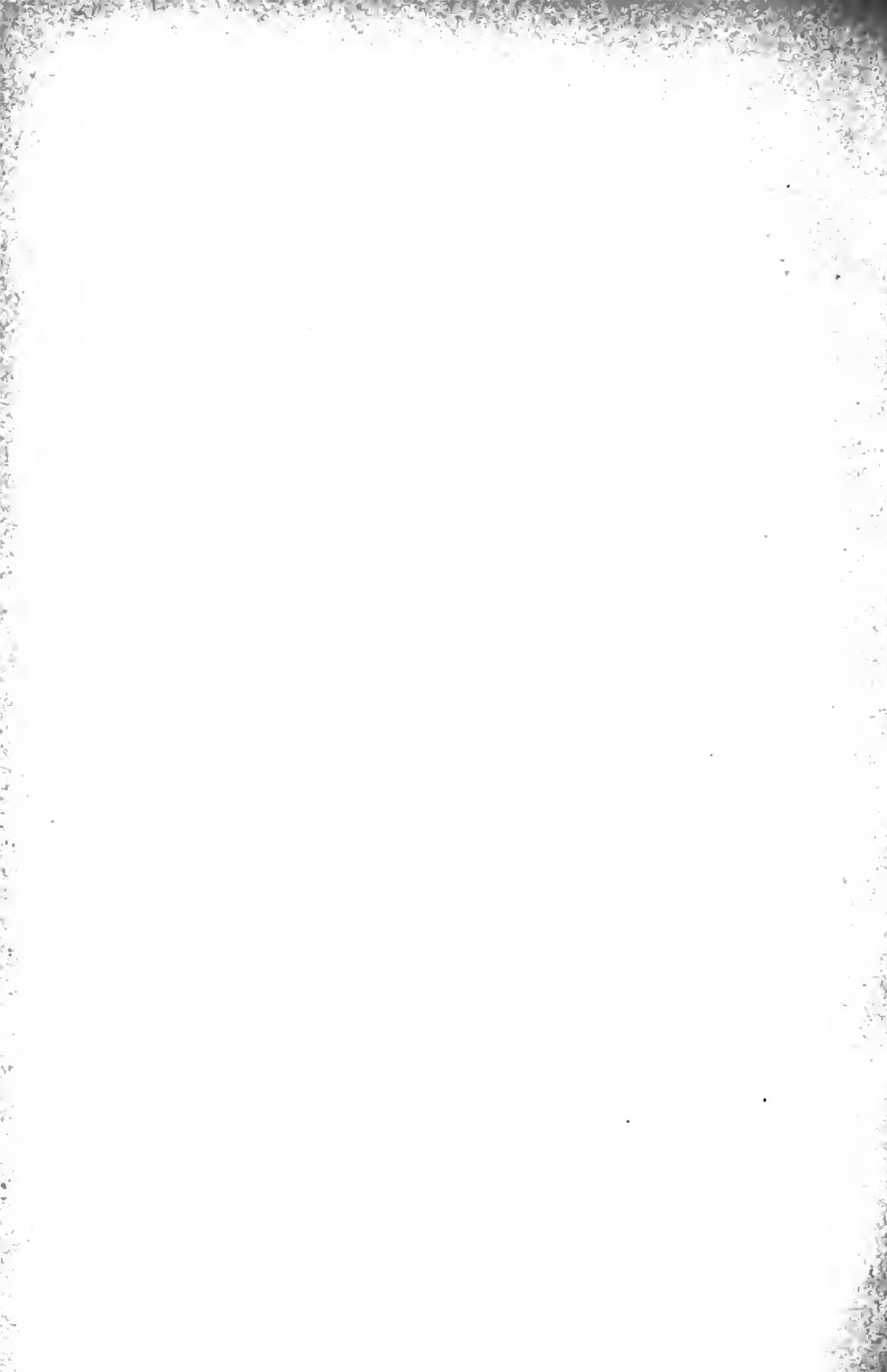
	Pages.
8. Pendule du xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .	23
9. Ostensor de xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	33
10. Flambeau de bureau de M. le baron Pichon . . . . .	37
11. Cuvette de la toilette de Marie Leczinska . . . . .	41
12. Soupière en argent de M. le baron Pichon . . . . .	43
13. Flambeau de M. le baron Pichon . . . . .	49
14. Candélabre d'argent, d'après le tableau de Largillière appartenant à M. Odiot . . . . .	57
15. Candélabre en or . . . . .	63
16. Projet de candélabre en or . . . . .	65
17. Plateau aux armes de Braganee, de M. le marquis da Foz. . . . .	71
18. Jardinière aux armes de Braganee, de M. le marquis da Foz. . . . .	73
19. Épée du Dauphin . . . . .	77
20. Coupe horizontale du lampadaire de Sainte-Geneviève, par Th. Germain . . . . .	80
21. Lampadaire en argent, par Th. Germain . . . . .	81
22. Coupe horizontale du lampadaire de Sainte-Geneviève, par F. T. Germain . . . . .	86
23. Lampadaire en argent, par F. T. Germain . . . . .	87
24. Portail de Saint-Louis-du-Louvre . . . . .	93
25. Chœur de Saint-Louis-du-Louvre . . . . .	95
26. Nef de Saint-Louis-du-Louvre . . . . .	97
27. Candélabre du xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	99
28. Écuelle en vermeil. (Collection Eudel.) . . . . .	102
29. Oreille de l'écuelle . . . . .	103
30. Cadre de miroir en vermeil de S. A. I. le Grand-Duc Alexis . . . . .	107
31. Boîte à poudre en argent de M. le comte de Menars . . . . .	111
32. Couvert en argent de M. le baron Pichon . . . . .	115
33. Boîte à poudre en vermeil de M. Leclerc . . . . .	121
34. Brosse en vermeil de M. Leclerc . . . . .	123
35. Poignée de houpette en vermeil . . . . .	125
36. Service en vermeil de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	129
37. Candélabre de S. M. l'Empereur de Russie . . . . .	133
38. Boîte à poudre en vermeil de S. A. I. le Grand-Duc Alexis . . . . .	135
39. Service de toilette de S. A. I. le Grand-Duc Alexis . . . . .	137
40. Théière de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	139
41. Candélabre de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	141
42. Soupière de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	142
43. Légumier de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	143
44. Cuiller à soupe de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	144
45. Huilier de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	145
46. Salière de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	146
47. Salière de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	147

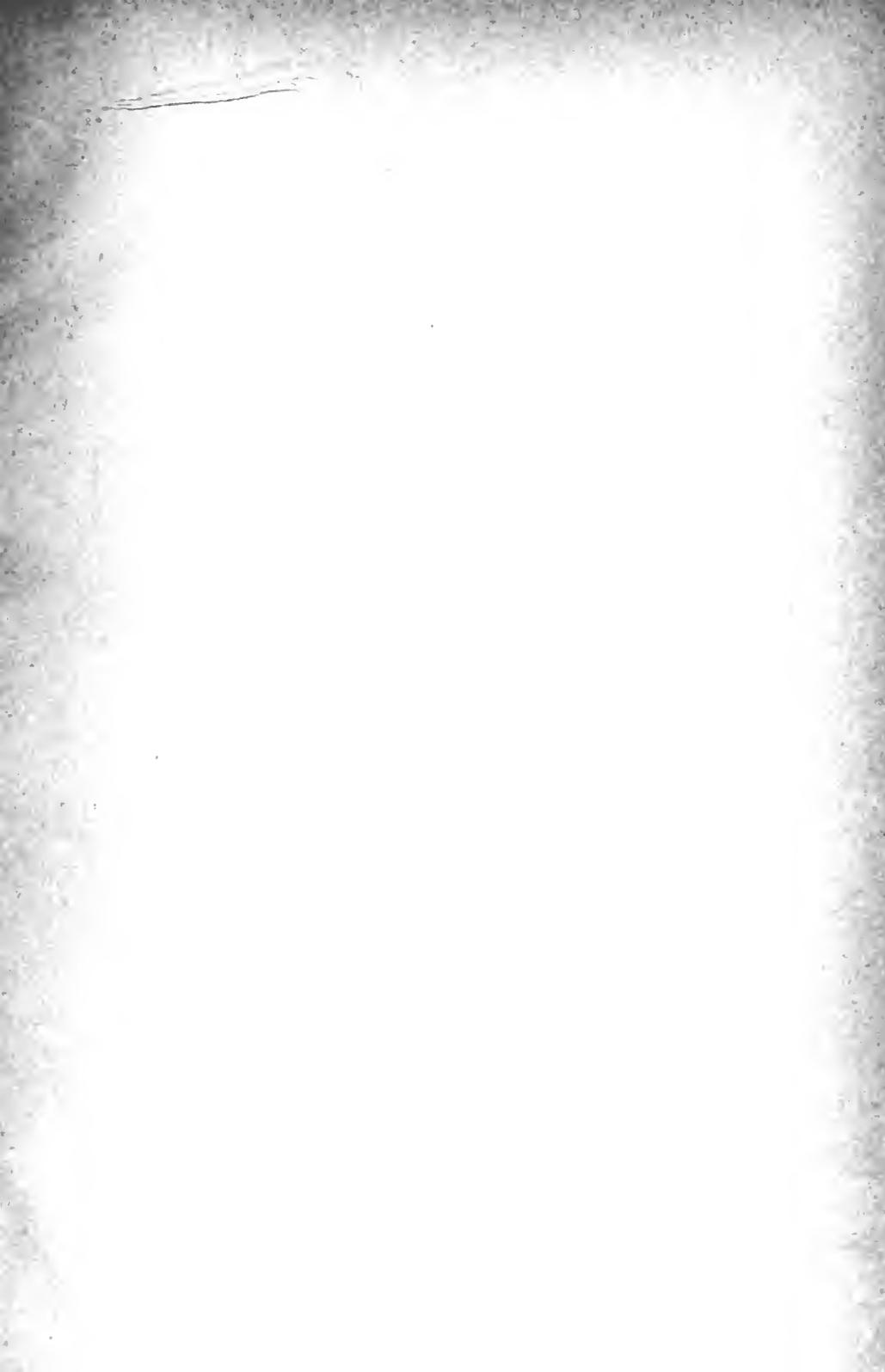
	Pages.
48. Samovar de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	148
49. Samovar de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	149
50. Vase de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	150
51. Vase de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	151
52. Boîte à épices de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	154
53. Boîte à épices de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	155
54. Aiguïère de S. M. le Roi de Portugal. . . . .	159
55. Plateau en vermeil du marquis de Galard . . . . .	161
56. Service de toilette en vermeil de S. A. I. le Grand-Duc Alexis. . . . .	163
57. Candélabre de S. M. le Roi de Portugal . . . . .	165
58. Huillier en argent du marquis de Galard . . . . .	177
59. Cadre extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain . . . . .	181
60. Boîte de toilette. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	183
61. Dessins divers d'orfèvrerie. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	185
62. Boîte à mouches. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	187
63. Boîte à poudre. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	188
64. Soupière. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	189
65. Flambeau et chenet. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	191
66. Aiguïère. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	193
67. Seau à rafraichir. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	197
68. Flambeau. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	198
69. Flambeau. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	199
70. Sucrier. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	201
71. Calice. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	205
72. Dessus de boîte. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	206
73. Calice. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	207
74. Boîte à racine. (Extrait des <i>Éléments d'orfèvrerie</i> , de Pierre Germain.) . . . . .	209

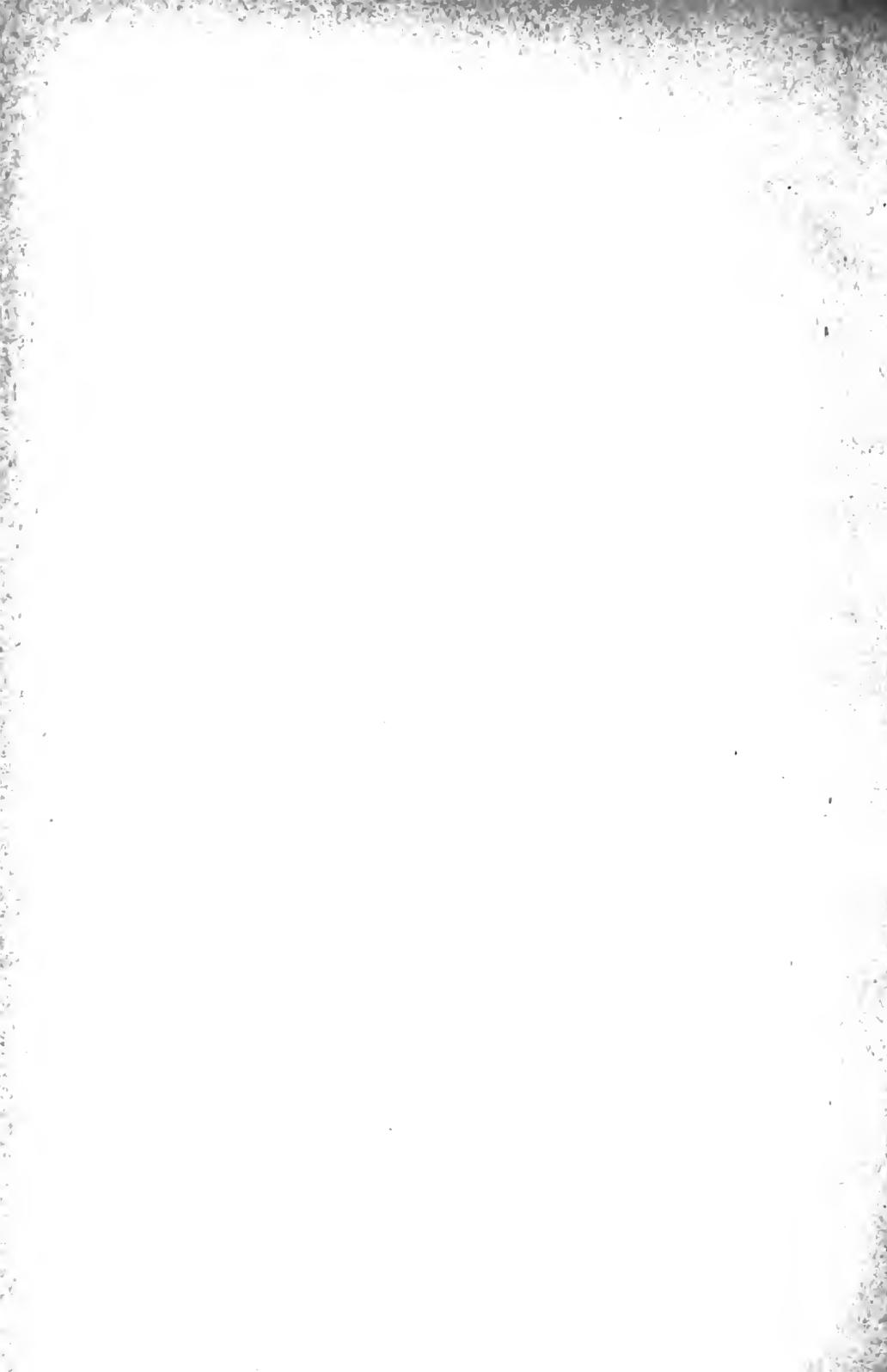


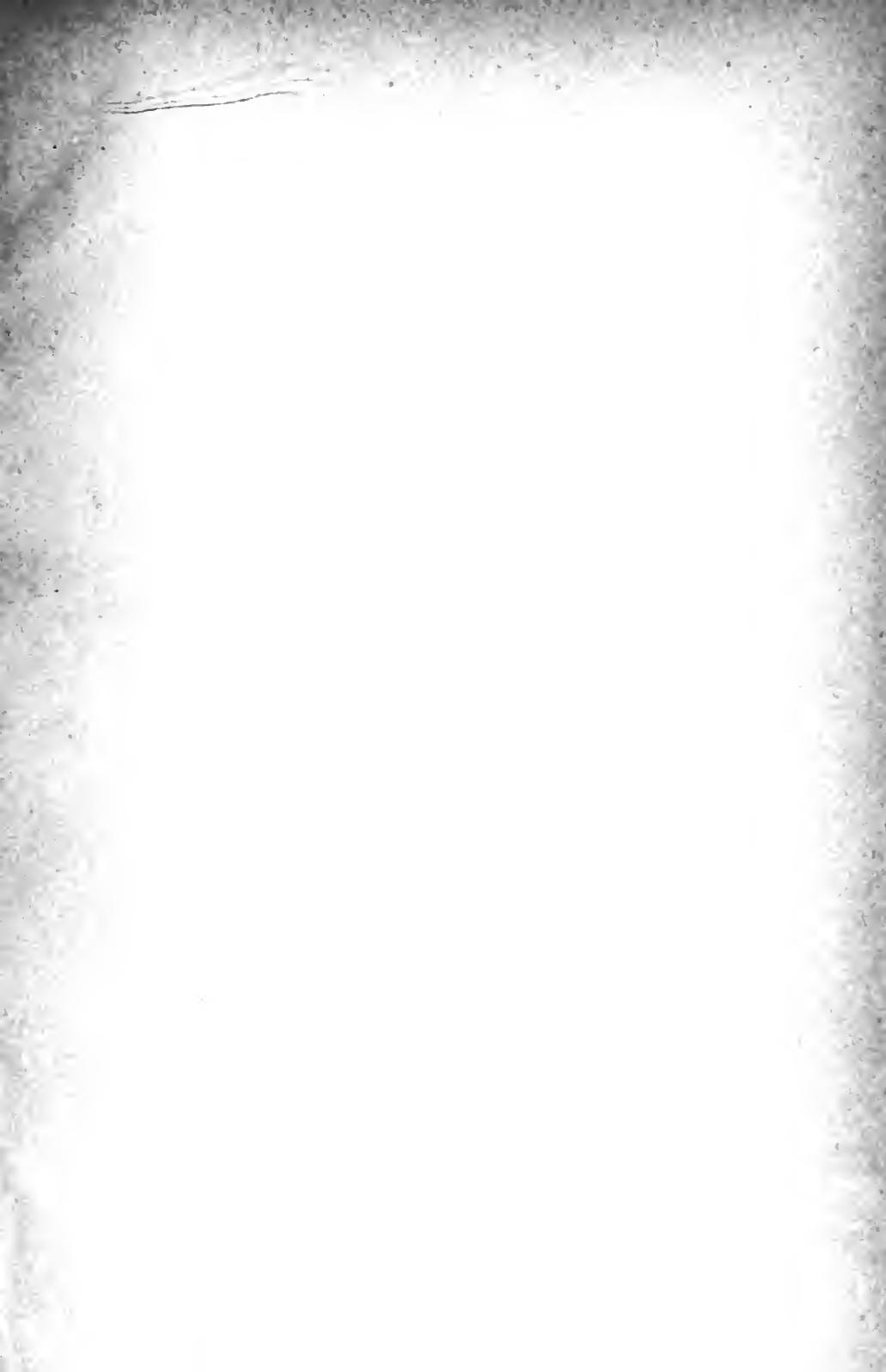


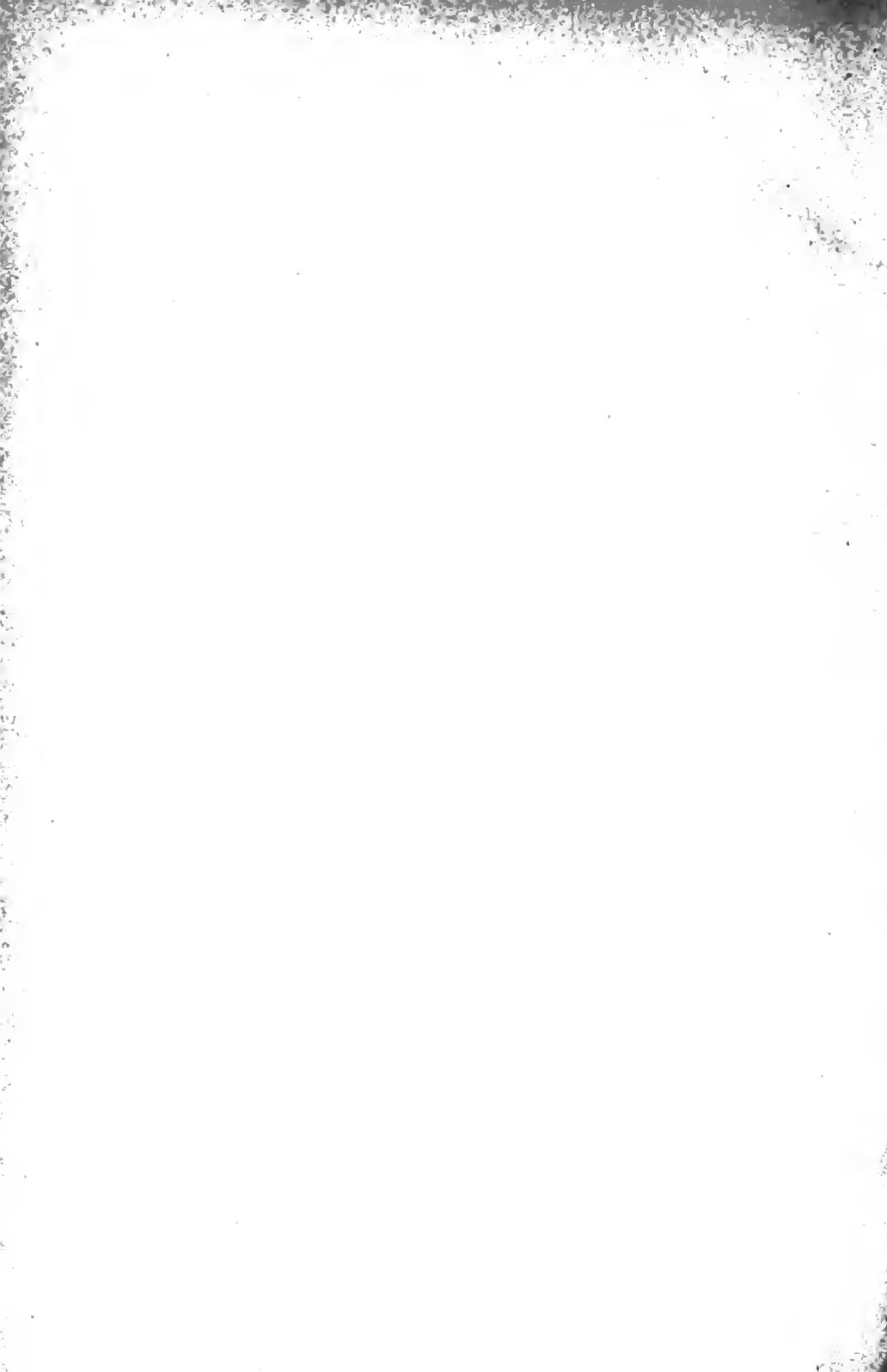
















NK  
7149  
B3

Bapst, Germain  
Études sur l'orfèvrerie  
française au XVIII<sup>e</sup> siècle

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

